

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE SCIENCES POLITIQUES

THÈSE DE DOCTORAT
EN SCIENCE POLITIQUE

Option : Communication et Développement

**La diversification de l'économie algérienne comme
stratégie de développement à l'ère de la mondialisation**

Présentée par :

BENANI Lemya

Directeur de recherche :

BENABDELAZIZ Mustapha

**Soutenue publiquement le 23 janvier 2019
devant un jury composé de:**

Pr. Docteur BOUCHERF Kamel
Docteur BENABDELAZIZ Mustapha
Pr. Docteur BELHIMER Ammar
Docteur SI BACHIR Mohamed
Docteur SAID MEKKI Mohamed
Docteur MEGHICHE Kenza

Président
Rapporteur
Membre
Membre
Membre
Membre

LISTE DES ABREVIATIONS

ANDI :	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
BTPH :	Bâtiments, travaux Publics et Hydraulique
CNIS :	Centre National de l'Informatique et des Statistiques
CNUCED :	Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COSOB :	Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse
CREAD :	Centre de Recherche en Economie Appliquée et de Développement
FCE :	Forum des Chefs d'Entreprises
FMI :	Fond Monétaire International
GZALE :	Grande Zone Arabe de Libre Echange
IDE :	Investissement Direct Etranger
NABNI :	Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées
OCDE :	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PNDA :	Programme National de Développement Agricole
PNUD :	Plan des Nations Unies pour le Développement
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIBHH :	Produit Intérieur Brut Hors Hydrocarbures
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
UE :	Union Européenne
SFIC :	Services à Forte Intensité de Connaissances
SNAT :	Schéma National d'Aménagement du Territoire
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
RD :	Recherche et Développement

PLAN

Première partie : EXAMEN DE LA POLITIQUE DE LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE EN ALGERIE.

Chapitre 1 : Les stratégies de diversification économique en l'Algérie entre théorie et réalité.

Section 1 : La diversification économique au service du développement.

Section 2 : Les tentatives algériennes de la diversification économique depuis l'indépendance.

Chapitre 2 : Diagnostic de l'état de la diversification de l'économie Algérienne.

Section 1 : Etat des lieux de la diversification de l'économie algérienne.

Section 2 : Contraintes et obstacles de la diversification économique.

Partie 2 : CONCEPTION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE DE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE EN ALGERIE.

Chapitre 1 : Elaboration des politiques économiques sectorielles de diversification économique.

Section 1 : Redynamisation de l'Agriculture .

Section 2 : Réhabilitation de l'industrie et remontée de filières.

Section 3 : Promotion des services.

Chapitre 2 : Préalables de réussite d'une stratégie de diversification économique.

Section 1 : Refonte du cadre de la gouvernance économique.

Section 2 : Les politiques transversales d'accompagnement.

INTRODUCTION

Nombreuses sont les transformations, inéluctables et irréversibles, induites par le phénomène de la mondialisation. Des mutations de différente nature, oscillent entre les dimensions économique, politique, sociale et culturelle du phénomène. En effet, une partie abondante de la littérature contemporaine a été consacrée à définir et élucider ce phénomène. Définitions caractérisées par une impressionnante diversité théorique allant de la généralisation excessive du phénomène, en le considérant comme processus historique responsable de tous les changements modernes au sein de la société humaine, à sa réduction à ces aspects exclusivement économiques.

Dans ce cadre, le sociologue J. Facal définit la mondialisation comme « *un processus d'accélération et d'intensification des échanges économiques et de la circulation des capitaux qui accentue l'interdépendance économique, politique et technologique entre les individus, les groupes et les nations* »¹. Il présente la mondialisation comme un processus pouvant nous entraîner inexorablement vers un monde où les frontières nationales auront de moins en moins d'importance et les forces du marché de plus en plus d'ascendance sur les gouvernements nationaux.

Economiquement, la mondialisation se traduit par les ouvertures forcées ou volontaires des frontières en vertu d'accords internationaux, qui ont donné lieu à l'interconnexion des économies et l'interférence des marchés financiers et du commerce international. Elle se traduit également par une régulation du mouvement de l'économie mondiale sous l'égide des institutions de *Bretton Woods* et de l'Organisation Mondiale du Commerce, supervisant toutes les économies nationales.

L'Etat n'est donc plus le seul maître d'une économie nationale, son nouveau rôle consiste à s'intercaler entre l'économie nationale et le marché mondial où il s'efforce

¹ FACAL Joseph, « *Eléments introductifs pour une sociologie de l'Etat* », dans Cahier de recherche, n° 05-12, Montréal, HEC, 2005, p. 21.

d'obtenir les meilleures conditions d'intégration et d'insertion possible. Parallèlement, l'Etat, s'intercale entre la société et le marché où il implique toutes les parties prenantes dans une stratégie de développement économique pour préserver la cohésion sociale.

Confrontée à la mondialisation, l'Algérie est appelée à utiliser correctement ses atouts pour asseoir son développement économique et se tailler une place sur le marché mondial. Toutefois, l'économie algérienne se trouve aujourd'hui face à un double enjeu qui constitue la préoccupation centrale de notre thèse. Le premier se rapporte à l'absence de choix et d'une formulation claire d'une stratégie et d'un modèle de développement et ce, depuis la fin des années soixante-dix. Le second réside dans la place centrale de la rente dans l'économie algérienne en l'absence d'une transition d'une économie dépendante des hydrocarbures à une économie productive, compétitive et diversifiée.

En réalité, les tentatives de diversification économique ont été entamées peu après l'indépendance, elles se sont traduites par les différents plans de développement conformément à la stratégie des industries industrialisantes. Cependant, ces tentatives furent plus tard remises en cause suite à la crise des années 1980. Les réformes d'ajustement structurel des années 1990 ont constitué le tournant libéral de ces expériences mais toujours sans des résultats probants.

Le début des années 2000 a été marqué par le renforcement de l'interventionnisme de l'Etat, traduit par des programmes d'investissements publics. Ce retour de l'Etat sur la scène économique et sociale s'avère nécessaire, dicté par l'état de l'économie algérienne au lendemain de la décennie 90, marquée par une stagnation de la croissance et une dégradation des conditions de vie de la population ainsi qu'un important retard accusé en matière d'infrastructures de base. L'action publique n'est nullement contestée, toutefois, force est de constater que les énormes moyens mobilisés ont donné des résultats vraisemblablement modestes.

En effet, le manque d'ambition et de cohérence des politiques économiques passées est principalement dû au caractère rentier de notre économie, et à l'illusion que la rente tirée des

hydrocarbures est intarissable ¹. Après un demi-siècle de son indépendance, et en dépit des différentes tentatives de diversifier son économie, l'économiste S. Mouhoubi considère que l'Algérie « *n'a pas réussi à rompre ce lien « ombilical » entre l'économie et la rente pétrolière* ». En tant que pays mono-exportateur, « *le pays est d'une extrême vulnérabilité car sa survie dépend, presque exclusivement du cours du baril et des importations. Cette sensibilité à l'environnement international est surtout le fait de quelques facteurs dus notamment aux chocs pétroliers extérieurs* »².

Par ailleurs, le diagnostic établi par la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), publié dans son rapport de 2017, fait ressortir les caractéristiques frappantes de l'économie algérienne qui se rapportent à celles d'une « *économie prisonnière de la trappe de la spécialisation primaire subissant cycliquement les chocs positifs et négatifs du marché mondial des hydrocarbures* »³. Ainsi, les réserves de change et l'épargne financière du trésor public, accumulées durant la phase haute du cycle, risquent de s'épuiser dans le court et moyen termes et de soumettre l'économie et la société à de sévères conséquences.

C'est à partir de là que l'idée de la nécessité de transformer l'économie nationale à une économie plus diversifiée émerge. En effet, il est hyper stratégique et urgent de procéder à la diversification de l'économie algérienne. Une urgence qui n'est pas liée, uniquement au contre-choc pétrolier et l'effondrement des prix de pétrole sur le marché mondial, ni à la perspective de la fin des exportations d'hydrocarbures, dont l'échéance est incertaine⁴ ; mais dictée par la nécessité de la mise en place d'une stratégie et d'un projet de développement.

¹ NABNI, « *Cinquantième de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020* », 2013, p.42. <http://www.nabni.org/wp-content/uploads/2013/01/rapport-nabni-20201.pdf> [consulté le 18 décembre 2014]

² MOUHOUBI Salah, *Les vulnérabilités, cas de l'Algérie*, Alger, ENAG, 2006, p.171.

³ CNUCED, *Cadre de la politique commerciale et diversification économique*, New York, 2017, p. 02.

⁴ Certains experts prévoient un déclin de la production de pétrole et de gaz à l'horizon 2030, conjugué à des prévisions de croissance de la consommation interne d'énergie qui mènent l'Algérie inévitablement vers une baisse de ses exportations des hydrocarbures. D'autres scénarios plus pessimistes et plus incertains sont aussi possibles.

Le sujet de notre recherche revêt donc un intérêt crucial, amplement signalé par la littérature. Car au-delà de la nécessité dictée par l'obligation de la construction d'une économie productive des richesses, la diversification économique est un impératif de stabilité et de sécurité nationale, car elle permet d'éviter d'engager la nation sur une trajectoire incertaine et de réduire progressivement la vulnérabilité de l'économie aux chocs externes.

Dans ce cadre, la diversification économique n'est pas le résultat spontané d'un simple jeu des forces du marché, ni le fruit d'une injection massive des sommes colossales dans le circuit économique. Il s'agit réellement d'un processus qui nécessite l'implication et la participation de tous les acteurs économiques et sociaux sous l'égide d'un État développementaliste¹.

Le rôle de l'Etat dans ce processus est incontournable, car lui seul est habilité à promouvoir cette préoccupation de diversifier l'économie au rang d'une stratégie nationale. Cette stratégie doit orienter les politiques économiques pour remédier efficacement au dysfonctionnement de l'économie, et ce dans une vision globale d'intégration dans l'économie mondiale.

En outre, une stratégie nationale de la diversification économique se matérialise particulièrement à travers un plan stratégique moderne, en rupture avec les approches passées. Un projet de telle envergure nécessite une proactivité, réactivité, flexibilité et célérité ainsi que des compétences techniques et managériales distinguées. Il nécessite également une grande réforme transversale, qui vise entre autres, la modernisation de l'administration, l'amélioration du climat des affaires et la valorisation de la ressource humaine. Le cadre de la gouvernance publique est appelé à évoluer et s'orienter vers l'efficacité et la performance, la transparence, la reddition des comptes. En définitive, l'Etat seul peut veiller à la réalisation de toutes ces réformes.

Dans ce contexte, l'objectif général qu'ambitionne le présent travail consiste à mieux appréhender la question de diversification de l'économie algérienne. Au début, le travail

¹ L'Etat développementaliste est un Etat interventionniste et nationaliste qui mène des politiques de développement en incitant les entreprises à agir d'une certaine manière et dans un objectif de développement de la nation. Il s'agit d'une forme d'Etat adoptée par plusieurs pays d'Asie depuis les années 1970.

cherche à mettre en exergue le renouvellement du débat sur la question de diversification économique et le développement récent de la littérature sur cette question, influencé essentiellement par l'apport de "l'école d'économie institutionnelle", d'une part, et d'autre part par la conjoncture difficile que traverse l'économie algérienne. Par ailleurs, le présent travail vise également à proposer un outil de mesure et de diagnostic de l'état de la diversification de l'économie algérienne, tout en proposant une stratégie permettant d'accélérer sa diversification à la lumière des expériences internationales avérées.

A première vue, le sujet de notre recherche semble appartenir au champ d'étude de la science économique. Cependant, il est à rappeler que l'objet de l'étude de la science économique tourne autour de la création et la répartition des richesses à travers les prix dont la formation obéit à la logique de l'offre et de la demande. En outre, la science économique n'a de pouvoir interprétatif que dans un contexte conçu selon ses propres hypothèses. Hypothèses selon lesquelles la puissance d'autorégulation des marchés censée être parfaite et l'Etat n'est qu'un concept universel et neutre, ayant partout la même signification.

Cependant, en Algérie ainsi qu'en d'autres pays la réalité est autre, puisque le marché ne joue qu'un rôle marginal dans la création de richesses et la sphère dominante est celle de la rente que l'Etat distribue suivant des critères politiques. Notre recherche aura donc pour objectif d'interpréter une réalité marchande d'un espace économique dans lequel les interactions se tissent avec les processus politiques.

En outre, l'analyse de la nature des prérequis et des préalables conditionnant le lancement d'une stratégie transversale de diversification économique échappent à la dimension réduite de la science économique. De plus, la notion du développement elle-même est une notion multidimensionnelle située aux frontières de plusieurs disciplines sociales, notamment la science politique, l'histoire et la sociologie politique...etc.

Dans ce sillage, l'économiste Y. Benabdallah souligne que *« la particularité des économies dites rentières est que l'Etat acteur principal et dominant dans l'économie, devient, par le fait du produit de la rente- dont il auto-dispose généralement-, relativement*

indépendant de la société »¹. De ce fait, l'analyse de la problématique du développement dans ces économies, ne devrait pas se limiter à expliquer la façon dont les ressources y sont utilisées, mais devrait s'intéresser à caractériser les mécanismes institutionnels spécifiques formés dans ces économies.

En définitive, la science économique est relativement limitée pour tenir compte de la complexité et de la transversalité du sujet de cette thèse. Ainsi, limiter le champ d'analyse aux hypothèses de l'économie constitue une réduction d'un sujet pluridisciplinaire à l'analyse purement économique à partir de la seule logique la rationalité économique.

L'analyse sociopolitique qu'adopte L. Addi, démontre clairement la nature multidisciplinaire de la problématique dans laquelle s'inscrit l'économie algérienne. Selon l'auteur, l'histoire de l'Algérie indépendante a commencé par un paradoxe dont elle paye aujourd'hui le prix. « *D'essence publique, l'État a été privatisé dès 1962, et l'activité marchande, d'essence privée, a été rendue publique* »².

C'était selon lui l'époque où les élites progressistes des pays du Tiers Monde croyaient qu'il suffisait d'avoir la foi pour développer le pays en utilisant l'État et sans mettre en œuvre des institutions pour assurer la participation des groupes sociaux au champ politique. A cette époque, le secteur économique d'État devait absorber toutes les activités marchandes, de la grande entreprise sidérurgique à la petite boulangerie de quartier, ne laissant aucune possibilité d'autonomie économique aux différentes couches sociales qui ne devaient par ailleurs, formuler aucune revendication d'ordre politique.

La problématique abordée par notre étude s'inscrit dans le débat multidisciplinaire autour de la question de transformation des économies rentières, caractérisée par l'abondance des richesses naturelles et dont l'échec du modèle de développement est fortement constaté. La question qui se pose ici est celle de savoir comment, dans un contexte de mondialisation,

¹ MOULAI Kamel, BENABDALLAH Youcef, « le changement institutionnel dans une économie de rente : cas de l'Algérie », dans Algérie : cinquante ans d'expériences de développement état -économie-société , colloque international - Alger , revue du CREAD, 2012, pp.85-100.

² ADDI Lahouari, *Algérie, chronique d'une expérience post coloniale de modernisation ; débat et réflexion*, Alger, éditions Barzakh, 2012, p.189.

l'Etat algérien peut-il atteindre le développement économique , en abandonnant de manière irréversible l'utilisation excessive des ressources pétrolières et en s'orientant vers l'optimisation des atouts existant et la correction des imperfections liées au mode de gouvernance.

Parallèlement, il faudra nécessairement se poser certaines questions comme celles de savoir quelles politiques économiques seraient à même de favoriser la diversification, quelles sont les politiques sectorielles qui permettraient à l'économie algérienne de se diversifier ? Que doit faire l'Etat pour favoriser l'émergence des secteurs stratégiques et transformer le potentiel en réalité ? Est-ce que c'est le mode de gouvernance de l'Etat algérien qui ne s'accommode pas avec la diversification et l'efficience de l'économie ? Et quelles sont les conditions préalables nécessaires à la réussite du processus de la diversification économiques ?

Afin de répondre à cette problématique et à l'ensemble des questions sus-posées, nous adoptons l'hypothèse suivante : Les ressources naturelles ne sont pas une malédiction, une croissance accélérée et diversifiée menant au développement est possible. Toutefois, la réalisation de cette hypothèse est conditionnée par l'adoption judicieuse d'une stratégie pertinente de diversification économique basée sur le choix pertinent des secteurs prioritaires à promouvoir ainsi que l'amélioration de la qualité de la gouvernance des institutions.

En raison de la transversalité du sujet, nous avons fait recours à plusieurs méthodes : descriptive, historique, statistique, analytique et comparative. S'agissant de la méthode descriptive, elle a été adoptée pour aborder les questions inhérentes aux fondements théoriques et au cadre conceptuel de la thèse. Par ailleurs, la méthode historique est sollicitée pour décrire l'évolution des tentatives adoptées par l'Algérie en vue de diversifier son économie et asseoir son développement, ainsi que les mutations qu'ont connues les politiques économiques mises en œuvre.

La méthode statistique a été utilisée afin d'établir le diagnostic structurel de l'économie algérienne. Ainsi, le recours à cette méthode a été nécessaire pour évaluer l'état de la diversification en Algérie à l'aide d'indicateurs représentatifs, en utilisant des séries

chronologiques notamment, pour la période 2000-2016, émises principalement par des institutions nationales (Ministère des Finances, Banque d'Algérie et l'ONS...etc), ainsi que des institutions internationales (La base de données de la CNUCED).

il a été fait appel aussi à la méthode comparative qui nous permettra de mettre en perspective les différentes expériences internationales réussies notamment, l'expérience coréenne. Le recours à cette expérience est particulièrement motivé par le fait qu'au milieu des années soixante, la Corée du Sud et l'Algérie étaient approximativement au même niveau de développement avec un PIB aux environs de 3 milliards de dollars. Cependant comme le souligne A. Lamiri « *La Corée du sud choisit d'emblée de créer une économie de marché fondée sur le savoir et le capital humain, la Recherche et Développement et un management rationnel à tous les niveaux. La stratégie de développement a surtout été orientée vers l'exportation, ce qui l'oblige à confronter ses pratiques managériales très tôt à celles des pays développés* »¹.

De la sorte, la présente étude est constituée de deux parties. La première est intitulée « Examen de la politique de la diversification économique en Algérie ». La seconde est consacrée à « la Conception d'une nouvelle stratégie de diversification économique en Algérie ».

En effet, intitulée « Examen de la politique de la diversification économique en Algérie », la première partie, mettra en exergue les soubassements théoriques afférents à la question de diversification économique qui constitue un élément incontournable du processus de développement économique, en jetant la lumière sur les différentes stratégies de développement économique axée sur la diversification dans le monde.

Ensuite, la vérification de ce cadre théorique sur le cas algérien, en analysant les tentatives de diversification économique pour le développement, entreprises depuis l'indépendance et qui ont montré leurs limites. Des limites décelées dans le second chapitre, qui sera dédié à l'établissement d'un diagnostic détaillé de la situation de la diversification de l'économie algérienne. Il s'agira également de comprendre la nature des obstacles et des contraintes qui entravent la démarche de la diversification économique en Algérie.

¹ LAMIRI Abdelhak, *La décennie de la dernière chance, émergence ou déchéance de l'économie algérienne*, Alger, Chihab éditions, 2013, p. 17.

La seconde partie qui s'intitule « Conception d'une nouvelle stratégie de diversification économique en Algérie » sera consacrée à la proposition d'une stratégie appropriée à adopter par l'Algérie en vue d'asseoir le processus de diversification économique. En effet, les faibles résultats économiques exigent la réorientation des stratégies de développement vers de nouveaux secteurs prometteurs. Le choix de ces secteurs ainsi que la nature des politiques sectorielles à mettre en œuvre se voient largement justifiés dans le premier chapitre. Dans son second chapitre, il sera question d'aborder les préalables incontournables pour mener à bien une stratégie de diversification économique. Dans ce cadre, seront abordées les questions relatives à la gouvernance de l'économie et à l'amélioration de la qualité des institutions ainsi que les politiques transversales d'accompagnement.

PREMIERE PARTIE :

**Examen de la politique de diversification
économique en Algérie**

Comme l'indique son titre, cette partie sera consacrée à l'étude du cadre conceptuel et théorique de la diversification économique et sa relation avec le développement. Ensuite, il est question de vérifier la mise en place de ces théories sur la réalité de l'économie algérienne.

Le premier chapitre de notre première partie sera consacré à la présentation et l'élucidation des différentes notions théoriques de l'étude, notamment la notion du développement économique et les évolutions qu'elle a connues dans le contexte de la mondialisation, en plus de l'étude de la diversification économique et de la corrélation entre les deux notions de sorte que c'est la diversification économique qui est au service du développement.

Nous aborderons aussi l'application de ce cadre théorique sur le cadre algérien, en faisant rappeler toutes les expériences ayant eu pour objet la transition d'une économie basée sur la rente à une économie diversifiée, passant de l'étude de l'expérience algérienne de développement dans sa phase volontariste-étatiste (expérience qui s'étale du début des années 1970 à la fin de la décennie 1980) jusqu'au retour des plans d'investissement public visant à relancer l'économie.

Dans le deuxième chapitre qui a trait au diagnostic et analyse de la diversification de l'économie algérienne, un état des lieux détaillé de la situation de la diversification économique en Algérie sera établi. En effet, pour améliorer la précision et la fiabilité de l'étude, une analyse approfondie de la situation de la diversification économique en Algérie, à travers l'étude de la place de la rente dans le fonctionnement de l'économie est nécessaire.

Ainsi, il sera question de faire une analyse des obstacles et contraintes qui entravent le processus de la diversification économique. Ces contraintes sont de nature internationale et nationale. Les contraintes internationales sont liées à l'insertion marginale de l'économie algérienne dans l'économie mondiale, qui se traduit par son rôle passif dans le commerce mondial et la faiblesse des IDE recueillis par l'Algérie. Tandis que les contraintes nationales ont principalement trait à l'implication marginale du secteur privé dans le processus du développement économique, ainsi que le manque de financement induit par la chute des prix des hydrocarbures, qui pourrait impacter les programmes de la diversification.

Chapitre 1 : Les stratégies de diversification économique en Algérie entre théorie et réalité.

Le développement économique est la désignation de l'ensemble des transformations techniques, sociales, territoriales, culturelles et démographiques accompagnant la croissance économique. Il traduit l'aspect structurel et qualitatif de la croissance et peut être associé à l'idée de progrès économique et social. En effet, après avoir privilégié la seule croissance économique comme indice de développement, le concept s'est élargi pour inclure différentes dimensions constitutives du bien-être à l'instar de l'état global de santé des populations, les niveaux d'instruction...etc.

Par opposition à la spécialisation¹, la diversification économique est un processus de transformation structurelle d'une économie qui migre d'un tissu économique dominé par les secteurs d'activités primaires (ressources naturelles, agriculture, mines, etc.) vers les secteurs secondaires (industries de transformation, manufactures, etc.) et tertiaires (commerce, tourisme, etc). Cela indique que la diversification économique est un facteur important du développement économique dans son ensemble.

A cet effet, la stratégie algérienne de développement de l'économie à travers sa diversification est un objectif de longue date qui remonte à l'indépendance. Ainsi, nombreuses sont les tentatives et les stratégies anciennes et récentes mises en œuvre par Algérie visant à amorcer une transformation structurelle de l'économie et réduire sa dépendance aux hydrocarbures.

¹ La spécialisation consiste pour un pays à renoncer à certaines productions et à en privilégier d'autres de manière à se construire un avantage comparatif. Selon ses partisans, la spécialisation est favorable à l'efficacité économique. Ainsi, Adam Smith défend que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il réalise un avantage absolu, par rapport à ce que produisent les concurrents. Cependant, David Ricardo montre que le commerce peut également être avantageux entre deux pays même si l'un des deux dispose de coûts de production plus faibles pour tous les biens.

Dans ce cadre, ce chapitre sera consacré à présenter la théorie de la diversification économique et sa relation avec le développement. Cela implique de clarifier les différentes notions et concepts théoriques relatifs au développement économique, ainsi que leurs récentes évolutions dans un contexte de mondialisation, en plus de l'étude de la diversification économique et de clarification de la relation qui lie les deux notions (**Section 1**).

Ensuite, il sera question d'étudier l'application du cadre théorique sur le cas de l'Algérie, en adoptant une approche historique décrivant l'évolution de la mise en œuvre de ces théories et stratégies, qui s'est traduite par le lancement, depuis l'indépendance de différentes tentatives et politiques économiques tentant de faire sortir l'Algérie du cercle vicieux de la rente. (**Section 2**)

Section 1 : La diversification économique au service du développement

La diversification économique joue un rôle primordial dans le développement et la croissance d'une économie. Elle est devenue un enjeu majeur et un point focal des politiques de développement nationales et régionales. En effet, elle peut contribuer, selon les travaux de recherche de certains auteurs cités plus bas, à accroître la croissance économique, à renforcer l'investissement et à stabiliser les recettes des exportations.

Cette section aborde la revue de littérature inhérente aux variables de notre étude, à savoir, la diversification et le développement dans un contexte de mondialisation qui ébranle toutes les notions connues. Ainsi, il est question d'exposer les principales études qui ont alimenté le débat autour du lien de corrélation qu'entretiennent les deux concepts.

Dans ce cadre, il importe de signaler que la question de la diversification n'est pas récente dans la littérature économique. Elle a été au centre des débats sur le développement économique dont plusieurs stratégies sont échafaudées sur la base de la diversification de l'économie. Cela s'explique par le rôle qu'elle joue dans la maîtrise des aléas de la conjoncture et particulièrement des fluctuations des cours des matières premières, notamment pour les pays en développement.

Quant à la problématique du développement, elle constituait « cet enjeu essentiel » au cœur de l'explosion intellectuelle et politique favorisée par les grandes tendances socio-économiques de l'ordre d'après-guerre, qui, polarisant les débats d'idées et la vie politique, engendra une suite de théories « *cherchant chacune à se faire passer pour la solution enfin découverte des problèmes de développement* »¹.

La plupart des travaux sur la question du développement avancent l'idée d'une pluralité des modèles de développement à travers le monde et d'une pluri-dimensionnalité du développement qui n'a de sens qu'en combinant l'économique, le social et l'environnemental

¹RIST Gilbert, *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, p.15.

« C'est pour cette raison que le débat sur le sujet est tellement obscur pour les spécialistes comme pour le commun des mortels »¹.

Sous-section 1 : La diversification économique : genèse et déterminants

Le débat sur le rôle de la diversification comme levier de développement économique a été marqué, ces dernières années par un retour en force. Cette résurgence est imputable, essentiellement, à la forte volatilité des prix de matières premières, associée aux crises des dernières années qui ont ralenti la croissance économique et ont montré la forte vulnérabilité des économies monoproductrices.

Cette sous-section abordera les nombreuses études et travaux qui se sont penchés sur cette question. En effet, certains travaux se sont inscrits dans la continuité historique autour de la réflexion traditionnelle sur la diversification. Tandis que d'autres, se sont intéressés à la détermination des conditions de la réussite de la diversification des structures productives des économies.

1. Définition et origine du concept de la diversification

Selon J-C. Barthelemy, « une économie est dite diversifiée si sa structure productive est dispersée en un grand nombre d'activités différentes les unes aux autres par nature de biens et services produits ». A cet effet, il est nécessaire de mettre de plus en plus l'accent sur la question de la diversification dans le débat économique et sur la nécessité de réorienter les politiques commerciales et industrielles².

¹ HAFSI Tayeb, « le développement économique algérien : quelques idées et des propositions », dans *L'Algérie, le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, sous la dir. de T. HAFSI (dir) ,Alger, Casbah Editions, 2011, p.31.

² BERTHELEMY Jean-Claude, « Commerce international et diversification économique », *Revue d'économie politique*, Vol. 115, 2005/5, p. 591-611.

La diversification est définie de différentes manières, selon le domaine d'utilisation. Dans l'économie politique internationale, la diversification se réfère à l'exportation et, notamment, les politiques visant à réduire la dépendance à un nombre limité des exportations des produits qui peut faire l'objet de fluctuation de prix. La diversification consiste donc à élargir progressivement la gamme des produits fabriqués. Elle peut être horizontale ou verticale, on parle aussi de diversification extensive et intensive. Le choix d'une option ou d'une autre dépend, toutefois, des priorités de croissance spécifiques à chaque pays, leurs dotations en ressources naturelles et leurs situations géographiques.

S'agissant des politiques de diversification horizontales, elles comprennent les mesures macroéconomiques, et notamment les politiques budgétaires, destinées à stabiliser l'économie face aux cycles d'expansion et de ralentissement de l'économie, la gestion des taux de change, la politique commerciale en général, les programmes de promotion de la qualité de l'éducation et les mesures pour abaisser les coûts de la pratique des affaires¹. Cette forme de diversification conduit à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité.

Quant aux politiques de diversification verticales, elles consistent en l'intensification et la sophistication des produits, en ajoutant plus de stades au processus de production afin d'élargir la gamme des produits fabriqués dans un même secteur. Cette forme de diversification se produit par l'optimisation des liens productifs d'amont avec le secteur des ressources et d'aval pour une plus grande valeur ajoutée. À terme, il est possible de maîtriser l'ensemble du processus depuis l'aval jusqu'en amont afin d'aboutir à la constitution d'une filière complète, partant du produit de base jusqu'aux produits ou services incorporant une plus forte valeur ajoutée.

La diversification verticale implique un changement de la structure productive d'une fabrication des produits primaires à la fabrication des produits manufacturés en passant d'un secteur à un autre, généralement du secteur primaire au secteur secondaire ou tertiaire, avec la prise de mesures pour combler les lacunes des chaînes d'approvisionnement essentielles qui

¹ GELB Alain, « Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », Contribution préparée pour le séminaire de haut niveau du FMI Ressources naturelles, finance et développement, Alger, 4-5 novembre 2010, p. 4.

lient la base de ressources aux industries. L'output d'une activité devient l'intrant d'une autre activité ce qui augmente la valeur ajoutée produite localement.

Certaines formes de mesures « verticales » qui favorisent les secteurs visés sont inévitables dans les pays aux ressources abondantes. Elles peuvent notamment prendre la forme d'investissements ciblés dans les infrastructures, d'allègements fiscaux ou tarifaires, de zones spéciales, de programmes et de réglementations qui abaissent le coût du travail.

Quel que soit la nature de la diversification, horizontale ou verticale, la stratégie de diversification économique est indispensable pour les pays, en raison des avantages qu'elle procure, notamment en matière de dilution des risques et la maîtrise des aléas de la conjoncture et l'impact des fluctuations des cours des matières premières sur les économies. En effet, les succès des pays émergents ¹sont, sans doute, en partie imputables à leurs progrès significatifs sur la voie de la diversification.

La diversification économique a également des effets en faveur de l'apprentissage, ceci s'explique par le fait que la production manufacturière enclenche un processus dynamique d'apprentissage pratique de nature à améliorer la productivité et les revenus. En outre, la diversification procure aux producteurs des informations plus variées, notamment sur les marchés étrangers, et améliore leurs capacités à mettre en valeur leur propre potentiel. L'intervention dans un secteur peut ouvrir la porte d'autres secteurs, notamment s'ils font appel à un savoir connexe².

En matière de dilution des risques, les pays dont la production est concentrée et les exportations sont peu diversifiées connaissent une forte instabilité économique, provoquée par celle de leurs recettes d'exportations volatiles et dépendantes des fluctuations du marché international, tandis que les pays diversifiés ont la capacité à résister aux conséquences des fluctuations du marché international.

L'analyse de la diversification comme moyen de réduire les risques peut être étendue à la question de la vulnérabilité d'une économie ou d'une région face aux changements

¹ Nous pouvons citer l'exemple du Brésil, l'Argentine, le Chili, l'Inde, la Malaisie, l'Indonésie, le Singapour et la Turquie.

² GELB Alain, op. cit., p.5.

technologiques ou à l'arrivée de nouveaux concurrents sur ses marchés. De ce point de vue encore, l'atténuation des risques procurés par la diversification n'est pas simplement un enjeu pour les pays en développement, mais il l'est aussi pour les pays développés. Les différents pays et les différentes industries ne peuvent pas, en effet, tous se protéger contre l'émergence de nouveaux concurrents ou de nouvelles technologies en se plaçant à la frontière des avancées technologiques¹.

2. Principaux déterminants de la diversification

Sachant que la diversification est un processus propre au développement économique, elle nécessite la consolidation et la combinaison de plusieurs facteurs qui pourraient être de nature sociopolitique et économique. La littérature récente a identifié cinq (05) catégories de variables et facteurs qui peuvent déterminer le processus de diversification.

La première série de facteurs est liée aux facteurs physiques dont l'investissement, le capital humain et les ressources naturelles. La seconde catégorie est relative aux choix des politiques publiques et particulièrement les politiques budgétaires, commerciales et industrielles et leurs impacts sur le renforcement des tissus industriels et dans la diversification des économies des pays. La troisième catégorie s'intéresse aux variables macroéconomiques dont la croissance économique, les taux de changes, l'inflation ainsi que les grands déséquilibres macroéconomiques. La quatrième catégorie concerne les variables institutionnelles dont la gouvernance, les conflits et l'environnement d'investissement. Enfin, la dernière catégorie de variables a trait à la question de l'accès aux marchés internationaux et qui peut jouer un rôle important dans les politiques de diversification.

Dans la première série de variables physiques, l'investissement est un déterminant très important de la diversification. La théorie stipule que l'investissement peut avoir un effet positif sur la diversification étant donné qu'il contribue fortement aux dynamiques de la croissance et à l'accroissement de la productivité des nouveaux secteurs économiques.

¹BERTHELEMY Jean-Claude, op. cit., pp. 591-611.

De ce point de vue, l'expérience historique des pays en développement a montré qu'une corrélation positive a toujours lié les investissements et une diversification poussée de l'appareil productif. Ainsi, les décennies 70 et 80 ont connu une grande diversification des économies nationales qui a résulté en une augmentation du taux d'investissement dans la plupart des régions du monde.

L'intervention de l'État, en investissant dans des infrastructures, peut conduire à l'amélioration de la productivité des entreprises privées. Car les investissements publics attirent les investissements privés en général au lieu de les éloigner. Les investissements privés peuvent également jouer un rôle majeur dans la promotion de la diversification, en stimulant l'innovation et l'activité économique dans les secteurs sous-exploités. Notamment avec l'investissement dans la Recherche et Développement (R et D) pour de nouvelles activités.

L'investissement direct étranger (IDE) équitable peut constituer une source importante pour la diversification économique, qu'il soit sous forme de prêt, sous forme de prise de participation ou sous forme de joint-venture. Ainsi, selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le principal canal par lequel les IDE contribuent à la diversification semble l'accès élevé à la technologie qui stimule le transfert d'expertise à la production locale, d'une part. D'autre part, les investissements directs étrangers peuvent accroître les exportations du pays hôte ainsi que leur diversification¹.

Le capital humain mérite une attention particulière ; son rôle consiste à stimuler l'innovation dans toute économie, par exemple par la R & D et les compétences de gestion qui conduisent à de meilleurs produits et processus économiques. Le soutien du gouvernement peut débloquer le potentiel des ressources humaines pour contribuer positivement à la

¹ Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), *L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts*, Paris 2002, p.45.

diversification économique. Cela inclut le renforcement de l'enseignement et le soutien à la recherche et au développement dans les secteurs à forte croissance¹.

Par ailleurs, les ressources naturelles constituent un facteur incontournable pour stimuler la diversification, elles sont d'une importance cruciale. Ces ressources peuvent être exploitées pour élargir la gamme des exportations des biens produits par un pays, notamment par la manne financière qui peut être générée à partir des ressources extraites, à condition de bien les gérer. Par exemple, les bénéfices provenant de l'exportation des hydrocarbures peuvent être utilisés pour développer d'autres secteurs comme les services et le tourisme.

Toutefois, les pays qui dépendent de quelques produits de base pour leurs recettes sont vulnérables car les prix des produits sont soumis à de larges fluctuations. Si elles sont accompagnées de politiques qui encouragent le commerce et les exportations, l'exploitation des ressources naturelles pourrait constituer une possibilité pour les pays riches en ressources naturelles de produire et de commercialiser une variété de produits. Par conséquent, la recherche d'une utilisation durable et efficace de ces ressources est une priorité pour assurer la croissance économique et sa diversification.

Les travaux sur la diversification ont mis en exergue la place et le rôle des politiques publiques dans le processus de la diversification notamment les politiques industrielle, commerciale et budgétaire. Afin d'améliorer l'insertion internationale des pays en développement, l'industrialisation doit être au centre des nouvelles stratégies de diversification. L'expérience historique, à l'instar du cas coréen, a montré le rôle de ce secteur dans les dynamiques de croissance et dans l'amélioration de la compétitivité des économies nationales. En effet, les régions où la part de l'industrie dans le PIB n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 70 sont les plus dynamiques dans le commerce international.

Les politiques industrielles ne sont pas les seules politiques sectorielles à jouer un rôle important dans la diversification des économies. Il faut également mentionner les politiques

¹ OECD, *Economic diversification in Africa a Review of Selected Countries*, A joint study by the United Nations Office of the Special Adviser on Africa and the NEPAD-OECD Africa Investment Initiative, United Nations, OSAA 2011, p.12.

commerciales qui peuvent contribuer au renforcement de la compétitivité des économies et de leur plus grande diversification¹.

Ainsi, les résultats concernant les équilibres budgétaires et la diversification indiquent qu'une politique budgétaire expansionniste avec un régime fiscal efficace aura un bon effet sur le processus de la diversification de l'économie à condition que les dépenses budgétaires soient consacrées à la mise en place de capacités économiques productives. Mais elle dépendra également dans une grande mesure de la manière dont le déficit est financé.

La stabilité macroéconomique est indispensable à l'émergence d'une économie diversifiée. Elle est évaluée en fonction de l'inflation et le taux de change. En effet, les niveaux d'inflation élevés compromettent les perspectives de diversification et encouragent une tendance du renforcement de la concentration avec peu de nouveaux secteurs d'exportation. Un environnement économique marqué par une forte inflation ne favorise ni la création et le développement de nouveaux secteurs ni l'instauration d'un climat qui permettrait aux autres déterminants de la diversification d'avoir un effet significatif.

Dans le même ordre d'idées, le taux de change influe sur la diversification. La relation positive entre le taux de change et l'indice de diversification signifie qu'une monnaie qui se déprécie ne favorise pas toujours les efforts de diversification. Ces résultats semblent contre-intuitifs en ce sens que la dépréciation soutenue par des fondamentaux macroéconomiques appropriés devrait favoriser une augmentation des exportations existantes et une percée des produits exportables sur de nouveaux marchés².

Pour ce qui a trait aux variables institutionnelles, elles influent d'une manière significative sur la diversification dans un pays donné. En effet, la bonne gouvernance est une condition préalable à la création d'un environnement favorable à la diversification. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre des politiques visant à encourager les secteurs naissants et

¹ BEN HAMMOUDA Hakim, « Trade liberalization and development: Lessons for Africa », ATPC Work in progress n°6, United Nations. Economic Commission for Africa. African Trade Policy Centre, Addis Ababa, Ethiopia , September 2004, pp.269-280.

² BEN HAMMOUDA Hakim et al, *La diversification, Vers un Nouveau Paradigme pour le Développement de l'Afrique* , Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2006, p.77. <http://www1.uneca.org/Portals/atpc/CrossArticle/1/WorkinProgress/36.pdf> [consulté le 13 juin 2017]

s'assurer qu'ils peuvent se développer dans un environnement propice qui leur permet de contribuer davantage à l'économie nationale¹.

L'action publique joue un rôle important dans le renforcement du processus de la diversification de plusieurs façons. Il s'agit notamment de l'établissement d'un cadre réglementaire qui soutient l'activité économique en assurant un climat sain et propice aux affaires porteur des mesures d'incitation, et une prudence dans la gestion économique des ressources naturelles, et du commerce international et une aide aux pôles économiques qui contribuent à la diversification.

En ce qui concerne la dernière série de variables qu'est le degré d'ouverture aux échanges de biens, de services et de capitaux, il convient de souligner l'importance de l'intégration régionale comme stratégie pour compenser la taille modeste des marchés nationaux, notamment en vue d'atténuer les obstacles qui freinent les échanges régionaux et d'investir dans l'infrastructure régionale. Parce que de nombreux pays partagent certaines caractéristiques géographiques comme les bassins fluviaux, les lacs, les nappes, le renforcement de l'intégration régionale entre les économies implique l'harmonisation des normes et réglementations technologiques et la réforme des contrôles douaniers et frontaliers.

La coopération internationale revêt une importance croissante dans la formation d'un environnement propice à la diversification économique nationale. Cette coopération pourra prendre effet de plusieurs façons comme les accords d'investissement et de commerce, les transferts de technologie et des capacités, l'amélioration du climat des affaires. Les autres formes de la coopération internationale qui peuvent avoir un impact sur la diversification économique sont les programmes d'assistance internationale destinés au développement de l'économie.

¹OECD, A joint study by the United Nations Office of the Special Adviser on Africa and the NEPAD-OECD Africa Investment Initiative, United Nations OSAA, *Economic diversification in Africa a Review of Selected Countries*, 2011, p.7.

3. Diversification, croissance et développement économique.

Il y a une forte présomption pour que la diversification présente des avantages pour une économie, à différents stades du développement économique. Nombreux sont les études empiriques et de travaux de recherche anciens et récents qui se sont tachés à démontrer le rôle que joue la diversification dans le processus du développement économique.

En effet, la question de la diversification n'est pas récente dans la littérature économique. Les premiers travaux sur cette question ont été effectués par L. LAUGHLIN¹ au moment de la crise des années 1930. Il a cherché à expliquer les cycles économiques dans les villes américaines par le degré de concentration des activités économiques. Ainsi, ces travaux ont montré que les villes ayant un niveau de concentration élevé sont celles qui ont le plus souffert de la crise de l'entre-deux guerres. Cette problématique a été reprise durant la même période dans l'étude des aléas de la conjoncture, et plus particulièrement sur la chute des cours de matières premières comme le café pour les pays d'Amérique latine.

Ces travaux étaient à l'origine du début des stratégies de transformation structurelle des économies d'Amérique Latine et de leur volonté d'échapper à l'insertion rentière basée sur les matières premières dont les cours ont connu une chute spectaculaire dans les années 30 et ont été à l'origine d'une forte crise dans la plupart de ces pays. Ces prémices de réflexion seront reprises quelques années plus tard par la CEPAL² et seront à l'origine des stratégies d'import-substitution³.

Par la suite, les travaux sur la diversification connaîtront un développement rapide dans les années 40 et 50 et vont constituer le paradigme dominant de la réflexion sur la croissance et le développement jusqu'à la fin des années 70 du siècle dernier. Les différents auteurs ont abordé plusieurs thèmes dans l'exploration de ce nouveau paradigme et dans la définition de nouvelles problématiques de développement. Ces travaux ont constitué le point

¹ LAUGHLIN Lawrence, « Industrial diversification in American cities », *Quarterly journal of economics*, vol 45, novembre 1930, p.131-149.

² Commission Economique pour l'Amérique Latine, est l'une des cinq commissions régionales onusiennes fondée en 1948, elle a contribué à l'adoption des stratégies de diversification en Amérique Latine comme la substitution aux importations.

³ BEN HAMMOUDA Hakim *et al.* Op.cit., n°36, 2006, p.19.

de départ de la réflexion théorique sur la diversification des économies en développement, qui devait se traduire par le développement des échanges entre les différents secteurs de l'économie.

Dans cette perspective, différents économistes ont cherché à identifier les activités industrielles qui ont un rôle moteur dans la multiplication des échanges internes. Ces travaux sur les effets d'entraînement et les industries motrices occuperont une place de choix dans la réflexion sur les pays en développement depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'au milieu des années 70.

Les recherches sur la diversification ont également montré qu'elle joue un rôle essentiel dans la maîtrise des aléas de la conjoncture et particulièrement des fluctuations des cours de matières premières pour les pays en développement. De leur côté, S.KUZNETS* et W.ROSTOW** ont fait de la transformation structurelle des économies et de leur diversification des passages obligés à la croissance et au développement¹.

Cependant, les années 70 ont connu une grave crise qui a marqué l'échec des stratégies de développement fondées sur la diversification à l'instar de la stratégie d'import-substitution². Ainsi la réflexion sur la diversification a été remise en cause et marginalisée au profit de la spécialisation internationale³, devenue une des thèmes majeurs de la réflexion et des politiques de développement prônés par les organisations financières internationales.

Ces dernières années, le débat sur le développement a été marqué par un retour en force de la question de la diversification. Plusieurs raisons expliquent cette résurgence. D'abord, il faut mentionner les faibles performances économiques dans un grand nombre de

* Simon Kuznets est considéré comme l'un des contributeurs importants à la théorie de la croissance économique, et notamment et à ce titre comme l'inventeur de l'agrégat fameux : produit intérieur brut : PIB pour son ouvrage *croissance et structure économiques*. Parmi ses ouvrages *croissance et structure économiques* en 1972.

** Walt W. Rostow est célèbre grâce à son remarquable ouvrage, *Les étapes de la croissance économique ; un manifeste anti-communiste*, Londres, Cambridge University Press, 1960. Il a notamment conçu et formulé la théorie du *take-off* (décollage) qui constitue la troisième étape des cinq qu'il a défini.

¹ BEN HAMMOUDA Hakim *et al* , op. cit. , p.20.

² Ces stratégies feront l'objet d'une analyse lors de la partie dédiée aux stratégies de développement fondées sur la diversification économique.

³ Cette période a été caractérisée par un essoufflement des dynamiques de croissance, le creusement des grands déséquilibres macroéconomiques et l'éclatement de la crise de la dette. Mais ces déséquilibres sont les manifestations d'une crise plus profonde qui trouve ses origines dans l'incapacité de ces économies à favoriser une croissance à long terme de la productivité et de leur compétitivité.

régions et de pays, particulièrement en Afrique. En effet, les pays africains ont faiblement bénéficié des préférences qui leur ont été accordées par un grand nombre de pays développés. En outre, il faut aussi mentionner que les différentes études effectuées sur les bénéfices des pays africains du cycle de Doha ont mis l'accent sur les contraintes de l'offre et la faible diversification des économies africaines pour expliquer les faibles bénéfices de l'Afrique de l'ouverture internationale¹.

La littérature récente sur la diversification économique a pris deux formes, d'un côté elle a cherché à s'inscrire dans la continuité historique de la tradition ouverte dans la réflexion sur la diversification en son rapport avec le développement. De l'autre côté, ces nouvelles théories ont expliqué la détermination des conditions et facteurs de la réussite de la diversification des structures productives des économies.

De ce point de vue, les nouvelles recherches disposent d'un avantage incontestable par rapport aux travaux menés dans les années 1960 et 1970 dans la mesure où les expériences différenciées des pays en développement durant les trois dernières décennies constituent un important champ de recherche et de réflexion. En effet, la nouvelle génération de recherche s'est attelée à tirer les leçons des expériences historiques de développement dans les différentes sous-régions afin d'enrichir la réflexion sur les conditions ainsi que les politiques menant à une diversification réussie².

Par ailleurs, différents travaux empiriques ont montré que la croissance économique ainsi que la productivité des facteurs³ étaient liées positivement plutôt que négativement à la diversification de l'économie. Ceci a été montré, avec des méthodologies différentes⁴.

¹ Ben HAMMOUDA Hakim, Oulmane Nassim et Sadni Jallab Mustapha, « D'une diversification spontanée à une diversification organisée. Quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ? » *Revue économique* 2009/1, Vol. 60, p.133-145. <https://www.cairn.info/revue-economique-2009-1-page-133.htm> [Consulté le 02 mai 2017].

² BEN HAMMOUDA Hakim *et al* , op. cit. , p.21.

³ La productivité globale des facteurs est la part de la croissance économique qui n'est pas expliquée par l'augmentation du volume du capital et du volume du travail ; elle veut mesurer l'efficacité de la combinaison productive. Dans sa mesure concrète, elle tient d'une multitude d'autres raisons de l'augmentation de la production, tout ce qui n'est pas dû à l'accroissement des facteurs de production.

⁴ par Feenstra *et al* [1999] en ce qui concerne la Corée et Taiwan, par Berthélemy et Chauvin [2000] à propos des pays émergents d'Asie, par Berthélemy et Söderling [2001] sur des données de pays africains, par Taylor [2003] en ce qui concerne l'Amérique latine, par Al-Marhubi [2000] sur un panel de 91 pays développés et en

Dans ce cadre, les travaux récents sur la croissance endogène ont mis l'accent sur l'importance de la diversification. Ainsi, le développement du modèle de P. Romer en 1990 a fourni un nouvel argument en faveur de la diversification ; en confirmant les effets bénéfiques de la diversification des intrants sur la croissance. Selon lui la diversification peut être considérée comme un facteur qui contribue à améliorer l'efficacité des autres facteurs de production. De plus, la diversification aide les pays à se protéger contre les détériorations des termes de l'échange en stabilisant les recettes d'exportation ¹ .

L'une des plus importantes études en matière de diversification est celle réalisée par J. Imbs et R. Warciarg² en 2003. En utilisant des données relatives à l'emploi et à la valeur ajoutée par secteur couvrant un large éventail de pays à divers niveaux de désagrégation sectorielle, ils ont constaté que le processus de développement se caractérisait par deux stades de diversification. Dans un premier temps, la croissance se traduit par une augmentation de la diversification sectorielle, mais au-delà d'un certain niveau de revenu par habitant, la distribution sectorielle de l'activité économique recommence à se concentrer. Ainsi, selon eux, la concentration sectorielle suit une courbe en U.

Les résultats de leurs études ont révélé l'existence d'un modèle non linéaire entre la diversification de la production et de l'emploi et la croissance (une relation en U inversé avec le niveau de développement). Ainsi, la diversification augmente avec le développement économique, mesuré par le revenu par habitant, puis décroît avec un point de retournement se situant autour de 9 000\$ par habitant.

Entre 2004 et 2006, en utilisant des données désagrégées sur les exportations, B. Klinger et D. Lederman ont démontré que, globalement, la diversification augmentait dans les pays peu développés mais déclinait lorsque le pays dépassait un certain revenu intermédiaire. En outre, ils ont constaté que le nombre de nouveaux produits exportés suivait

développement et par de Ferranti *et al* [2002] sur un panel d'une cinquantaine de pays à différents niveaux de développement.

¹ Romer Paul « Endogenous Technological Change » The Journal of Political Economy, Vol. 98, No. 5, Part 2: The Problem of Development: A Conference of the Institute for the Study of Free Enterprise Systems. (Oct., 1990), pp. S71-S102. http://web.stanford.edu/~klenow/Romer_1990.pdf , [consulté le 13 juin 2016].

² IMBS Jean et Wacziarg Romian, Stages of diversification, American Economic Review, vol. 93, n°1, 2003, pp. 63-86. http://www.jeanimbs.com/papers2_files/Stages.pdf . [Consulté le 18 septembre 2016].

une courbe en U inversée par rapport aux revenus, ce qui indique que les économies deviennent moins concentrées et plus diversifiées à mesure que les revenus augmentent. Ce n'est qu'à des niveaux de revenus relativement élevés qu'une augmentation de la croissance s'accompagne d'une plus forte spécialisation et d'une plus faible diversification¹.

En effet, au cours du processus de développement, la diversification d'une économie est initialement trop faible, puis trop élevée dans un deuxième stade. Un corollaire de ce modèle est que le nombre de biens produits dans une économie est initialement faible, augmente quand cette économie se développe, et est appelé à diminuer par la suite. Cette analyse doit toutefois être complétée par la prise en compte de la taille économique des pays, notamment s'agissant de l'analyse de la diversification des exportations : si les petits pays ont tendance, à commercer plus que les grands, il est naturel également que leur activité économique soit plus concentrée, car ils ne disposent pas d'un marché permettant d'étendre autant que les grands pays la diversité de leurs activités².

En 2011 O.Cadot, C. Carrère et V. Strauss-Kahn³ ont établi une vaste base de données couvrant 156 pays. Ils ont aussi constaté une relation en forme de bosse (courbe en U inversé) entre le développement économique et la diversification économique, une conclusion corroborant celles de B.Klinger et D.Lederman .

D'une autre part, dans leur modèle, D. Acemoglu et F. Zilibotti⁴ affirment qu'un faible degré de diversification dissuade les agents opposés au risque de diversifier leurs investissements . De ce fait, les agents investissent dans les projets à faibles risque qui sont des projets traditionnels à faible rendement. Par ailleurs, de récents travaux de D. Acemoglu en 2003 sur la croissance à long terme mettent de plus en plus en avant l'importance des institutions. Il existe une corrélation forte et systématique entre les différentes mesures des

¹ Klinger Bailey et Lederman Daniel , « Discovery and development : An empirical exploration of ' new ' products », Policy Research Working Paper n° 3450, Banque mondiale, Washington (D.C). p.13.

² BERTHELEMY Jean-Claude, op. cit., pp. 591-611.

³ Cadot Olivier, Carrère Celine et Strauss-Kahn Vanessa , « Export diversification : What's behind the hump? », The Review of Economics and Statistics, n° 93(2),2001, p.590-605.

⁴ ACEMOGLU Daron et ZILIBOTTI Fabrizio., « Was Prometheus Unbound by Chance ? Risk, Diversification , and Growth », *Journal of Political Economy*, vol. 105(4), 1997, p. 709-751. <http://economics.mit.edu/files/234> . [Consulté le 03 mars 2017].

institutions et le niveau de revenu par habitant, particulièrement dans les pays qui ne sont pas spécialement bien dotés en ressources naturelles.

En effet, les économies riches en ressources naturelles et dotées d'institutions fortes ont donc plus de choix pour se diversifier que les pays dont les institutions sont faibles. Malheureusement, la plupart des exportateurs de ressources naturelles ont des institutions faibles mesurées à l'aune de divers paramètres, dont leur niveau de revenus. Les Indicateurs de gouvernance dans le monde, qui sont des indicateurs institutionnels, montrent que les pays exportateurs de pétrole ont un classement institutionnel qui correspond à celui d'économies non pétrolières bien plus pauvres ¹.

En définitive, la diversification de la production, le progrès technologique et la transformation structurelle ont pour objectif essentiel de relancer et pérenniser la croissance, parce qu'ils élargissent la gamme de produits nationaux pouvant satisfaire la demande intérieure et qu'ils contribuent à l'accroissement de la demande elle-même par la création d'emplois et la hausse des salaires du fait des gains de productivité. Les marchés extérieurs, de leur côté, auraient un rôle complémentaire, vital pour éviter les problèmes de balance des paiements².

Le rôle que joue la diversification économique dans un processus de croissance et de développement économique est donc démontré par de nombreux chercheurs. Reste à connaître les différentes significations du développement, notamment dans le nouveau monde mondialisé.

Sous-section 2 : Le développement économique sous l'angle de la mondialisation

Une grande partie de la littérature économique converge sur les bénéfices de la diversification économique. De nombreuses études et contributions économiques ont montré l'apport de la diversification dans le processus de développement et de dilution des risques, de

¹ GELB Alain ., op. cit., p.13

² CNUCED, « Concevoir des approches permettant de stimuler la diversification économique et de promouvoir une production à valeur ajoutée », Genève, 14 et 15 décembre 2015.

même que les théories de la croissance et du développement ont mis en évidence l'importance de la diversification de l'économie pour son développement.

Le développement se présente comme un phénomène dynamique complexe et multidimensionnel. Il ne se réduit pas à la dimension économique, mais il la dépasse vers d'autres dimensions politiques, humaine et socioculturelle. Si l'on ne retient que le dernier trait de la problématique du développement, on peut également constater que la dimension économique a toujours été privilégiée au détriment de la dimension sociale et de la dimension politique.

1. Les acceptions du concept de développement

C'est dans le monde anglo-saxon que le terme « *development* » apparaît le plus tôt dans son acception économique. En ce qui concerne l'économie classique, il n'apparaît que de façon sporadique dans les années 1930, notamment en 1934 grâce au livre de Joseph Schumpeter dont le titre anglais est « *The Theorie of Economic Development* ». Notons que la traduction française, publiée en 1935, emploie le terme « évolution économique » au lieu et place de développement. Aussi, devons-nous signaler que l'emploi du terme « développement » est retrouvé dès 1909, lorsque le parlement britannique créa une « *Development Commission* » destinée à promouvoir le développement économique de United Kingdom »¹.

Toutefois, c'est au courant marxiste que l'on doit, en tout état de cause, l'application de ce terme à l'économie anglaise. La première traduction anglaise du *Capital* publiée en 1887 utilise ce terme en se référant « *aux phases historiques des modes de production* ». D'autre part, quelques historiens de l'Empire britannique utilisaient également le terme « *development* » dès les années 1920, mais avec un contenu différent. Par-là, ils suivaient la tradition de certains écrits des *Dominions* qui, dès les années 1840, employaient ce terme dans un sens plus restrictif : celui d'exploitation des ressources naturelles².

¹LEGOUTE Jean Ronald, « Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque », *Economie Politique internationale, Cahier de recherches*, vol.1, n° 1, Montréal, Février 2001, pp. 09-10.

²BAIROCH Paul, « Historique du terme développement », dans GREFFE, X. et al (éds), *Encyclopédie Économique*, Paris, Economica, 1990, p. 163.

L'économiste français François Perroux en 1961 fut l'un des premiers à utiliser, du moins à expliciter, ce terme quand il l'employa dans son ouvrage « La Coexistence Pacifique » (1958) et intitula le chapitre III de son autre livre *l'Économie du XXe siècle* (1961). Selon lui, la notion de développement est « *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global* »¹.

Toutefois, la définition de François Perroux du développement économique a été jugée tellement large qu'elle est généralement acceptée en sciences sociales. Elle n'est pas opérationnelle et ne suggère pas de type d'action précise. C'est à ce moment que les écoles de pensée divergent. Si on est libéral ou socialiste cette définition sera interprétée différemment dans la réalité. De plus, à l'intérieur de ces deux grandes idéologies il y a aussi « des » sous-écoles proposant une panoplie de modèles explicatifs².

Par ailleurs, il apparaît que le développement économique est un objet complexe caractérisé par des interactions entre différentes variables. L'interprétation de cette totalité et la compréhension de son sens supposent un dépassement de la discipline économique. Au contraire, la méthode scientifique analytique fondée sur un découpage d'objets complexes en éléments simples et la réfutabilité des démonstrations, suppose une méthodologie précise et une délimitation de son champ de validité à partir du découpage de la réalité en modèles ou secteurs³.

En effet, le développement économique implique une hausse du bien-être de toute la population, des changements des structures et des mentalités de la société toute entière. Il se traduit par une hausse de revenu par tête, un accroissement de la ration alimentaire et de meilleurs accès aux services de santé et de l'éducation. Il passe par l'urbanisation, l'industrialisation, l'alphabétisation, la formation et la qualification de la main-d'œuvre.

¹ PERROUX François, « L'économie du XXe siècle », *Presses Universitaires de France*, Paris, 1964, p.155.

²PREVOST Paul , « Du développement coopératif au développement régional », *L'Actualité économique* Vol.57, n° 3, Montréal ,1981, pp.290-307.

³HUGON Philippe, « La pensée française en économie de développement. Évolution et spécificité », *Revue d'économie politique*, Paris, vol. 101, n° 2, 1991, pp. 171-229.

Un amalgame est souvent fait entre la notion du développement et celle de la croissance¹, ce sont deux notions différentes car la croissance économique est seulement un phénomène quantitatif d'accumulation de richesses, alors que le développement est par nature un phénomène qualitatif de transformation sociétale (éducation, santé, libertés civiles et politiques...) qui englobe des bouleversements plus grands (valeurs et normes sociales, structure sociale, etc...) que le simple processus de croissance économique qui est d'ordre quantitatif et mesurable.

Ainsi, l'utilisation du terme « développement » en économie suppose de le distinguer de « la croissance ». La croissance serait unidimensionnelle par l'augmentation d'un agrégat bien défini, comme le revenu par tête. En revanche, la notion de développement désignerait un changement de structure de l'économie, voire de la société en générale. Le terme du développement et ainsi utilisé pour désigner un phénomène qui associe la croissance à des changements dans d'autres domaines de la société².

Par conséquent, si la croissance peut se réaliser sans forcément entraîner le développement (partage très inégalitaire des richesses, captation des fruits de la croissance par une élite au détriment du reste de la population), le développement nécessite une accumulation initiale et donc de croissance. Enfin, « *le développement est un processus de long terme, qui a des effets durables. Une période brève de croissance économique ne peut ainsi être assimilée au développement* »³.

En d'autres termes, même si le développement implique la croissance, il ne peut pas se réduire à celle-ci. La croissance est « l'accroissement durable de la dimension d'une unité économique, simple ou complexe, réalisé dans des changements de structures et éventuellement de système et accompagné de progrès économiques variables »⁴. Il est donc d'ordre quantitatif et mesurable, au-delà du concept de croissance, postule aussi des idées de

¹ On recourt parfois, alternativement, à la croissance économique et au développement économique, alors qu'une distinction fondamentale les sépare.

² RAFFINOT Marc, *Economie du développement*, Paris, DUNOD, 2015, p.05.

³ DEUBEL Philippe, « Le changement social contemporain dans les pays développés à économie de marché », dans *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*, sous la dir. Ph.DEUBEL, France, Pearson Education, 2008, p.460-476.

⁴ PERROUX François, op. cit. , p.487.

qualité qui, d'ailleurs, échappent à toute mesure et débordent le champ de l'analyse économique.

Le concept de développement contiendrait donc l'idée de croissance, et ne peut s'opérer sans croissance mais « *une croissance sans développement* » est envisageable pour certains. Ainsi, représenté comme étant un *processus* et non pas un *état*, le concept de développement est sans cesse en construction, en transformation, en déformation ou en élargissement à mesure qu'émergent des innovations dans les pratiques qu'il sous-tend. Il s'est fait adjoindre plusieurs dimensions au cours de son évolution. Comprendre sa nature, revient, de façon incontournable à questionner ses dimensions économiques, socioculturelles et politiques¹.

La dimension socioculturelle du développement.

Le concept de développement, en intégrant le social et l'humain, subit une véritable révolution sémantique. Au développement tout court confiné dans le contenu sémantique exclusivement économique qui le simplifiait outrancièrement, on associera désormais des épithètes qui témoignent du droit à l'expression des valeurs culturelles des civilisations issues de l'histoire et des situations sociales spécifiques des sociétés émergentes².

Tous ces qualificatifs associés à la notion de développement dans le but de concilier la croissance et le bien-être social, participent à la structuration du champ idéologique du développement et concourent subséquentement à la prise en compte par le concept des nouvelles dimensions qu'ils véhiculent. La Banque Mondiale et l'Organisation Internationale du Travail en ont fait d'ailleurs au cours des années 1970, le fer de lance de leurs stratégies de développement et les valeurs que cette approche véhicule traduisent bien la nécessité de la prise en compte du « social » comme l'une des variantes dimensionnelles incontournables du concept de développement.

En effet, ne pourront réduire la question du développement à une simple question de solutions techniques ou de calculs économiques. La culture doit être coextensive au

¹LEGOUTE Jean Ronald, op. cit. , p.12.

² ibid, p.17-18.

développement¹ car, elle est cet élément dynamique fondamental qui donne aux groupes et aux sociétés la force de freiner, ou au contraire, de provoquer le changement social.

La dimension culturelle du développement est devenue un facteur déterminant², voire structurant dans l'orientation fondamentale du développement, conditionnant le type, le style de développement et même les modalités de son application. Subséquemment, elle s'insère de façon explicite dans le contenu sémantique du concept de développement et participe potentiellement aux formulations définitionnelles qui lui sont consacrées.

Cette dimension du développement englobe l'ensemble des composantes psychosociologiques qui concourent, au même titre que les facteurs économiques, technologiques et scientifiques, à l'amélioration des conditions de vie matérielle et morale des populations, sans mutation brutale de leurs modes de vie et de pensée, en même temps qu'à la réussite technique des plans ou projets de développement.

*Un développement équilibré ne peut être assuré que par l'intégration des données culturelles dans les stratégies qui visent à le réaliser ; par conséquent les stratégies devraient toujours prendre en compte le contexte historique, social et culturel de chaque société*³. En effet, les actions entreprises dans le domaine économique ou social ne peuvent manquer d'entrer en interaction avec le contexte socioculturel local.

La dimension politique du développement

Il ne faut pas perdre de vue que le développement est un projet politique qui repose explicitement sur une volonté, partagée par les acteurs d'une économie politique, de transformation des structures et des institutions domestiques. L'économiste ne peut qu'énoncer les voies et moyens susceptibles de conduire à un résultat déterminé. Il peut également

¹ La Décennie mondiale du développement culturel (1988- 1997), résultat le plus concret de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles organisée à Mexico en 1982, a pour objectif principal de promouvoir « la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement ».

² Les effets culturels et humains d'un développement à finalité exclusivement économique sont bien connus , exemple : le développement d'une culture de consommation, concentration excessive des populations dans les grandes villes, entraînant le déracinement et la dépersonnalisation, voire la déshumanisation et la destruction de la nature et de l'environnement. Cette situation fait peser de graves menaces, non seulement sur les sociétés prises individuellement, mais sur l'espèce humaine tout entière.

³ UNESCO, « Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles », *Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet - 6 août 1982*, Paris, Rapport final, 1982.

expliquer pourquoi des structures et des institutions sociopolitiques peuvent faire obstacle à un projet de développement spécifique.¹

La dimension politique du développement se focalise autour du rôle de l'Etat au sein du processus de développement. Ce rôle a fait l'objet de grands débats. La contre-révolution néoclassique a tout d'abord prôné la réduction drastique du rôle de l'Etat au profit du marché. Devant les limites qu'a connu leur modèle, les néoclassiques ont dû au moins implicitement reconnaître la dimension politique du développement notamment à travers la « *bonne gouvernance* ».

Dans cet ordre d'idée, Jean Ronald Legouté soutient que « *partant de l'idée que le développement implique une politique systématique et cohérente de l'État dans le but de promouvoir le progrès économique et social d'un peuple, il devient clair que le contenu du concept ne saurait, en aucun cas, se dissocier des impacts produits par l'intervention des pouvoirs publics dans le processus de développement* »².

2. Développement humain et le développement durable : nouveaux paradigmes engendrés par les effets négatifs de la mondialisation

C'est dans le contexte de l'échec des politiques d'ajustement structurel, que le rapport de 1990 du PNUD donnait naissance au concept du développement humain. En d'autres termes, pour la première fois depuis l'émergence de l'économie du développement, les individus apparaissent comme la véritable richesse d'une Nation. Le développement, écrit le PNUD, « *a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, en bonne santé et d'avoir une existence riche en opportunités* »³. Ainsi, le rapport plaida en faveur d'un retour de balancier en direction des individus compte tenu de la disparité des progrès entre les pays en termes de développement humain.

¹ABBAS Mahdi, « L'ouverture économique de l'Algérie ; le rapport au monde au cœur d'un projet de développement nationale », dans *Le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, sous la dir de T. HAFSI, Alger, Casbah éditions, 2011, p.566.

² LEGOUTE Jean Ronald, op. cit., p.22.

³ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain*, 2010, p.14.

L'avènement de cette nouvelle approche du développement s'est fait par les économistes du Sud à l'instar de A. Sen ¹. En effet, la théorie de la capacité de A. Sen a consacré le principe du développement humain. Les principaux concepts de cette théorie sont ceux de « modes de fonctionnement » (*functionings*) et de « capacités » ou « capacités » (*capabilities*). Les premiers sont ce qu'un individu peut réaliser étant donné les biens qu'il possède (se nourrir suffisamment, se déplacer sans entraves, savoir lire et écrire), alors que les secondes sont les différentes combinaisons possibles des premiers, pour un individu. Une capacité est donc un vecteur de modes de fonctionnement exprimant la liberté, pour un individu, de choisir entre différentes conditions de vie.

En effet, c'est en s'interrogeant sur les questions de mesure de la pauvreté et du développement que Sen voit dans la théorie de la capacité un élargissement de la théorie du capital humain. En abordant la question de la « capacité », Sen se donne pour objectif de mettre en place une nouvelle approche de la pauvreté. Celle-ci est définie comme une privation de capacités de base de l'être humain.

Dans ce cadre, Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) propose la notion de développement humain, il la définit comme suit : « *Le développement humain ne se limite pas, loin s'en faut, à la progression ou au recul du revenu national. Il a pour objectif de créer un environnement dans lequel les individus puissent développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts. La véritable richesse des nations, ce sont leurs habitants. Le rôle du développement consiste donc à élargir les possibilités, pour chacun, de choisir la vie qui lui convient. Ce concept dépasse ainsi largement celui de croissance économique.* »²

Par ailleurs, Mahbub ul Haq³ est considéré comme le père du Rapport Mondial sur le Développement Humain, réalisé par le PNUD chaque année depuis 1990, dont la base de

¹ Amartya Kumar Sen est un économiste et philosophe indien, prix Nobel de sciences économiques en 1998. Selon cet auteur, il faut non seulement prendre en compte ce que possèdent les individus, mais aussi leur capacité, leur liberté à utiliser leurs biens pour choisir leur propre mode de vie. L'un de ses principaux livres « *Development as Freedom* » (1999).

² Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain 2001*, p. 9.

³ Mahbub ul Haq est un économiste, homme politique et banquier pakistanais. Il est surtout connu pour avoir développé, avec l'Indien Amartya Sen, l'indice de développement humain (IDH), en 1990. Parmi ses ouvrages : « *Reflections on Human Development* » (1996).

calcul est alimentée, année après année, par l'Indice de Développement Humain (IDH)¹. l'Indice de Développement Humain (IDH) est composé de trois éléments, à savoir : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et le niveau de revenu. Il fait donc valoir des indicateurs tout à la fois économiques et sociaux.

En effet, l'IDH a introduit une véritable révolution dans les organisations internationales (ONG² et agences de l'ONU) et dans les recherches sur lesquelles se fondent nombre de politiques publiques pour le Sud. Cet indicateur clé a mis l'accent sur la multi-dimensionnalité du développement en ouvrant la porte à une approche autre qu'en termes de besoins dits de base. Il a ouvert la voie vers d'autres repères de développement qui ne sont plus strictement économiques tels l'éducation, l'accès à l'eau, un environnement non pollué, le capital social, etc.³

Le développement est donc aujourd'hui plutôt conçu comme une mobilisation économique, sociale et culturelle de toutes les potentialités d'un pays (ou d'une région, ou d'une communauté locale) autour d'un certain nombre d'objectifs d'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations. Et comme toute mobilisation, il y a des avancées et des reculs, des points forts et des faiblesses, des conflits et des coopérations insoupçonnées⁴.

Avec la publication du rapport Brundtland (1987) est apparu le concept de développement durable. Selon ce rapport, « *le développement durable répond aux attentes des générations présentes à satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des*

¹ En 1989, Sen s'est vu sollicité par son ami Mahbub ul Haq, qui lui a demandé de prendre part à l'élaboration d'une mesure du bien-être social pour le Rapport mondial sur le développement humain qu'envisageait de publier le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). En l'occurrence, Haq insistait pour avoir un chiffre unique, et non un vecteur ou un ensemble de chiffres, mais qui irait plus loin que le produit national ou intérieur brut (PNB et PIB). Haq estimait qu'il serait ainsi plus complet, car il « tiendrait compte des différents facteurs influant sur les possibilités offertes aux humains et sur leur bien-être.

² Plusieurs ONG de par le monde participent de cette conception pluridimensionnelle du développement. A titre d'exemple, l'ONG *Développement et Paix* qui dans sa planification des trois dernières années dégageait cinq grands critères pour appuyer des projets dans le Sud : 1) des groupes qui font la promotion de la démocratie ; 2) des projets qui appuient des organisations populaires ; 3) des projets qui favorisent la promotion collective des femmes ; 4) des projets capables de susciter des alternatives économiques ; 5) des projets qui mettent en œuvre une gestion populaire de l'environnement

³ Louis, « Théories et stratégies de développement au Sud : itinéraire de 1960 à aujourd'hui », *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, n° 32. Canada, Université du Québec en Outaouais, 2004, p.14.

⁴ Ibidem.

générations futures de répondre aux leurs ». Le développement durable postule qu'un développement à long terme n'est viable qu'en conciliant trois aspects indissociables, à savoir : Le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique.

Le développement durable, est apparu comme un moyen possible de faire la synthèse entre l'économie et l'environnement. La référence au développement durable s'est progressivement imposée dans les discours des responsables politiques, des dirigeants d'entreprises et des institutions internationales. La généralisation de l'utilisation du concept dans le monde à la recherche d'un nouvel ordre planétaire, fait naître un large débat sur les véritables objectifs du développement durable¹.

Concrètement, le développement durable met en lumière la nécessité de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'environnement naturel, d'assurer la pérennité des ressources, de réduire les différences du niveau de vie des populations, de favoriser l'autosuffisance des communautés, et de permettre le transfert des connaissances ou des richesses (y compris les richesses naturelles) d'une génération à une autre.

Cependant, La notion de développement durable a suscité d'énormes controverses. En effet, S. Latouche atteste que : Le développement durable, soutenable ou supportable (sustainable) a été « mis en scène » à la conférence de Rio en Juin 1993 et est encore " un bricolage conceptuel " visant à changer les mots à défaut de changer les choses, mais cette fois, on a affaire à une monstruosité verbale du fait de l'antinomie mystificatrice de l'expression. En même temps par son succès universel, il témoigne que la question du développement ne concerne pas ou plus seulement les pays du Sud, mais tout aussi bien ceux du Nord².

Gérard de Bernis soutient qu'« *On ne fera pas ici de sémantique, on ne se demandera pas non plus si l'adjectif "durable"(soutenable) apporte quoi que ce soit aux définitions*

¹ HELAME Esoh, « Contribution pour une approche intellectuelle du développement durable », dans *Le développement durable sous le regard des sciences et de l'histoire*, sous la dir. de F. CRUMIAUX et P. MATAGNE, France, l'Harmattan, p.53.

² LATOUCHE Serge, « l'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Revue Mondes en développement*, n° 121, 2003/1, pp.23-30.

classiques du développement, tenons compte de l'air du temps et parlons comme tout le monde. (...) Bien entendu, durable ne renvoie pas à long, mais à irréversible »¹.

Sous-section 3 : Les principales stratégies de développement basées sur la diversification

À la suite du processus de décolonisation dans la seconde moitié du XX^e siècle, les pays nouvellement indépendants vont adopter différentes stratégies pour sortir du sous-développement. Ces stratégies sont étroitement liées à leurs contextes politique, idéologique et commercial de leurs époques respectives. Elles sont d'inspirations néolibérale ou keynésienne ou même socialiste. Compte tenu du nombre important de ces stratégies, nous nous focalisons ici sur les stratégies de développement basées sur la diversification économique. Il s'agit en l'occurrence des stratégies d'industrialisation et des stratégies dites commerciales.

En effet, la question de la diversification a été à l'origine de l'élaboration d'une série de choix en matière de stratégie de développement et plus particulièrement des stratégies d'import-substitution mises en œuvre par la plupart des pays en développement dans les années 60 et 70².

Souvent associée à la planification, au protectionnisme et à la protection de l'industrie lourde, l'industrialisation est une politique adoptée par la plupart des pays du tiers-monde à partir des années 1950. Un consensus se met en place pour lier de manière forte développement et industrialisation. Néanmoins, les politiques industrielles ne sont pas les seules politiques sectorielles à jouer un rôle important dans la diversification des économies. Il faut également mentionner les politiques commerciales qui peuvent contribuer au renforcement de la compétitivité des économies et de leur plus grande diversification,³ d'où l'émergence de la stratégie de promotion des exportations.

¹ DE BERNIS Gérard, « Développement durable et accumulation », *Revue Tiers-Monde*, tome 35, n° 137, 1994, pp.95-129.

² BEN HAMMOUDA Hakim, op.cit. , p 21.

³ BEN HAMMOUDA Hakim, Trade liberalization and development, op. cit., p.45

1. Les stratégies d'industrialisation

Si certains défendaient l'idée d'une croissance équilibrée, d'autres plus nombreux mettaient l'accent sur le caractère structurant de certains secteurs qui peuvent jouer un rôle d'entraînement sur le reste de l'économie. Parallèlement à l'accumulation du capital et aux politiques sectorielles, les premiers travaux sur la diversification ont également insisté sur le rôle de l'industrie. En effet, un consensus a été établi autour du développement industriel et de sa place dans la transformation des économies traditionnelles et la modernisation des structures productives des pays en développement.

Les travaux sur la diversification ont mis en exergue la place et le rôle des politiques industrielles. L'intérêt récent accordé au développement industriel constitue un renouvellement majeur des politiques sectorielles dans la réflexion. Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que l'industrialisation doit être au centre des nouvelles stratégies de diversification afin d'améliorer l'insertion internationale des pays en développement. De ce point de vue, l'expérience historique a montré le rôle de ce secteur dans les dynamiques de croissance et dans l'amélioration de la compétitivité des économies nationales. En effet, les régions les plus dynamiques dans le commerce international sont celles où la part de l'industrie dans le PIB n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 70¹.

L'industrialisation est une stratégie de diversification verticale car elle permet de pallier aux dégâts provoqués par la spécialisation des pays dans les produits primaires. De plus, le secteur industriel est supposé être facteur d'externalités positives par des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie par l'intermédiaire de gains de productivité, d'un accroissement de la qualification de la main-d'œuvre et en suscitant du progrès technique.

De l'autre côté, l'agriculture est considérée comme un secteur qui se développera grâce aux effets d'entraînement de l'industrie. On retrouve donc ici l'influence de la thèse

¹ BEN HAMMOUDA Hakim , op. cit., p. 23.

dualiste d'Arthur Lewis¹. Les principales stratégies d'industrialisation sont l'industrialisation par substitution aux importations (ISI) et les industries industrialisantes.

1.1. L'industrialisation par substitution aux importations (ISI) :

Elle est mise en œuvre dans les années 1950 dans la majorité des PED, généralisée en Amérique latine mais aussi en Asie (Corée, Philippines...) et en Afrique (Sénégal, Kenya...). Au départ cette stratégie n'était qu'une simple improvisation des pays d'Amérique latine, qui a été par la suite théorisée par la Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL) et par Raul Prebisch².

Ces stratégies avaient cherché à produire localement les biens de consommation finale qui étaient importés par le passé. Les stratégies de modernisation ne se sont pas limitées aux efforts de développement industriel, mais se sont aussi intéressés au développement agricole à travers une volonté de réduire la dépendance des économies vis-à-vis des produits de rente et de renforcer la place des produits vivriers³. Elle vise la libéralisation de la dépendance au commerce international en substituant progressivement la production nationale aux importations.

L'accroissement de la production nationale présuppose une demande interne suffisante pour l'absorber et éviter une crise de surproduction. Cette stratégie nécessite donc la mise en place d'une réforme agraire pour redistribuer les revenus et la constitution de marchés intégrés régionaux. Elle nécessite aussi des politiques protectionnistes et le financement des investissements massifs, provenant souvent de l'extérieur (financement par endettement

¹ Arthur Lewis remporta le prix « Nobel d'économie » en 1979 pour ses travaux en économie du développement, notamment la publication de *Economic Development with Unlimited Supplies of Labour* (Développement économique avec une offre de main-d'œuvre illimitée) considérée comme un des articles fondateurs de l'économie du développement. Selon Lewis, les pays en développement sont caractérisés par la présence d'une économie duale. Dans ces pays coexistent un secteur traditionnel (l'agriculture et les activités informelles), avec un surplus de main-d'œuvre, et un secteur moderne (les industries capitalistes) fonctionnant sur le mode capitaliste: le profit permet de financer l'investissement. La migration de main-d'œuvre provenant du secteur traditionnel vers le secteur moderne tire l'économie, et les profits générés par le secteur moderne créent la croissance et l'accumulation de capital qui financent l'expansion. L'élément moteur du "take-off" c'est l'investissement du secteur capitaliste qui doit permettre une accumulation élargie et une résorption du sous-emploi. Le secteur traditionnel, disposant d'une main-d'œuvre bon marché et en quantité suffisante, sert de réservoir à l'industrie.

² DEUBEL Philippe, op. cit., p. 486.

³ BEN HAMMOUDA Hakim, op. cit., p.133-155.

international que nous étudierons par la suite). Le développement doit être assuré par une stratégie de remontée de filière qui permet de diversifier la production. Le pays produit d'abord des biens de consommation basiques (biens alimentaires, textile), puis il produit des biens plus élaborés (chimie puis biens industriels, d'équipement...).

Néanmoins, l'ISI a été critiquée de multiples façons, soit pour ses faibles performances externes et les protections qu'elle risque de faire perdurer, soit pour son impact sur le marché intérieur et sur la structure sociale qu'elle engendre. Les économistes libéraux critiquent évidemment une stratégie qui repose sur la protection du marché intérieur. Contrairement aux apparences, l'ISI représente rarement un gain substantiel en termes de devise. En effet, les nouvelles activités productives nécessitent des intrants et des biens d'équipement importés. La croissance des revenus engendre de nouveaux besoins de consommation, ce qui transforme l'ISI en « substitution d'importations par d'autres importations »¹.

1.2 Les industries industrialisantes

Des économistes, notamment Albert Hirschman et François Perroux, ont mis l'accent sur l'importance d'accorder la priorité aux secteurs moteurs de l'économie (les pôles de croissance de François Perroux) afin de susciter une croissance généralisée par la suite à travers des effets de liaison et d'entraînement amont et aval. Il ne faut donc pas gaspiller le capital dans des branches qui n'auront pas de retombées positives sur toute l'économie. Ces travaux susciteront les stratégies basées sur le développement de l'industrie lourde. De nombreux pays, pas tous socialistes, se sont engagés dans cette voie : la Chine et l'Inde à la fin des années cinquante, et aussi des pays dotés d'une rente pétrolière importante (Algérie, Irak, Venezuela)².

Cette stratégie vise à développer des activités situées en amont du système productif (sidérurgie, métallurgie, production énergétique, chimie de base...), car elles sont censées avoir des effets d'entraînement sur le reste de l'économie. En effet, développer ces activités permet de faire travailler des actifs qui constitueront le noyau du marché intérieur des biens de

¹ RAFFINOT Mark, *Economie du développement*, Paris, Dunod, 2015, p.171.

² *Ibid.*, p. 174.

consommation. De plus, elles dotent le pays des infrastructures industrielles qui peuvent permettre l'émergence d'activités en aval, par une descente de filière.

Un tel modèle des industries industrialisantes trouve son fondement théorique dans ce que le professeur G. De Bernis a appelé, « *industries industrialisantes* » un modèle repose sur le schéma marxien de la reproduction élargie, reformulé par Fieldman pour l'Union Soviétique. Il a été repris, par G. De Bernis en associant à la notion de pôle de croissance de François Perroux¹.

Inspirées de l'expérience de l'URSS et de la thèse de la croissance déséquilibrée de François Perroux (en particulier pour l'Algérie), cette stratégie amène l'État à orienter les investissements à la place du marché (la faible rentabilité initiale de ces investissements découragerait des acteurs privés) dans les secteurs stratégiques pour constituer des pôles industriels de croissance qui, par les effets d'entraînement (industries « industrialisantes »), propageront le développement dans tous les autres secteurs industriels en aval. Ces secteurs privilégiés sont ceux de l'industrie lourde en amont du processus productif qui, en dégagant des gains de productivité, favoriseront la croissance de l'économie tout entière (mécanisation de l'agriculture par exemple...).

Le secteur primaire, lui, doit fournir les biens de consommation intermédiaires à l'industrie et des débouchés biens d'équipement qui y sont produits. Ainsi l'Algérie oriente, par la planification de ses investissements, ses capitaux vers l'industrie de biens d'équipement. L'État réunit plusieurs industries en « pôles de croissance » censés générer des synergies et des externalités positives : la sidérurgie, la chimie, la mécanique....

À court terme, ces stratégies semblent atteindre leurs buts : la production industrielle se diversifie à travers la constitution d'un appareil productif modernisé et la richesse produite par habitant augmente, en particulier dans les grands pays comme l'Inde, le Brésil ou le Mexique. Mais, à la fin des années 1970, un constat s'impose : ces stratégies n'ont pas permis d'entretenir un processus durable de croissance et de développement ; la pauvreté et les inégalités sont toujours fortement présentes.

¹ REZIG Abdelhak, *Algérie Brésil Corée du sud, trois expériences de développement*, Alger, Office des Publications Universitaires, 2006, p. 84.

L'échec de cette stratégie est imputable à plusieurs raisons. Tout d'abord, l'insuffisance du marché intérieur ne permet pas d'assurer des débouchés aux produits industriels et les biens d'équipement ne sont pas compétitifs sur le marché international. De plus, ces stratégies nécessitent un accroissement des importations, en particulier des technologies et des biens d'équipement pour assurer l'industrialisation, mais aussi parfois de produits agricoles du fait de l'abandon du secteur primaire. Les pays se retrouvent dans une situation de dépendance technologique vis-à-vis de l'extérieur, ce qui va générer un déficit important de leur balance des paiements. Cette dépendance va prendre la forme de la « crise de la dette » dans laquelle vont s'enfoncer plusieurs pays d'Amérique latine à partir de 1982¹.

Pour expliquer les limites de cette stratégie, les libéraux vont pointer trois responsabilités dans cet échec : un État trop présent qui se substitue au marché, une spécialisation industrielle trop précoce et un développement qui s'est coupé du commerce international.

En outre, les industries lourdes nécessitent des capitaux importants, des biens d'équipement et des techniques de production ainsi qu'une main-d'œuvre hautement qualifiée, qu'il n'est pas toujours possible de trouver sur place. Elles accroissent donc la dépendance vis-à-vis de l'extérieur (financière, technologique et humaine) sans forcément créer des emplois. De plus, elles provoquent un véritable "effet d'éviction " sur les autres activités puisqu'elles aspirent l'essentiel des ressources du pays : le développement de l'industrie des biens de consommation et de l'agriculture est sacrifié au profit des industries en amont.

1.3. Les stratégies de la promotion des exportations (PE)

La stratégie de promotion des exportations, appelée aussi « *substitution aux exportations* », a été initiée dès les années 1950 par deux pays asiatiques, Hong Kong et Singapour, rejoints dans les années 1960-1970 par la Corée du Sud et Taiwan (ces quatre pays devenant les NPIA : nouveaux pays industrialisés asiatiques ou les « Dragons asiatiques ») et

¹ DEUBEL Philippe, op. cit., p.487.

certaines pays d'Amérique latine comme le Brésil, le Chili ou le Mexique. Dans les années 1980, d'autres pays asiatiques leur emboîtent le pas : Chine, Malaisie, Thaïlande.

Il s'agit de substituer progressivement aux exportations de produits primaires des produits de plus en plus élaborés par la remontée de filières : remplacer les exportations traditionnelles par de nouvelles, plus intensives en capital et à plus forte valeur ajoutée ; passer de l'industrie légère à l'industrie lourde, en intégrant progressivement du progrès technique et en assurant la formation de la main-d'œuvre¹.

Ce développement extraverti n'a donc été un succès que pour les pays qui ont su faire évoluer leur spécialisation en remontant la filière de leurs exportations. Ainsi plusieurs pays d'Amérique latine n'ont pas réussi à sortir de leur spécialisation initiale et ont vu leur dette extérieure s'accroître fortement à la fin des années 1970 et au début des années 1980. La crise asiatique de 1997, qui a secoué durement la Thaïlande ou la Malaisie, démontre aussi la fragilité de cette stratégie si la remontée de filière ne se fait pas assez vite : ces pays se retrouvent dépendants des firmes transnationales (phénomène des « pays ateliers ») qui y sont implantées et qui peuvent démanteler leurs unités de production très rapidement en cas de retournement de situation politique, économique ou sociale.

2. Le tournant libéral des modèles de développement

Les années 1980 ont vu l'aggravation de la crise de l'endettement extérieur qui a mis plusieurs pays dans un état d'insolvabilité et de l'impossibilité d'honorer leurs dettes, c'est dans l'objectif de stabiliser ces économies qu'une série de mesures néolibérales a été conçue à Washington par un groupe d'économistes et de spécialistes des deux institutions (FMI et Banque Mondiale). Cet ensemble de mesures, regroupé sous le nom de « Consensus de Washington », a trait à la privatisation des entreprises publiques, la libéralisation des échanges extérieurs, l'austérité budgétaire et la lutte contre l'inflation.

Les années 1980 vont donc être le cadre du « tournant libéral », qui concerne aussi les stratégies de développement. Ces dernières vont être uniformisées selon des normes de

¹DEUBEL Philippe, op. cit., p. 488.

développement théorisées par les institutions internationales, FMI et Banque mondiale en tête¹. Ainsi, profitant de la crise du modèle « *développementiste* » qui avait fait les beaux jours des années 70, les Programmes d'ajustement structurel (PAS) issus du consensus de Washington sont devenus par la suite, et ce, pendant 20 ans (1980-2000), le fer de lance d'un «développement» libéral².

Les bailleurs de fonds internationaux ont donc décidé de conditionner les nouveaux prêts aux pays concernés à travers des engagements qui consistent à prendre certaines mesures économiques afin de parvenir à les équilibres financiers et économiques . Ces mesures préconisées par le FMI et la Banque Mondiale sont appelées ajustement structurel.

L'ajustement structurel implique un certain nombre de mesures d'ordre monétaire, fiscal, budgétaire et commercial destinées à rétablir les mécanismes du marché et la vérité des prix. A ces mesures s'ajoutent d'autres mesures destinées à limiter l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie, il s'agit de la privatisation du secteur public, la promotion du capital privé national, l'encouragement de l'investissement privé étranger, la vérité des prix par la suppression des subventions aux produits de première nécessité ou aux biens d'équipement et enfin le libre-échange par la suppression du contrôle du commerce extérieur³.

Son objectif est double : Le rétablissement des équilibres macro-économiques, dans un premier temps, celui des mécanismes du marché et de la vérité des prix par le désengagement de l'Etat de la sphère économique, dans un deuxième temps. La stabilisation, la libéralisation et la privatisation sont les maîtres mots qui synthétisent les différentes conditions et critères de performances du FMI⁴.

Les PAS vont devenir la norme des stratégies de développement des pays du Sud : l'Amérique latine, du fait de sa proximité géographique avec les États-Unis, et l'Afrique, du fait de sa situation catastrophique, vont en particulier devenir les terrains d'expérimentation des politiques libérales de rattrapage de développement.

¹ DEUBEL Philippe, op. cit., p.490.

² FAVREAU Louis, op. cit. , p.08.

³ TEBANI Amel, *Privatisation des entreprises publiques économiques*, Alger, éditions Belkeise, 2011, p.77.

⁴ OUCHICHI Mourad, *l'obstacle politique aux réformes économiques*, thèse de doctorat en science politique, université Lumière, Lyon 02, 2011, p. 176.

En effet, la philosophie de l'ajustement structurel repose sur le fait que l'intégration au marché mondial avec une spécialisation conforme aux avantages comparatifs doit se substituer au développement du marché intérieur et à la construction d'un système productif intégré et articulé. Cette philosophie s'appuie sur le fait que l'ouverture accroît la concurrence et rend le système de prix plus efficient en ramenant les prix relatifs domestiques au niveau des prix mondiaux¹.

Cependant, le PAS n'est pas une stratégie de développement basée sur la diversification économique, les politiques de développement définies par les institutions de Bretton Woods vont bénéficier de l'appui de l'Organisation mondiale du commerce car elles partagent un postulat commun : le développement passe par une ouverture croissante au commerce international. L'ouverture étant, selon la théorie néoclassique, facteur de spécialisation, et pas de diversification.

Les Pays en Développement (PED) doivent appliquer les règles de l'OMC au même titre que les pays développés. Les concepteurs et les promoteurs des PAS ont donc oublié que les pays développés ainsi que les Nouveaux Pays Industrialisés NPI avaient bénéficié d'un protectionnisme initial avant leur ouverture commerciale.

En dépit de quelques réussites enregistrées dans plusieurs pays, les PAS vont subir de nombreux échecs qui vont provoquer leur remise en cause au cours des années 1990. Dans plusieurs pays, notamment d'Amérique latine, les politiques d'ajustement sont à l'origine d'une hyperinflation qui pénalise les classes les plus défavorisées. Elles ne suscitent pas non plus la croissance économique espérée et, au contraire, provoquent parfois la pauvreté et enfoncent un peu plus le pays dans le sous-développement.

En effet, le démantèlement forcé du service public, la réduction des dépenses publiques de santé ou d'éducation imposées par les critères d'équilibre budgétaire provoquent des reculs importants en termes d'alphabétisation ou de mortalité infantile dans les pays d'Afrique. La charge de la dette s'accroît et diminue d'autant les ressources destinées au développement humain de la population.

¹ABBAS Mahdi , op. cit., p. 568.

D'une manière générale, les PAS ont eu des effets bénéfiques dans les pays déjà avancés dans leur développement et qui disposaient d'institutions sociales et politiques stables. À l'inverse, dans les Pays moins Avancés(PMA), ces politiques ont été désastreuses : affaiblissement du peu d'État-providence qui existait et donc appauvrissement de la population, développement des mafias se substituant à l'État, mécanismes de marché inopérants. Ce sont les pays qui ont appliqué avec la plus grande orthodoxie les PAS qui ont vu leur situation économique et sociale se dégrader le plus.

L'économiste américain Joseph Stiglitz (prix Nobel d'économie en 2001) va devenir la figure de proue de la critique des institutions internationales. Ancien vice-président et économiste en chef à la Banque mondiale qu'il quitte en 2000, il reproche principalement à ces dernières (même si ses critiques les plus dures visent le FMI) d'avoir une conception uniquement libérale du développement, ce qu'il appelle le « fanatisme du marché », avec un modèle prétendument généralisable à tous les pays. Cette « thérapie de choc » que sont les PAS, imposée à tous les pays, quelles que soient leurs structures économiques et sociales, est vouée à l'échec.

Après avoir exposé l'aspect théorique de la diversification économique et du développement économique, ainsi que les principales stratégies de développement économique fondées sur la diversification, nous allons tenter de vérifier la mise en œuvre de ces stratégies en Algérie.

Section 2 : Les tentatives algériennes de la diversification économique depuis l'indépendance

Après plus d'un demi-siècle de son indépendance, l'économie algérienne souffre de plusieurs carences, en dépit des différentes tentatives et stratégies pour la diversifier. En effet, l'étude historique des différentes politiques adoptées par les pouvoirs publics démontre clairement que ceux-ci n'ont pas eu les résultats escomptés qu'il s'agisse des stratégies de développement accéléré et autocentré des années 1970, des différentes initiatives de réformes initiées et mises en œuvre depuis le début des années 1980, du plan d'ajustement structurel des années 1990, ou des différents programmes d'investissement mis en œuvre à partir de 2001 comme mécanisme d'appui à la relance économique.

L'économiste M. Mekideche résume bien la question des mutations économiques en Algérie. En s'interrogeant sur les décennies 1970 et 1980 qui ont vu l'émergence économique contrariée voire stoppée du fait d'une industrialisation inachevée et inefficace et un blocage structurel maintenu par une variante algérienne du syndrome hollandais¹. Ou au contraire assiste-t-on à l'émergence d'une croissance durable et soutenue par des excédents financiers sans précédent et la construction d'infrastructures essentielles conduisant à une économie diversifiée et compétitive intégrée à l'économie globale².

L'observation importante qui peut être faite est que l'économie nationale n'a pas encore pu se construire une base productive endogène. A quels facteurs doit-on imputer ces performances économiques relativement décevantes en termes de diversification ? La vulnérabilité persistante de l'économie est-elle fondamentalement due à des politiques macro-économiques inefficaces, à des institutions de faible qualité ou encore à l'absence de transformation structurelle de l'économie nationale³ ?

¹ Le syndrome hollandais est un phénomène économique qui relie exploitation de ressources naturelles et déclin de l'industrie manufacturière locale. Inspiré du cas des Pays-Bas des années 1960, le terme syndrome hollandais est utilisé par extension pour désigner les conséquences nuisibles provoquées par une augmentation significative des exportations de ressources naturelles par un pays.

² MEKIDECHE Mustapha, *L'économie algérienne à la croisée des chemins*, Alger, éditions Dahlab, 2008, p.7-8.

³ Forum des Chefs d'Entreprises FCE, « Etude sur les perspectives de diversification de l'économie nationale », p. 05. <http://www.fce.dz/wp-content/uploads/2016/07/perspectives-de-diversification-de-leconomie-nationale.pdf> .[consulté le 13 décembre 2016] .

Les experts s'accordent sur la multiplicité des expériences de l'Algérie visant à diversifier son économie pour le développement, à travers une stratégie axée sur l'investissement public (**sous-section 1**), puis une tentative de transition d'une économie étatisée à une économie de marché efficace (**sous-section 2**), et enfin un retour massif des investissements public ces dernières années (**sous-section 3**).

Sous-section 1 : Une stratégie de diversification axée sur l'investissement public

L'Algérie s'est engagée dès les années soixante-dix, dans un processus de développement économique et social basé sur une socialisation graduelle de l'économie et une planification administrative, qui constituait à cette époque la pierre angulaire de la régulation de sa politique économique. Ainsi, les premiers textes officiels relatifs aux fondements doctrinaux du choix de l'Algérie pour une stratégie socialiste de développement, sont consacrés dans la charte nationale de 1976 et la constitution adoptée la même année. Certains points comme la nationalisation, l'industrialisation et la réforme de l'agriculture ont, toutefois, été évoqués dans la charte d'Alger d'avril 1964 et la charte de Tripoli de juin 1962.

Si l'objectif de cette stratégie de développement était de construire une économie nationale, développée, autocentrée, générant une valeur ajoutée et produisant des richesses pour la société, l'échec au bout d'une quinzaine d'années de mise en œuvre est cuisant. Dès la deuxième moitié des années 1970, les indicateurs économiques et sociaux affichaient clairement que tous les secteurs d'activité fonctionnaient en total dépendance à l'intervention étatique, et le modèle ne reposait que sur la rente pétrolière et le charisme de son initiateur, le Président H. Boumediene. Ce qui nous pousse à constater que l'Algérie est passée de l'Etat développementaliste à l'Etat rentier et distributeur des richesses qu'il ne créait pas.

L'Etat a été le premier employeur et le principal acteur économique. Il dirige, administre, régule, planifie, fixe les prix et détermine les stratégies des entreprises majoritairement publiques. Pour assumer ses innombrables missions, il développe une immense et coûteuse bureaucratie, cloisonnée et hiérarchisée à l'extrême¹. De par les priorités accordées à certains secteurs, à certaines branches, au détriment d'autres, de par le choix,

¹ BOUHOU Kassim, « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », *Revue Politique Etrangère*, Dossier Algérie : Faut-il croire à la transition ? 2009, pp.323-335.

parfois incompréhensible, de certaines techniques, de par le mode d'organisation et de fonctionnement de l'économie adoptés, la stratégie algérienne n'avait pas atteint, à la veille de 1980, tous ses objectifs¹.

1. Le choix de l'industrie comme vecteur de diversification en Algérie

Ce n'est qu'après juin 1965, que le nouveau pouvoir va prendre en charge la gestion de l'économie nationale avec la mise en place d'un secteur public élargi à tous les domaines de l'activité économique, écartant ainsi de fait la voie capitaliste de développement. Le choix de la voie socialiste, à partir de la décennie soixante-dix, s'inscrit d'après le discours officiel, dans une logique de construction d'un Etat indépendant politiquement et économiquement, consacrant ainsi la rupture avec la division internationale du travail et le capital international².

C'est cette rupture avec la division internationale du travail qui s'est traduite par la conception et la mise en œuvre de la stratégie de développement fondée sur la diversification de l'économie pour éviter la spécialisation dans un domaine en vertu de cette division. En effet, en vue de diversifier l'économie, l'Etat, à travers les différentes politiques engagées, avait manifesté une volonté de promouvoir sous son contrôle tous les secteurs d'activité. Cela s'exprimait par une réorientation de la stratégie de développement principalement vers l'industrie, mais également par l'étatisation du secteur agricole et celui des services.

Le choix de l'industrie, comme vecteur essentiel du développement, est justifié par l'état du sous-développement du pays. Selon le discours politique de cette période, seul un investissement massif de l'Etat dans le secteur industriel était capable d'enclencher une dynamique d'accumulation interne permettant de rattraper le retard en termes de développement provoqué par la colonisation³.

¹ REZIG Abdelhak, op. cit. , p. 95.

²KASMI Djamila, *Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne*, thèse de doctorat en sciences économiques, université de Lyon Lumière, 2008, p. 15.

³ OUCHICHI Mourad, op. cit. , p. 39.

En effet, la théorie des industries industrialisantes est au cœur de la stratégie algérienne de développement adoptée depuis 1967¹. Les principaux objectifs de la planification algérienne étaient en effet les suivants :

- L'intervention de l'économie et la rupture avec le schéma d'intervention colonial ;
- La diversification verticale des différentes branches de l'industrie ainsi que la diversification horizontale de l'agriculture à l'industrie.

Deux hypothèses de type historique sont invoquées à l'appui de cette stratégie de développement :

- Il n'y a pas de développement agricole sans diversification industrielle ;
- La branche mécanique joue toujours un rôle central dans le processus de développement².

La stratégie de l'industrialisation s'est manifestée par la constitution de grandes sociétés nationales placées sous la tutelle de l'Etat, contrôlant les secteurs clef de l'industrie. Ces sociétés qui étaient soit nouvellement créées ou nationalisées, sont organisées comme une administration à la tête desquelles l'Etat désignait un directeur général nommé par décret recevant leurs ordres des ministères de tutelle, eux-mêmes sous le contrôle du gouvernement central.

L'instrument phare utilisé pour atteindre ces objectifs ce sont les investissements publics massifs financés par les ressources que procure l'exportation des hydrocarbures ainsi que l'endettement extérieur lorsque les besoins de financement des entreprises publiques vont s'accroître au fur et à mesure de la mise en œuvre des différents plans de développement et les revenus pétroliers baissent à un tel point que le crédit extérieur et le financement monétaire vont s'imposer comme modes importants de financement de l'économie nationale.

¹ Il convient de noter que l'Algérie a adopté cinq plans de développement, à savoir le plan triennal au pré-plan (1967-1969), le premier plan quadriennal (1970-1973), le deuxième plan quadriennal (1974-1977). Suite à ce qui a été appelé bilan décennal, le constat de carence et les difficultés d'absorption du volume des investissements, une pause est décidée pour 1978 et 1979, et qui a consisté en l'exécution des "restes à réaliser" de tous les plans antérieurs. De nouvelles perspectives avec de nouvelles données et de nouvelles orientations, s'ouvrent après 1980 avec deux nouveaux plans quinquennaux, cette fois de développement (1980-1984) et (1985-1989), ce dernier abandonné peu après son lancement à cause de la crise de 1985.

² REZIG Abdelhak, op. cit. , pp. 89-90.

Si la priorité est donnée à l'industrie lourde (sidérurgie, métallurgie), l'objectif est l'édification d'un système productif national intégré. Tandis que seul le secteur des hydrocarbures est globalement tourné vers l'exportation, les entreprises créées sont largement dépendantes des importations pour leurs équipements et leurs intrants. On comprend dès lors les difficultés qu'il y aura plus tard à reconvertir ce système pour diversifier les exportations et pourquoi l'ouverture de l'économie aura pour effet de renforcer la part des hydrocarbures dans le PIB¹.

Le dynamisme de la liaison de l'agriculture et de l'industrie

Les responsables de l'industrie algérienne ont pris une option fondamentale : de même que l'industrie ne doit pas compter principalement sur l'exportation, mais doit contribuer aussi à intravertir l'économie algérienne ; de même, l'industrie doit tout à la fois contribuer à moderniser ce qui demeurera encore longtemps la source principale d'activité économique, l'agriculture, et trouver dans cette partie importante de la population les débouchés principaux ou d'appoint pour ses fabrications².

L'industrie algérienne est directement orientée à la fourniture à l'agriculture des biens dont elle a besoin pour l'élévation de la productivité du travail :

- Les hydrocarbures à bas prix fournissent la base énergétique ;
- Les engrais sont fournis soit par les dérivés des hydrocarbures (engrais azotés), soit à partir des phosphates ;
- Les dérivés des hydrocarbures fournissent encore les pesticides, les matières plastiques ;
- La branche de la sidérurgie et de la mécanique fournira le matériel tracté ou non et l'ensemble de l'outillage dont l'agriculture a besoin pour se moderniser, sans négliger les abris pour le bétail sur les hauts plateaux pendant la saison froide, et a fortiori le matériel lourd indispensable aux travaux d'aménagement du sol³.

Bien que la question agraire ait figuré dans tous les textes officiels de l'Algérie indépendante, aucune politique agricole de grande envergure, aucun changement significatif

¹ TALAHITE Fatiha : « L'économie algérienne depuis 1962 : Le poids croissant des hydrocarbures », *Revue Tendances Economiques*, 2006, pp.82-85.

² DE BERNIS Gérard, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Revue de Tiers-Monde*, tome 12, n°47, 1971, pp. 545-563.

³ Ibid, p. 555.

ne fut entrepris par l'Etat dans ce secteur durant toute la période allant de 1962 à 1971. L'agriculture est restée très en retard sur sa politique industrielle. C'est seulement avec le lancement du premier plan quadriennal 1970-1973, après une période dite d'attente d'une décennie, qu'une stratégie visant la réforme globale de l'agriculture sera tentée.

Le secteur de l'agriculture connaît une évolution régressive : croissance démographique, recherche de terres nouvelles, érosion, absentéisme de nombreux propriétaires, instabilité du régime de tenure des terres, etc. Il en résulte une augmentation du sous-emploi (probablement supérieur à 50% à l'heure actuelle), la diminution de certaines exportations agricoles, l'accélération de l'exode rural donc du chômage urbain et de la pression à l'émigration, la faiblesse du surplus, le retard de la modernisation. Si cette situation se poursuivait, il serait exclu que l'agriculture devienne le débouché attendu de l'industrie et l'industrialisation serait mise en cause, non seulement dans son orientation actuelle mais dans sa seule logique concevable¹.

La marginalisation du secteur privé

L'extension du secteur public² s'est faite, d'une part, par le biais des nationalisations et des textes juridiques régissant ce secteur et d'autre part, par certaines mesures restrictives prises à l'encontre du secteur privé national ou étranger en matière de prix, de salaires, de fiscalité ou de commerce extérieur et tendant à limiter son champ d'intervention. « *La marginalisation du secteur privé a été justifiée officiellement par la poursuite de l'objectif de rupture avec le capital international* »³.

Le secteur privé (essentiellement des petites et moyennes entreprises), s'il ne disparaît pas, conservera un rôle marginal et, privé d'un cadre concurrentiel, il sera condamné à capter des rentes générées par l'Etat⁴. Comme le constate N. Grim, le développement économique et social à cette époque devient l'affaire exclusive de l'Etat, de ses technocrates et de ses entreprises, c'est à eux et, exclusivement à eux, qu'échoit la responsabilité des orientations

¹DE BERNIS Gérard, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », op. cit., pp. 545-563.

² La part du secteur public dans la Production Intérieure Brute est passée de 34,09% en 1969 à 65,42% en 1978, selon BENBITOUR Ahmed dans « la situation économique de L'Algérie », dans *le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, sous la dir. de T. HAFSI (dir) Alger, op. cit., p. 102.

³KASMI Djamila, op. cit., p. 19.

⁴TALAHITE Fatima, op. cit., p. 82.

des politiques économiques et la réalisation des équipements structurants, le privé étant réduit selon l'auteur, lorsqu'il en a la chance à la fonction de simple sous-traitant au service d'un secteur étatique dominant¹.

De manière générale, nous pouvons dire que le capital privé, loin de constituer un complément pour le secteur public, a été soit en concurrence avec lui soit qu'il a utilisé ce dernier comme tremplin pour son développement (dans ce dernier cas il s'agit le plus souvent du privé informel qui fonctionne en parasitant le secteur public en profitant des prix bas des intrants).

En effet, le bilan est unanimement négatif, cette approche de l'industrialisation qualifiée par A. BENBITOUR de « naïve » et qui consiste à contourner les contraintes par le recours à l'extérieur commençait à donner des signes de faiblesse à la fin de cette étape (...). La conséquence est que le stock de la dette extérieure est passé de 1 milliard US\$ en 1970 à 17 milliards US\$ en 1980, soit une multiplication par 17 du stock en une seule décennie ! »².

Cette stratégie dite des "industries industrialisantes " chère à Gérard Destanne de Bernis, était loin d'aboutir aux résultats escomptés et les différents bilans qui ont été établis se rejoignent tous pour affirmer que l'investissement étatique était important et généralisé et a concerné tous les secteurs d'activité, mais les résultats économiques et sociaux étaient loin des objectifs affichés. Le constat d'échec n'épargnait aucun secteur, de l'industrie à l'agriculture, sans oublier les conditions socio-économiques de la population³. L'économiste S.MOUHOUBI soutient, dans ce cadre, qu' hormis les conséquences les plus visibles qu'on peut résumer sommairement, figurent notamment l'échec de constituer un tissu industriel dense et intégré⁴.

Ainsi, la planification globale n'a pas été maîtrisée, créant une inadéquation entre le développement des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics,

¹ GRIM Noureddine, *Entrepreneurs, pouvoir et société en Algérie*, Alger, casbah éditions, 2012, p.45.

² BENBITOUR Ahmed, *L'Algérie au Troisième Millénaire, Défis et potentialités*, Alger, éditions Marino or, 1998, pp. 23-24.

³ BOURAHLI Ahmed Toufik, *Problématique de l'Etat dans les transitions à l'économie de marché : Essai d'approche théorique avec référence à l'Algérie*, thèse de doctorat en sciences économiques, faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales université de Constantine 2, 2014, p. 419.

⁴ MOUHOUBI Salah, op. cit. , p.13.

de l'hydraulique et de l'habitat. Au moment où ce système a commencé à donner des signaux rouges, il y a eu la situation favorable du marché pétrolier entre 1979 et 1981 et l'appréciation du dollar américain. Au lieu de s'attaquer à ces dysfonctionnements, la politique économique instaurée au début des années 1980, s'est contentée de considérations trop générales en amorçant une réorientation des investissements vers des secteurs non directement productifs et en déstructurant les entreprises au nom de leur restructuration organique.¹

2. Les nouvelles orientations de la politique économique durant les années 1980

Quelques mois après la disparition du Président H. Boumediene, une nouvelle démarche en matière de développement économique et social est prônée par le Président Chadli Bendjedid qui résumait parfaitement l'esprit des réaménagements économiques du début des années quatre-vingt. En effet, le thème des réformes économiques domine le discours politique des autorités algériennes qui avaient pour principales missions, le rééquilibrage du poids des secteurs économiques, la réorganisation interne des entreprises publiques et enfin la redéfinition de la place du secteur privé national.

Dans ce sillage, plusieurs actions ont été entamées pour rationaliser l'économie avec les restructurations financières et organiques des entreprises publiques, et de booster l'appareil productif national retardataire (agriculture, infrastructures, etc.). Cependant, ce projet a été abandonné quelques années plus tard avec des résultats jugés désastreux.

La réorientation des investissements vers une plus grande diversification

Le plan quinquennal 1980-1984 se veut plus équilibrer : il doit rétablir au moins globalement les équilibres intersectoriels. Plus précisément, il prévoit un redéploiement de l'investissement vers l'agriculture, l'hydraulique et l'infrastructure économique et sociale. Au sein même de l'industrie, une préférence est accordée à l'industrie légère et aux actions de l'amélioration de la rentabilité financière, au détriment de l'industrie de base². Il convient de remarquer également que l'appareil industriel n'a toujours pas réussi à participer aux

¹BENBITOUR Ahmed, « la situation économique de L'Algérie », dans *le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, sous la dir. de T. HAFSI (dir) Alger, op. cit., p. 102.

² REZIG Abdelhak, op. cit., p.99.

exportations du pays : le poste " Energie et lubrifiant " représente en effet 98% environ du total des exportations entre 1980 et 1984.

Quant au secteur de l'agriculture, les réformes agraires de la décennie 1980 ont voulu casser le tabou qui pesait jusque-là sur la propriété privée. Le statut des terres publiques (1987) institue un droit individuel d'exploitation et la loi d'orientation foncière qui intéresse les terres privées annule la loi de réforme agraire de 1971 et restitue des terres expropriées à leurs anciens propriétaires. C'est la réhabilitation de la propriété privée. C'est ainsi que plus de 2 millions d'hectares de bonne terre ont été cédées à des entités individuelles ou collectives avec des modes de concession qui ont évolué durant la décennie 80. Une batterie de lois a vu le jour mais les décrets d'application tardent à être publiés et plongent ainsi ce secteur dans une opacité qui paralyse l'agriculture algérienne.¹

Quant au secteur privé, jusque-là marginalisé, il a été réhabilité grâce à la promulgation d'un nouveau code d'investissement en 1982, même si l'investissement privé est soumis à une procédure d'agrément obligatoire. Suite à l'adoption de ce nouvel arsenal juridique, une confiance est vite rétablie entre l'Etat et le privé national, et on assiste à une prolifération substantielle de petites unités de production. Désormais on n'hésite plus à afficher son statut professionnel et à le déclarer. Très vite la croissance des unités de production entre clandestin et nouvelle création, est relativement constatée. En effet, le nombre des entreprises passe de 9.387 en 1980 pour atteindre 14.154 unités de production en 1984².

La réorganisation de l'économie

Le de l'inefficacité de l'appareil productif, marqué par la baisse ou la stagnation de la productivité, a orienté la réflexion sur les modifications susceptibles de redynamiser l'appareil productif. C'est dans ce cadre que s'est réalisée la restructuration des entreprises publiques qui vise à éliminer « *la lourdeur bureaucratique et la mauvaise gestion* »³. Cette restructuration organique a été mise en application suite à la promulgation du

¹ BENYOUCEF Badreddine, « Le rôle de agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie ? » *Revue Agriculture*. Numéro spécial 1, 2016, pp.09-31.

² Office National des Statistiques ONS, *Revue Statistiques*, n°29.- pp. 2-3.

³ REZIG Abdelhak, op. cit. , p.102

décret n°80-242 du 04/10/1980. La réduction de la taille des entreprises publiques a engendré la création en 1983, de 404 nouvelles entreprises publiques à partir de 70 sociétés nationales (470 entreprises publiques à partir des 150 existantes auparavant). Dans l'industrie, 18 entreprises ont été transformées en 120 entreprises¹. La restructuration organique des entreprises a été accompagnée de la restructuration financière, en corrigeant le déséquilibre, légué par l'entreprise mère.

Les réformes engagées par les pouvoirs publics au début de la décennie quatre-vingt pour tenter de redresser la situation l'ont au contraire aggravé. La réduction de la taille des grandes entreprises visant officiellement, une gestion plus facile et plus efficace de celles-ci, a au contraire fait perdre à ces dernières les économies d'échelle qu'elles escomptaient récupérer de leur dimension. En outre, les assainissements financiers devenus récurrents de ces entreprises ont davantage relâché leurs contraintes financières. Ainsi, loin d'améliorer leur situation financière, ces assainissements ont largement contribué à creuser le déficit du budget de l'Etat et par conséquent augmenter le poids de l'endettement².

En effet, l'Algérie comme « *Etat rentier partiel* » s'est vu particulièrement affectée par la crise fiscale qui a sévi dans le milieu des années 1980, quand les prix du pétrole ont chuté. Face à cette importante baisse des revenus, le régime algérien n'a eu que quatre options : diminuer les dépenses de manière importante pour éviter un déficit budgétaire grave ; faire des emprunts à l'étranger, comme il l'avait beaucoup fait durant une grande partie de cette décennie ; augmenter les impôts ; ou imprimer de l'argent. Chaque option posait ses propres problèmes : l'austérité et l'augmentation des impôts pouvaient susciter des protestations sociales et politiques significatives ; augmenter les emprunts à fort taux d'intérêt pouvait accabler le pays d'une dette écrasante, et qui pouvait compromettre l'avenir ; utiliser la planche à billets était un acte inflationniste qui pouvait conduire à une perte de confiance de la part des partenaires étrangers³.

¹ SONATRACH a, par exemple, été éclatée en 8 entreprises, S.N.S (sidérurgie) en 14 entreprises, SONELEC (industrie électrique et électronique) en 8 entreprises, SONITEX (textile) en 6 entreprises, SN Métal (industrie Métallique) en 4 entreprises.

²KASMI Djamilia , op. cit., p. 81.

³ QUANDT William B , *société et pouvoir en Algérie*, traduit par, M. BENABDELAZIZ, Alger, éditions Casbah, 1999, p. 156.

Sous-Section 2 : La transition inachevée en Algérie 1988-2000

L'avènement en 1989 d'un gouvernement « réformateur » était le point de départ d'un projet global de réformes économiques appuyées par un processus d'ouverture politique. L'élaboration de ce programme, qui vise explicitement à soumettre l'économie aux lois du marché avait commencé dès 1986, mais les conditions politiques de sa mise en œuvre n'apparaissent qu'en 1989, à un moment où la situation économique et sociale était devenue très défavorable¹.

Le processus de réforme initié en Algérie dans cette période transitoire s'annonçait comme une refonte radicale des règles de fonctionnement de l'économie devant mettre fin à plus de 20 ans (1965-1988) d'économie administrée. Pour mettre fin à la bureaucratie qui paralyse l'économie, il n'est plus question de recourir aux directives administratives. Il s'agissait de mettre en place les instruments nécessaires et les règles du jeu, afin que chaque acteur puisse jouer son rôle dans la nouvelle dynamique : Aux entreprises de réaliser leur propre redéploiement industriel, aux banques d'apprendre à financer, aux partenaires sociaux de négocier les salaires².

1. Des réformes hésitantes

Constitué après les événements d'Octobre 1988, le gouvernement HAMROUCHE, dit des réformateurs, a lancé un programme qui a pour objectif économique de réduire le déséquilibre des finances publiques et la lutte contre l'inflation par la monnaie et les prix. En outre, il s'agissait, pour le gouvernement, d'approfondir le désengagement de l'Etat de la gestion directe du secteur économique, de démonopoliser le commerce extérieur et d'encourager la concurrence à tous les niveaux³.

En effet, un nouveau code de l'investissement fut adopté pour encourager les investissements étrangers dans le secteur des hydrocarbures ; le dinar fut dévalué ; la réforme des impôts eut lieu et les subventions disparurent ; les taux de change multiples furent

¹ TALAHITE Fatiha, op. cit., pp.82-85.

² TALAHITE Fatiha, « Réformes et transformations économiques en Algérie », rapport pour l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches, université Paris 13- nord, 2010, p. 25.

³ OUCHICHI Mourad, op. cit., p.149.

également éliminés ; enfin, les prix des produits agricoles étaient fixés par le marché. Tout cela a été mené sous la pression d'une sévère crise économique par une équipe réformatrice qui était persuadée que la vieille économie centralisée autour de l'Etat n'allait pas redémarrer.¹

Ces réformes ont touché au plan institutionnel, l'autonomie des entreprises publiques économiques, l'organisation du commerce extérieur et l'abolition des monopoles, la privatisation de l'agriculture, les relations de travail, les conditions de l'investissement privé et le filet social. Au plan macroéconomique, c'est-à-dire, de la stabilisation macroéconomique, les réformes ont englobé la politique du crédit, le taux d'intérêt, le taux de change, la politique fiscale et la libéralisation graduelle des prix².

Le contrechoc pétrolier de 1986 avait eu des résultats néfastes sur l'économie algérienne. Le projet des réformateurs, au départ limité à l'aspect strictement économique notamment dans son volet relatif à l'autonomie des entreprises économiques, se transforme en double transition politique et économique dont l'objectif est de rompre avec le système du parti unique et de l'économie administrée. Notamment la séparation des pouvoirs, le multipartisme, la loi sur les partis politiques et la transition vers l'économie de marché.

Face à ce type de crise fiscale, beaucoup de régimes ont eu recours à une ouverture tactique du système politique et économique. En autorisant une plus grande participation et en donnant plus de liberté, ils pensent pouvoir détourner la critique qui leur est d'abord destinée. Ils peuvent obliger d'autres groupements politiques à partager une part de responsabilité dans les choix économiques faits³.

Bien que les réformes initiées par le gouvernement Hamrouche qui visaient le démantèlement des mécanismes rentiers de l'économie administrée, peuvent être considérées comme des tentatives de diversification et ce, en tentant de changer l'environnement politique et l'arsenal juridique régissant la sphère économique, en libérant les marchés des biens et des services ; en instaurant l'indépendance de la Banque Centrale d'Algérie pour libérer le pouvoir monétaire de l'administration et en mettant fin au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Le constat est que durant cette période de transition difficile d'une

¹ QUANDT William B, op. cit., p.157.

² BENBITOUR Ahmed, *Radioscopie de la gouvernance algérienne*, Alger, EDIF, 2000, 2006, p. 84.

³ QUANDT William B, *ibid.*, p.157.

économie étatisée à une économie de marché concurrentielle et l'Etat de droit , les réformes sont timidement entamées malgré des discours apparemment libéraux, et moralisateur que contredisent journallement les pratiques sociales¹.

2. La stratégie imposée par les institutions internationales (PAS) 1994 – 1999

L'Algérie a dû se rapprocher des institutions de Bretton Woods afin de conclure un accord d'ajustement structurel, en vertu duquel, le pays s'engageait sur des réformes structurelles, concrétisant un passage à l'économie de marché, dans le contexte du libre-échange et de la mondialisation. Elle a été dans l'incapacité d'honorer ses engagements extérieurs en matière d'endettement, et s'est donc retrouvée en cessation de paiement. En avril 1994, elle signa, un premier accord pour le rééchelonnement de sa dette extérieure, et accepta la mise en œuvre d'un Plan d'ajustement structurel sous l'égide des Institutions Financières Internationales.

L'essentiel des discussions et négociations a porté sur les questions du secteur public, sa restructuration et sa privatisation, sur le rôle de l'Etat en tant qu'acteur économique ainsi que sur la libéralisation du commerce extérieur. Mais également sur les variables macroéconomiques comprenant des mesures de stabilisation macro-financières (avec la réduction de l'inflation, la dévaluation du dinar et sa convertibilité dans les transactions commerciales avec l'extérieur, la libération des prix, la libéralisation du commerce extérieur et enfin la restauration des équilibres internes et externes). L'objectif de la stabilisation macroéconomique et macro-financière est d'assainir l'environnement avant de procéder à des réformes de structure dont les privatisations constituent la pièce maîtresse pour les experts du FMI².

En effet, les programmes d'ajustement mis en place durant cette décennie avaient mis l'accent sur la stabilisation macroéconomique afin de rétablir les grands équilibres. Du coup,

¹ MEBTOUL Abderrahmane, « L'Algérie de 2010 une transition perturbée », dans L'Algérie, le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives, sous la dir. de T. HAFSI (dir), , op. cit., p. 75

² Wladimir Andreff, « Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie : point de vue d'un outsider en 1988-1994 », dans *Confluences Méditerranée*, automne 2009, pp. 41-62.

les choix sectoriels et particulièrement le développement agricole et industriel ont été mis en sourdine. Il était alors attendu que la libéralisation et l'ouverture sur le secteur privé allaient dynamiser le développement, favoriser les dynamiques de croissance forte et couper court aux comportements rentiers des entreprises dans les années 70. Ainsi, la page de la diversification a été définitivement tournée et la stabilité macroéconomique est devenue le grand leitmotiv des années 80 et 90. Mais, en même temps, on pensait que les réformes mises en œuvre durant cette période, à travers le renforcement du rôle du marché dans la régulation économique et le retrait de l'Etat, allaient favoriser une accélération de la croissance et de l'investissement¹.

Les résultats des quatre ans d'application du Plan d'Ajustement Structurel étaient mitigés. L'Algérie avait certes réussi le rétablissement de ses équilibres macro-financiers par la contraction de la demande interne en dévaluant sa monnaie, mais les secteurs réels ont sombré dans une régression jamais connue auparavant. Le déficit des entreprises publiques s'est accentué et l'ouverture extérieure imposée a étouffé la production locale déjà fragile.

Certes, le programme d'ajustement a remporté des succès remarquables dans la stabilisation des prix, mais, en contrepartie, il a eu des répercussions dramatiques au plan social. La performance macroéconomique s'est en effet améliorée. Entre 1994 et 2000, l'inflation est tombée de 29 à 0,3 % ; le déficit budgétaire est passé de -4,4 % du PIB à un excédent de 7,8 % du PIB ; l'écart entre les taux de change du marché parallèle et ceux du marché officiel s'est réduit d'environ 100 % ; et la croissance s'est située à un taux modeste de 3,2 %.

Toutefois, la fermeture inévitable de plus de 900 entreprises publiques non viables a réduit de 320 000 (environ 40 %) les effectifs du secteur public, entraînant un coût social important. Le chômage s'est aggravé, son taux passant de 24 % en 1994 à 30 % en 2000. En outre, la masse salariale a baissé de moitié entre 1989 et 2000 (Banque mondiale 2003b). La stabilité économique a été péniblement restaurée au prix de lourds sacrifices, mais s'est accompagnée d'un coût social élevé ; et malgré tout, la croissance est restée anémique et le chômage s'est accentué².

¹ BEN HAMMOUDA Hakim, op. cit., p. 17.

² Banque Mondiale, Revue des dépenses publiques, Algérie, 2007, p. 04.

Parallèlement, l'application de ce programme s'est accompagnée d'une destruction accrue des entreprises, en particulier publiques. La dépréciation de la monnaie nationale a fortement renchéri les prix des inputs, aggravant ainsi les déséquilibres de trésorerie des entreprises. La réalisation du commerce extérieur, en particulier d'importation, a également eu des incidences négatives sur les entreprises, en ce que leurs parts de marché se sont réduites.

Ainsi, les performances de ces entreprises, jugées désormais à l'aune de rentabilité, ont amené un grand nombre d'entre elles soit à la dissolution soit à des licenciements collectifs. Autrement dit, la récession dans le secteur industriel a été diversement ressentie par les différents secteurs économiques. La production du secteur industriel a régulièrement baissé, la trésorerie des entreprises s'est fortement détériorée et de nombreuses entreprises ont été dissoutes.

Sous-section 3 : Le retour du protectionnisme et de l'investissement étatique

Le début des années 2000 a été marqué par une aisance financière de l'Algérie sans précédent, grâce à la hausse continue des recettes des hydrocarbures. Ce qui a permis à l'Algérie le remboursement anticipé de sa dette extérieure et l'accumulation des réserves de change importante. Par ailleurs, les orientations et les mesures réformatrices initiées dans les années 1990 qui visent la transition de l'Algérie vers l'économie de marché en la soumettant aux règles de la concurrence et de la rentabilité ont été remises en cause avec l'interventionnisme accrue de l'Etat à travers l'investissement public¹.

En effet, durant cette période nous assisterons à deux politiques socio-économiques contradictoires : la période 2000-2004 où existe une volonté de libéralisation du moins à travers les textes juridiques avec l'accord signé pour une zone de libre-échange avec l'Europe, une loi sur l'investissement, la privatisation, les lois sur l'électricité et le transport du gaz et l'amendement de la loi sur les hydrocarbures. Revirement durant la période 2009-2010, où

¹Les dépenses d'investissement public étaient substantielles sur la période 2000-2004, représentant environ 10% du PIB contre environ 7,5% pour les pays voisins. Banque mondiale, Revue des Dépenses Publiques, 2007, P.18.

sous la couverture du patriotisme économique est amendée la loi sur les hydrocarbures, la loi des finances complémentaire 2009 avalisée par la loi de finances 2010¹.

Cela signifie le retour du patriotisme économique constaté, notamment depuis la promulgation des lois de finances complémentaires 2009 et 2010 où la majorité de l'investissement sera financé sur fonds publics. Ce patriotisme économique s'assimile-t-il au tout Etat lorsqu'on sait que l'assainissement des entreprises publiques en Algérie a coûté au trésor public des dizaines de milliards de dollars entre 1971 et 2016 sans résultat probants ; car ces entreprises publiques souffrent encore de plusieurs problèmes liés notamment à leur efficacité.

Le retour du protectionnisme et de l'investissement étatique observé est illustré d'une part par les plans d'investissements publics au nombre de quatre (04) , lancés à partir de 2001, et d'autre part des tentatives récentes de diversification économique lancées après la prise de conscience des pouvoirs publics de la nécessité d'introduire des mesures plus appropriée en vue d'accélérer la diversification de l'économie algérienne.

1. La stratégie de développement par les programmes d'investissement public

La situation économique était caractérisée par une viabilité accrue des équilibres financiers extérieurs fondés notamment sur un compte courant excédentaire en 2000 et une baisse du ratio du service de la dette à 19,8% en 2000 contre 47,5% en 1998. Les équilibres macro-financiers sont en nette amélioration, en témoignent l'épargne budgétaire, le solde excédentaire du Trésor et la situation monétaire maîtrisée avec une inflation contenue à moins de 1% en moyenne annuelle².

En effet, l'accumulation des recettes des hydrocarbures a permis au pays de réaliser des taux d'investissement élevés, à travers le lancement de quatre plans d'investissement colossaux et ambitieux dès 2001 ; le premier s'étale sur la période 2001-2004 et dénommé « Programme de Soutien et de Relance Economique (PSRE) », le deuxième sur la période

¹ MEBTOUL Abderrahmane, « Bilan des politiques économiques de 1963 à 2010 », dans *L'Algérie, le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, sous la dir. de T. HAFSI (dir), Alger, Casbah Editions, 2011,p.53.

² Premier Ministère, *Plan de relance économique 2001* , p. 02.

2005-2009 est le « Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance » (PCSC), et le troisième s'étalant sur la période 2010-2014 dénommé « Plan de la Consolidation de la Croissance Economique (PCCE) », ainsi que le « Programme Quinquennal de Croissance 2015-2019 ».

Le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) : 2001-2004

En 2001, le gouvernement algérien a mis en place un Programme de Soutien à la Relance de l'Economie (PSRE) afin d'impulser une dynamique de croissance à une économie dont les modestes performances, ces dernières années, conjuguées à la situation sociopolitique délétère, ont débouché sur la création d'un cercle vicieux qui ne fait qu'aggraver la détérioration du niveau de vie de la population¹.

La mise en place de ce plan vise le redressement économique, en favorisant la croissance et la stabilité de l'économie. Le PSRE contenait trois principaux axes : réduction de la pauvreté, création de 850.000 emplois au cours de la période 2001 - 2004 et préservation des équilibres régionaux et redynamisation des espaces ruraux. Cela implique de relancer la croissance à un rythme annuel de 5 à 6%, de revitaliser la production agricole et d'améliorer l'infrastructure et les services de transport.

Initialement, le PSRE était doté d'une enveloppe de 525 milliards de dinars (équivalent à 7 milliards de dollars) répartis sur cinq volets : 45 milliards de dinars pour l'appui aux réformes, 65,3 milliards de dinars destinés à l'agriculture et à la pêche, 114 milliards de dinars à l'appui au développement local, 210,5 milliards de dinars consacrés aux grands travaux d'infrastructures et 90,2 milliards de dinars alloués au développement des ressources humaines.

Pour les 65,3 milliards de dinars destinés à l'agriculture et à la pêche, à travers le programme de soutien dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA), il vise à élargir la production agricole, à stabiliser les populations rurales et participer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en milieu rural.

¹ OCDE, *Perspectives économiques en Afrique*, 2003, p. 78.

Concernant l'appui au développement local, le programme proposé, évalué à 114 milliards DA, vise principalement l'amélioration qualitative dans la prise en charge des préoccupations locales et du cadre de vie des citoyens, qui représente un des éléments fondamentaux de soutien à la relance économique des territoires et au profit des populations. Les choix opérés ainsi que les priorités, ciblent effectivement la vie quotidienne des citoyens.

Par ailleurs, le programme d'appui à la relance économique consacrait 210,5 milliards de DA pour le renforcement des services publics et l'amélioration du cadre de vie, Ce programme est composé de trois (03) grands volets : les équipements structurants du territoire, la revitalisation des espaces ruraux de montagne, des Hauts-plateaux et oasiens et l'Habitat et l'urbanisme.

Pour ce qui est du développement des ressources humaines, l'enveloppe financière de 90,2 milliards de dinars alloués vise la réalisation des projets choisis en fonction de leur impact immédiat sur les besoins de la population ainsi que de la valorisation du potentiel et des capacités déjà existants (infrastructures de santé et d'éducation).

En fait, le PSRE financé exclusivement par l'Etat renoue avec une certaine vision du développement interrompu au milieu des années 1980. Entre 2001 et 2003, le taux de croissance du PIB et du secteur du Bâtiments et Travaux Public (BTP) a été multiplié respectivement par 3 et 2 et le chômage a reculé de 4,3 points¹.

Le Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) : 2005-2009

Suite au programme de soutien à la relance économique (PSRE) de 2001-2004 et forte de ses recettes pétrolières en hausse, l'Algérie s'est lancée dans un deuxième vaste programme d'investissements publics pour la période 2005-2009, intitulé « Programme de Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) ». Le PCSC est plus ambitieux que le PSRE, sa consistance financière représente 2,1 fois celle du programme d'équipement global 2001- 2004 se mobilisant plus de 150 milliards de dollars et auxquels se sont rajoutés en 2007 deux programmes spéciaux pour le Grand sud et les Hauts Plateaux.

¹ MOUHOUBI Salah, op. cit., p. 157.

L'enveloppe initiale affectée au PCSC était de l'ordre de 4.203 milliards DA (soit environ 55 milliards de dollars) mais elle a plus que doublé, passant à 8.705 milliards (environ 114 milliards de dollars). Avec l'incorporation du précédent portefeuille de programmes, des budgets supplémentaires, et l'adjonction de nouveaux programmes pour les régions du Sud et des Hauts Plateaux, pour atteindre plus de 150 milliards de dollars.

Le PCSC entend entretenir la croissance économique, en dotant le pays d'infrastructures afin d'améliorer le climat des affaires et d'inciter le secteur privé à s'impliquer davantage dans la relance de la croissance. 40% de l'enveloppe initiale porte sur le développement des infrastructures socio-éducatives pour l'amélioration des conditions de vie de la population en matière d'habitat et d'accès aux soins. 40,5% concerne les infrastructures de base (transports, travaux publics, secteur de l'eau) pour soutenir le développement économique et le développement et modernisation du service public. 8% sont consacrés au soutien à l'agriculture de la production agricole et des crédits aux petites et moyennes entreprises.

Le Plan de la Consolidation de la Croissance Economique (PCCE) : 2010-2014

En mai 2010, le gouvernement algérien a lancé un troisième plan d'investissement public couvrant la période 2010-2014 dans un contexte international difficile marqué par la crise financière et économique de 2007/2008 et que plusieurs pays opéraient des restrictions budgétaires sévères. L'enveloppe financière de ce programme était de l'ordre de 286 milliards de dollar. L'objectif essentiel du lancement de ce troisième programme est le parachèvement des grands projets en cours de réalisation entamés dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau pour un montant de 130 milliards de dollar en plus d'un montant de 156 milliards de dollars pour l'engagement de nouveaux projets.

A l'instar des programmes précédents, ce programme consacre une partie importante de ses ressources à l'amélioration pour le développement humain, soit plus de 40% ; avec des objectifs qui visent une amélioration de la qualité de l'enseignement, une prise en charge médicale de qualité, de meilleures conditions d'habitat ainsi que d'alimentation en eau potable et en ressources énergétiques.

Dans son axe lié aux infrastructures de base, 40% du montant du programme a été réservé au développement des infrastructures de base avec l'affectation d'un montant de 42,25 milliards de dollars pour la finalisation de l'autoroute Est/Ouest et d'un montant de 50 milliards de dollars pour le secteur de l'habitat pour la construction de deux millions de logements et la réhabilitation du tissu urbain.

L'appui au développement de l'économie nationale a bénéficié de plus de 1500 milliards de dinars, dont 1000 milliards pour le soutien du développement agricole et 150 milliards pour la promotion des PME à travers la réalisation des zones industrielles, la mise à niveau et la bonification des crédits bancaires (300 milliards de dinars). Le développement industriel mobilise plus de 2000 milliards de dinars (350 milliards sont destinés à la création d'emplois), l'économie de la connaissance a mobilisée plus de 250 milliards de dinars.

Le Programme Quinquennal de Croissance 2015-2019

De nouveau, l'Algérie a lancé un plan quinquennal de développement 2015-2019, intitulé Plan quinquennal de développement économique et social qui s'inscrit dans la continuité des programmes de développement et d'investissements précédents, mais il veut tenir compte des expériences du passé afin d'améliorer sa mise en œuvre et son efficacité. Il est principalement destiné à renforcer la résilience de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et à développer une économie compétitive et diversifiée.

Il a pour objectifs de dynamiser et de donner une plus grande impulsion aux actions du développement dans ses dimensions locales et humaines tout en stimulant davantage de motivations au développement des activités de l'économie nationale au plan de la production et de la compétitivité. Le programme 2015-2019 est doté d'une enveloppe budgétaire arrêtée à la somme de 21.000 milliards de dinars, l'équivalent de 262,5 milliards de dollars.

Selon le plan d'action du gouvernement pour 2014, ce programme vise, notamment, la réalisation d'un taux annuel de croissance de 7% en vue de réduire le chômage et d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra les efforts engagés en matière de développement des infrastructures socioéconomiques et ce, tout en

veillant à la pérennisation des plans de développements précédents en assurant la maîtrise de la maintenance et de la gestion des infrastructures déjà réceptionnées¹.

Certes, l'exécution de ces programmes, a permis la réalisation de grands travaux pour développer et moderniser les infrastructures outre la mise en place d'importantes réformes structurelles concernant notamment, le partenariat Etat-secteur privé et la société civile et la réforme du système fiscal et budgétaire. A titre d'exemple, les résultats du PSRE, pour la période 2001-2004, sur les conditions de vie de la population sont très significatifs : 43.000.000 personnes ont connu une nette amélioration de leur sort dans les agglomérations urbaines et rurales ; 40.000.000 ont bénéficié de désenclavement, 3.900.000 de l'alimentation en eau potable, 2.5000.000 du raccordement au réseau d'assainissement, 2.100.000 de meilleurs conditions de scolarisation et 1.900.000 du raccordement au réseau gaz et électricité².

Considéré sous cet angle, le PSRE constitue bien un moyen d'amélioration des conditions de vie des populations, d'élévation du niveau de développement humain en Algérie. Toutefois, et comme le souligne A. Rezig, cette croissance reste fragile dans la mesure où elle est structurellement et fortement dépendante des recettes d'hydrocarbures³.

À l'issue, l'adoption de ces différents plans d'investissement public n'a pas permis à l'Algérie d'asseoir une diversification économique. Tout le non-sens de la politique économique adoptée par les autorités algériennes en cette première décennie des années 2000 réside dans l'adoption des plans de relance économique de type keynésien, comme si l'économie algérienne n'était pas en crise structurelle mais en récession conjoncturelle.

Le rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation des effets de la dépense publique en Algérie, remis aux autorités algériennes fin 2008, montre à partir d'enquêtes précises, la faible efficacité de la dépense publique du programme de soutien à la relance économique,

¹Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république, 2014, p.19.

²REZIG Abdelhak., op. cit. , p.117.

³ Ibidem.

d'où les effets mitigés de la dépense publique et les réévaluation permanentes qui sont, sans être exhaustifs, les suivants ¹ :

- L'existence d'un décalage entre la planification budgétaire et les priorités sectorielles ;
- L'absence d'interventions efficaces dues à un morcellement du budget résultant de la séparation entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement ;
- De longs retards et des surcoûts pendant l'exécution des projets, ce qui témoigne de la faiblesse de la capacité d'exécution des organismes d'exécution ;
- L'augmentation des importations, plus particulièrement celles liées aux projets dans les secteurs du transport et des travaux publics.

Dès lors A. MEBTOUL déduit quatre (04) impacts de l'inefficacité de la dépense publique ² :

- Sur le volume des importations car le gonflement est dû essentiellement à la dépense publique ;
- Sur le processus inflationniste qui est à l'origine pour partie de l'inflation et très accessoirement les salaires qui représentent moins de 18% rapportés au produit intérieur brut en 2009 assistent à une baisse croissante par rapport aux années passées au profit des rentes et des indépendants ; sur la balance des paiements et sur le taux de croissance globale et sectorielle.

Malgré l'adoption des différents programmes d'investissements publics, la croissance économique en Algérie demeure toujours fragile et l'économie peu diversifiée (Cela sera abordé avec détail dans le chapitre relatif au diagnostic de l'état de la diversification de l'économie Algérienne). Par ailleurs, d'autres tentatives ont été lancées par les pouvoirs publics à l'instar de la nouvelle stratégie industrielle et le nouveau modèle de la croissance économique.

¹ MEBTOUL Abderahmane, « Bilan des politiques économiques de 1963 à 2010 », sous la dir. de T. HAFSI, op. cit., p.59.

²Ibid, p59-60.

2. Les tentatives récentes de diversification économique

En vue de restructurer l'économie algérienne et construire une économie productive, une nouvelle stratégie a été lancée en 2006, au nom de la Nouvelle Stratégie Industrielle (NSI), cette stratégie visait la diversification de l'économie en privilégiant l'industrie. D'autre part, un Nouveau Modèle de Croissance Economique a été adopté en 2016 pour faire face à la chute drastique des prix des hydrocarbures observée depuis juin 2014.

La Nouvelle Stratégie Industrielle

En octobre 2006, le ministre de la Participation et de la Promotion des Investissements (PPI) A. Temmar a annoncé officiellement que le gouvernement entend se doter d'une nouvelle stratégie industrielle dont les deux axes principaux sont la continuation de la politique d'encouragement des industries de substitution à l'importation et le développement d'une industrie orientée vers l'exportation. Pour cela, un certain nombre d'activités industrielles a été identifié comme présentant des avantages comparatifs face à la concurrence internationale. L'État offrira son soutien aux secteurs concernés et continuera la privatisation des autres secteurs¹.

La Nouvelle Stratégie Industrielle se caractérise par un ciblage volontariste des branches jugées porteuses². Le classement de ces branches selon un critère synthétique a permis d'identifier quatre (04) filières potentiellement porteuses : la chimie (pharmacie, chimie organique, chimie minérale, engrais et pesticides, résines synthétiques), les ISMME, les matériaux de construction (principalement les liants hydrauliques) et l'industrie agro-alimentaire. L'analyse de la situation des branches porteuses montre que la structure de la valeur ajoutée est dominée à 82% par des industries de basses technologies. De plus, la part

¹ Les secteurs jugés compétitifs sont notamment l'agroalimentaire, les industries mécaniques, la mécanique de précision, l'électromécanique, l'électricité, la pétrochimie, la chimie organique et la pharmacie.

² 55 branches de l'industrie nationale ont été classées en fonction de leur potentiel industriel (croissance, emploi, taille, effet d'entraînement, intensité technologique), de leur positionnement sur le marché mondial et de leurs avantages comparatifs (principalement l'intensité énergétique).

des industries de hautes et de moyennes technologies a diminué de 32% en 1989 à 18% en 2004¹.

L'objectif assigné à la Nouvelle Stratégie Industrielle est de rendre les branches ciblées compétitives sur un segment du processus de production afin de mieux les intégrer dans la division internationale des tâches. Ainsi le premier groupe à promouvoir est constitué des industries de transformations de matières premières qui doivent se développer pour devenir des producteurs et exportateurs de biens transformés, ce qui concerne principalement la pétrochimie, les engrais, la sidérurgie et les matériaux de construction.

Le second groupe à promouvoir est constitué des industries qui permettent la remontée des filières de l'aval à partir de la production de biens finaux, ce qui concerne les industries électriques, les industries pharmaceutiques, les industries mécaniques et les industries agroalimentaires. Le troisième groupe à promouvoir est celui des branches industrielles qui n'existent pas encore en Algérie mais qui peuvent se révéler porteuses, parmi elles les industries automobiles, les industries des TIC et les industries des énergies renouvelables².

Le programme d'actions du ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements qui s'inscrit dans le programme quinquennal du Gouvernement 2015-2019, découle des orientations issues du document portant "Stratégie et politiques de relance et de développement industriels ". Ce document a été soumis à un large débat entre les différents acteurs économiques et sociaux lors des Assises Nationales de l'Industrie.

Le document intitulé « politique gouvernementale dans le domaine de l'industrie et des mines » prévoit le développement des projets industriels structurants par la valorisation des ressources locales. Ces projets structurants permettront une remontée des filières industrielles et une plus grande intégration dans la chaîne des valeurs. Ils permettent aussi d'assurer la compétitivité, la rentabilité, la durabilité et de tirer parti des avantages comparatifs

¹CHIGNIER Antoine, *Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en développement*, Mémoire, 2009, université de Lyon 2, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, p.51-52.

²ibidem, p61.

et absolus (gaz naturel, butane, propane, éthane, ressources minières dont le fer et les phosphates, les minéraux industriels)¹.

Les mécanismes et mesures destinés à mettre en œuvre la relance de l'industrie consistent d'abord, en la valorisation du potentiel industriel national par l'adoption des plans de modernisation et de développement des entreprises publiques économiques pour lesquelles le Gouvernement a déjà consenti des crédits pour leur modernisation et leur développement. La reconfiguration du secteur public industriel par la mise en place de douze (12) groupes industriels qui sont appelés à jouer un rôle déterminant en termes de performance et de compétitivité en répondant aux exigences de redéploiement dans les secteurs porteur.

Ensuite, ledit document prévoit le repositionnement de l'entreprise algérienne dans le processus de ré-industrialisation du pays par la recherche active de partenariats stratégiques. En outre, la promotion des activités économiques fondées sur le savoir en mettant en place un programme spécifique de développement et d'aide aux startups initiées notamment par les jeunes diplômés. Enfin, le développement de la sous-traitance industrielle et la densification du tissu des PME nationales dans les activités de transformation substitutives aux importations.

Cependant, en 2008, la Nouvelle Stratégie Industrielle, qui n'a jamais été adoptée en Conseil des ministres, disparaît des priorités gouvernementales sur fond de crise financière internationale et de réforme constitutionnelle. Ceci mettait fin à un projet qui est véritablement resté au stade d'idées. Par ailleurs, la baisse du prix du brut sur le marché international rappelle aux autorités publiques la nécessité de trouver des moyens de diversifier l'économie pour réduire cette dépendance aux hydrocarbures². Cela a incité les pouvoirs publics à concevoir un Nouveau Modèle de la Croissance Economique.

¹ Ministère de l'Industrie et des Mines, « Politiques gouvernementales dans le domaine de l'industrie et des mines », Septembre 2015, p. 03.

² BOURAHLI Ahmed Toufik, op. cit., p.455.

Le Nouveau Modèle de la Croissance Economique

L'Algérie a adopté en 2016 un nouveau modèle de croissance économique. Il a été examiné et approuvé en Conseil des ministres le 26 juillet 2016. Il s'appuie d'une part sur une approche renouvelée de la politique budgétaire avec une trajectoire 2016-2019 et d'autre part une perspective de diversification et de transformation de l'économie à l'horizon 2030.

L'adoption du nouveau modèle économique s'inscrit dans le contexte de la chute brutale du prix des hydrocarbures qui a révélé la grande vulnérabilité des finances publiques. En effet, malgré la dépréciation du dinar, la fiscalité pétrolière a chuté de -7,9% en 2014 et de -32,9% en 2015. Cette baisse des revenus budgétaires a entraîné l'un des plus importants déficits budgétaires que le pays ait connu depuis au moins quinze ans.

Ce modèle cible, sur le plan de la transformation structurelle de l'économie, plusieurs objectifs, à savoir ¹ :

- Une trajectoire soutenue de croissance du PIB hors hydrocarbures, de 6,5% par an sur la période 2020-2030 ;
- Une élévation sensible du revenu du PIB par habitant qui devrait être multiplié par 2,3 fois ;
- Un doublement de la part de l'industrie manufacturière, en termes de valeur ajoutée (de 5,3% en 2015 à 10 % du PIB à l'horizon 2030) ;
- Une modernisation du secteur agricole permettant d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire et de réaliser son potentiel de diversification des exportations ;
- Une transition énergétique permettant notamment de diviser par deux le taux de croissance annuel de la consommation interne d'énergie (de +6% par an en 2015 à +3% par an à l'horizon 2030), en donnant un juste prix à l'énergie (consommer moins et mieux) et en n'extrayant du sous-sol que ce qui est strictement nécessaire au développement ;
- Une diversification des exportations permettant de soutenir le financement de la croissance économique accélérée.

¹ Ministère des Finances, « Le nouveau modèle de croissance » (synthèse) , Juillet 2016, p.11.

Au niveau sectoriel, le model retient l'objectif de diversification par le développement de nouvelles branches génératrices de forte valeur ajoutée pour prendre le relais des hydrocarbures et du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), afin d'enregistrer des épisodes de forte accélération de la croissance.

En ce qui concerne les politiques transversales, le document prévoit d'accélérer la transformation structurelle de l'économie en facilitant la mobilité des facteurs de production par la promulgation rapide du nouveau code du travail sur la base d'une véritable stratégie de l'emploi pour faciliter la réallocation productive de la force de travail tout en consolidant sa protection et sa sécurité.

Constituant la référence principale du plan du gouvernement Ouyahia, les lignes directrices du Nouveau Modèle de Croissance se déclinent comme suit¹ :

- Une diversification industrielle, s'appuyant sur un soutien à l'investissement productif, notamment dans les secteurs où le pays dispose déjà d'une base ou d'avantages comparatifs, notamment, l'électronique, le numérique, les industries agro-alimentaires, de l'automobile, et du ciment ; l'industrie pharmaceutique, le secteur du tourisme ; l'aval des hydrocarbures et l'aval des ressources minières ;
- La sécurisation et la diversification des ressources énergétiques, grâce notamment, à la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. A cela s'ajoutera la promotion des énergies fossiles non conventionnelles ;
- La propagation territoriale du développement industriel, avec l'élaboration d'une carte territoriale des investissements, l'amélioration de la gestion du foncier industriel, ainsi que la livraison graduelle des 50 nouvelles zones industrielles décidées.
- La mise en place des conditions de développement des exportations hors hydrocarbures, avec notamment, la révision du statut de la Compagnie Algérienne d'Assurance de Garantie des Exportations (CAGEX) et la mise en place du Conseil National Consultatif pour la promotion des exportations, l'encouragement à la création des entreprises exportatrices, et le soutien aux exportations naissantes.

¹ Services du Premier Ministre, plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République, Septembre 2017, p.03.

S'agissant de la stratégie industrielle, le nouveau modèle envisage la réorganisation des politiques industrielles sectorielles selon quatre axes¹ :

Premièrement, il convient de soutenir les secteurs où l'Algérie dispose d'avantages comparatifs naturels par une intégration en aval allant de la production de la ressource naturelle (agriculture, élevage, mines, hydrocarbures) vers les segments à forte valeur-ajoutée. Ces secteurs sont principalement de trois natures :

- Les industries agro-alimentaires par la valorisation des ressources agricoles de notre pays (les agrumes, les dattes, la viande ovine, caprine ou cameline) ;
- Les secteurs en aval des hydrocarbures, en premier lieu la pétrochimie et les engrais ;
- Les secteurs en aval des ressources minières abondantes sur le territoire national (fer, phosphate, terres rares) qui, combinés à une énergie à bas prix (gaz principalement) procure un avantage majeur pour bâtir un potentiel de production compétitif dans les industries mécaniques, la sidérurgie et la métallurgie, les cimenteries, mais aussi des secteurs à plus forte valeur-ajoutée comme l'automobile et, demain, l'aéronautique, la construction navale ou la métallurgie fine.

Deuxièmement, un soutien est apporté aux secteurs où l'Algérie dispose déjà d'avantages comparatifs construits (électronique), ou décidera de bâtir ces avantages du fait de leur effet d'entraînement et de leurs externalités sur l'ensemble de l'économie (l'économie numérique notamment).

Troisièmement, ledit modèle prévoit une stratégie de substitution ciblée sur les importations en remplaçant, partiellement ou totalement, l'importation de semi-produits ou de produits finis importés aujourd'hui par une production industrielle locale. Cette stratégie s'appuie sur l'existence d'une demande intérieure solvable pour substituer une production industrielle locale sur tout ou partie de la chaîne de valeur aux importations actuelles.

Quatrièmement, un soutien au développement d'activités industrielles dans des secteurs où l'élasticité-revenu à l'exportation à long terme est importante afin de positionner

¹ Ministère des finances, op. cit., p.17.

l'appareil de production algérien sur des segments cruciaux où se joue la compétition internationale actuelle et à venir.

Nombreuses sont les tentatives et expériences suivies par l'Algérie afin d'assurer le passage d'une économie dépendante aux hydrocarbures à une économie diversifiée, le diagnostic dressé dans le prochain chapitre donnera une évaluation de l'état de la diversification de l'économie Algérienne.

Chapitre 2 : Diagnostic de l'état de la diversification de l'économie Algérienne

Nombreux sont les constats dressés à propos de la dépendance de l'économie algérienne aux hydrocarbures, à l'instar de celui établi par le rapport Nabni, pour lequel le modèle économique d'Algérie s'avère être dans une impasse. L'échec du pari de la diversification hors-hydrocarbures est fortement avéré. Cette ambition des années soixante et soixante-dix - seule période où une stratégie de développement cohérente visant à se diversifier a été tentée - ne s'est pas réalisée.

Selon le rapport, « *Le taux d'industrialisation du pays est retombé au niveau du début des années soixante-dix. La croissance hors hydrocarbures est fortement dépendante des ressources en hydrocarbures et de la politique budgétaire ; la croissance du secteur privé est insuffisante pour créer suffisamment d'emplois ; c'est en grande partie la croissance de l'emploi informel qui absorbe le chômage ; et la création d'emplois formels reste concentrée dans des secteurs à faible valeur ajoutée* »¹.

Par ailleurs, le diagnostic établi par la CNUCED dans son rapport 2017² faisant valoir que les caractéristiques de l'économie algérienne sont celles « *d'une économie prisonnière de la trappe de la spécialisation primaire subissant cycliquement les chocs positifs et négatifs du marché mondial des hydrocarbures* ». Selon ledit rapport, les politiques de sauvegarde sur le plan budgétaire et monétaire ont probablement atténué quelque peu le degré d'exposition de l'économie algérienne à ces chocs sans toutefois l'éliminer. « *Les réserves de change et l'épargne financière du trésor public, accumulés durant la phase haute du cycle, menacent de s'épuiser dans le court et moyen termes et de soumettre l'économie et la société à de sévères ajustements pouvant annihiler les résultats obtenus* ».

Procéder à un diagnostic général de l'état de la diversification de l'économie algérienne dans le cadre de ce travail, requiert d'abord le passage par une évaluation de toutes les composantes de l'économie. En vertu de cette évaluation une triple dépendance de l'économie algérienne transparaît à savoir : une dépendance de la croissance économique et la structure au secteur des hydrocarbures, la dépendance du budget de l'Etat aux ressources des

¹ Rapport Nabni, op. cit., p.23.

² CNUCED, op. cit., p.2.

hydrocarbures ainsi que la dépendance des échanges internationaux aux exportations des hydrocarbures.

Afin d'illustrer et de prouver un tel constat, l'approche statistique a été largement sollicitée pour que l'analyse de l'état des lieux de la diversification de l'économie algérienne gagne en précision et en clarté (**section 1**). Par ailleurs, pour affiner ce diagnostic, l'évaluation du niveau de la diversification économique s'appuie sur l'étude de la nature des obstacles qui l'entravent, tant sur le plan national qu'international (**section 2**).

Section 1 : Etat des lieux de la diversification de l'économie algérienne

La diversification économique consiste en la dispersion de la structure économique en plusieurs activités. Dès lors, mener une analyse approfondie, précise et fiable de la diversification d'une économie, nécessite l'utilisation d'une série d'indicateurs qui reflètent la situation des principaux agrégats économiques. Ces indicateurs utilisés peuvent être scindés en trois segments.

Tout d'abord, les indicateurs de l'évolution de la croissance et la structure de la valeur ajoutée, reflétant essentiellement la volatilité et l'instabilité de la croissance tributaire du prix du baril. La configuration sectorielle de la valeur ajoutée dévoile également la part importante du secteur des hydrocarbures dans la croissance globale (**Sous-section 1**). Ensuite, les indicateurs budgétaires qui font état de la structure des finances publiques. Ils évaluent, en sus de la part des recettes des hydrocarbures dans le total des recettes, la hauteur de leur contribution à la couverture des dépenses publiques (**sous-section 2**). Enfin, les indicateurs du commerce extérieur qui mesurent notamment, la part des exportations des hydrocarbures dans le total des exportations, ainsi que leur contribution à la couverture des importations (**sous-section 3**).

Cette analyse s'étale sur la période 2000-2016, période durant laquelle des changements cruciaux se sont intervenus sur l'économie algérienne. En effet, la période 2000-2014 a été marquée par un prix du baril élevé, qui a permis des taux d'investissements publics et de redistribution sociale jamais atteints depuis l'indépendance. Cependant à partir de juin 2014, une chute des prix des hydrocarbures a été observée impactant ainsi les équilibres économiques et financiers de l'Algérie.

Sous-section 1 : Configuration sectorielle de la croissance économique

Pour nous permettre d'asseoir une analyse de la configuration sectorielle de l'économie algérienne, une étude statistique traçant l'évolution et la structure de l'économie algérienne semble nécessaire. Elle permet d'observer son évolution et sa relation avec le prix du baril ainsi que la part des principaux secteurs dans cette croissance.

L'analyse de l'évolution et la configuration sectorielle de l'économie algérienne dévoilera que la croissance économique en Algérie est fortement dépendante des hydrocarbures. En effet, même le taux de croissance hors hydrocarbures n'a été réalisé pour sa majorité que grâce aux recettes des hydrocarbures et à la politique budgétaire mise en œuvre. D'autre part, L'analyse montrera que l'industrie reste sous représentés dans l'économie algérienne.

Les secteurs les plus importants de l'économie algérienne sont des secteurs vulnérables car dépendants soit directement des prix du brut (le secteur des hydrocarbures) ou de la pluviométrie (le secteur de l'agriculture), soit indirectement des fonds de l'Etat et des programmes étatiques de relance (le secteur du bâtiment et des travaux publics).

1. Une croissance dominée par les hydrocarbures :

L'examen des données fournies par les différents organismes nationaux et internationaux chargés d'élaborer les statistiques, montre que durant les années de l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le taux de la croissance en Algérie était négatif voire faible dans les meilleurs des cas. C'est cette stagnation de la croissance qui a incité les pouvoirs publics à lancer les différents plans d'investissement public. Néanmoins, à partir de l'année 2000, les équilibres macroéconomiques et financiers ont été rétablis au même titre que la reconstitution des réserves de change et d'amélioration de la balance des paiements.

Parallèlement, il est fortement contrasté qu'avec l'évolution de la sphère monétaire et financière, l'économie réelle n'a pas connu le même degré d'amélioration. En effet, à partir de l'année 2000, suite à la mise en œuvre du Plan de Soutien à la Relance Economique, la

croissance du PIB réel s'est relativement rétablie après le ralentissement observé durant la période du PAS.

Toutefois, cette croissance demeure fragile, car réalisée sous l'effet conjugué de la production d'hydrocarbures et de l'activité soutenue des secteurs de la construction et des services. Elle n'est pas le fait d'une reprise de l'investissement ou d'un accroissement de la productivité dans les secteurs productifs hors hydrocarbures. Cette tendance vers une croissance dominée par les hydrocarbures se trouve renforcée avec le raffermissement continu des cours du brut à compter de 1999.

La moyenne de la croissance économique enregistrée sur la période 2000-2016 est de 3,7%, un taux relativement faible compte tenu des investissements colossaux. En effet, les investissements injectés ont atteint 36000 milliards de DA, représentant ainsi un taux moyen de 30,1% du PIB. Ce taux était de 20,7% en 2000 et il continue à évoluer même dans le contexte de la crise financière du pays pour atteindre 42,9% en 2016.

L'analyse de la croissance économique durant cette période, permet de distinguer deux principales périodes ; une période d'accélération de la croissance qui s'étale de 2001 à 2005, puis le reste de la période de 2006 à 2016, marquée par une croissance ralentie. En effet, la première période caractérisée par des taux de croissance relativement élevés liés surtout à l'explosion des cours des hydrocarbures. Les taux de croissance sur cette période (2001-2005) se situaient en moyenne à 5 % (passant de 3% en 2001 à des taux relativement considérables de 5,6% en 2002, 7,2% en 2003, 4,3% en 2004 et 5,9 % en 2005).

Durant la deuxième période, un ralentissement de la croissance a été constaté, qui s'est située autour d'une moyenne de 3% sur la période de 2006 à 2016. L'année 2006 a été marquée par la chute du taux de croissance à 1,7 %, lié au recul de la production du secteur des hydrocarbures qui a enregistré une croissance de l'ordre de - 3%. Ce recul a pour raison des problèmes techniques rencontrés par SONATRACH, dus essentiellement à d'importants travaux d'entretien.

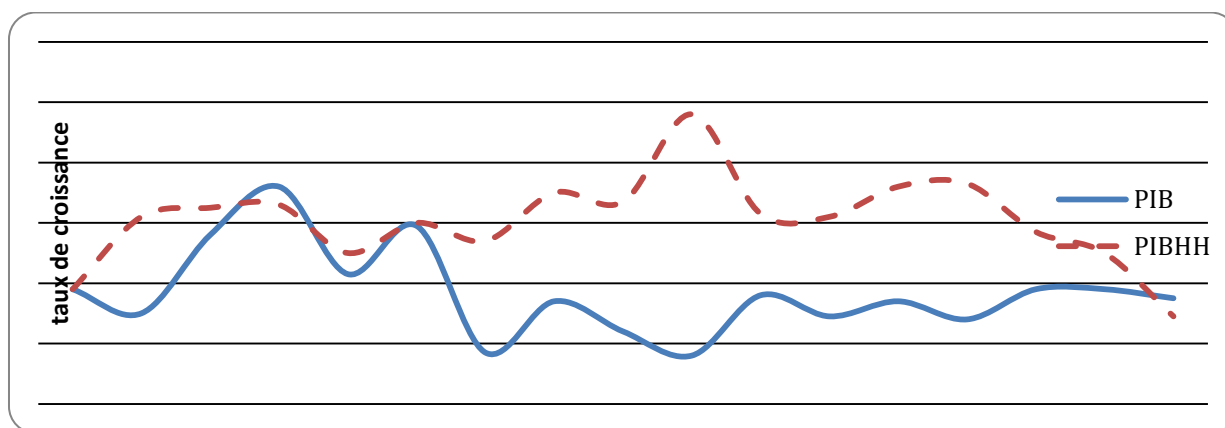
La croissance a continué à enregistrer des taux médiocres durant les années qui suivent à savoir 3,4% en 2007, 2,4% en 2008, 1,6% en 2009, 3,6% en 2010, 2,9% en 2011,

3,4% en 2012, 2,8% en 2013, 3,8% en 2014. Par ailleurs, des taux similaires ont été enregistrés après la chute des hydrocarbures, soit 3,7% et 3,3% pour les années 2015 et 2016 respectivement.

Les politiques de relance, mises en œuvre depuis le début de la décennie écoulée, ne parviennent pas non plus à sortir du cycle de la rente pétrolière. Les trois plans quinquennaux se sont focalisés essentiellement sur les infrastructures économiques et sociales qui, comme on le sait, ne libéreront tout leur potentiel d'externalités qu'à long terme. C'est ce qui expliquerait en partie la faiblesse de la croissance eu égard au niveau de l'investissement consenti¹.

Il importe de souligner que le secteur des hydrocarbures a enregistré des taux de croissance négatifs qui ont tiré le PIB global vers le bas. En effet, la croissance du PIB hors hydrocarbures est toujours supérieure à celle du PIB global, sauf pour l'année 2016 où pour la première fois le PIB global 2016 a dépassé la croissance hors hydrocarbures, comme le montre le graphe suivant. (Voir annexe 01)

Graphe n° 01 : Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB) et Produit Intérieur Brut hors hydrocarbures (HH) sur la période 2000-2016.



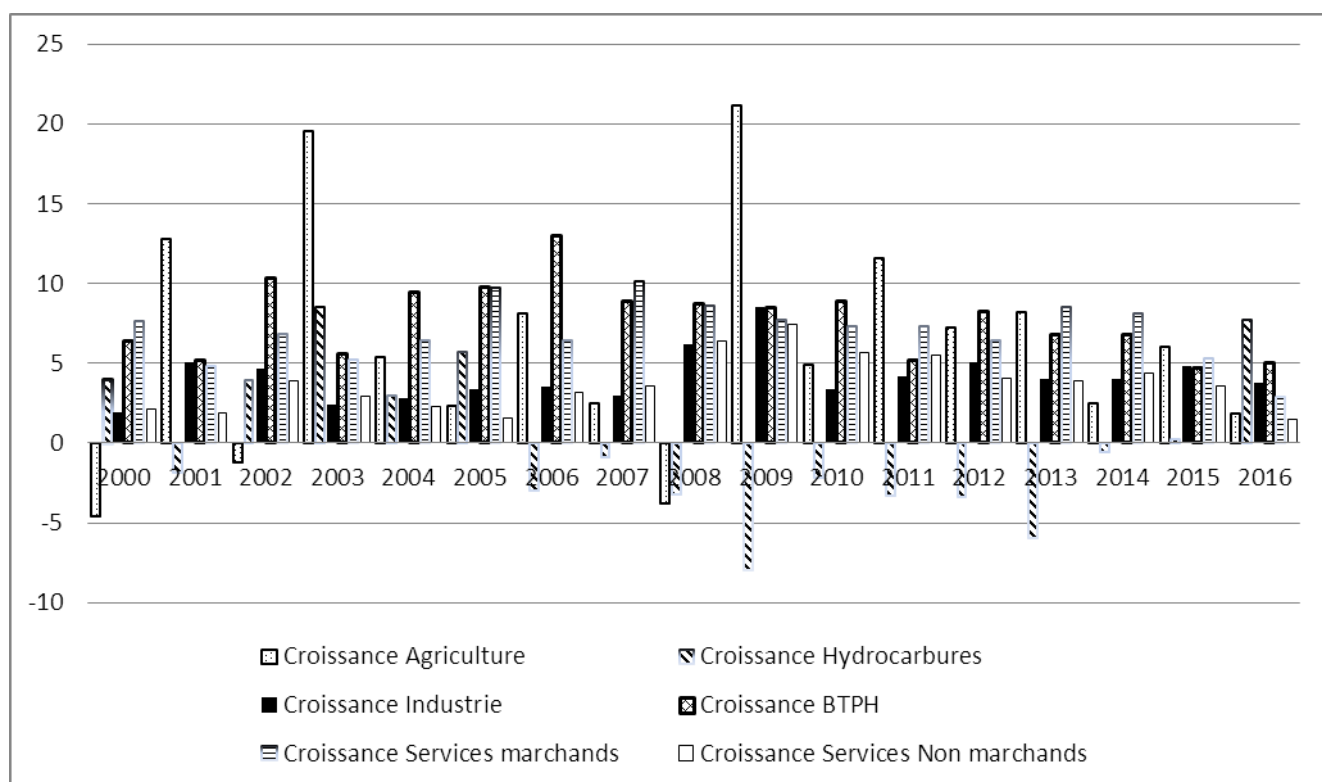
Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP) - Ministère des Finances (Algérie).

¹ CNUCED, op.cit., p.7.

C'est le secteur des hydrocarbures qui a contribué à la réalisation par les autres secteurs des taux de croissance élevés (c'est le cas des secteurs de la construction, des télécommunications et autres services). En effet, en termes de croissance réelle, le PIB hors hydrocarbures, a enregistré une croissance moyenne de 6% sur la période 2000-2016. Ce taux de croissance s'est établi en 2009 à 9,6% et ce, essentiellement grâce l'agriculture qui a réalisé cette année une croissance record de plus de 21,1% ainsi qu'à l'industrie et le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) qui ont tous les deux réalisé une croissance de 8,5%.

Les années 2012 et 2013 ont également affiché des taux de croissance hors hydrocarbures relativement forts de 7,2% et 7,3% respectivement. Le graphe suivant fournit le détail de l'évolution sectorielle des principaux secteurs de l'économie.

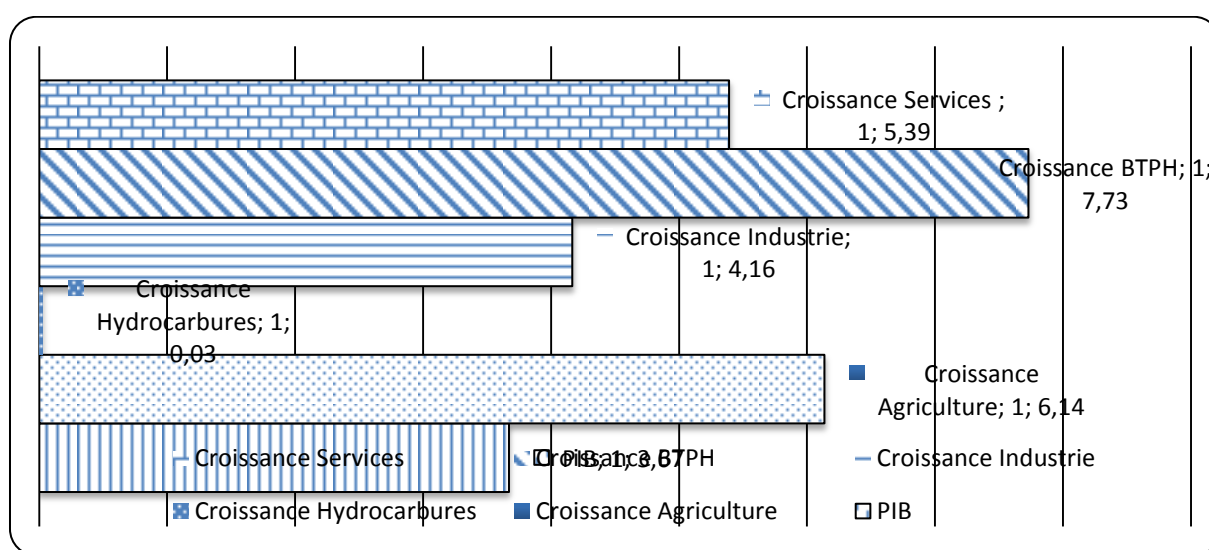
Graphe n° 02 : Evolution annuelle de la structure de Croissance 2000-2016.



Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP) - Ministère des Finances (Algérie)

L'étude de la moyenne de la croissance économique de la période 2000-2016 révèle que la croissance du PIB global est de l'ordre de 3,7 %. La lecture du graphe n° 03 montre que la croissance économique hors hydrocarbures est essentiellement tirée par le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) et le secteur des services, qui ont réalisé les taux de croissance moyenne les plus élevés, soit 7,73 % et 7% respectivement. Par ailleurs, la croissance réalisée par le secteur des hydrocarbures n'a pas dépassé le seuil de 0,03%, tirant ainsi la croissance globale vers le bas.

Graphe n° 03 : Evolution moyenne de la croissance sectorielle sur la période 2000-2016.

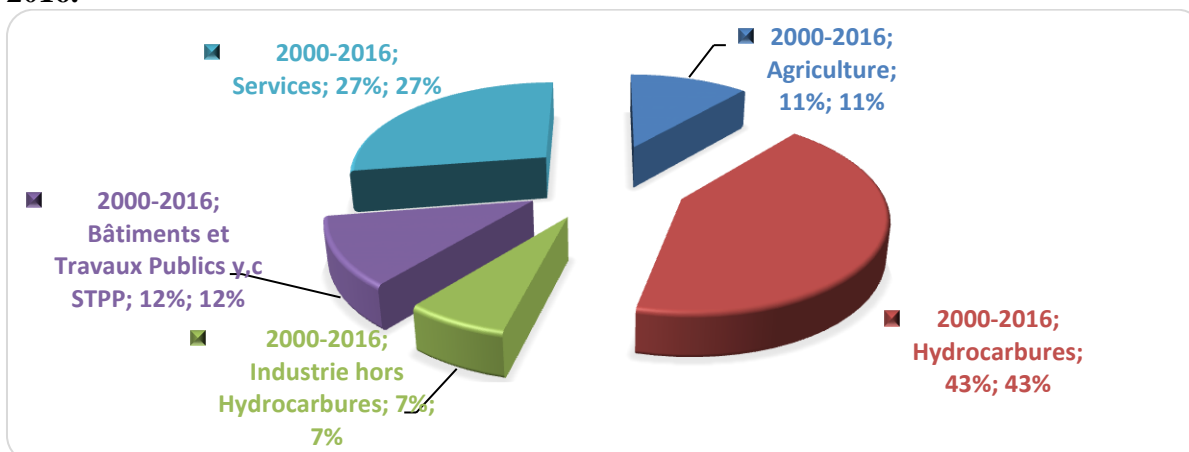


Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP) - Ministère des Finances (Algérie)

2. Distorsions sectorielles du PIB :

L'étude de l'évolution sectorielle de la croissance nous donne une idée sur les secteurs qui influencent la croissance économique. Toutefois, l'analyse ne peut être parfaite que par l'étude de la structure de cette croissance. En effet, la structure de la valeur ajoutée des secteurs productifs révèle quelques fragilités. La vulnérabilité la plus évidente est celle de la dominance du secteur des hydrocarbures dans la formation de cette valeur ajoutée avec une part de 43% comme moyenne de la période 2000-2016. Les autres secteurs réunis ne représentent que 57 % de la valeur ajoutée des secteurs productifs, comme représenté dans le graphe suivant :

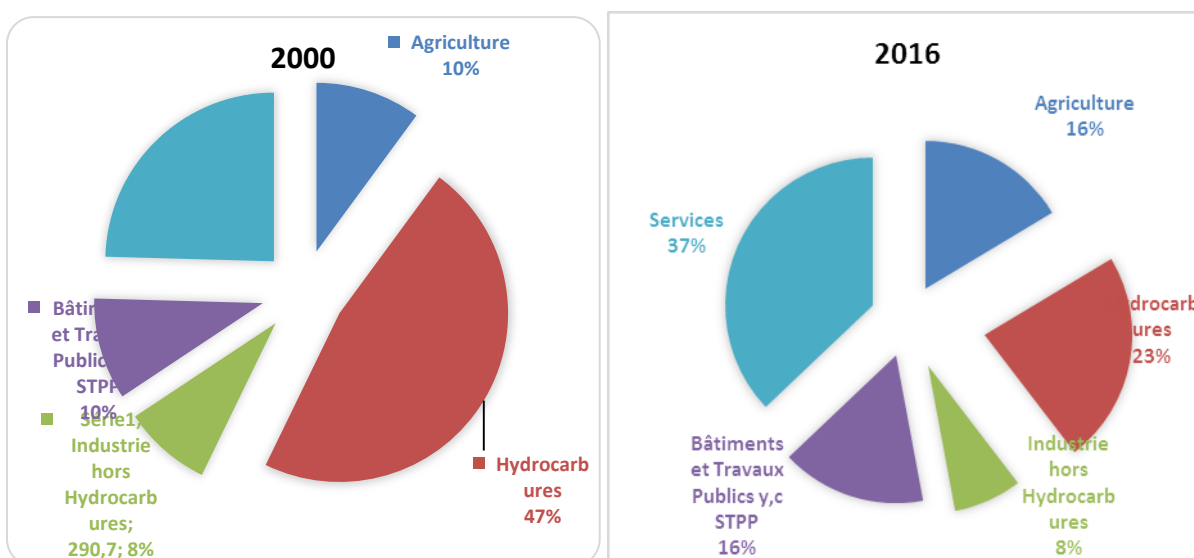
Graphe n° 04 : Ventilation sectorielle moyenne de la valeur ajoutée de la période 2000-2016.



Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP) - Ministère des Finances (Algérie) et des différents rapports de l'ONS.

L'évolution de cette structure entre l'année 2000 et l'année 2016 ne révèle pas des changements cruciaux. Ainsi, les données inhérentes à ces deux années sont illustrées dans le graphe ci-dessous :

Graphe n° 05 : Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée pour les années 2000 et 2016.



Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP) - Ministère des Finances (Algérie) et des différents rapports de l'ONS.

L'analyse des deux graphes précédents nous révèle les constats ci-après :

La prépondérance du secteur des hydrocarbures

La part des hydrocarbures dans le PIB ne cesse de croître, elle est prépondérante. C'est donc le secteur le plus grand pourvoyeur de richesses du pays avec une contribution à hauteur de 43% dans la valeur des secteurs productifs. Nonobstant, la chute des prix des hydrocarbures, ce secteur représente encore 23% de la valeur ajoutée réelle en 2016 contre une part de 47% en 2000.

Compte tenu de la croissance du secteur très faible voire négative, soit de 0,03%, durant la période 2000-2016, qui a atteint en 2009 le seuil critiquable de - 8%, la domination de ce secteur dans la formation de la valeur ajoutée est très nuisible pour la santé de l'économie. En effet, l'influence négative qu'exerce ce secteur en tirant la croissance du PIB global vers le bas sera pondérée par son poids dans la structure de cette croissance.

Le secteur des hydrocarbures exerce également une autre influence indirecte sur la croissance des autres secteurs. Ces derniers dépendent à ce secteur par l'intermédiaire des financements qu'il apporte. Ainsi, le financement des grands programmes publics générateurs de la croissance économique notamment, dans les BTP et les services, est assuré en grande partie grâce aux ressources générées par le secteur des hydrocarbures.

L'émergence du secteur des services :

Les services occupent la deuxième position dans les secteurs productifs avec une contribution moyenne de 27% à la formation de la croissance globale de l'économie pour la période 2000-2016. La part du secteur des services dans la formation de la valeur ajoutée a connu une hausse significative, passant ainsi de moins de 25 % en 2000 à 37% en 2016. Sur la même période, les services ont connu une croissance moyenne relativement élevée, en enregistrant un taux de 5,38% pour l'ensemble des services et une croissance de l'ordre de 7 % pour les services marchands.

La croissance du secteur des services est tirée par le développement des activités du commerce (qui en constitue plus que la moitié) et des activités des transports, induit par

l'expansion du commerce et de la distribution, résultat de l'augmentation des importations de marchandises. Cependant, les années 2015 et 2016 ont connu un repli de la croissance des services avec des taux de 4,45 % et 2,2 % respectivement engendré par le contexte de la chute des prix des hydrocarbures.

L'expansion du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP)

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) représente 12% de la valeur ajoutée des secteurs productifs sur la période 2000-2016. Cette part a évolué d'une manière significative en passant de 10% en 2000 à 16% en 2016. Avec une croissance moyenne de 7,7%, ce secteur a même enregistré un taux de croissance à deux chiffres pendant quelques années, à l'instar de l'année 2006, où il a réalisé une croissance de 13%. Une croissance essentiellement stimulée par l'importance de la demande publique à travers les divers plans d'investissement de l'Etat.

En revanche, force est de constater qu'en dépit de son expansion vigoureuse, impulsée et soutenue par les dépenses considérables d'équipement public, dans un contexte budgétaire lié aux augmentations consacrées à l'habitat, aux routes et à l'hydraulique, le secteur du BTP n'a pas profité pleinement des programmes d'investissement mis en œuvre. Cette situation est imputable au fléchissement et au nombre insuffisant d'entreprises de taille appropriée et disposant des compétences requises.

Le pays a déjà réceptionné des infrastructures économiques et sociales très importantes et est en cours de le faire pour d'autres (autoroute des hauts plateaux, doublement de la voie ferrée est/ouest, infrastructures portuaires etc.). Grâce à l'action budgétaire, les pouvoirs publics, espèrent sortir le pays d'une longue phase de relative stagnation. Les quatre plans de relance et d'appui à la croissance (2002/2004, 2005/2009, 2010/2014, 2015/2019), d'une enveloppe globale dépassant les 800 milliards de dollars, consacrent l'essentiel de leurs ressources aux infrastructures.

Cependant, comme le fait valoir le dernier rapport de la CNUCED ¹, le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) comme instrument essentiel de la relance par la dépense publique, « *risque aujourd'hui de connaître une contraction du fait que les financements publics risquent de faire défaut à moyen terme. La problématique de trouver d'autres moteurs de la croissance est cruciale en Algérie* ».

La fluctuation du secteur de l'agriculture :

Le quatrième secteur qui contribue à la croissance avec un taux moyen de 11% sur la période 2000-2016 est l'agriculture. Sa contribution dans la croissance s'est améliorée en passant de 10% en 2000 à 16% en 2016. En termes de croissance, l'agriculture est le secteur le plus instable, il évolue de façon épisodique. Alors qu'il était en décroissance de - 4,6% en 2000, il a enregistré une croissance de 12,8% en 2001, une performance due aux bonnes conditions climatiques et également aux premiers effets du Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA) mis en œuvre en 2000. En 2009, du fait d'une pluviométrie suffisante, le secteur a enregistré un taux croissance de 21,1% contre -1,8% en observé 2008.

Depuis l'année 2000, les moyens financiers mis à la disposition de l'agriculture ont été notablement augmentés, l'investissement a repris quoique à un coût trop élevé et dans certains types d'exploitations seulement. La production a augmenté et on signale des surproductions et même quelques exportateurs performants sur des marchés concurrentiels. Pour autant, doit-on parler de succès sans nuancer ou faut-il qualifier ces succès et désigner les voies de la consolidation pour un développement durable de l'agriculture ²?

La volatilité de la croissance du secteur reste fortement influencée par la croissance de la céréaliculture qui a reculé de 30% en 2014 après avoir connu une baisse de 3% en 2013. L'IPEMED³ fait remarquer qu'en moyenne décennale, la production est passée d'un peu plus de 18 millions de quintaux à un peu plus de 38 millions de quintaux. Ce progrès résulte de l'extension des surfaces, de l'irrigation, de l'utilisation des engrais et de l'introduction

¹ CNUCED, op. cit., p. 9.

² BENACHENHOU Abdellatif, *Pour une meilleure croissance*, Alger, éditions Alpha, 2009, p.162.

³ L'IPEMED est l'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen.

d'autres techniques¹. Même si l'effort financier consenti par l'Etat a été appréciable, les facteurs limitant du développement agricole demeurent nombreux. Ainsi, le sous-investissement demeure préoccupant sur les exploitations, accompagné d'un vieillissement de la population active.

Le déclin de l'industrie

Le secteur de l'industrie fait face à une double problématique ; la première est sa faible croissance et la seconde est sa faible contribution à la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie. En effet, une analyse sur la période 2000-2016 révèle d'une manière assez claire, le caractère irrégulier de la croissance de la production industrielle qui enregistre un taux de 4,1% comme moyenne de la période étudiée. Cette croissance est de l'ordre de 4,3% et 3,7% pour les années 2015, 2016 respectivement.

L'analyse des performances sectorielles confirme le recul considérable de l'industrie. En effet, la contribution de l'industrie dans la formation de la valeur ajoutée est de 7% sur la période, cette part décroît constamment. Elle n'a jamais dépassé le seuil de 8% sur l'ensemble des années de la même période, comparativement à plus de 15% vers la moitié des années 80. L'embellie financière des années 2000 ne semble donc pas avoir eu des effets sur cette dynamique régressive puisque ce secteur continue à enregistrer des taux de croissance négatifs.

Le constat avéré communément admis par la littérature est qu'on assiste à une tendance de désindustrialisation. Ainsi, pour Y. Benabdallah, la désindustrialisation de l'économie algérienne « *est inquiétante d'autant plus que l'industrialisation des Pays en Voie de Développement (PVD) tend à devenir un fait dominant et que par conséquent, les échanges produits manufacturés / produits primaires ont laissé place à une autre configuration des échanges où l'Algérie apparaît parmi les quelques pays atypiques rappelant une division internationale du travail dépassée* »².

¹ CNUCED, op. cit. , p. 8.

² BENABDALLAH Youcef, « l'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? », op.cit., p. 7-8.

Selon le même auteur¹, le constat de désindustrialisation a pour origine plusieurs phénomènes qui ont pris en tenaille l'industrie du secteur public :

- Un désinvestissement faisant suite au désengagement du Trésor lié lui-même à la rareté des moyens ayant résulté de la baisse du prix du baril dans le milieu des années 80 ;
- L'exposition brutale de l'industrie à la concurrence des importations. Il s'agit d'un élément important eu égard à l'expérience historique des pays développés eux-mêmes et à celle des pays émergents où l'apprentissage de la concurrence intérieure a précédé l'ouverture à la concurrence étrangère. En Algérie, « cette considération a été malheureusement absente de la stratégie d'ouverture alors que tout le monde sait que les monopoles publics aux frontières et à l'intérieur ont empêché l'apparition de toute culture de la concurrence ».

L'économie nationale demeure en deçà des normes d'industrialisation, les marchés intérieurs sont faiblement couverts par la production industrielle nationale et les exportations de l'industrie manufacturière sont marginales en volume et en nombre. Promouvoir la croissance économique et en diversifier ses sources dans une conjoncture adverse qui ne laisse qu'une période de transition de quelques années, devient une nécessité impérieuse qui conditionne la préservation des grands équilibres de l'économie nationale.

A l'intérieur du secteur, le déclin du secteur industriel manufacturier est le phénomène le plus marquant de la trajectoire économique du pays. Les problèmes de l'industrie en Algérie sont simultanément couplés à des croissances très faibles, voire négatives pour certaines branches de l'industrie manufacturière. En outre, les mesures d'assainissement financier répétées et coûtant des milliards de dinars au trésor public ainsi que les différents ajustements qu'a connu le secteur industriel public² n'ont pas pu mettre fin à la récurrence de l'endettement des entreprises publiques.

¹ BENABDALLAH Youcef, « Rente et désindustrialisation », *Confluences Méditerranée*, n°71, 2009/4, pp. 85-100.

² Il s'agit des premières restructurations de la décennie 80 jusqu'à la promulgation de l'ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 amendée encore une nouvelle fois en 2008 par l'ordonnance n°08-01 du 02 mars 2008 complétant l'ordonnance n° 01-04, portant sur l'organisation, la gestion et la privatisation des capitaux marchands de l'Etat en passant par la loi 88-01 de 1988 relative à l'autonomie des entreprises publiques.

Cette faiblesse de la croissance de l'industrie manufacturière s'explique selon le professeur A. Benachenhou¹ par « *la stagnation des investissements hors hydrocarbures en longue période, notamment dans les industries manufacturières dont la valeur ajoutée croît faiblement et tire la croissance globale vers le bas* ». Depuis plus de vingt ans, l'investissement productif a été faible dans l'économie faute de moyens d'abord et de politiques ensuite.

Par ailleurs, le développement du secteur manufacturier, levier de diversification par excellence, est contraint par l'environnement international qui, de fait, règlemente fortement et interdit le recours aux instruments de la politique industrielle mise en œuvre dans le passé par les pays développés et les pays émergents. Il sera tout aussi difficile de faire face à la concurrence des importations que de pénétrer les marchés mondiaux en raison précisément de la concurrence accrue résultant d'un recul de la protection tarifaire, de la percée des pays émergents et des nouveaux arrivants².

En définitive, il ressort de cette analyse que la croissance de l'économie algérienne n'est possible que grâce au secteur des hydrocarbures qui contribue à la croissance via deux canaux ; la première directe par sa croissance spécifique, et la deuxième indirecte via sa contribution à la croissance des autres secteurs impulsée par la dépense publique, couverte par les revenus des hydrocarbures.

Sous-section 2 : Une dépendance budgétaire aux hydrocarbures

Il ressort de l'examen de la situation budgétaire de l'économie algérienne durant la période 2000-2016, une distorsion structurelle. En effet, la gestion des finances publiques en Algérie n'obéit pas aux règles et aux pratiques budgétaires internationales. Des particularités et des anomalies apparaissent tant dans le volet des recettes budgétaires composées essentielles de la fiscalité pétrolière que dans le volet des dépenses publiques couvertes principalement par la fiscalité pétrolière selon des mécanismes adaptés. Ce modèle de financement de l'économie basé sur le volume des recettes provenant de la seule exportation

¹ BENACHENHOU Abdellatif, op. cit., p.23.

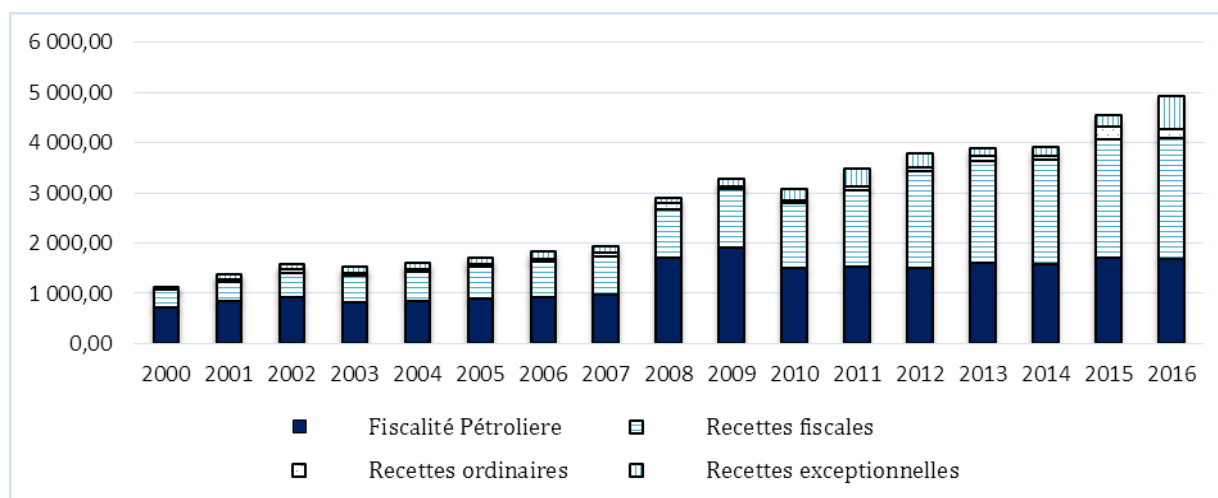
² CNUCED, op. cit., p. 65.

des hydrocarbures « *témoigne de la fragilité de l'économie algérienne* », selon l'expression du professeur M. Mekideche¹.

1. Prépondérance de la fiscalité pétrolière dans les recettes budgétaires

Entre 2000 et 2016, les recettes globales du budget de l'Etat font plus que quadrupler. Elles se sont passées de 1124,9 milliards de DA à 4943,7 milliards de DA. Durant la même période, les recettes de la fiscalité pétrolière budgétisée ont quant à elles, plus que doublé passant de 720 Milliards de DA à 1682,55 Milliards de DA, (soit une progression d'environ de 234 %). Durant la même période, les recettes hors hydrocarbures sont passées de 349,50 Milliards de DA en 2000 à 2422,9 Milliards de DA en 2016, en se multipliant par sept, (soit une progression de 693,2 %). (Voir annexe 02). L'évolution annuelle des recettes budgétaires est illustrée dans le graphe suivant :

Graphe n° 06 : Evolution annuelle des recettes budgétaires sur la période 2000-2016.



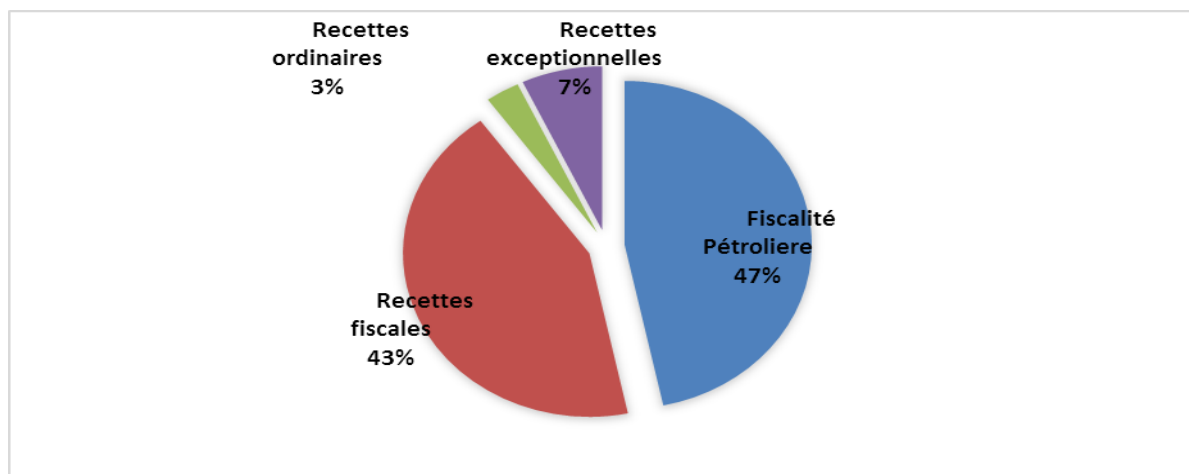
Source : Elaboré par nos soins à partir de la Situation Résumée des Opération du Trésor (SROT) - Direction Générale du Trésor (DGT) - Ministère des Finances (Algérie).

La hausse considérable des recettes fiscales n'a pas eu une influence importante sur les recettes budgétaires, dont la structure est dominée par la fiscalité pétrolière, avec une part moyenne de 47 % dans le total des recettes budgétaires de l'Etat de la période de référence.

¹ MEKIDECHE Mustapha, op. cit., p37.

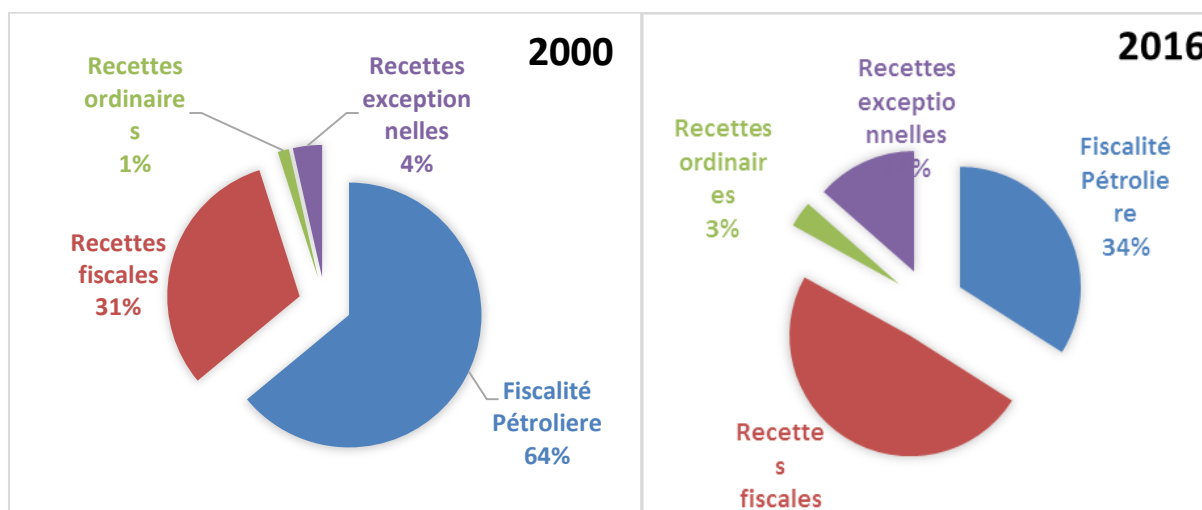
L'évolution de la composition des recettes budgétaires montre un rétrécissement de la part de fiscalité pétrolière dans le budget de l'Etat, en passant de 66,5 % en 2000, à 34 % en 2016, (conformément aux deux graphes ci-dessous). Elle demeure la recette essentielle du financement de l'économie.

Graphe n° 07: Structure moyenne des recettes budgétaires sur la période 2000-2016.



Source : Elaborés par nos soins à partir de la Situation Résumée des Opérations du Trésor (SROT) - Direction Générale du Trésor (DGT) - Ministère des Finances (Algérie).

Graphe n° 08: Structure des recettes budgétaires des années 2000 et 2016.



Source : Elaborés par nos soins à partir de la Situation Résumée des Opérations du Trésor (SROT) - Direction Générale du Trésor (DGT) - Ministère des Finances (Algérie).

Par ailleurs, les recettes budgétaires, tout comme les recettes d'exportation, sont fortement corrélées au prix du pétrole et aux quantités exportées. Pendant longtemps, la fiscalité pétrolière a exercé un effet d'éviction sur la fiscalité ordinaire, et a de ce fait accru la dépendance des finances publiques à l'égard du prix du baril et amoindri les marges de manœuvre de l'Etat aux chocs extérieurs négatifs¹.

En effet, la fiscalité pétrolière qui figure dans le budget de l'Etat, appelée "budgétisée" n'est que la partie affectée au budget de l'ensemble de la fiscalité pétrolière dite "recouvrée". Le calcul des produits de la fiscalité pétrolière au niveau de l'élaboration du budget se fait à partir d'un prix de référence (37 USD / baril) combiné au taux de change dinar algérien/dollar et aux volumes des hydrocarbures projetés pour l'année. L'écart entre le prix réel de la vente du pétrole et ce prix de référence est versé dans le Fond de Régulation des Recettes (FRR).

Le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) représente une forme atypique du financement de l'économie. Créé par la Loi de Finances Complémentaire de l'année 2000², ce fonds est un Compte d'Affectation Spéciale (CAS)³. Le FRR est alimenté par le différentiel entre les produits de la fiscalité pétrolière budgétisée et celle effectivement recouvrés. Le but initial de la création de ce fonds consistait à garantir les dépenses publiques contre les fluctuations de la production et des cours des hydrocarbures.

Initialement, les ressources de ce fonds ont été utilisées pour le remboursement de la dette publique extérieure. Ensuite, que les contraintes liées à la dette extérieure soient maîtrisées, et étant donné la poursuite, par les pouvoirs publics, de la politique des grands travaux, le FRR visait à sécuriser les programmes de développement à moyen terme. A partir de 2009, il a servi à financer une partie du déficit budgétaire⁴.(Voir annexe 03)

¹ CNUCED, op. cit., p.4.

²Article 10 de la loi n°2000-02 du 27 juin 2000 portant loi de finances complémentaire pour 2000. JORA n° 37.

³Décret exécutif n°02-67 du 06 février 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-103 intitulé « fond de régulation des recettes ». JORA n°11.

⁴ Les ressources du Fonds de Régulation des Recettes ont atteint leur plus haut niveau en 2012 soit 7917 Milliard de DA. Après la chute des prix des hydrocarbures, le FRR a servi pour atténuer les effets de la crise financière. Le recours excessif à ce fonds a réduit son solde à 784,4 Milliard de DA, ensuite ces réserves se sont effondrées en février 2017.

Comme l'affirme l'économiste S. Mouhoubi, cette évolution asymétrique confirme « *la pétrolisation de l'économie algérienne, en général, et donc du poids des recettes des hydrocarbures qui représentent plus des trois quarts des recettes globales budgétisées, grâce à l'évolution croissante des recettes en provenant des hydrocarbures* ». Il convient donc de retenir que le poids des recettes des hydrocarbures ne cesse de s'alourdir, ceci donne aux recettes de l'Etat un caractère très aléatoire. En effet elles dépendent exclusivement du prix du baril. Selon l'auteur, Cela veut dire que « *l'Etat lui-même est vulnérable puisque sans ces recettes, il ne pourrait assurer ni son fonctionnement ni les besoins de la société* »¹.

2. Expansion de la dépense publique et sa corrélation directe aux revenus des hydrocarbures :

Les dépenses globales sont rythmées par le prix du baril (choc et contre choc extérieur) et/ou les politiques de contraction et d'expansion budgétaire. Il s'agit d'un « *schéma classique d'expansionnisme de l'Etat en période d'amélioration des termes de l'échange et de contraction du budget d'équipement en période de leur détérioration* »². Cette situation a prévalu au lendemain du contre choc pétrolier de 1986 et a eu pour effet l'abandon de nombreux projets structurants (autoroute, métro etc.) qui ont dû attendre deux décennies pour être repris avec la nouvelle embellie depuis 2000.

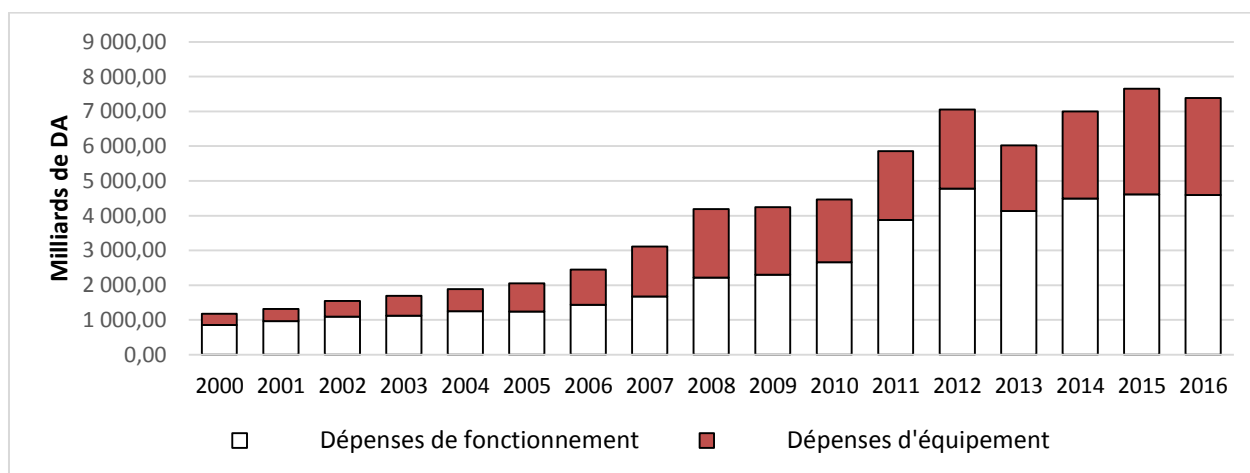
Les dépenses publiques sont scindées en deux grandes catégories à savoir les dépenses de fonctionnement et celles d'équipement. L'orthodoxie budgétaire préconise la couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes de la fiscalité ordinaire. Cette règle trouve son explication dans le caractère nécessaire, récurrent et incompressible des dépenses de fonctionnement qui nécessite des recettes permanentes dont l'Etat a le monopole, et peut les maîtriser et recouvrer grâce aux moyens juridiques dont il dispose. Par contre, les dépenses d'équipement jugées compressibles peuvent être couvertes par la fiscalité pétrolière qui est une recette volatile.

¹ MOUHOUBI Salah, op. cit., p.168.

² CNUCED, op. cit., p.4

En effet, les dépenses publiques évoluent d'une manière continue durant la période 2000-2016. En enregistrant un montant de 4065,6 Milliards de DA comme moyenne de notre période d'étude. Avec une moyenne de 2548,3 Milliards de DA pour les dépenses de fonctionnement, qui se sont presque triplées passant de 963 Milliards de DA à 4591,4 Milliards de DA. Quant aux dépenses d'équipement, elles ont enregistré une moyenne de 1517,65 Milliards de DA sur la période 2000-2016. Elles se sont presque quintuplées passant ainsi de 357,4 Milliards de DA à 2792,2 Milliards de DA. Le graphe ci-après nous donne une idée sur l'évolution des dépenses publiques sur la période 2000-2016 en termes de fonctionnement et d'équipement.

Graphe n° 09 : Evolution annuelle des dépenses publiques sur la période 2000-2016



Source : Elaboré par nos soins à partir de la Situation Résumée des Opération du Trésor (SROT) - Direction Générale du Trésor (DGT) - Ministère des Finances (Algérie).

Comme constaté, à partir de 2011, le budget de fonctionnement a suivi une tendance haussière inquiétante, dont la couverture n'a été possible que grâce à l'augmentation des prix des hydrocarbures. En effet, la couverture de ces dépenses uniquement par la fiscalité ordinaire s'est avérée impossible, par conséquent, le recours au fonds de régulation des recettes a été entamé pour financer les salaires des fonctionnaires.

Concernant les investissements publics, la période 2000-2016 a été marquée par des taux d'investissements élevés dépassant 30% en moyenne. Des investissements financés par

les programmes d'investissement public qui n'auraient pas pu être possible sans la manne pétrolière. La dépendance des investissements publics des recettes d'exportations des hydrocarbures est directe et excessive.

Néanmoins, il importe de signaler que le système algérien des investissements publics comporte plusieurs lacunes : en premier, les coûts des projets sont importants. Deuxièmement, la préparation technique du personnel d'exécution et la qualité des projets sont inégales, les projets contribuant ainsi faiblement à l'atteinte des objectifs stratégiques sectoriels. Troisièmement, de nombreuses faiblesses trouvent leur origine dans l'urgence qui accompagne la préparation de projet de grande échelle, la diversité de demandes spécifiques auxquelles les projets sont supposés répondre et le chevauchement des responsabilités entre les diverses autorités. Les enjeux institutionnels et de gouvernance contribuent aussi à limiter la réussite¹.

La réalisation d'investissements publics comporte des défis majeurs. En effet, dans certains secteurs comme les secteurs de l'eau, des chemins de fer et aéroportuaire, la concentration des investissements et les tentatives d'exécution des grands projets au-delà d'une capacité d'absorption raisonnable aboutiront à des gaspillages de ressources, qui peuvent être déviés vers des objectifs différents, altérer la qualité des dépenses, accroître l'inflation et ne pas faire leur contribution prévue à la croissance.

De ce qui précède, il faut surtout retenir le constat signalé par S. Mouhoubi selon lequel, « *L'Algérie n'a pas une politique budgétaire rigoureuse qui préoccupe de diversifier les recettes et de rationaliser les dépenses, mais plutôt une politique de la dépense publique qui n'est possible que grâce au prix du baril de pétrole. L'évolution de certains postes des recettes et des dépenses budgétaires le montre de façon édifiante* »².

¹ACHOUR TANI Yamna, *L'analyse de la croissance économique en Algérie*, Thèse de doctorat en Finances Publiques, université de Tlemcen, 2014, p.41.

² MOUHOUBI Salah, p.170-171.

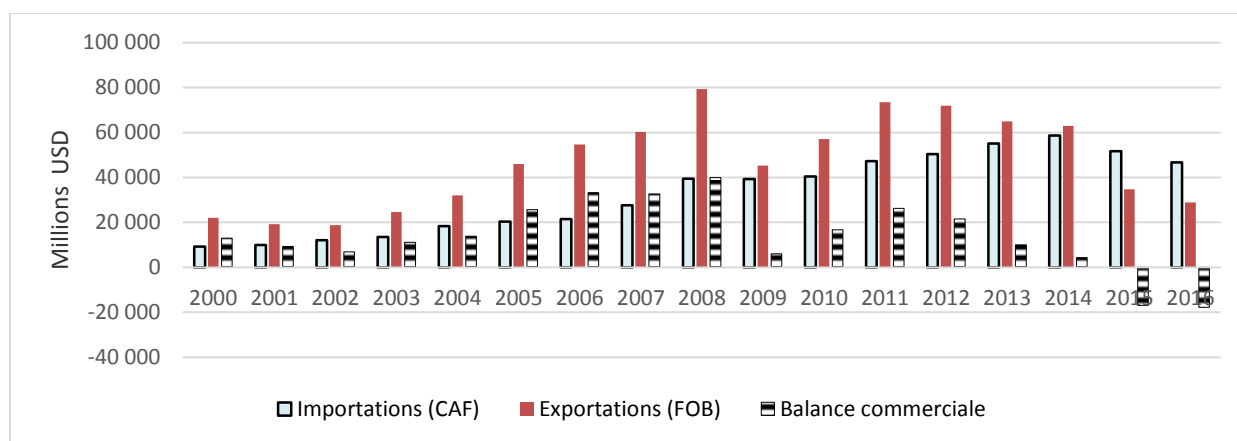
Sous-section 3 : Echanges extérieurs réduits aux hydrocarbures

La libéralisation effective du commerce extérieur a été entamée en 1994 dans le cadre d'un processus transitoire systémique soutenu également par un programme d'ajustement structurel accordé avec le FMI. Cependant, à partir des années 2000, plusieurs modifications ont été introduites sur la politique commerciale algérienne. Ces modifications, sont essentiellement portées sur l'abaissement et la simplification des droits de douanes, l'approfondissement du processus de démonopolisation des activités et la libéralisation de la majorité des secteurs (télécommunication, transport, l'énergie, les mines...).

Cette démonopolisation du commerce extérieur a amplifié les échanges extérieurs et a permis par la suite de renforcer une autre dépendance de l'économie algérienne. Cette fragilité décrite par S. Mouhoubi réside dans le fait que « *l'Algérie est très dépendante de l'extérieur pour se nourrir, se soigner et faire fonctionner son économie. Le solde de sa balance commerciale dépend des fluctuations du dollar, monnaie de facturation des hydrocarbures qui représentent 98 % de ses revenus en devises* »¹.

Par souci de simplification, l'analyse de la structure du commerce extérieur de l'Algérie se limite aux échanges extérieurs de biens. La balance commerciale de la période 2000-2016 est illustrée dans le graphe ci-dessous :

Graphe n° 10 : Evolution annuelle de la balance commerciale sur la période 2000-2016



Source : Elaboré par nos soins à partir des rapports du Centre national de l'Informatique et des statistiques des Douanes (CNIS) -Direction Générale des Douanes (DGD) – Ministère des Finances (Algérie).

¹ MOUHOUBI Salah, op. cit., p.173.

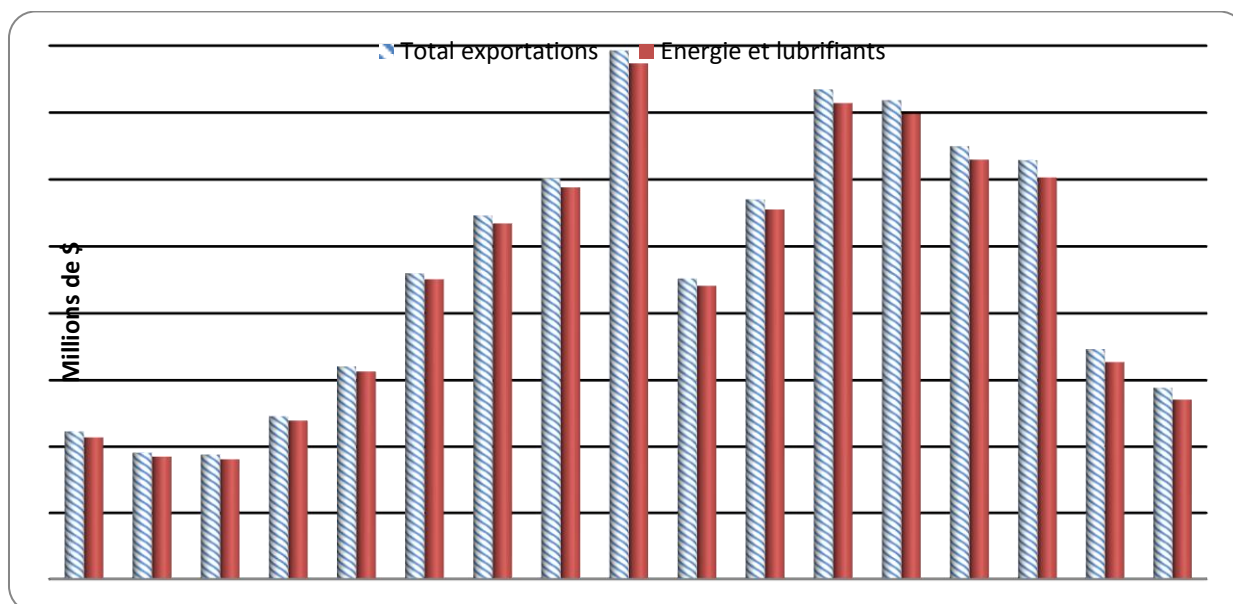
De la lecture de ce graphe, nous pouvons distinguer une première période qui s'étale de 2000 à 2014 et qui s'est caractérisée généralement par un contexte international favorable aux exportations des hydrocarbures, durant laquelle la balance commerciale a enregistré un solde excédentaire engendré par la bonne tenue de ce prix conjuguée à l'accroissement des volumes exportés. L'effet du mouvement à la hausse des importations de marchandises s'est accompagné par un mouvement accru des exportations. Ce mouvement équilibré des deux flux du commerce extérieur a maintenu l'excédent commercial.

Suite à la chute du prix du pétrole depuis l'été 2014, comme le montre le graphe n°11, la balance commerciale de l'Algérie a enregistré un déficit qui s'est creusé de 17 Milliards USD en 2015 à 17,8 Milliards USD. En effet, la courbe de la balance commerciale présente un profil similaire à celui des exportations, confirmant la vulnérabilité de l'économie algérienne eu égard à la baisse des recettes des hydrocarbures. La balance commerciale de l'Algérie est fragilisée, elle dépend de la conjoncture internationale marquée par le comportement du prix du baril de pétrole sur le marché mondial ainsi que les prix des matières premières, des équipements et des produits de consommation. (Voir annexe 04)

1. Des exportations dominées par les hydrocarbures

Sur la période 2000-2016, la dépendance de l'Algérie à l'égard de la production pétrolière s'est accentuée. Les livraisons pétrolières (exportation de pétrole raffiné, gaz naturel, pétrole brut et produits dérivés du pétrole) ont constitué 97% du total des exportations, contre 88% en 1972. En dépit de la chute des prix du pétrole, les hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel de nos exportations, quoique cette part se soit légèrement rétrécie durant les deux dernières années pour représenter 94% en 2015 et en 2016.

Graphe n° 11 : Evolution annuelle des exportations globales et des exportations des hydrocarbures sur la période 2000-2016



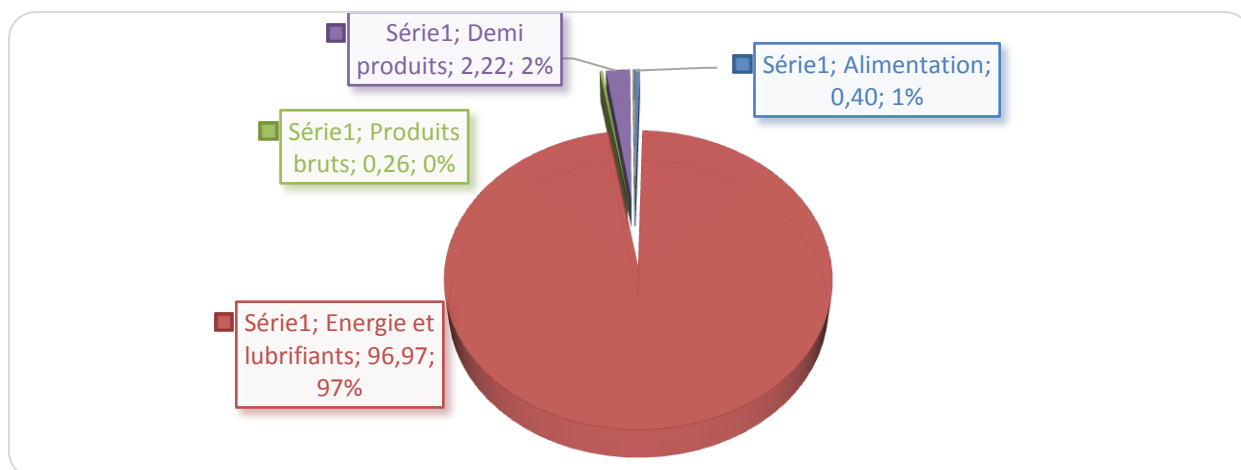
Source : Elaboré par nos soins à partir des rapports du Centre national de l'Informatique et des statistiques des Douanes (CNIS) -Direction Générale des Douanes (DGD) – Ministère des Finances (Algérie).

La valeur moyenne de la période des exportations d'hydrocarbures dépasse 45,4 Milliards de US\$ sur, soit 97% du total des exportations. La valeur des exportations est donc passée de 21,4 Milliards de US\$ en 2000 pour atteindre son apogée en 2008, en enregistrant une valeur de 77,3 Milliards de US\$. La valeur des exportations s'est amenuisée en 2016 à 27,1 Milliards de US\$ après la chute des prix du pétrole.

En ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, elles affichent sur la période 2000-2016, une valeur moyenne s'élevant à 1,4 Milliards de US\$ soit 3% des totales des exportations. Elles sont passées de l'ordre de 0,9 milliards de US\$ en 2000 contre 1,7 milliards de US\$ en 2016, soit une progression en valeur absolue insignifiante en 16 ans. En effet, cette valeur ne couvre que la facture des importations de matières premières. La part des exportations hors hydrocarbures dans le total des exportations est donc très marginale et ne fait que baisser ou stagner dans les meilleurs des cas. Ces chiffres confirment la "pétrolisation" excessive de l'économie algérienne.

La structure des exportations par groupe de produit est illustrée dans le graphe ci-dessous, qui fait état de la structure moyenne des exportations.

Graphe n° 12 : Structure moyenne des exportations par Groupe d'Utilisation durant la période 2000-2016



Source : Elaboré par nos soins à partir des rapports du Centre national de l'Informatique et des statistiques des Douanes (CNIS) -Direction Générale des Douanes (DGD) – Ministère des Finances (Algérie).

Une analyse affinée des exportations hors hydrocarbures permet de relever le poids des produits bruts et des demi-produits. Deux groupements qui totalisent, en mouvements hors hydrocarbures, une moyenne de 82% des exportations réalisées sur la période 2000 - 2016. La part de cette catégorie lors des années 2000-2016 est passée de 56% en 2000 à 78% en 2016.

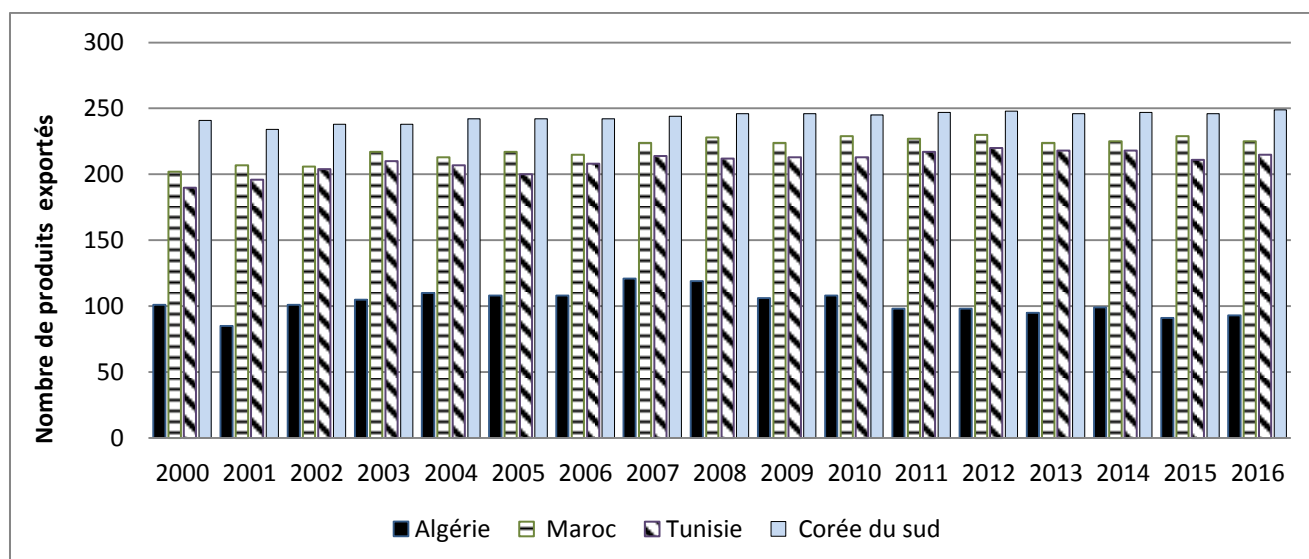
Le groupe des produits alimentaires, quant à lui, représente une part moyenne de la période 2000-2016 de 13% de la valeur des exportations hors hydrocarbures. Cette part a connu une régression passant ainsi de 36% à 18% des exportations hors hydrocarbures. Ce qui est faible, pour un pays doté d'un potentiel agricole important. Il importe de souligner que la valeur des exportations des produits alimentaires est stagnante entre les deux années (322 Millions de US\$ en 2000 contre 327 Millions de US\$ en 2016) et la régression de sa part dans le total les exportations hors hydrocarbures est due à l'évolution de la valeur totale des

exportations hors hydrocarbures (due essentiellement à l'augmentation de la valeur du groupe des produits bruts et des demi-produits).

Quant aux autres groupements, qui se rapportent aux biens d'équipements et produits finis, destinés à la consommation des ménages, ils affichent des résultats très modestes. C'est ainsi qu'en 2000, ils ne représentent, avec une valeur de 71 millions de US \$, pour les années 2000 et 2016 respectivement qu'une part de 8% et 4 % du total des exportations hors hydrocarbures, ce qui reste très marginale.

La faible diversification des exportations hors hydrocarbures peut être également discernée par le nombre des produits exportés. En effet, l'interrogation de la base de données de la CNUCED sur l'indice du nombre de produits exportés par chaque pays nous permet de faire une comparaison de l'Algérie avec des pays voisins ainsi qu'avec un autre pays connu par sa stratégie de promotion des exportations à savoir la Corée du sud. Le traitement de ces données est synthétisé dans le graphe ci-dessous :

Graphe n° 13 : Evolution annuelle des exportations selon le nombre de produits exportés de certains pays 2000-2016



Source : élaboré par nos soins à partir de la base de données de la CNUCED¹.

¹ <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>. [Consulté le 10 mars 2017].

Comparativement à aux pays représentés dans le graphe ci-dessus (le Maroc, la Tunisie, la Corée du Sud), l'Algérie est le pays exportant le moins de produits. L'ensemble des pays sujet de la comparaison exportent plus que le double des produits exportés par l'Algérie. La faible gamme des produits exportés, environ 102 produits en moyenne est caractérisée par une domination en valeur des produits de la pétrochimie et des déchets des métaux ferreux et non ferreux.

En définitif, les exportations de l'Algérie sont très peu diversifiées, composées essentiellement des hydrocarbures, elles représentent pour l'Algérie la quasi-totalité de ses recettes, qui sont recyclées par la suite sous forme d'importations.

2. Recyclage des revenus des exportations des hydrocarbures en importations :

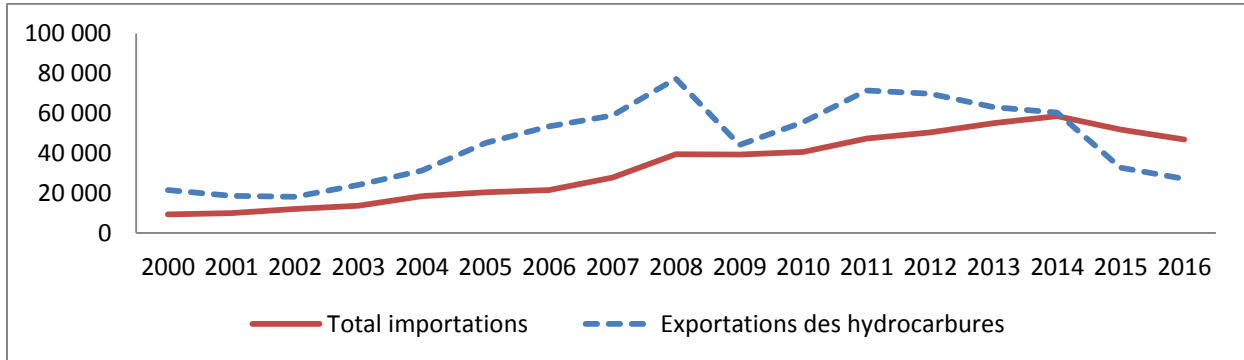
Pour reprendre l'expression de A. Benachenhou ¹, *"L'Algérie importe ce qu'elle pourrait produire plus (produits alimentaires, matériaux et services de construction, matériels et sévices de transport, assurances, ingénierie et autres services aux entreprises, etc.)* ». En effet, l'analyse des données relatives à la période 2000-2016 ² font ressortir l'augmentation vertigineuse et continue des importations. Alors qu'en 2000, ces importations ont enregistré 9,2 milliard de US\$, leur valeur a sextuplé en 2015, pour atteindre son point culminant de 58 Milliard de \$ soit une multiplication par six (06). (Voir annexe 04)

Par ailleurs, Cet accroissement des importations n'est possible que grâce à l'évolution des exportations d'hydrocarbures qui font un bond, durant la même période. Comme l'indique le graphe ci-dessous :

¹ BENACHENHOU Abdellatif , op. cit., p.21.

² Il convient de souligner que la période (2000-2016) était défavorable pour les importations du fait du sensible renchérissement des prix des principaux produits importés, notamment les produits alimentaires de base et les produits métalliques.

Grappe n° 14 : Evolution annuelle des importations corrélées aux exportations des hydrocarbures 2000-2016



Source : Elaboré par nos soins à partir des rapports du Centre national de l'Informatique et des statistiques des Douanes (CNIS) -Direction Générale des Douanes (DGD) – Ministère des Finances (Algérie).

En effet, la couverture des importations par les exportations hors hydrocarbures ne dépasse pas 4,3%, un taux de couverture¹ très faible et préoccupant. Il y a lieu de signaler qu'un tel niveau d'accroissement des importations est difficilement explicable. En effet, il résulte à la fois de la baisse de la pression des droits et taxes douaniers due notamment à l'accord d'association, conjuguée à l'effet des poussées significatives des prix mondiaux à l'importation notamment des produits alimentaires de base.

Par ailleurs, cette bond des importations n'est que l'expression d'une demande interne, dopée par les revenus des hydrocarbures, excessivement excédentaire par rapport à l'offre domestique. En d'autres termes, l'économie algérienne fonctionne en grande partie grâce aux importations qui couvrent une grande partie des besoins des ménages et des entreprises.

Il importe de préciser aussi que cette évolution constante des importations a attiré

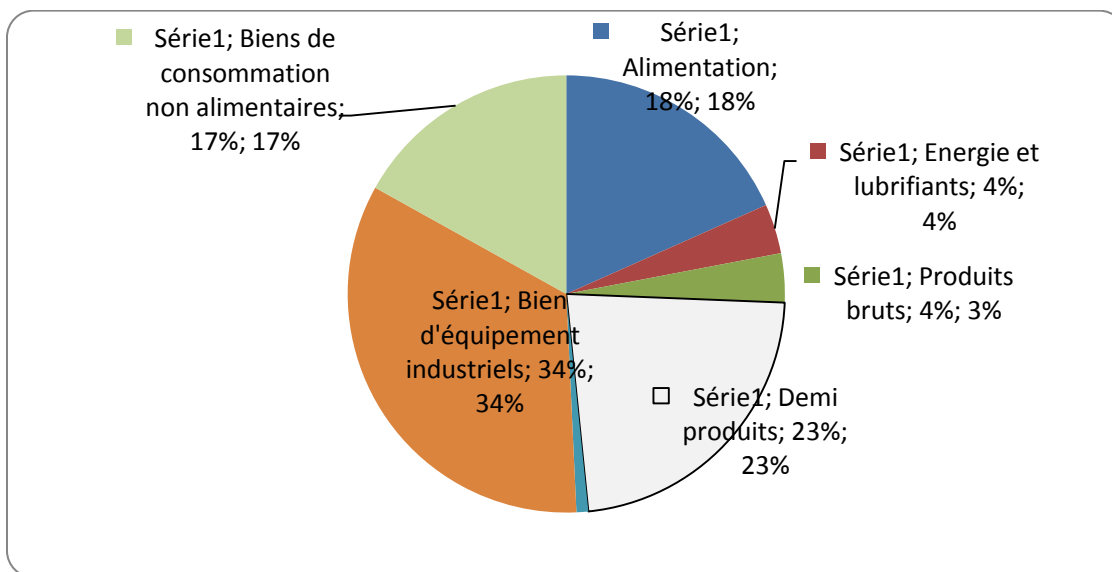
¹ Le taux de couverture est un indicateur du commerce international qui mesure l'équilibre des échanges, l'indépendance économique d'un pays. Il peut être global ou spécifique à un type de produit. Sa formule de calcul : $(\text{Exportations} / \text{Importations}) \times 100$. Son interprétation simple : Lorsque le taux de couverture est :

- Inférieur à 100, la balance commerciale est déficitaire. On dit que le solde commercial est négatif.
- Égal à 100, la balance commerciale est équilibrée et on dit que le solde commercial est nul.
- Supérieur à 100, la balance commerciale est excédentaire et le solde commercial est dit positif.

l'attention des pouvoirs publics qui ont commencé à réagir par la mise en place de certaines mesures destinées à réduire ce rythme de croissance. Dans ce cadre, l'année 2016 a enregistré une baisse des flux des importations grâce aux mesures de rationalisation des importations notamment, les importations des véhicules. (Voir annexe 04)

L'étude de la structure des importations en termes de groupe d'utilisation, durant la période 2000-2016 est illustrée conformément au graphe ci-dessous :

Graphe n° 15 : Structure moyenne des importations sur la période 2000-2016



Source : Elaborés par nos soins à partir des rapports du Centre national de l'Informatique et des statistiques des Douanes (CNIS) -Direction Générale des Douanes (DGD) – Ministère des Finances (Algérie).

En effet, le groupe des biens destinés à la production et à l'investissement représente une part de 34% du total des importations sur la période 2000-2016 ainsi que le groupe de demi-produits qui y représente 23 %. Pour les produits bruts qui servent de matière première ils ne représentent que 3%, et une part insignifiante de 1% des biens d'équipement agricoles.

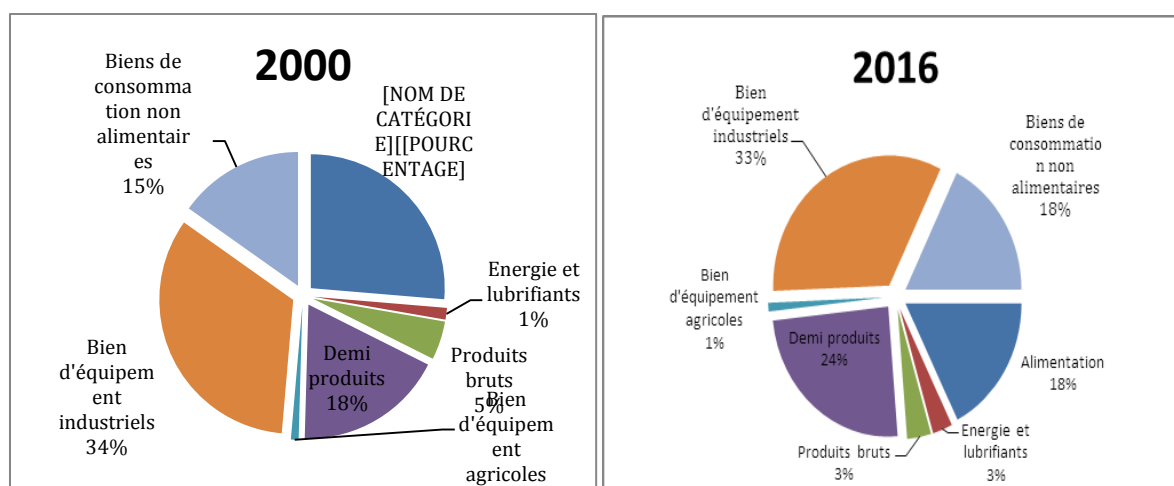
En outre, la part des produits alimentaires dans la structure des importations en Dollar courant est passée de 26% en 2000 à 18% en 2016. Avec une moyenne de 18%. Ce recul est imputable à la baisse des importations en valeur des céréales et produits dérivés, du sucre et

des légumes secs. La bonne performance des grandes cultures (céréales et légumes secs) a contribué à la contraction constatée dans les flux d'importation de ces produits.

En ce qui concerne les biens intermédiaires, on constate une progression des importations en termes de structure, passant de 18% en 2000 à 25% en 2016 avec une part moyenne de 23%. A l'origine de la progression constatée, se trouve notamment le ciment, le bois, les constructions préfabriquées et le rond à béton. Ces niveaux de variation très significatifs s'expliquent par la dynamique de l'activité du BTP. (Voir annexe 04)

Cette structure est restée presque inchangée entre les années 2000 et 2016 comme l'indique le graphe suivant :

Graphe n° 16 : Structure des importations des années 2000 et 2016



Source : Elaborés par nos soins à partir des rapports du Centre national de l'Informatique et des statistiques des Douanes (CNIS) -Direction Générale des Douanes (DGD) – Ministère des Finances (Algérie).

A l'exception des combustibles, la balance commerciale de l'Algérie présente systématiquement des soldes négatifs pour toutes les autres catégories de produits. Le solde est négatif aussi bien avec l'Union Européenne qu'avec le reste du monde. Le peu de diversification du commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les contraintes qui en découlent

pèseront probablement de façon lourde sur les modalités d'intégration de l'Algérie dans les Zones de Libre Echange ZLE¹.

Il convient de souligner que l'analyse sectorielle doit être complétée par une approche institutionnelle de la politique commerciale algérienne. En effet, le système nationale d'économie politique algérien ne peut être appréhendé sous l'angle d'une démocratie de marché dans laquelle les acteurs sont en concurrence et où le choix de politique commerciale est le produit du jeu électoral des partis politiques. De fait, les différentes composantes de ce système sont en situation de dépendance vis-à-vis des arbitrages étatiques. Les acteurs maîtrisant le commerce extérieur ne bénéficient de cette position que grâce à des décisions publiques².

En effet, l'importance des réseaux d'importation dépend directement des procédures de recyclage des revenus d'exportation d'hydrocarbures. Dès lors, l'analyse des conflits d'intérêt doit être mise en rapport avec le contexte macroéconomique du pays. Et cette situation de recyclage des revenus en importations profite à des groupes d'intérêt. Ainsi, l'ouverture a entraîné -processus toujours en cours - une recomposition et un repositionnement des intérêts économiques et politiques en élargissant la sphère privée et en autorisant la présence d'acteurs non-résidents. Elle conduit à une redéfinition des procédures d'accès aux ressources de l'Etat et des arrangements formels et informels qui leur sont sous-jacents³.

Les revenus du secteur des hydrocarbures sont à l'origine du seul revenu d'exportation significatif et des revenus fiscaux que l'Etat utilise afin de mener une politique de croissance tirée par la dépense publique. Par le biais de la Banque centrale, une partie de ces revenus est placée à l'étranger, conditionnant la gestion du taux de change puisque les exportations sont libellées en dollars alors que les importations le sont en fonction d'un panier de monnaies.

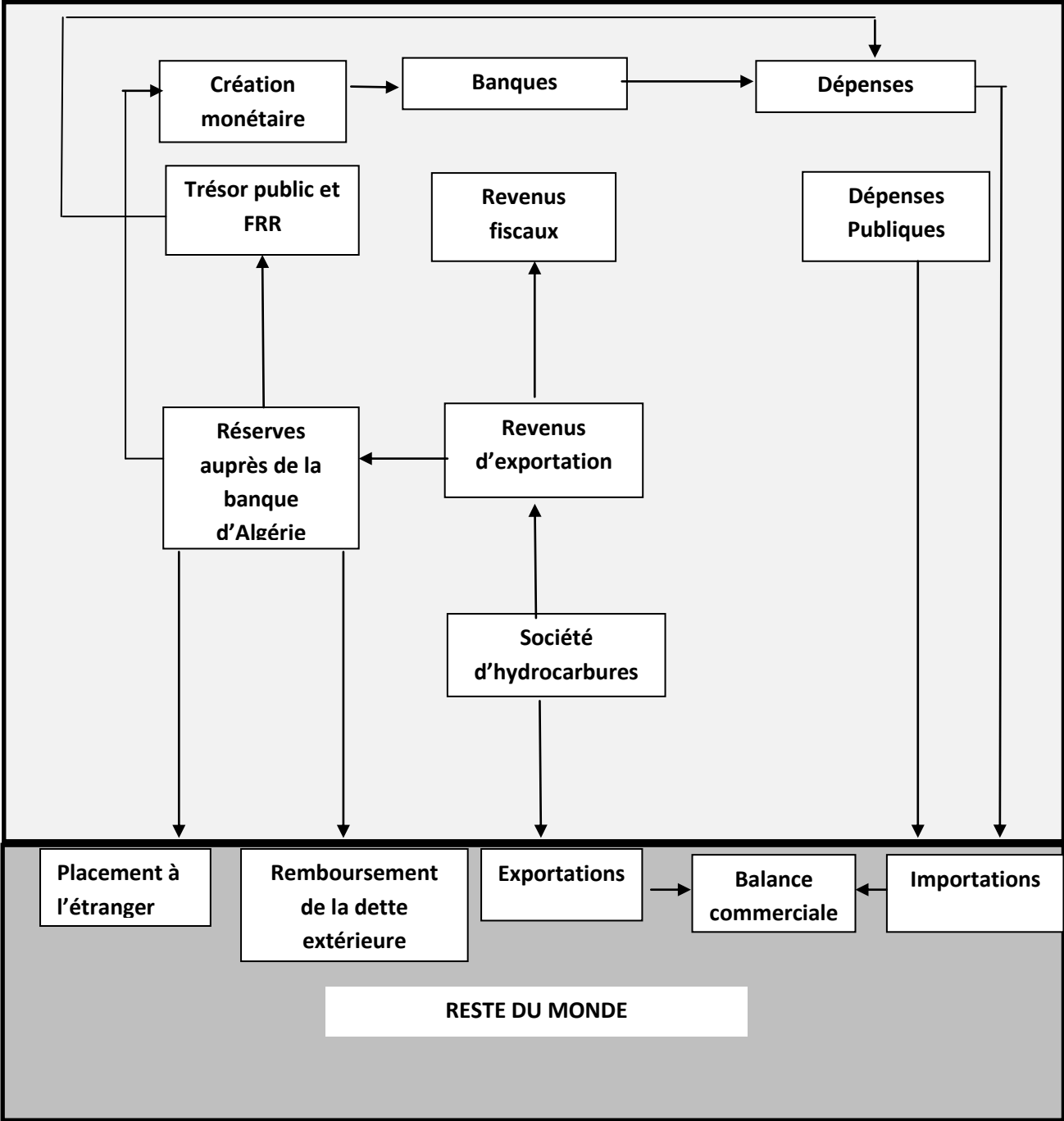
¹ BENABDALLAH Youcef, *L'économie algérienne entre réformes et ouverture*, op. cit., p.5.

² Les derniers travaux de North montrent que l'analyse du changement institutionnel bascule des « coûts de transaction » à la « recherche de rentes ». Les comportements de la coalition dominante tiennent un rôle central dans l'attribution des rentes à l'origine de la dynamique économique et politique d'une société (North, Wallis, Weingast, 2010). En revanche, contrairement aux auteurs, notre cadre analytique postule que la gestion du conflit social et distributif est l'élément moteur du comportement des élites.

³ M. Abbas, *L'ouverture commerciale de l'Algérie*, : Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme. *Revue Tiers Monde*, Armand Colin, 2012, pp.51-68.

Le schéma ci-dessous explique le circuit de l'utilisation des recettes des hydrocarbures en Algérie et l'articulation entre l'économie nationale et le reste du monde.

Figure 1 : Articulation entre l'économie nationale et internationale dans l'utilisation des recettes des hydrocarbures.



En mettant en exergue la part des hydrocarbures dans la composition des agrégats économique, le constat unanime est la dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis des hydrocarbures. Cette situation représente un réel danger pour les générations futures de notre pays ; puisque l'économie nationale est d'une extrême fragilité, car fondée sur une richesse volatile non pérenne et exposée à une instabilité des prix et à une série de contraintes internationales et nationales.

Section 2 : Contraintes et obstacles de la diversification économique

La diversification de l'économie algérienne est un objectif de longue date. Elle est d'ailleurs à l'origine de la conception des premières stratégies de développement comme nous l'avons aperçu précédemment. Néanmoins, bien qu'il soit réaffirmé unanimement depuis des décennies comme le processus inéluctable du développement, le processus de la diversification économique demeure entravé par des contraintes de taille, empêchant sa concrétisation.

Ces contraintes sont multiples et de natures différentes, elles sont la résultante à la fois du contexte international mondialisé qui impose sa logique (**sous sections 1**), comme elles relèvent du contexte économique et politique national caractérisé par une crise multidimensionnelle aggravée par la chute des prix des hydrocarbures (**sous-section 2**).

Sous-Section 1 : Les contraintes induites par l'environnement international

Au cours des dernières décennies, l'environnement économique international a connu des mutations profondes, à la faveur de la dynamique de la mondialisation. Il en a résulté une nouvelle organisation de puissances et de richesses, suite à l'émergence de nouveaux pays concurrents sur le marché mondial pour lesquels la recherche de la compétitivité¹ est le souci majeur. En effet, la compétitivité est l'objectif de tous les politiques publiques, allant des politiques commerciales et d'intégration aux politiques macroéconomiques et structurelles, en passant par les politiques industrielles et d'innovation.

A l'instar de tous les pays interpellés par le processus de la mondialisation, l'Algérie se trouve confrontée à un contexte mondial fortement concurrentiel et en perpétuelle mutation. Face à ce contexte international, la situation de l'économie algérienne présente deux principales faiblesses entravant le processus de la diversification économique en Algérie. La première contrainte a trait à la faible insertion de l'Algérie dans les mouvements des flux

¹ L'Union européenne la définit comme la capacité d'un Etat à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité. Autrement dit, il s'agit de l'aptitude d'un territoire à maintenir et à attirer les activités et investisseurs au service de l'amélioration durable du bien-être des populations concernées.

commerciaux mondiaux. Par ailleurs, la seconde consiste en l'insuffisance quantitative et qualitative des investissements directs étrangers (IDE), élément clés de la diversification économique, en destination de l'Algérie.

1. Une insertion marginale et passive dans le commerce mondial :

L'insertion d'une économie dans le commerce mondiale est un axe essentiel de toute stratégie de développement économique, elle représente incontestablement un vecteur incontournable dans tout processus de diversification économique. En effet, les effets positifs d'une insertion intensifiée dans le commerce international sont multiples, puisque la diversification des partenaires commerciaux et la multiplication des échanges commerciaux sont des conditions sine-qua-non pour la réussite d'une stratégie de diversification économique.

Dans ce cadre, les données de la période 2000-2016 montrent un rapport importations/PIB de 28%, ce ratio est passé de 20,7% en 2000 à 35,3% pour l'année 2016. En ce qui concerne les exportations, le rapport exportations/ PIB, est de 37,7% comme moyenne de la période 2000-2016, passant de 42,1% en 2000 à 21% pour l'année 2016. Selon la Banque Mondiale, la moyenne mondiale de ces ratios tourne autour 25 %. L'Algérie est située donc au-dessus de la moyenne des pays ouverts .

En dépit de l'ouverture et l'extraversion de l'économie algérienne, son insertion réelle dans l'économie internationale demeure très marginale et représente l'une de ses vulnérabilités les plus marquantes. En effet, en termes des biens échangés, leur structure est dominée principalement par les hydrocarbures, et en termes de région avec lesquelles l'Algérie commercialisent, leur structure est monopolisée par les mêmes partenaires à savoir l'Union Européenne (UE).

Le tableau ci-après marque la moyenne du commerce de marchandises de l'Algérie par région économique sur la période 2000-2016, ainsi que son évolution en l'année 2000 et en 2016.

Tableau n° 01 : Evolution des exportations de marchandises par région économique 2000-2016

	Evolution des exportations de marchandises par région économique						Evolution des importations de marchandises par région économique					
	2000		2016		Moyenne 2000-2016		2000		2016		Moyenne 2000-2016	
	Valeur millions de \$ US	%	Valeur millions de \$ US	%	Valeur millions de \$ US	%	Valeur millions de \$ US	%	Valeur millions de \$ US	%	Valeur millions de \$ US	%
Union Européenne, O,C,D,E	13792	62,60	16739,00	57,95	25896,94	56,86	5256	57,30	22179	47,47	17223,47	53,52
Autres pays d'Europe	5825	26,44	6251,00	21,64	13938,24	28,91	2194	23,92	6295	13,47	86362,00	16,73
Amérique du SUD	181	0,82	80,00	0,28	63,12	0,22	603	6,57	909	1,95	14767,00	3,54
Asie	1672	7,59	1678,00	5,81	2381,65	5,25	142	1,55	2857	6,11	33636,00	5,42
Océanie	210	0,95	2331,00	8,07	2638,82	5,05	599	6,53	11618	24,86	103047,00	15,62
Pays arabes (hors UMA)	0	0,00	0,00	0,00	13,41	0,04	64	0,70	0	0,00	388,00	0,20
Pays au Maghreb (UMA)	55	0,25	385,00	1,33	553,29	1,22	144	1,57	1934	4,14	17772,00	2,89
Pays d'Afrique	254	1,15	1368,00	4,74	1127,88	2,28	52	0,57	697	1,49	7334,00	1,17
Total	22031	100	28883	100	46692,4	100	9173	100	46727	100	561314	100

Source : Elaborés par nos soins à partir des rapports du Centre national de l'Informatique et des statistiques des Douanes (CNIS) -Direction Générale des Douanes (DGD) – Ministère des Finances (Algérie).

De l'analyse du tableau, il ressort que l'Union Européenne accapare la part du lion des échanges de l'Algérie avec le monde. Elle demeure le principal fournisseur de l'Algérie avec une moyenne de plus de 53,52 % de ces échanges en termes d'importations de marchandises¹, en dépit de la baisse significative qu'a connu ce taux, en passant de 57,3 % dans l'année 2000 à 47,47 % pour l'année 2016. Par ailleurs, en termes des exportations, l'UE est le premier client de l'Algérie pour la période 2000-2016 avec une part de 56,86%. Cette part a

¹ La structure des importations est restée globalement inchangée, dominée par les machines, les machines et appareils électriques, les voitures automobiles et les produits alimentaires (céréales et lait).

légèrement régressée passant de 62,60 % en 2000 à 57,95% en 2016 au profit des pays asiatiques.

Ainsi, les échanges commerciaux entre l'Algérie et les autres régions demeurent toujours marqués par de faibles proportions. Le volume global des échanges avec les « Autres pays d'Europe », (hors UE et OCDE) affiche une diminution de leur part de marché. Ainsi, les exportations sont passées de 0,82 % pour l'année 2000 à 0,28% en 2016 avec une moyenne de 0,22% sur la période de l'étude. Et en termes d'importations, les échanges sont passés de 6,57% en 2000 à 1,95 % en 2016 avec une moyenne de 3,54 % sur la période 2000-2016.

Néanmoins, les échanges commerciaux avec l'Asie ont connu un rebond considérable. En effet, en termes d'importations, les échanges se sont envolés, passant ainsi de 6,53% en 2000 à 24,86 % en 2016 avec une moyenne de 15,62 % sur la période 2000-2016. Quant aux exportations, elles ont également enregistré une augmentation conséquente, en évoluant de 0,95 % en 2000 à 8,07% en 2016, enregistrant une moyenne de 5,05 % sur la période 2000-2016.

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les autres régions demeurent toujours marqués par de faibles proportions. La valeur globale des échanges avec les « Autres pays d'Europe », (hors UE et OCDE) affiche une diminution de leur part du marché, ainsi les exportations sont passées de 0,82 % pour l'année 2000 à 0,28% en 2016 enregistrant une moyenne de 0,22% sur la période de l'étude. Et les échanges en termes d'importations se sont considérablement régressés, en passant de 6,57% en 2000 à 1,95 % en 2016, avec une moyenne de 3,54 % sur la période 2000-2016.

Il convient de signaler ici l'augmentation appréciable des échanges commerciaux avec les pays arabes. Ainsi, les exportations de l'Algérie vers ces pays passent de 1,4 % en 2000 à 6,07 % en 2016, dégagant une moyenne de 3,5% sur la période 2000-2016. Les importations en provenance de ces pays sont passées de 2,14 % en 2000 à 5,63 % en 2016 avec une moyenne de 4,06 %. Cette amélioration est imputable à l'adhésion en 2009 à la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE).

Quant à l'Union Africaine, les échanges commerciaux sont insignifiants, car l'Algérie a exporté vers les pays africains ce qui représente 0,16 % du total des exportations. Cette part

demeure presque inchangée, elle était de 0,19% en 2000 et 0,18 % en 2016 du totale des exportations. Pour les importations, la part des importations en provenance de l'Union Africaine sur la période 2000-2016 de 0,92%. Elle est passée de 1,30% en 2000 à 0,51% pour l'année 2016.

La position de l'Europe en tant que premier partenaire commercial de l'Algérie est confortée par l'accord d'association qui vient concrétiser le processus de Barcelone initié en 1995¹. Engagée depuis la fin des années quatre-vingt dans un processus d'ouverture économique, de libéralisation du commerce extérieur et d'intégration à l'économie mondiale, l'Algérie, à l'instar des pays voisins a signé un accord de libre-échange avec l'Union Européenne en 2002² et qui est entré en vigueur depuis septembre 2005. Dès lors, les relations économiques entre l'Algérie et l'Union Européenne ne peuvent pas être analysées en dehors de cet accord.

Les raisons qui ont fait que l'Europe est le premier partenaire économique de l'Algérie sont multiples. Ainsi, outre la proximité géographique, des facteurs historiques et des réseaux économiques et sociopolitiques ont un impact direct sur les choix et préférences de l'Algérie. Néanmoins, la dépendance commerciale vis-à-vis de l'Europe évoque un certain nombre de problématiques qui entravent le processus de la diversification de l'économie algérienne. Tout d'abord, *« l'Europe constitue une zone de faible croissance incapable d'exercer un effet d'entraînement sur son Sud, vis-à-vis duquel elle n'a ni stratégie ni politique sauf migratoire³ »*.

Ensuite, l'accord d'association s'est transformé en un projet de zone de libre-échange essentiellement favorable aux intérêts européens. En effet, le démantèlement tarifaire, a eu des effets négatifs sur la diversification économique en Algérie, car il a contribué à accentuer la désindustrialisation. Puisque les produits algériens devraient affronter la concurrence de ceux qui proviennent des anciens pays ainsi que les nouveaux entrants à l'UE, et il est de plus en

¹Le processus de Barcelone a démarré avec la déclaration finale de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone en novembre 1995, il entreprend d'établir un partenariat global euro méditerranéen en pour faire de toute la Méditerranée un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité au moyen d'un renforcement du dialogue politique et de sécurité, d'un partenariat économique et financier et d'un partenariat social, culturel et humain.

²Le 22 avril 2002, l'Algérie signait l'accord d'association à l'UE avec une mise en œuvre le 1er septembre 2005. Cet accord prévoit de réduire les droits de douane, de favoriser la libre circulation des capitaux concernant les IDE directs en Algérie, de favoriser le dialogue politique, le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme et d'œuvrer à l'intégration régionale.

³ ABBAS Mahdi, op. cit., p.273.

plus difficile de sauvegarder et d'améliorer des parts de marché domestique pour les produits manufacturés.

En outre, le caractère asymétrique des relations avec les pays de l'UE est clair. La seule insertion à la zone de libre-échange par les seuls hydrocarbures accroît la vulnérabilité de l'économie algérienne à long terme (volatilité des termes d'échange, de la croissance et désindustrialisation). M. Martinez soutient que « *en augmentant sa demande énergétique, l'Union européenne accentue l'emprise du secteur des hydrocarbures dans l'économie algérienne* ». Or, celui-ci est quasiment hégémonique : les exportations d'hydrocarbures assurent déjà 98 % des revenus extérieurs. « *Si l'économie rentière paralyse le développement de l'Algérie, la politique européenne ne favorise pas le projet d'une intégration régionale au Maghreb, pourtant seule solution durable d'une croissance hors hydrocarbures et d'un développement économique diversifié* »¹.

Enfin, l'Union européenne représente 60% des importations de l'Algérie. C'est la zone euro. Ainsi, l'Algérie vend en Dollar à hauteur de 98% de ses exportations et achète, à hauteur de 60 % en Euro. Or, ces dernières années, le Dollar n'a fait que se déprécier par rapport à l'Euro. Il y a une perte réelle pour l'Algérie qui résulte du cours des changes des deux principales devises. « *Cette situation est due aussi à la vulnérabilité de l'Algérie qui n'a pas diversifié son économie* »².

En effet, A. Benachenhou ³ souligne que « *la montée irrésistible de l'euro met l'économie algérienne sous pression et consomme une partie des bénéfices tirés de la hausse des prix des hydrocarbures, ce que l'opinion publique, mal informée, ignore. La diversification vers la zone dollar est nécessaire et n'a que partiellement commencé. Mais c'est le développement agricole et industriel interne qui est la meilleure réponse à la montée de l'euro* ».

En 2009, le gouvernement algérien a établi une évaluation de l'accord d'association avec l'UE, globalement négative :

- Le volet commercial aurait reçu une attention particulière par rapport à l'investissement et la mobilité des personnes ;

¹ MARTINEZ Louis, « Algérie : les illusions de la richesse pétrolière ». *Etudes du CERI*, 2010, p.1-36.

² MOUHOUBI Salah, op. cit., p173.

³ BENACHNHOU Abdellatif, op. cit. , p.12-13.

- Le démantèlement tarifaire a induit des pertes en recettes douanières (2005-2009) de l'ordre de 2,5 milliards de dollars. Ce chiffre atteindrait 8,5 milliards de dollars sur 2010-2017 ;
- Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales car soumises à des obstacles non Tarifaires pénalisant la création et le développement de certaines industries locales naissantes¹.

Suite à cette évaluation, l'Algérie a demandé, à partir de 2009, la renégociation de son Accord d'Association en dénonçant le manque de soutien de l'UE à son intégration dans l'OMC et l'absence d'investissement hors hydrocarbures. Par ces critiques, les pouvoirs publics algériens ont exprimé leur scepticisme quant aux retombées de cet accord une première fois en le gelant unilatéralement en 2010 sur une durée de deux. Cependant, après de longues négociations, un compromis est trouvé en 2012 sur le report de la fin du démantèlement tarifaire à 2020 au lieu de 2017.

Afin de contourner la contrainte normative de l'accès au marché européen pour les exportations algériennes, l'Algérie a procédé à la ratification de la convention relative à la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE)². En termes de laquelle un régime tarifaire préférentiel applicable aux produits originaires échangés entre les pays arabes est instauré. En effet, les produits qu'ils soient importés en Algérie ou exportés de l'Algérie vers un pays arabe, bénéficient d'une exonération totale des droits de douanes et des droits et taxes d'effet équivalent.

Cependant, l'accroissement des importations en provenance des pays de la GZALE (+28 % en 2009) sans contrepartie (régression des exportations hors hydrocarbures de 63 %) a conduit à la mise en place, dès 2010, d'une liste prohibitive de 1 511 produits exclus de la franchise de douane, le nombre de produits prohibés a été revu à la baisse ultérieurement.

Concernant les échanges vers les pays de l'Union Maghrébine, la part du commerce (exportations et importations) que destinent les pays du Maghreb à l'échange entre eux est restée faible durant la longue période. La dynamique du commerce de l'UMA ne montre pas

¹ CNUCED, op. cit., p.20.

² Il s'agit d'une convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes, signée le 27 février 1981, à Tunis et mise en application à partir du 01 janvier 2009. Les Etats contractants sont : Algérie, Bahreïn, Egypte, Jordanie, Koweït, Tunisie, Maroc, Mauritanie, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Qatar, Libye, Oman, Yémen, Soudan, Palestine, Iraq, Syrie et le Liban.

de sensibilité au développement rapide des échanges régionaux au niveau mondial y compris les communautés économiques du continent africain¹. En effet, à présent, cette intégration n'est pas réalisable du moment où l'étape élémentaire de cette intégration n'est pas atteinte, à savoir l'absence d'un marché régional.

Il importe d'indiquer que les accords d'association et la Politique européenne de voisinage (PEV), ont contribué à l'affaiblissement de cette intégration Magrébine. En somme le coût du « non-Maghreb »² exaspère toute la région, et ne permet à aucune stratégie de diversification économique de voir le jour, puisque l'intégration régionale est un déterminant indispensable de la diversification économique.

L'autre forme prioritaire de l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale est l'OMC, avec qui l'Algérie poursuit actuellement sans relâche depuis 1995³ de dures négociations pour l'adhésion en vain pour des multiples raisons. En effet, la démarche pour l'adhésion à l'O.M.C est basée sur des négociations multinationales qui sont circonscrites aux strictes questions économiques et commerciales.

L'adhésion à l'O.M.C, constitue indéniablement un choix stratégique car susceptible de dynamiser la croissance économique du pays et d'attirer davantage d'IDE. Dans ce cadre, et en préparation de l'éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC, la structure tarifaire est ramenée à 3 taux (0 % pour 1, 8 % des lignes tarifaires, inférieur à 15 % pour 57,9 % des lignes et 30 % pour 40,3 % des lignes). En termes nominaux, ce démantèlement fait passer la moyenne simple non pondérée de 23,4 à 17,5 %.

2. Insuffisance des flux des IDE

Quelques soit sa forme (prêt, prise de participation ou partenariat), l'investissement direct étranger (IDE) semble être l'un des facteurs clés stimulant la diversification d'une économie, il constitue l'un des principaux catalyseurs du développement. En effet, ses impacts sur la diversification sont multiples car il contribue au développement des compétences et des

¹ CNUCED, op. cit., p.23.

² En dépit de la création le 17 février 1989 de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

³ Date de la création de l'OMC, mais l'Algérie a déposé sa candidature en vue de l'accession au GATT en 1987.

savoir-faire, à l'accès et le transfert des technologies, ainsi qu'au financement des projets porteurs de diversification.

En tant que composante essentielle du mode d'insertion dans l'économie mondiale, l'IDE a fait l'objet, depuis 1999, d'un intérêt politique inédit en Algérie, en adaptant le dispositif juridique y afférent et en mettant en place un cadre législatif attrayant. Dans ce cadre, comme constaté par la CNUCED¹ « *l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées* ».

Par ailleurs, le code des investissements de 1993, réformé en août 2001², a offert une série d'avantages fiscaux. Ainsi, un taux réduit a été appliqué en matière de droits de douane pour les équipements importés dans le cadre de la réalisation de l'investissement, en plus d'une exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou encore de la franchise de TVA sur les biens et services. En plus, l'ordonnance de 2001 a élargi le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'État et organise le cadre juridique des privatisations³.

En 2016, un nouveau code de promotion des investissements a été promulgué⁴ ; il prévoit diverses garanties aux investisseurs étrangers (égalité de traitement, stabilité juridique, règlement des différends, droit au recours et transfert des capitaux). Parallèlement aux garanties accordées, les investisseurs étrangers bénéficient au même titre que les investisseurs nationaux d'une série d'avantages fiscaux, douaniers et fonciers en fonction de l'importance du secteur d'activité.

Il s'agit des avantages communs pour tous les investisseurs éligibles, des avantages supplémentaires au profit des activités privilégiées et/ou créatrices d'emplois (industrie,

¹ CNUCED, Examen de la politique de l'investissement-Algérie- Nations Unies, New York Et Genève, 2004, p8.

² Décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement, amendé et complété par l'ordonnance de 2001 et l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001.

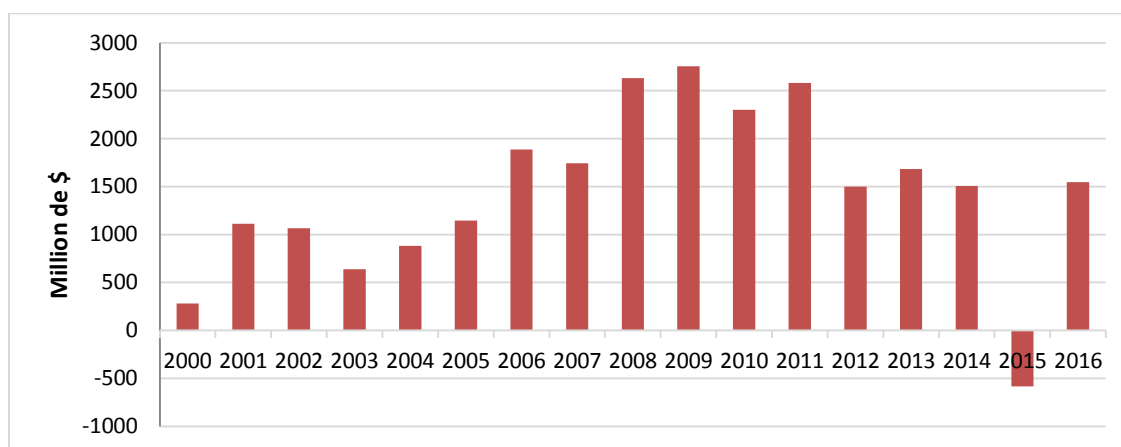
³BOUALAM Fatima. « Les Institutions et Attractivité des IDE », Colloque International :Ouverture et émergence en Méditerranée (17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc). Université de Montpellier I Sciences Economiques, LASER, 2008, p15-40

⁴ La loi n°16-09 du 03 aout 2016 relative à la promotion de l'investissement, JORA n° 46.

agriculture et tourisme) et des avantages exceptionnels pour les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale. Ces avantages supplémentaires sont à caractère financier (bonification de crédits bancaires) et à caractère sociale (abattements sur les cotisations patronales).

Par ailleurs, le discours officiel des autorités présentant l'IDE comme une solution aux problèmes de diversification, l'adoption de la politique d'ouverture aux investissements directs étrangers, le cadre législatif favorable, devraient jouer un rôle majeur dans le retour des investisseurs étrangers et l'amélioration du climat des affaires. Cependant, la présence de ce type d'investissement s'est révélée fort modeste, pour ne pas dire négligeable. Le graphe suivant, nous fournit une idée sur l'évolution des stocks des IDE en Algérie.

Graphe n° 17 : Evolution des flux d'IDE (entrant à destination d'Algérie (2000-2016))



Source : élaboré par nos soins à partir de la base de données de la CNUCED¹.

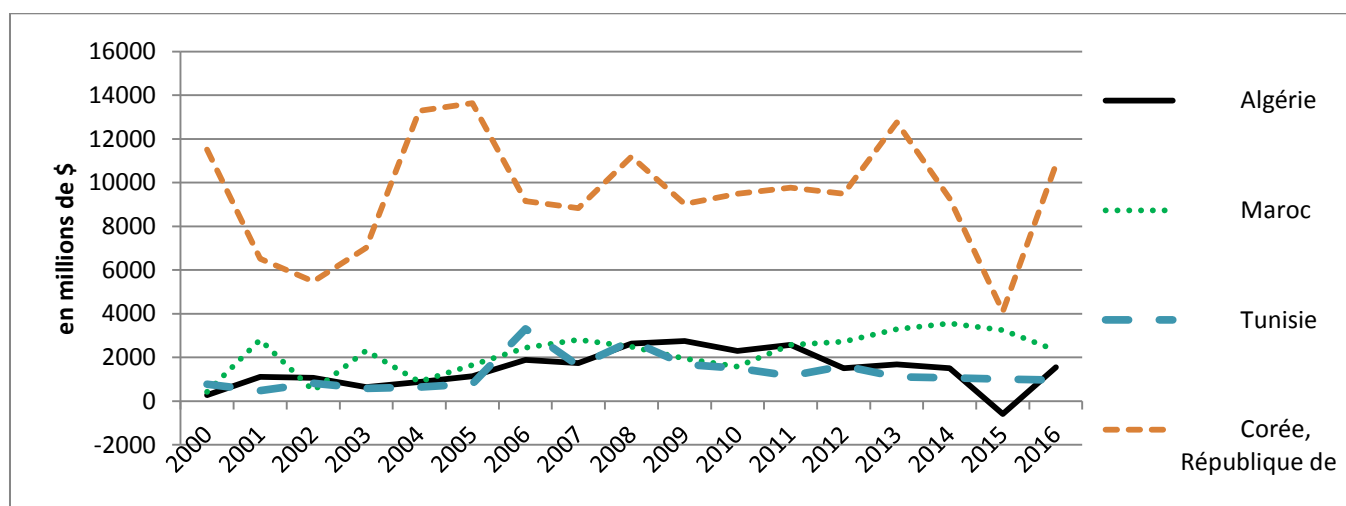
La lecture du graphe montre que les investissements étrangers directs en Algérie ont amorcé une hausse à partir de l'année 2001 où ils ont quadruplé par rapport à 2000. Cette augmentation pourrait trouver son explication dans la promulgation du code des investissements de 2001. En 2009, les investissements étrangers directs se sont culminés à 2,75 milliards de \$, un montant insignifiant au regard du grand potentiel de l'Algérie, et

¹ <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableView/tableView.aspx?ReportId=96740>, [consulté le 10 octobre 2017].

comparativement aux pays voisins. L'Algérie a attiré 1,5 milliard de \$ en 2016, grâce probablement au nouveau code des investissements promulgué en 2016.

En effet, en matière d'attractivité des investissements directs étrangers, l'Algérie est largement devancée par ses voisins qui affichent des progrès importants. Le graphe suivant révèle combien son apport est insignifiant et marginal en comparaison avec les pays nord africains (Tunisie , Maroc et Egypte) et la Corée du sud, un autre pays qui a été boosté essentiellement par les IDE.

Graphe n° 18: Evolution des flux d'IDE à destination des pays d'Afrique du Nord et de la Corée de sud (2000-2016)



Source : élaboré par nos soins à partir de la base de données de la CNUCED¹

En dépit des efforts menés par l'Algérie en termes de rationalisation, de modernisation et d'efficacité de son économie, les investisseurs étrangers sont peu nombreux à s'intéresser au marché algérien. Les améliorations déjà introduites dans la législation relative à l'investissement constituent un élément important, mais ne sauraient selon nombre

¹ <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=96740>, [consulté le 10 octobre 2017].

d'économistes, à elles seules suffire pour hisser les investissements au niveau que peut atteindre l'Algérie eu égard à ses potentialités¹.

La représentation par secteur des IDE est largement limitée à des activités « extractives », dont évidemment le secteur pétrolier. Ces industries d'extraction, sont généralement caractérisées par une forte intensité de capital et ne créent pas autant d'emplois que les investissements dans l'industrie manufacturière. Par ailleurs, les IDE sont souvent réalisés seulement en bout de chaînes des différentes filières, ces interventions se limitent aux étapes finales de la production (assemblage, conditionnement), étapes sans grande valeur ajoutée, ni transfert de technologie.

En effet, les investissements industriels sont modestes, pour ne pas dire insignifiants. La conséquence en est que les revenus versés au reste du monde, essentiellement constitués au départ des bénéfices exportés par les entreprises pétrolières étrangères, n'ont cessé de croître pour atteindre des niveaux considérables, niveaux qui se trouvent manifestement en disproportion comparativement aux montants investis. Ces dernières années, les transferts au titre des bénéfices expatriés ont tendance à représenter une ponction non négligeable sur les réserves nationales en devises².

En effet, l'augmentation exponentielle des bénéfices exportés a mené les autorités publiques à prendre conscience de la nécessité d'articuler la politique en matière d'IDE aux priorités nationales. Parmi les nouveaux critères édictés pour l'accueil de l'IDE, il y a là nécessité pour le projet envisagé de présenter, pour toute sa durée de vie, un bilan devises positif.

Dans ce cadre, en faveur des dispositions de la loi de Finances complémentaire de 2009³, l'Algérie a durci les conditions d'investissements étrangers. Une série de mesures protectionnistes prises par le gouvernement algérien, dont la nouvelle réglementation relative aux IDE imposant une participation majoritaire algérienne de 51%. De plus les dossiers d'IDE devront dorénavant être soumis au Conseil National de l'Investissement (CNI) présidé par le

¹ Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, « les investissements directs étrangers dans le monde benchmarking », 2010, p.4.

² BELLAL Samir, *Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie, une approche en termes de régulation*, thèse de doctorat en Sciences de l'Homme et Société, université lumière, Lyon 2, 2011, p.190.

³ Loi n°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009, JORA n°44.

Premier Ministre, et non plus à l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

Selon Z. Benhamouche, la règle de 49-51% « *est une mauvaise réponse à un vrai problème (Celui de l'investissement purement spéculatif)* ». L'Etat dispose pourtant de l'arsenal fiscal et d'un cadre législatif pour mettre en place une véritable politique des IDE, mais il ne fait pas. Il n'y a aucun pays au monde qui soit allé aussi loin dans l'ampleur et la généralisation sectorielle du taux de participation de nationaux dans les IDE. En soit, une telle politique peut être un choix judicieux, mais uniquement dans le cas où cela répond à l'ambition de développer une compétence nationale, d'accroître sa capacité d'innovation et d'absorption technologique. L'auteur estime que « *cela doit être fait avec parcimonie, dans les secteurs stratégiques pour le pays. C'est la démarche choisie par la Chine par exemple quand elle impose des partenariats à certaines entreprises étrangères qui souhaitent pénétrer le marché chinois* »¹.

Une étude réalisée par des experts de l'Union Européenne citée par A. Rezig montre que si l'Algérie possède des atouts certains pour attirer l'investissement direct étranger (taille de marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devrait être améliorée cependant), l'état du système bancaire notamment constitue le premier obstacle majeur à l'IDE ; il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanière et administrative. Cela ne doit pas faire oublier, bien entendu, la question du foncier, question soulevée par pratiquement tous les investisseurs potentiels².

Sous-Section 2 : Les contraintes liées à l'environnement interne

Les contraintes liées à l'environnement international ne sont pas les seuls à peser sur le processus de la diversification économique en Algérie. En effet, l'environnement interne représente également une source de vulnérabilité. Il génère plusieurs contraintes qui achoppent la voie de la diversification économique, notamment par la faible implication du

¹ BENHAMOUCHE Zoubir, *Algérie : l'impasse*, Paris, Publisud éditions, p.44.

² REZIG Abdelhak, op. cit., p.126

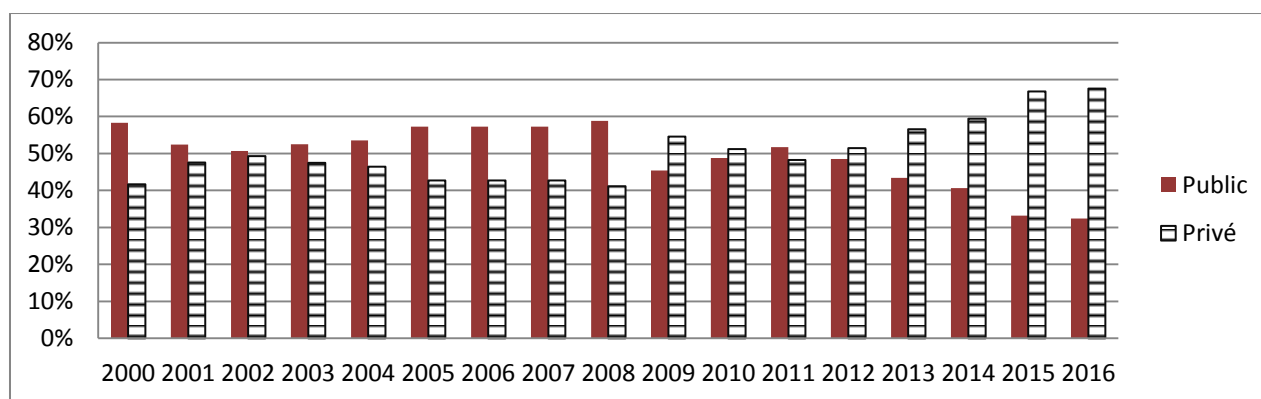
secteur privé national dans la diversification. S'ajoutant à cela le contexte de crise imposé par la chute des prix des hydrocarbures, chose qui se répercute sur la lenteur des réformes.

1. Une contribution marginale du secteur privé dans l'économie

L'économie algérienne est caractérisée par l'importance du secteur public, qui génère presque la moitié de la valeur ajoutée totale. En effet, sur la période 2000-2016, le secteur privé contribue de 53 % à la création de la valeur ajoutée des secteurs productifs, par rapport au secteur public qui y contribue à hauteur de 47 %.

La contribution du secteur privé varie d'une année à une autre. Elle était de 42 % en 2000 pour atteindre 68% pour année de 2016. En effet, en termes de tendance privé /public, le secteur privé a réalisé un saut remarquable ces dernières années, avec l'inversement de la en 2009, année pendant laquelle le secteur privé a réalisé 55% de la valeur ajoutée des secteurs productifs, conformément au graphe suivant :

Graphe n° 19 : Evolution de la structure juridique de la valeur ajoutée (2000-2016)

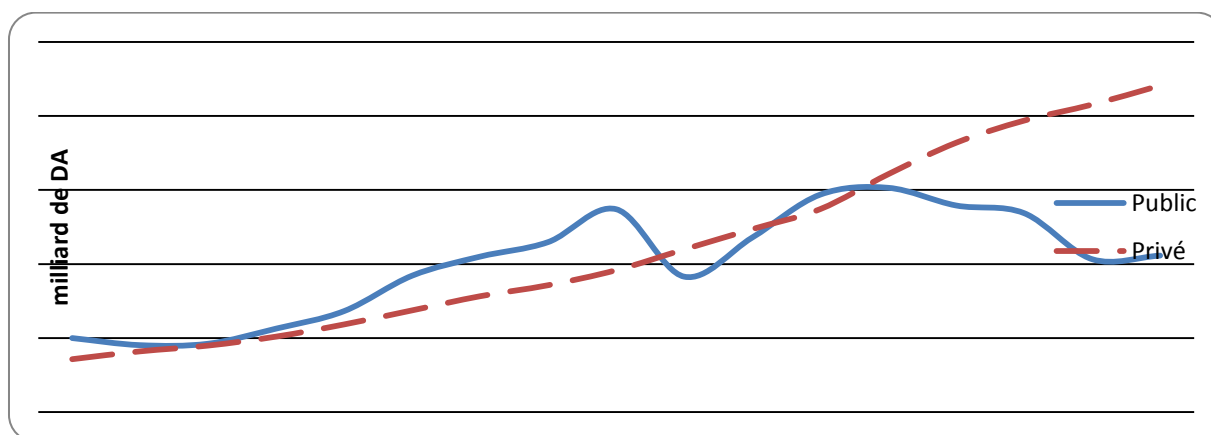


Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP) - Ministère des Finances (Algérie) et des différents rapports de l'ONS.

Les données relatives au secteur privé montrent une progression de la part du secteur privé dans le PIB, elles mettent en évidence la dominance du secteur privé comme forme juridique. Nonobstant les progrès relatifs enregistrés par le secteur privé en Algérie, il demeure pénalisé par un climat des affaires peu propice à l'investissement privé national et étranger, ainsi que des lourdeurs administratives et des carences du système bancaire.

Ainsi, en termes de valeur, le secteur privé a connu une progression constante depuis l'année 2000. Il a même dépassé la valeur du secteur public dont la valeur enregistre une baisse à partir de l'année 2012. Cette évolution est illustrée par le graphe ci-après :

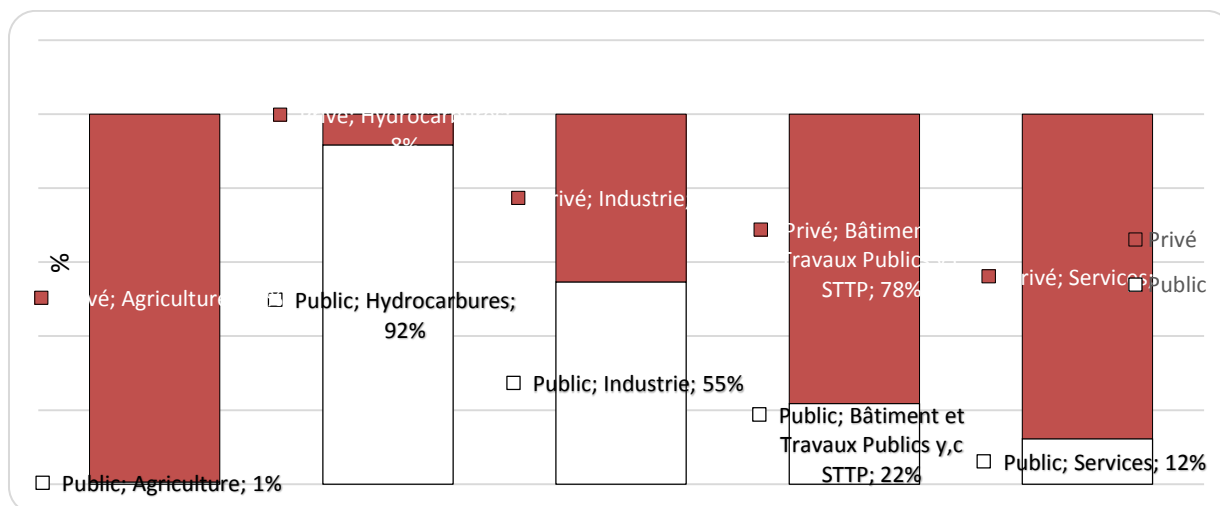
Graphe n° 20 : Evolution annuelle des valeurs des secteurs privé et public 2000-2016



Source : Elaboré par nos soins à partir des publications de l'Office National des Statistiques (ONS).

En ce qui concerne la contribution du secteur privé dans la formation de la valeur ajoutée sectorielle, les secteurs de services, le Bâtiment et Travaux Publics et l'agriculture restent majoritairement privés, avec des taux moyens de 88% et 78% et 99 % respectivement, sur la période 2000-2016. L'industrie hors hydrocarbures est détenue à plus de 55% par le secteur public, il s'agit essentiellement de l'industrie agroalimentaire, textiles et cuirs. Tandis que le secteur des hydrocarbures est monopolisé par l'Etat, le secteur privé n'y dépasse pas le seuil de 8% sur notre période d'étude. Le graphe suivant en est l'illustration.

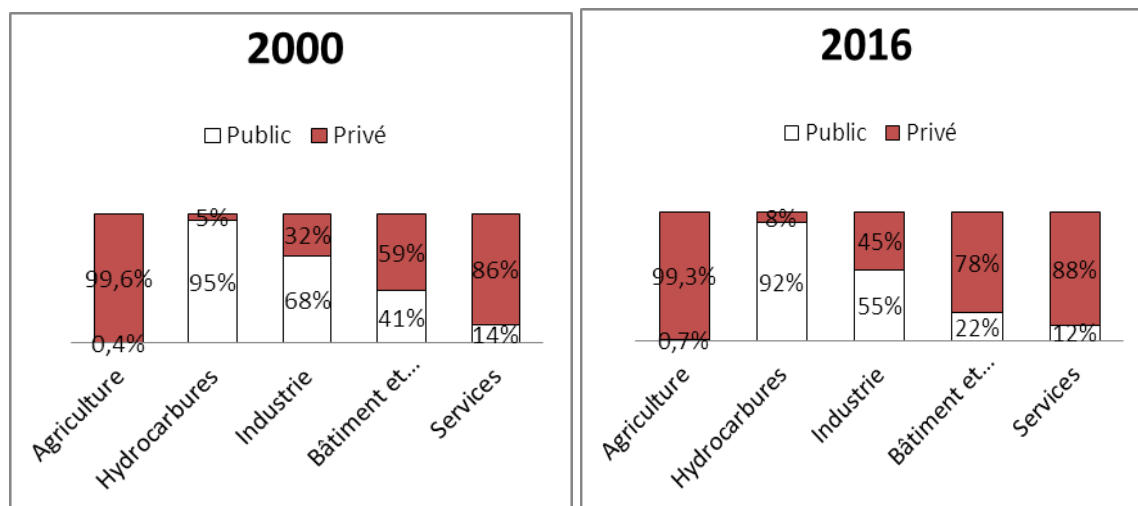
Grphe n° 21 : Structure sectorielle moyenne privé /public de la période 2000-2016



Source : Elaboré par nos soins à partir des publications de l'Office National des Statistiques (ONS).

Cette structure demeure inchangée sur la période de l'étude, mis à part l'industrie qui a connu une augmentation de la contribution du secteur privé passant de 32% 2000 à 45% en 2016. Le secteur du BTP a connu une forte progression de la part du secteur privé passant de 59% en 2000 à 78% en 2016. Cette hausse est liée aux programmes d'investissement public lancés par les pouvoirs publics, conformément au graphe suivant. L'essor du secteur privé est donc à relativiser, sa contribution dans l'ensemble de l'économie reste encore limitée.

Graphe n° 22 : Evolution de la structure sectorielle moyenne privé/public des années 2000 et 2016.



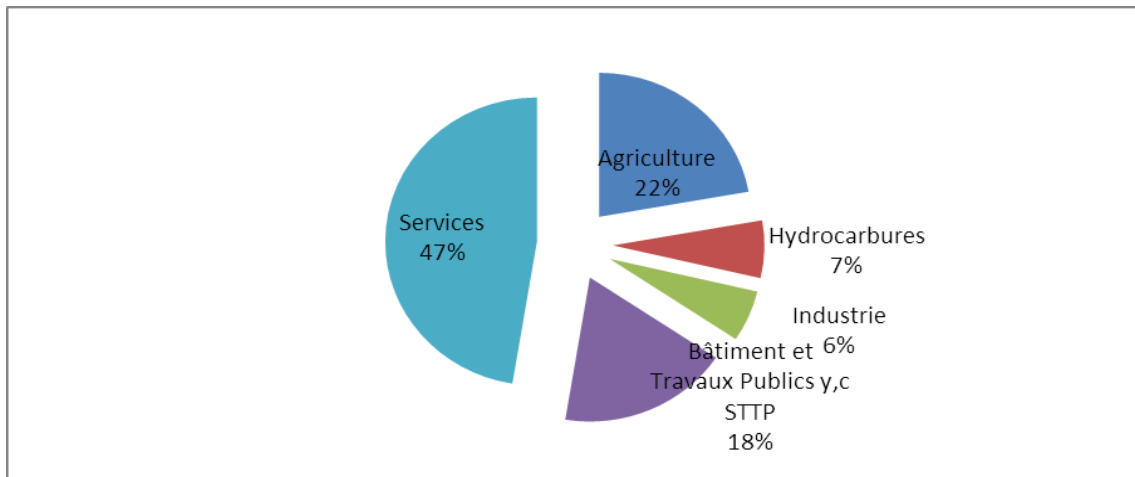
Source : Elaboré par nos soins à partir des publications de l'Office National des Statistiques (ONS).

En termes de secteur juridique, nous pouvons constater que la diversification n'est pas développée et que les contraintes qui pèsent sur la création et le développement des entreprises n'ont pas permis l'effet d'entraînement escompté de l'investissement public sur le développement des entreprises privées. En effet, le secteur, constitué à 90 % de micro entreprises¹, souvent de type familial, dont 47 % d'entre elles opèrent dans le secteur des services, notamment le transport terrestre et le commerce. Ainsi, 22% de ces entreprises actives dans le secteur de l'agriculture. L'industrie manufacturière attire seulement 6% de l'ensemble des entreprises privées actives essentiellement dans l'agroalimentaire, le textile et le cuir. Quant au BTP, il attire une part considérable des entreprises privées soit 18% et les 7 % restant des entreprises privées actives dans le secteur des hydrocarbures. Ces préférences de ce secteur, préférences qui résultent à la fois de conditions socio historiques mais aussi des politiques publiques à son égard.

¹ Selon les statistiques disponibles, le nombre d'entreprises du secteur privé est passé de 12 000 en 1994 à 882 000 en 2016.

Il s'agit ici de la répartition moyenne des entreprises privées sur les secteurs producteurs pour la période 2000-2016 conformément aux graphes ci-dessous. Toutefois, cette répartition est restée inchangée, en comparant les années 2000 et 2016 :

Graphe n° 23 : Répartition moyenne sectorielle des entreprises privées sur la période 2000-2016



Source : Elaboré par nos soins à partir des publications de l'Office National des Statistiques (ONS).

Cette structure montre bien que l'investissement privé s'oriente vers les activités naturellement peu ouvertes à la concurrence étrangère et caractérisés par un retour sur investissement de courts délais. D'autre part, il est constitué essentiellement par des entreprises familiales lui permettant à la fois d'activer dans le secteur formel et informel.

Les positions de l'Etat, quant à la place et rôle assigné au secteur privé dans l'économie nationale ont été constamment ambivalentes et très ambiguës. Oscillant entre deux attitudes opposées : son inutilité (car potentiellement dangereux et futur allié du capitalisme international), et son nécessaire encouragement et développement, (puisqu'il peut être un

complément et soutien au secteur étatique). « *Cette méfiance et ce tâtonnement ont fortement handicapé et retardé l'émergence d'un véritable secteur privé industriel* »¹.

En effet, les efforts de libéralisation de l'économie réelle n'ont pas promu « *un véritable climat d'affaires mais un empilement de lois et de règles qui découragent l'esprit d'initiative. Les réformes tournent dans le vide car ni le rôle de l'administration, ni le système bancaire, ni la fiscalité ne sont pour l'instant remis en cause* ». Le sort des petites et moyennes entreprises privées est incertain. « *Elles restent prisonnières d'une lutte d'influence qui oppose ceux qui se résignent au libéralisme aux nostalgiques du socialisme* »².

Y. Benabdallah résume la problématique du secteur privé en Algérie par cette phrase : « *Longtemps réprimé, le secteur privé n'arrive pas à créer une alternative viable pour une croissance moins dépendante des hydrocarbures* ». Il investit dans le secteur des biens non échangeables (services, bâtiment et travaux publics) pour profiter de la demande publique compte tenu des importants programmes publics dans les infrastructures, et échapper à la concurrence étrangère qui devient de plus en plus vive compte tenu de l'ouverture accrue du pays (accord d'association avec l'Union européenne et adhésion prochaine à l'OMC)³.

En effet, le secteur privé est en partie rentier et dépendant de la commande publique. Cette dernière n'est possible que par les revenus engendrés par les exportations des hydrocarbures. L'objectif des entreprises privées dans leur majorité est de profiter des avantages octroyés par l'Etat et tirer le maximum du profit du système de la distribution de la rente pétrolière. Ainsi ces entreprises accordent peu de préoccupation à l'innovation et à la concurrence.

En dépit des changements opérés en faveur de son développement, les performances du secteur privé sont peu convaincantes et ses résultats sont fragiles, l'investissement productif privé n'a pas décollé. Sur la longue période, l'incitation à investir est contrariée par

¹ DERRAS Omar , « Place du secteur privé industriel national dans l'économie algérienne », *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales Insaniyat*, n°1, 1997, pp. 156-174.

² BOUHOU Kassim , , op. cit., pp.323-335.

³ BENABDALLAH Youcef, « Rente et désindustrialisation », op. cit., pp.85-100.

des conditions macroéconomiques défavorables dont la plus importante est sans doute le rétrécissement du marché intérieur suite à l'ouverture de l'économie nationale.

En effet, le secteur privé a cette spécificité d'être de faible envergure : constitué en majorité de petites unités de fabrication, utilisant une technologie obsolète et archaïque, se spécialisant dans la petite transformation et le conditionnement du produit, éparpillé dans l'espace, désorganisé dans sa gestion et son activité quotidienne ce qui ne le diffère pas du capitalisme sauvage.

Le tissu des entreprises algériennes demeure faible et fragile, le pays compte très peu d'entreprises privées d'envergure. Le secteur privé en Algérie est loin de contrebalancer la dépendance de notre pays aux hydrocarbures, car il est peu présent dans l'industrie manufacturière qui consiste en un levier important de la diversification. Pour l'agriculture, le secteur privé exerce essentiellement une agriculture vivrière loin de réaliser les objectifs de la diversification.

2. Aggravation des problèmes structurels avec la crise financière

Dans le contexte actuel de crise financière, l'entrave majeure qui heurte le lancement du processus de diversification économique est liée à la réduction drastique de ressources financières. En effet, les réserves de change (près de \$200 milliards fin 2012), commenceront à baisser à partir de 2016 quand la croissance non contenue des importations et la baisse des exportations d'hydrocarbures nous mèneront à des déficits commerciaux structurels.

Selon les hypothèses du rapport NABNI, ces réserves risquent de s'épuiser autour de 2024, ce qui obligera le pays à recourir à l'endettement pour pouvoir financer les déficits commerciaux. La dette extérieure, que l'Etat a prudemment remboursée en quasi-totalité en 2005, pourrait alors atteindre plus de \$150 milliards en 2027 et plus de \$300 milliards autour de 2030 si les importations continuent à croître.

Selon ledit rapport, « *sans un hypothétique renouveau de notre potentiel d'exportation d'hydrocarbures, cette perspective peu réjouissante est malheureusement probable si rien*

n'est fait ». Une alternative à l'explosion de l'endettement de l'Etat serait bien entendu une baisse drastique des dépenses de l'Etat, un plan d'austérité coûteux, une dévaluation du dinar pour juguler les importations, et une baisse brutale des subventions énergétiques. Ce scénario désastreux pourrait ainsi survenir à la fin des années 2020¹.

Le manque de financement des projets porteurs de diversification

L'embellie pétrolière de près de quinze années a permis à l'Algérie de disposer d'une épargne dont le taux a dépassé parfois 50% du PIB et se partageant en parts égales entre épargne des ménages et épargne publique. L'Etat a pu mener en parallèle une politique de grands travaux très ambitieuse et de désendettement extérieur et intérieur. Les dettes brutes extérieures et intérieures sont inférieures à 2% et 6% du PIB respectivement. A côté de cet endettement négligeable, l'Algérie dispose de plus 150 milliards (fin 2014) de réserves de changes et d'une épargne du trésor dans le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) estimée à 30 milliards \$US environ.

La chute du prix des hydrocarbures en juillet 2014 a brutalement mis à jour la fragilité de l'économie nationale. En l'espace d'une année, « *le cadre macroéconomique qui fut pendant longtemps considéré comme un atout d'attractivité de l'économie et le symbole de la solidité de l'économie nationale s'est révélé en dernière instance bien fragile : les principaux indicateurs macroéconomiques se sont dégradés une année seulement après la chute du prix des hydrocarbures* »².

En effet, le devenir de l'économie nationale se trouve aujourd'hui largement conditionné, notamment après les prélèvements de plus en plus importants de l'épargne du Fond de Régulation des Recettes (FRR) qui a engendré son assèchement en début 2017, ainsi que l'effondrement des réserves de change accumulées causé par le recours élevé à l'importation. Ce qui rétrécit nettement les marges de manœuvre et rend le développement économique une mission plus difficile.

¹ Rapport NABNI, op. cit., p.36.

² FCE, op. cit., p.4.

Alors que l'équilibre des finances publiques requerrait un prix du baril en hausse pour faire face aux programmes d'investissement et d'infrastructure de plus en plus ambitieux, les politiques des grands travaux qui ont mobilisé quelques 800 milliards \$US risquent de ne pas atteindre tous leurs objectifs. « *L'ajustement du budget d'équipement est de fait un ajustement récessif faute de construction de relais pour transformer les politiques de relance (dépense budgétaire) en croissance économique durable* »¹.

Pour maintenir le train de dépenses actuelles de l'Etat et de la part du budget d'investissement dans le budget de l'Etat (afin de maintenir un niveau élevé d'investissements publics, générateurs de croissance), le déficit budgétaire continuera à se creuser au fil des ans et finira par vider le Fonds de Régulation des Recettes avant 2020. Ce Fonds où sont venus s'accumuler les surplus budgétaires depuis sa mise en place en 2003, pour atteindre plus de 4000 milliards de DA fin 2012, constitue la réserve de l'Etat pour faire face aux années de « vaches maigres » et aux aléas des marchés pétroliers. En continuant à dépenser plus que ce qu'il ne collecte comme recettes fiscales, et sans changer de modèle économique ou de politique fiscale et budgétaire, l'Etat aura consommé toute cette « tirelire » dans 5 ou 6 ans.

Après cela, les déficits budgétaires iront accroître la dette de l'Etat qui, de moins de 1400 milliards de DA en 2012 (9% du PIB), pourrait atteindre près de 3.000 milliards de DA en 2020 (16% du PIB), puis près de 25% du PIB à l'horizon 2030². Quant aux réserves de change (près de \$200 milliards fin 2012), elles commenceront à baisser à partir de 2016 quand la croissance non contenue des importations et la baisse des exportations d'hydrocarbures nous mèneront à des déficits commerciaux structurels.

Parallèlement à cette évolution défavorable des revenus de l'Etat, les dépenses budgétaires croissent en passant de 37,9% du PIB en 2010 à 42,9% en 2030 sous l'effet de la croissance du PIB qui tire le montant des transferts sociaux et des subventions. Le déficit primaire, -déficit hors paiement des intérêts- sera de 17,5% du PIB à l'horizon 2030 indiquant par cela une insolvabilité manifeste de l'Etat. Selon R. Boukelia, « *On peut penser qu'une réduction des dépenses publiques permettrait de recouvrer la soutenabilité de la politique*

¹ CNUCED, op. cit., p.2.

² Rapport NABNI, op. cit., p.36.

budgétaire. Cependant, c'est moins les dépenses qui sont à la source de l'insoutenabilité du budget que la réduction – relative- des recettes fiscales qui diminuent, comme on l'a vu, de onze points de pourcentage du PIB »¹.

Les pratiques résistancielles à la transformation de l'économie algérienne

La diversification économique requiert nécessairement une combinaison de plusieurs facteurs, ainsi elle nécessite l'engagement du gouvernement à travers une volonté politique claire et un changement des mentalités et pratiques de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de la diversification économique.

En effet, de nombreux défis surgissent lors de la poursuite d'une stratégie de diversification de l'économie. Des défis découlant de l'obéissance de l'économie algérienne dans son fonctionnement aux injonctions administratives de l'État qu'aux lois du marché. Mais également des défis liés aux quelques pratiques des agents économiques algériens qui recourent à des pratiques frauduleuses et à l'économie informelle.

Par ailleurs, l'une des explications de l'échec des réformes économiques en Algérie est la résistance de la société au changement. Selon cette thèse, *« les décennies passées sous le système de planification ont fait perdre aux agents économiques la culture d'entreprendre tout en inculquant à la société une culture d'assistanat. La filiation entre ce discours et les assertions expliquant le sous-développement par les résistances culturelles au changement est évidente »².*

En effet, la culture d'entreprendre est peu développée chez les agents économiques algériens, qui préfèrent recourir à des activités moins risquées et plus rentables, généralement informelles. De ce fait, le tissu économique algérien est constitué des entreprises informelles de travailleurs à compte propre (entreprises familiales) employant des aides-familiaux ou des salariés occasionnels et des entreprises d'employeurs informels (micro-entreprises) qui

¹BOUKLIA-HASSANE Rafik, « l'économie algérienne face à la diversification ; quelles perspectives ? », *Les cahiers du CREAD*, n°105/106-2013, pp.37-62.

² OUCHICHI Mourad, « Aux origines du caractère rentier de l'économie Algérienne », *El-Bahith Review*, 15/2015, pp.133-148.

peuvent employer un nombre restreint des travailleurs permanents (inférieur à 5 ou 10 selon les pays).

Le Bureau International du Travail (BIT) définit le secteur informel, qui comporte en fait l'économie informelle, comme « *un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme* »¹ .

L'économie informelle constitue un obstacle majeur pour la promotion de la production nationale dans le processus de la diversification économique et un des freins les plus importants au développement économique. Selon un rapport du CNES, l'informel introduit des distorsions à la concurrence tellement fortes qu'elles découragent l'investissement. La régulation par la concurrence est difficile à obtenir dans un contexte où une part significative de l'activité bénéficie d'avantages occultes, ce qui discrédite le discours politique et compromet la politique économique, financière et sociale du pays².

Le poids du secteur informel en Algérie a atteint des proportions intolérables³. Cet état de fait dénote de plusieurs aspects. D'abord, d'un problème de bancarisation de l'économie, et d'un problème de facturation des transactions commerciales qui n'ont, de fait, aucune traçabilité⁴. Il dénote également d'une défaillance du système fiscal et de l'adoption

¹ Bureau International du Travail (BIT), Statistiques de l'emploi dans le secteur informel, Rapport pour la 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève, 19-28 janvier 1993.

² Conseil National Economique et Social (CNES), Rapport sur « le secteur informel illusions et réalités », juin 2004, p.16

³ Une enquête réalisée par l'ONS indique qu'en 2012 déjà, l'économie informelle en Algérie représenterait 45% du produit national brut (PNB). Ce secteur employait 1,6 million de personnes en 2001, avant d'atteindre les 3,9 millions de personnes en 2012, soit 45,6% de la main-d'œuvre totale non agricole, précise la même enquête, qui révèle un volume de transactions informelles de l'ordre de 49 milliards de dollars au cours de 2016.

⁴ La facturation est très importante, celle-ci est une chaîne qui démarre chez le producteur et finit chez le dernier consommateur, cette chaîne est avant tout une exigence réglementaire qui doit être encadrée par les institutions économiques de l'Etat puisque elle permet de suivre le cheminement des fonds et d'éviter la fraude fiscale.

des comportements illégaux (fausses déclarations, fausses factures, discriminations dans l'embauche et les salaires).

Par ailleurs, l'économie algérienne continue de subir l'interférence politique des pouvoirs, formels et informels, qui empêchent l'émergence et le fonctionnement des institutions indispensables à la création d'un environnement favorable à une croissance autonome du secteur des hydrocarbures. Cette situation trouve son origine dans le fait que l'Etat est le détenteur exclusif de la rente pétrolière, ce qui lui permet d'être le seul responsable des modalités de son utilisation. La conséquence en est que le poids relatif des partenaires sociaux (syndicats, patronat, associations, ...) est insignifiant face à celui de l'Etat.

En revanche, bien que centralisé, le pouvoir étatique en Algérie semble ne pas avoir saisi d'une stratégie politique affirmée qui peut profiter d'une conjoncture favorable pour lancer une réforme qui entend répondre par anticipation à des difficultés qui ne se sont pas encore manifestées. Le retournement favorable de la situation sur le plan externe à partir de la fin des années 90 ne semble pas avoir freiné les tentations de recourir aux solutions de facilité qui ont de tout temps caractérisé les pratiques économiques de l'Etat lors de conjonctures favorable.¹

Un dernier aspect mérite d'être souligné est que la rente issue du secteur des hydrocarbures a permis le développement de réseaux clientélistes informels opérant sous le couvert des institutions officielles. Cela expose l'économie parfois à des logiques de luttes entre clans qu'à des nécessités économiques. Le recours à l'importation dans certains secteurs au lieu de l'instauration d'une industrie locale en est la parfaite illustration. Ces pratiques doivent être changées à travers la Conception et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de diversification économique en Algérie.

¹ Bellal Samir. « Problématique du changement institutionnel en Algérie. : une lecture en termes de régulation », *Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques*, nouvelle série 2011 (01), pp.43-71.

PARTIE 2 : Conception d'une nouvelle stratégie de diversification économique en Algérie

Le diagnostic établi dans la partie précédente de cette étude appelle à repenser le statut de la rente dans l'économie algérienne où celle-ci prédomine. De ce fait, l'Algérie est appelée à entamer instantanément un processus visant la diversification de son économie. Ce dernier s'inscrit dans une vision globale et cohérente qui consiste à s'ouvrir sur les expériences internationales en se lançant dans un cadre qui incite à l'innovation et à la modernisation.

La stratégie nationale de la diversification économique pour le développement doit être concrétisée par la conception et la mise en œuvre d'un programme moderne, cohérent, et ambitieux visant à accomplir une transformation structurelle réussie. Cette transformation impose une refonte des politiques publiques sectorielles visant à reformer les principaux secteurs de l'économie notamment l'industrie, l'agriculture et les services qui devraient réaliser de très forte croissance annuellement au cours des 15 prochaines années.

Sur le plan international, plusieurs expériences de développement à travers la diversification ont réussi, l'Algérie pourrait et devrait s'y inspirer pour renouer avec la dynamique des transformations économiques. Parmi celles-ci, figure l'expérience coréenne qui se manifeste riche d'enseignements dans ces domaines. Paradoxalement, au milieu des années soixante, les deux pays ont démarré du même niveau de développement avec un PIB aux environs de 3 milliards de dollars. Cependant, la Corée du sud a choisi la voie d'une économie fondée sur le savoir, le capital humain, et la Recherche et Développement.

Nonobstant la difficulté de l'application directe du cas coréen en Algérie, compte tenu des différences des situations politique, économique, géographique et externe entre les deux pays, l'expérience coréenne peut être adaptée pour apporter de nombreux enseignements pour l'Algérie, puisque la Corée a enregistré une croissance nationale réussie grâce à l'utilisation efficace de ses ressources limitées incomparables avec le potentiel algérien.

A ce titre, le cadre temporel de l'élaboration de la stratégie de diversification économique de l'Algérie et sa transformation structurelle de son économie est l'horizon 2035. C'est le délai retenu par les principales études sur l'Algérie en matière de la diversification économique et d'émergence, à l'instar de : l'Algérie vision 2035, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui se projette sur les perspectives de 2030 ainsi que le

Knowledge Sharing Programme KSP, initié par l'institut coréen de développement et ayant pour objet la mise en place la vision nationale de l'Algérie pour 2030¹.

La diversification de l'économie passe généralement par trois phases. Elle commence par une diversification de la structure de la production se traduisant par un déclin de la part du secteur primaire dans la valeur ajoutée contre le secteur industriel qui s'élargit. La deuxième phase marquée par la transformation de la composition des produits manufacturés avec élévation de produits industriels plus sophistiqués et plus modernes. Enfin, la troisième phase de diversification, au plan des marchés d'exportation et des partenaires commerciaux où la part des pays développés tend à diminuer au profit des autres pays en voie de développement.

L'étude du cas coréen illustre parfaitement l'évolution de ce processus. Ainsi, la Corée est passée progressivement du statut d'économie agraire pauvre avec un excédent de main-d'œuvre à une économie axée sur les exportations, spécialisée au départ dans l'industrie manufacturière de main-d'œuvre, puis dans les produits manufacturés nécessitant beaucoup de capitaux et de compétences. Selon l'étude du KDI² précitée, la Corée a établi, tout d'abord, la stratégie de « sélection et concentration » et a réussi sans investir tout azimut pour avoir une compétitivité sur le marché mondial grâce à l'investissement et au développement concentré.

Par définition, une stratégie de diversification économique est la résultante de plusieurs facteurs. En effet, elle résulte en premier lieu, de la mise en œuvre d'une série de politiques publiques cohérentes et innovantes, qui assurent l'impulsion de la dynamique sectorielle. Ces politiques reposent sur le pragmatisme et la construction. Il s'agit essentiellement des politiques industrielle, agricole et tertiaire (**Chapitre1**). Cependant, d'autres préalables doivent être pris en compte. Car la réalisation de la reconfiguration structurelle nécessite des réformes. En effet, des efforts majeurs doivent être entrepris en matière de variables institutionnelles telles que la bonne gouvernance et la stabilité politique et d'un environnement favorable aux affaires. (**Chapitre 2**).

¹ Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, Mise en place de la vision nationale de l'Algérie 2030, 2013, p.5.

²Ministry Of Strategy And Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, op. cit., p.360.F

Chapitre 1 : Elaboration des politiques économiques sectorielles de diversification économique

Dans le processus de diversification d'un pays et sa transformation structurelle, l'activité économique dans les premières phases de diversification est sujette à une réallocation et redéploiement des ressources des secteurs traditionnels les moins développés vers les secteurs modernes à plus grande productivité et plus haute valeurs ajoutée qui devient le vecteur moteur. Ce redéploiement des ressources vers des secteurs et filières plus stratégiques et innovantes se répercutera sur la croissance générant des externalités positives au bénéfice de l'économie dans son ensemble¹.

Dans ce cadre, l'étude de l'Institut Coréen de Développement² indique que si nous supposons que la convergence de l'économie algérienne à la configuration normalisée on peut prévoir sa structure en 2030 comme suit : Les parts des secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, des services et des hydrocarbures seront respectivement de 15,3 %,16,2%, 50,0% et 18,5% en 2030³.

Par conséquent, les transformations structurelles de l'économie entraînent également une modification de la structure du budget de l'Etat, particulièrement dans son volet lié à la fiscalité. L'économiste R. Bouklia-Hassane souligne à ce propos que les impôts directs (impôts sur les bénéfices et les revenus) augmentent, tirés par la croissance du PIB, tandis que la fiscalité indirecte diminue du fait de la réduction de la fiscalité des hydrocarbures. Cette nouvelle structure de la fiscalité rend le budget de l'Etat moins vulnérable aux chocs externes. Dans la nomenclature nationale des finances publiques, la fiscalité ordinaire qui ne représente initialement que 30% du total des ressources de l'Etat s'améliore et atteint 50,3% en 2020 puis 62,6% en 2030⁴.

A cet effet, il faut combiner les deux stratégies, la substitutions des importations et la promotion des exportations. Ainsi, A.Benachenhou propose que la substitutions des importations est potentiellement très importante en matière agricole et agroalimentaire, dans la pharmacie, la sidérurgie, le transport aérien et maritime et l'électronique grand public. La

¹ FCE, *perspective de diversification de l'économie algérienne*, op. cit., p12.

² Ministry Of Strategy And Finance et Korea Development Institute, KSP, op. cit., 2013, p.123.

³ Contre les parts respectives de 16% pour l'Agriculture, 08 % industrie, 37 % services et 23 % hydrocarbures en 2016.

⁴ BOUKLIA-HASSANE Rafik, op.cit., pp.37-62.

promotion des exportations est potentiellement importante dans les produits miniers, l'électricité, les engrais et la pétrochimie, l'aluminium, le tourisme, la construction et la réparation navale, les services portuaires¹.

L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies sectorielles nécessitent l'identification des branches et filières non traditionnelles à haute valeur ajoutée, en améliorant l'utilisation de tout le potentiel que l'Algérie dispose. Cela implique de développer d'une manière simultanée les trois principaux secteurs à savoir l'industrie, l'agriculture et les services. Mais, il faut souligner que chaque secteur est unique et a besoin de l'une de ses stratégies ou la combinaison de plusieurs stratégies.

De prime abord, et compte tenu de son rôle dans la sécurité alimentaire et du potentiel agricole algérien, la dynamisation de l'agriculture dans le cadre d'une démarche novatrice constitue le premier pilier de la stratégie de la diversification économique. (**Section 1**). Ensuite, il convient de réhabiliter l'industrie, qui requiert l'amélioration de l'utilisation du potentiel minéral et énergétique, l'expansion des activités manufacturières ainsi que le lancement de nouvelles industries de pointe (**section 2**). Enfin, le développement des services constitue le troisième pilier sur lequel repose la diversification économique. Cela pourra se faire, par la promotion des services traditionnels comme le tourisme et le lancement des services à haute valeur ajoutée (**Section 3**).

¹ BENACHNHOU Abdellatif , op. cit., p.324.

Section 1: Redynamisation de l'Agriculture

Le rôle de l'agriculture et ses filiales de l'élevage, du lait et de la pêche dans le développement économique est incontestable. En sus de son rôle direct dans la réalisation de l'autosuffisance alimentaire d'une population, l'agriculture alimenter d'autres secteurs non agricoles en matière première. L'augmentation de la productivité du secteur agricole a donc des effets multiplicateurs considérables sur l'ensemble de l'économie.

Le professeur A.Benachnou estime que l'agriculture joue un rôle important dans le processus de la diversification économique. Et qu'à l'exception des pays dont la base naturelle ne permet pas un développement agricole significatif, comme les pays arabes du Golfe, tous les pays émergents ont connu ou veulent renforcer un développement agricole notable pour servir de base à l'essor d'une industrie agroalimentaire significative, mais aussi pour élargir le marché intérieur, garant d'une croissance stable¹.

Prenant l'exemple de la Corée, c'est la prospérité agricole qui a permis la relance de son économie dans ses premières phases. En effet, l'augmentation des recettes des exportations agricoles de la Corée notamment de riz, après avoir importé massivement par le passé, a constitué un solide financement au processus de l'industrialisation du pays. En outre, la croissance des revenus dans les campagnes a contribué à élargir le marché intérieur pour l'industrie et les services.

Toutefois, depuis 1962, l'agriculture algérienne est caractérisée par une stagnation durable qui induit de graves déformations au sein du processus de développement du pays : disparition de l'autosuffisance alimentaire, disparités croissantes entre la ville et la campagne, industrialisation bornée par l'exiguïté du marché intérieur. Certains auteurs ²attribuent cette faiblesse aux conditions historiques de l'émergence d'une paysannerie fortement contrariée par les conquêtes, l'instabilité et la colonisation.

¹ BENACHENHOU Abdellatif, op. cit., p.161.

² OMARI Cherif, MOISSERON Jean-yves, ALPHA Arlene, « l'agriculture algérienne face aux défis alimentaires, Trajectoire historique et perspectives », *Revue Tiers Monde*, n° 210, avril-juin, 2012, pp.123 -141.

A ce titre, l'objectif de la diversification de l'économie algérienne nécessite absolument la réforme et la redynamisation de l'agriculture. Le développement de l'agriculture permet d'assurer la sécurité alimentaire et même de dégager une offre exportable qui contribue à la diversification de nos recettes en devise ou au moins d'épargner les dépenses destinées à l'importation des produits agricoles. En plus, cela permet de fournir à d'autres industries notamment l'industrie agroalimentaire la matière première nécessaire pour sa relance.

La démarche stratégique du secteur agricole doit être axée sur le développement des productions agricoles, et sur la réunion de l'ensemble des conditions nécessaires et adéquates pour le développement du secteur¹. Cela nécessite de véritables réformes de l'ensemble du secteur. En effet, la culture doit être réformée dans le sens de promouvoir la céréaliculture, encourager des produits du terroir, recourir à l'agriculture saharienne (**Sous-section 1**). Les filières de l'élevage doivent être redynamisées pour augmenter la production de la viande et du lait (**Sous-section 2**). Ainsi qu'une attention particulière doit être réservée à la pêche et aux ressources halieutiques (**Sous-section 3**).

Sous-section 1 : Repenser les politiques culturelles

B. Benyoucef affirme que « Dans le cas algérien, l'importation massive des produits alimentaires au détriment d'un programme efficace de revalorisation et de modernisation de l'agriculture est le " talon d'Achille " du développement économique »². Ainsi, le constat unanimement dressé par la littérature dévoile que l'agriculture algérienne se caractérise par une mauvaise gestion, une dégradation des infrastructures, une détresse chronique des agriculteurs ainsi qu'une insuffisance de produits agricoles associée à une demande massive et croissante. Cela fait de l'Algérie un pays structurellement importateur et fortement vulnérable, voire dépendent.

¹ KHIATI Mohamed, *L'agriculture algérienne*, Alger, éditions ANEP, 2008, p218.

² BENYOUCEF Badreddine, *op. cit.*, pp.09-31.

En effet, pendant longtemps, l'Algérie a marginalisé l'agriculture comme source de création des richesses. L'agriculture algérienne a été laminée par l'économie internationale et les politiques internes menées dans le passé. Entre subventions à l'exportation des uns et sous-investissement des autres, elle a été la grande perdante ses dernières décennies, malgré un potentiel productif incontestable¹.

Les statuts juridiques des terres ont contribué à déstabiliser les structures de production. Les différentes réformes initiées par les pouvoirs publics depuis l'indépendance, qui oscillent entre nationalisation des terres agricoles et réintroduction des mécanismes de marché n'ont pas permis l'assainissement de cette situation ou la réduction de la dépendance alimentaire du pays.

En effet, la surface des terres en jachère se maintient à 3 millions d'hectares et résiste à tout volontarisme d'État. Dans ce cadre, une loi foncière est promulguée en août 2010². Elle inclut à la fois un plan de résorption des jachères et substitue à un droit de jouissance perpétuel des parcelles un système de concession allant jusqu'à 40 ans pour les terres privées de l'État³.

Depuis l'année 2000, les moyens financiers mis à la disposition de l'agriculture ont été notablement augmentés. Cependant de nombreux spécialistes sont convaincus que l'aide financière publique bien qu'indispensable, ne peut pas venir à elle seule à bout des handicaps structurels qui freinent la production et l'innovation.

La stratégie de la relance de la culture nécessite selon A. Lamiri⁴ de conquérir de nouvelles terres au niveau des hauts plateaux, dans le sud, la lutte contre la désertification et le développement de l'agriculture sur les collines et les montagnes. Ainsi que régler le problème du foncier par l'accélération des processus d'accès à la propriété ou à l'usage de l'usufruit.

¹ BENACHNHOU Abdellatif, op. cit., p162.

² Loi n° 10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, JO n° 46.

³ OMARI Cherif, MOISSERON Jean-yves, ALPHA Arlene, op. cit., pp.123 -141.

⁴ LAMIRI Abdelhak, *la décennie de la dernière chance*, op. cit., pp.239-240.

Cette réforme doit passer par une concertation courageuse avec les premiers concernés et en d'adoption des méthodes scientifiques dans la prise de décision. Dans ce sens, l'application de toutes les pratiques qui ont conduit à l'émergence agricole de pays disposant de beaucoup moins d'atouts que l'Algérie est nécessaire. Cela requiert la multiplication de la création d'incubateurs, de pépinières modernes et des fermes pilotes basées sur l'innovation qui veillent sur l'appropriation de bonnes pratiques en matière de la culture.

Dans ce cadre, compte tenu de la grande superficie de l'Algérie, couverte majoritairement par le Sahara ainsi que la diversité et la richesse du sol algérien, mais également de la position de l'Algérie comme l'un des plus grands pays consommateurs de céréales au monde, la stratégie en la matière doit se fonder sur trois (03) piliers, à savoir : la promotion de la céréaliculture, la valorisation des produits terroir et le recours à l'agriculture saharienne.

1. Promotion de la céréaliculture pour garantir la sécurité alimentaire

Les céréales sont une production stratégique qui doit faire l'objet d'une attention particulière dans la stratégie agricole. Tout d'abord, parce qu'elles constituent l'élément de base de la ration alimentaire, mais surtout parce que notre pays n'a pas encore trouvé de solutions idoines pour répondre aux besoins croissants en blé dur, blé tendre, orge avoine et maïs.

En effet, selon le Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS)¹ durant l'année 2016, les importations des produits alimentaires ont atteint 8,22 milliards de dollars. La part des céréales dans cette facture est de 2,81 milliards de dollars². L'Algérie a importé 13,22 millions de tonnes de céréales. Les quantités importées constituent plus de 80% de la

¹ Direction Générale des Douanes, Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS), Statistiques du Commerce Extérieur de l'Algérie, année 2016, p.11.

² La facture de l'importation de céréales a baissé de plus de 20% en 2016 par rapport à l'année 2015 qui a enregistré 3,54 milliards de dollars d'importations de céréales, mais avec un recul moins important en termes de quantités. Cette dernière s'explique par le recul des cours sur les marchés mondiaux des céréales, constaté depuis 2015 en faveur de stocks abondants et de bonnes récoltes mondiales surtout en Inde, aux Etats-Unis et en Russie, pays appelés à remplacer l'Union européenne en tant que plus grand exportateur de céréales.

consommation réelle du pays. Le risque est donc important, notamment dans sa dimension géopolitique développé dans le cas où les pays fournisseurs de céréales décideraient de ne plus livrer cette denrée stratégique pour l'Algérie.

Puisque à peine 3 % des terres algériennes sont arables, le développement de l'agriculture algérienne ne passera donc que par une meilleure exploitation des terres arables disponibles et une meilleure économie de l'eau et ce pour augmenter les rendements. Produire plus sur les mêmes superficies est donc le défi qui reste à réaliser pour l'agriculture algérienne. Dans le cas des céréales par exemple, les rendements ont été longtemps aléatoires, en moyenne 10 quintaux à l'hectare, alors que l'agriculteur de la Beauce en France produit chaque année de 80 à 100 quintaux à l'hectare¹.

Une série de raisons explique les difficultés auxquelles fait face la céréaliculture algérienne. La première réside dans la faiblesse du niveau d'intensification de la production. Les autres causes sont liées à la petite taille des terres cultivées et au vieillissement de la population agricole. A ces contraintes, il faudrait ajouter des facteurs liés au climat et au relief ainsi que la situation du stress hydrique de l'Algérie qui se répercute sur l'insuffisance d'irrigation.

En effet, le blé dur, le blé tendre et l'orge sont les trois céréales qui accaparent la majorité des superficies et des productions céréalières. La majorité des céréales sont cultivées sans recours à l'irrigation, dans des zones où la pluviométrie est faible et irrégulière. Cette sensibilité de la céréaliculture aux aléas climatiques constitue un obstacle majeur à l'intensification. De fait, les rendements moyens des céréales restent modestes et les moyennes nationales masquent de très grandes fluctuations des superficies et des productions qui sont dues aux conditions difficiles de la céréaliculture algérienne².

La stratégie pour pallier à ces contraintes, notamment celle de la faiblesse de la productivité et l'insuffisance de l'irrigation est d'asseoir sur des bases expérimentales et scientifiques l'ensemble de l'itinéraire cultural (travail du sol, fertilisation, semis et luttés

¹ BENYOUCEF Badredine, op. cit., pp.09-31..

²CHEBBI Housseem eddine , LACHAAL Lassad, « L'agriculture et la Sécurité Alimentaire : Une étude comparative des Pays du Maghreb », *NEW MEDIT* n° 3, 2004, pp. 4-11.

contre les adventices... jusqu'à la récolte) en utilisant les variétés du terroir (conservation, multiplication, sélection et valorisation on du patrimoine phylogénétique).

Dès l'année 2000, le Programme National de Développement Agricole (PNDA) se donnait déjà pour objectif un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction. Dans ce cadre, des programmes d'adaptation des systèmes de production et d'intensification céréalière et de la réduction de la céréaliculture dans les zones fragiles ont été mis en œuvre, mais les résultats demeurants mitigés.

Selon le spécialiste M. Khiati, le développement des céréales nécessite des mesures d'intensification fondées sur un traitement différencié des espaces céréaliers avec un encadrement technique approprié, s'appuyant sur une approche spécifique autour de la culture tout en incitant et mobilisant les céréaliculteurs, ce qui permet la récupération des réserves de productivité encore importantes dans les zones à hautes potentialités¹.

L'objectif doit être d'atteindre une productivité de 50 millions de quintaux à l'hectare est réalisable, il suffit de l'accroissement des rendements qui nécessitent la mobilisation des ressources hydriques pour l'irrigation d'appoint, ainsi qu'un apport technologique important et l'utilisation des variétés adaptables à haut rendements et d'adopter les techniques modernes utilisés de par le monde.

La préemption de l'Etat sur la vente des terres agricoles doit être mise en place ainsi que l'interdiction à toute construction sur les terres agricoles à part celles dévolues à l'activité agricole (hangars, silos, bassin d'irrigation et autres.). L'Etat doit également prendre une grande partie du risque climatique à sa charge et mette en place un système efficace de crédit et d'approvisionnement en intrants. Il doit veiller à la vulgarisation de manière intelligente les itinéraires techniques appropriés ainsi que le lancement des programmes intensifié pour l'extension des superficies emblavées en réduisant de la jachère.

Le développement de cette filière requiert également l'adoption de programmes importants de la formation des jeunes aux métiers de la céréaliculture pour bien maîtriser les

¹KHIATI Mohamed, op. cit., p.220.

itinéraires techniques appropriés. En un partenariat avec les centres de formation professionnelle, cette formation peut être fournie même aux jeunes investisseurs dans ce domaine qui veulent mutualiser les moyens de production pour des meilleurs résultats.

2. Valorisation des produits de terroir

Les produits de terroir sont perçus comme le passage d'une production basée sur la quantité, vers une production basée sur la qualité¹. Ils constituent un élément clé de la diversification de l'activité économique rurale. Ils peuvent favoriser la prospérité dans les villages et faire de l'identité culturelle une source inépuisable pour de nouvelles activités économiques². Ce sont donc un facteur important de développement économique.

A l'ère de la mondialisation des échanges économiques, la question des produits de terroir et de leur valorisation est devenue importante. En effet, les produits de terroir représentent une branche particulière de l'économie rurale et du développement des territoires. Il s'agit notamment des filières agricoles émergentes pouvant constituer pour l'avenir des modèles de promotion de produits « spécifiques », ayant une qualité, une origine et une réputation « spécifiques ».

Parmi les ces produits qualifiés de « spécifiques », on note essentiellement les produits végétaux typiquement méditerranéens comme les raisins de table, l'olive de bouche et l'huile d'olive, les fruits et légumes (tomate, pomme de terre primeurs et extra-primeurs ; abricot, pomme, grenade, figue sèche...) et les produits de cueillette comme les plantes aromatiques et médicinales (thym, coriandre, jasmin, orange amère, géranium, sauge bleue, câpre, menthe, lavande sauvage...)³.

¹ LAMANI Ouassila, *Institutions et acteurs locaux dans la valorisation des produits de terroir*, Thèse en cotutelle internationale Délivré par Montpellier sup.agro et école nationale supérieure d'agronomie Supérieures El Harrach Alger, 2014, p.33.

² JOYAL André, CHERIFI Kahina, « Les produits du terroir : une alternative au modèle dominant. Exemples québécois et kabyle », Proceedings du 3^e colloque international du CIST, Grenoble, France. Mars 2016 , pp. 246-251.

³ SAHLI Zoubir, « Produits de terroir et développement local en Algérie », *Options méditerranéennes*, n°89, 2009, pp.305-338.

Les acteurs publics et privés s'engagent de plus en plus à valoriser ces produits sur la base de leur spécificité territoriale et du savoir-faire local. Cependant, la réflexion stratégique sur le développement et la valorisation des produits du terroir, en Algérie, est encore à ses débuts, une prise de conscience récente comparativement à d'autres pays précurseurs en la matière. En effet, Plusieurs produits nécessitent la valorisation, particulièrement, l'huile d'olive algérien dans la filière oléicole et Deglet Nour dans la filière phoeniciculture.

La filière oléicole dispose de quelques potentialités. L'huile d'olive reste, notamment dans la région de la Kabylie un produit naturel et sain. La production est ancienne et constitue pour une bonne partie de la population rurale un potentiel économique important. Par ailleurs, certaines variétés d'olive sont endémiques à la région et donnent une huile de bon goût et de grande qualité, telle que la variété « Chemlal » (considérée comme un véritable patrimoine local). Les oliviers de telle qualité sont assez répandus dans la région. D'autres variétés peuvent être signalées comme « Azeradj », « Aberkane », « Aidel », « Bouchouk », « Agraraz », « Aimel ».

En effet, l'olivier occupe aujourd'hui une superficie de 200 000 ha en Algérie, soit à peine 2,3% de la superficie agricole utile totale, avec près de 43% de l'assiette arboricole nationale¹. S'agissant de la commercialisation de ce produit, il faut constater qu'il n'existe pas de circuit de commercialisation organisé. L'huile est directement vendue aux intéressés par l'huilerie elle-même ou par des organisations coopératives locales affiliées à la Coopolive. Le marché de l'huile est limité, c'est un circuit simple basé essentiellement sur les connaissances.

Le dénominateur commun pour ces produits c'est que la plupart d'entre eux n'ont souvent pas été promus comme produits « spécifiques » pouvant faire l'objet d'une réputation ou un patrimoine local. Le manque d'informations et le manque de contact avec les consommateurs des villes ainsi que l'incapacité des producteurs à s'organiser ont entraîné ces

¹ Les oliviers sont plantés soit en masse, soit en isolés (13 955 070 oliviers en masse et 3 571 110 oliviers isolés). Le centre-nord du pays est une région potentielle : 90% du verger est détenu par les wilayate de Béjaïa, Tizi-Ouzou, Bouira. (Zones de production de Béjaïa, Bouira, Tizi-ouzou et Boumerdes (55 %). La majorité des exploitations à production oléicole de la région de Kabylie sont de régime privé, morcelées, de petite taille et dans l'indivision. Dans la Wilaya de Béjaïa, le nombre d'exploitations privées avoisine les 30 000 dont 21,35 % comptant une superficie de moins d'un hectare, 54,6 % ont entre 1 et 4 Ha, 15,12 % ont entre 5 et 9 Ha, 7,4 % ont entre 10 et 19 Ha et seulement 1,4 % ont plus de 20 Ha.

derniers à dépendre totalement des intermédiaires présents tout le long des filières de ces produits et à ignorer la valeur réelle de ces produits. On est donc là en présence d'un potentiel de produits de terroir ayant une qualité et probablement des niveaux élevés de réputation qu'il faudrait promouvoir¹.

La phoeniciculture, quant à elle, est considérée comme le pivot central autour duquel s'articule la vie dans les régions sahariennes. Elle revêt une grande importance socioéconomique et environnementale dans de nombreux pays. L'Algérie occupe une place importante parmi les pays producteurs et exportateurs de dattes dans le monde. Plus encore, elle se classe en première place en termes de qualité, grâce à la variété Deglet Nour. Depuis quelques années, la filière est marquée par un certain dynamisme qui se traduit par un accroissement conséquent de la production.

En effet, La culture du palmier dattier se répartie, en Algérie, dans les zones du Sud-est (Biskra, El-oued et Ouargla), Sud-ouest (Bechar, Adrar), Centre-extrême-sud (Ghardaia, Tamanrassat, Tindouf, Illizi) et d'autres zones éparses. Néanmoins, la répartition potentielle du palmier dattier se trouve dans le Sud-est qui abrite près de 60 % du patrimoine national. Concernant la diversité génétique du palmier, sur plus de 800 cultivars recensés en Algérie, la variété Deglet-Nour occupe plus de 60 % du nombre total du palmier dont le fruit est soumis à des spéculations dans sa commercialisation².

Dans ce cadre, la promotion de la filière date et notamment la variété Deglet-Nour qui représente un produit terroir par excellence est plus qu'une nécessité. Cette variété nécessite une valorisation à travers les subventions implicites et explicites octroyées par l'Etat mais également par la promotion et le marketing à l'international à travers la participation aux foires et expositions internationales.

Malgré tous les problèmes et toutes les difficultés, il est identifié des systèmes de production locaux et des produits typiques reflétant l'origine du terroir, l'histoire et la culture ;

¹ SAHLI Zoubir ,op. cit., pp.305-338.

²MERROUCHI Lounes, « Le fonctionnement de la filière dattes dans la région de Touggourt Sud-est Algérien », *El-Bahith Review* 15/2015, pp.201-211.

ces systèmes et ces produits sont par ailleurs conçus et réalisés dans des conditions spécifiques. Historiquement parlant, certains des produits typiques ont constitué la base d'un développement local avéré.

Le développement de l'agriculture et en particulier es filières de produits de terroir, devrait alors se faire autour de noyaux durs d'agriculteurs/entrepreneurs professionnels organisés et défendant efficacement leurs intérêts, procédant à la certification et la labellisation des produits destinés au marché national ou à l'exportation ainsi à adaptation des itinéraires techniques pour répondre aux exigences des marchés spécifiques et les marchés internationaux, notamment européens.

Le rôle de l'Etat dans ce domaine tourne autour l'accompagnement des producteurs de ses filières de terroir dans l'exploration des nouveaux marchés internationaux. Cela nécessite des campagnes de promotion des produits de qualité et des ressources locales notamment à l'étranger dans un cadre d'une politique de diversification globale et intégrée qui englobe l'ensemble des aspects touristiques et culturels de l'Algérie.

3. Recours à l'agriculture saharienne

Le Sahara algérien s'étend sur une superficie de 2 071 470 km², soit 87% du territoire. Il s'agit d'une partie importante d'un désert qui s'étend de l'Atlantique à la péninsule arabique. C'est un ensemble totalement aride ou hyperaride. Par ailleurs, contrairement à la zone des Hauts Plateaux, les régions sahariennes bénéficient des ressources hydrauliques appréciables qu'offrent leurs nappes fossiles profondes. Ces dernières permettent en effet, par forage, une exploitation qui peut aller jusqu'à 5 milliards de m³ d'eau par an.

En effet, le Sud du pays dispose de deux grandes nappes. Celle du continental intercalaire (CI) qui s'étend, selon une étude réalisée par le FCE en 2016, à plusieurs centaines de mètres de profondeur¹. Environ 20 000 milliards de m³ d'eau y sont piégés. La

¹Son toit se trouve entre 50 et 2 300 mètres sous la surface selon les endroits sur 600 000 kilomètres carrés dans des grès et des argiles vieilles de 100 à 150 millions d'années.

seconde nappe est le complexe terminal (CT) qui renferme 11000 milliards de m³ supplémentaires. Des eaux de pluies et de ruissellement s'infiltrèrent directement dans le continental intercalaire (un milliard de m³ d'eau). Au total, l'aquifère du Sahara septentrional s'étend sur plus d'un million de kilomètres carrés et recèle environ 31 000 milliards de m³ d'eau¹.

Cela a permis le passage d'un système agricole traditionnel fonctionnant sur la base d'une exploitation limitée des nappes souterraines à de nouveaux systèmes complètement différents basés sur le pompage de l'eau par forage. Cette mobilisation de l'eau conduit à une multiplication des aires d'irrigation. En outre, l'émergence et l'extension de l'agriculture saharienne sont étroitement associées à la diffusion de la technique de l'irrigation par pivot².

Cela a permis le développement de nouveaux systèmes de culture. En sus du premier créneau à exploiter dans le sud qui est le palmier-dattier³, le blé dur et d'autres produits maraichers ou fourragers sont devenus des cultures emblématiques du Sahara dans le Sud. En effet, la tomate et le poivron sous serre à Biskra, le melon et la pastèque à Ouargla, la tomate à Adrar et la pomme de terre à El Oued en sont la parfaite illustration.

Par ailleurs, compte tenu des potentialités naturelles qui existent en eau, superficie agricole, énergie, main d'œuvre locale, nous pouvons constater que l'agriculture saharienne n'a pas encore atteint un niveau requis. En effet, cette agriculture a vu quelques améliorations récentes, mais elle souffre encore d'une insuffisance des quantités, d'une faiblesse de structuration et d'une forte sous-valorisation des produits.

¹ FCE, étude sur la sécurité alimentaire, Juillet 2016, p.11.

² Cette technique, originaire des États-Unis d'Amérique, a été développée au Moyen Orient et en Afrique du Nord par des grands programmes étatiques, à partir des années 1970/1980. L'ambition était d'impulser une agriculture qui se voulait moderne, en particulier la céréaliculture pour couvrir les besoins alimentaires de ces pays.

³ Un arbre géant possède l'aptitude à se développer en milieu aride. Il résiste à des évapotranspirations de 2 000 mm. Ses racines peuvent explorer le sol jusqu'à 17 mètres de profondeurs. Il résiste à un stress hydrique et notamment à une pression négative de 70 bars causée par le manque d'eau. Il s'adapte également aux situations de salinité.

Ce type d'agriculture doit constituer un véritable levier de développement et de diversification de la production agricole et par conséquent la diversification économique et le pivot central autour duquel s'articule la sécurité alimentaire en Algérie.

Cela nécessite de la promotion de la phoeniculture vue son importance socioéconomique et environnementale et sa contribution à la procuration des produits terroirs comme nous l'avons vu plus haut. Ainsi que le potentiel de l'Algérie en la matière en occupant une place importante parmi les pays producteurs et exportateurs de dattes dans le monde. Plus encore, elle se classe en première place en termes de qualité, grâce à la variété Deglet Nour.

L'agriculture saharienne est un segment stratégique en Algérie. A cet effet, et vue l'importance socioéconomique qu'elle présente elle doit être élevée à un rang de priorité nationale. L'apport de l'État est indéniable, son aide a permis d'équiper les nouvelles exploitations en forages, énergie électrique, chemins ruraux, des crédits bancaires. Cependant, la promotion de l'agriculture saharienne nécessite un soutien plus amplifié.

L'Etat doit lancer de nouveaux programmes pour l'exploitation et de mise en valeur de nouveaux périmètres ainsi que le financement d'opérations de forage, de réhabilitation d'infrastructures hydrauliques, d'équipement hydro-agricole (motopompes, bassins de stockage, réseaux de goutte à goutte).

En outre, la création dans un cadre de partenariat des usines de transformation sur place aura des externalités positives sur plusieurs domaines. En effet, cela permet d'éviter l'avarie de ces produits comme pour le cas de la tomate dont la production connaît ces dernières années des surplus sans trouver les débouchés nécessaires. Les projets de partenariat doivent également aller dans le sens de l'extension de la capacité de conditionnement pour des unités existantes et à l'installation de nouvelles unités notamment pour la datte.

Par ailleurs, l'augmentation de la production céréalière au Sahara est possible grâce à l'introduction de nouveaux mécanismes pour la réalisation de nouveaux investissements ainsi

que le suivi et la mise en valeur des investissements déjà réalisés. Le maître mot dans ce domaine est l'introduction des technologies appropriées et les techniques innovantes qui peuvent être instaurées grâce à la coordination étroite entre la recherche et ce type d'agriculture et les industries de transformation dans le cadre d'une politique globale d'aménagement de territoire.

Sous-section 2 : Réaménagement des filières d'élevage

Le secteur de l'élevage, de par sa fonction polyvalente, revêt une importance socioéconomique certaine et joue un rôle dynamique dans le développement de l'activité économique en milieu rural. L'élevage représente une activité agricole de première importance en Algérie et apporte un complément de revenu appréciable.

L'élevage ovin reste le premier pourvoyeur de la viande dont le cheptel représente 79% du nombre total d'unités en Algérie. Par ailleurs, la production laitière qui est un secteur stratégique de la politique agricole algérienne est alimentée principalement par le cheptel bovin.

L'importation et la consommation de l'Algérie et du lait et différents types viandes sont importantes et croissantes. Cela est dû à l'importance de ces produits dans le modèle de consommation algérien. Une redynamisation de toutes les filières de l'élevage s'impose afin d'assurer la sécurité alimentaire pour ces produits et dégager dans la mesure du possible une offre exportable. Dans ce cadre cette relance doit concerner les principales filières de l'élevage à savoir : l'élevage bovin, l'élevage ovin ainsi que l'élevage avicole.

1. Encouragement de l'élevage bovin et de l'industrie laitière

La promotion de la filière bovine en Algérie devient primordiale en raison de son importance comme pourvoyeur de la viande mais également du lait. En effet, la filière lait est connue pour l'augmentation continue du niveau des importations. Celle-ci résulte d'une

demande sans cesse galopante, en raison de l'accroissement démographique et de l'irruption récente de la consommation lactée dans les habitudes alimentaires de la population algérienne.

Actuellement, la production nationale ne couvre que 40 % de la demande, d'où le recours à l'importation massive du lait en poudre. La facture annuelle d'importation de lait et des produits laitiers s'est établie selon le à 985 millions de dollars en 2016 soit 12 % du total des importations alimentaires de l'Algérie ¹ . Cette dépendance, s'aggrave de plus en plus, dans un contexte où les prix de la poudre du lait ne cessent d'augmenter ².

La production locale du lait est essentiellement bovine ; où la plupart des aires réservées à ces pratiques agricoles, sont concentrées aux Nord du pays. Cette production laitière reste insuffisante, du fait qu'elle n'est pas en mesure de couvrir la demande nationale estimée à 4,5 à 5 milliards de litres/an alors que la production locale tourne autour de 600 à 800 millions de litres/an. Ainsi, le cheptel bovin algérien est constitué actuellement de 200 000 vaches seulement alors qu'il faudrait environ un (1) million de vaches laitières pour satisfaire la demande exprimée³.

En effet, le développement de l'élevage bovin en Algérie est influencé par de nombreuses contraintes qui tournent autour l'insuffisance de fourrages ainsi le manque de superficies prairiales qui sont très réduites en Algérie et largement concentrées en montagne. En plus de l'importation anarchique de divers pays et la non disponibilité de l'aliment adéquat ainsi que la mauvaise maîtrise des techniques de conduite des cheptels. S'ajoutant à cela, la mauvaise conduite de la reproduction qui est à l'origine de la baisse des performances de productions des troupeaux.

Par ailleurs, l'analyse de la filière lait en Algérie permet de faire ressortir la faiblesse de la production laitière et l'insuffisance de la collecte qui expliquent le très faible taux d'intégration par rapport au système de transformation (part de lait cru collecter dans les

¹ Direction Générale des Douanes, Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS), Statistiques du Commerce Extérieur de l'Algérie, année 2016, p.11.

² Cette tension sur les prix a été expliquée, sur tout, par l'augmentation de la demande asiatique notamment chinoise sur cette denrée alimentaire et la baisse des subventions à l'exportation sous la pression de l'organisation mondiale de commerce (OMC), et sur tout, la baisse de la production mondiale, en raison des mauvaises conditions climatiques.

³ Déclaration de Mahmoud Benchakour, président du Comité National Interprofessionnel du Lait (CNIL) sur les ondes de la radio nationale, le 09 février 2017.

quantités totales produites). L'analyse dévoile que l'Algérie ne semble pas avoir mené une stratégie tendant à faire participer ses fournisseurs de poudre de lait ni au développement de l'élevage laitier local, ni à celui de la fabrication d'équipements pour l'industrie laitière.

La politique laitière suivie depuis de longues années a toujours privilégié l'aide à la consommation en mettant à la disposition du consommateur un lait bon marché, fabriqué à partir de poudre de lait importée. Le gouvernement a renforcé la subvention aux producteurs de lait pour leur permettre de couvrir l'écart entre le prix de revient qui s'envole en raison de la hausse du prix international de la poudre de lait et le prix de vente du lait qui est administré à 25 dinars le litre pour des raisons sociales, ainsi la régulation du marché du lait n'est pas encore correctement assurée.

Cependant, le développement des entreprises de transformation du lait n'a pas permis de limiter la dépendance laitière de l'Algérie des fournisseurs étrangers. L'industrialisation de ce secteur a ouvert des débouchés aux entreprises étrangères fournissant les matières premières et l'équipement de production.

L'élevage, au niveau des exploitations laitières, est peu productif, car il est principalement extensif. La croissance de la production de lait cru n'a pas suivi celle des capacités de transformation dans l'industrie, c'est ce qui explique principalement la déconnexion de cette dernière de la sphère de production locale et, par là-même, le fort degré d'extraversion de la filière.

En outre, aucun effort d'intégration n'a été entrepris de façon résolue en matière de production d'équipements destinés à l'industrie du lait et des produits laitiers. De ce point de vue comme celui des matières premières utilisées, l'industrie laitière est très largement extravertie. Pourtant la technologie présente dans ces équipements ne semble pas être d'une complication très grande¹.

Par ailleurs, selon le constat dressé par le spécialiste S. Bedrani, la production du lait de vache est très fortement concurrencée par celle de la viande, les éleveurs de vaches

¹ BEDRANI Slimane, BOUAITA Ahmed, « Consommation et production du lait en Algérie : éléments de bilan et perspectives », *Cahiers du CREAD*, n°44, 2ème trimestre 1998 p.45-70.

laitières ne considérant le lait que comme un sous-produit de la viande et ne mettant donc pas autant de volonté à en accroître les rendements. Il estime qu'il faut laisser le marché orienter les productions¹.

L'industrie laitière est complètement déconnectée du secteur de l'agriculture dans la mesure où une très faible part de ses besoins est couverte par la production des exploitations laitières. Conçue initialement pour être le débouché d'un système de production laitière intensif, elle se limite aujourd'hui au rôle d'une industrie substitutive d'importation totalement intégrée au marché mondial pour ce qui est de ses approvisionnements.

L'intervention de l'Etat, au niveau de la filière du lait, a porté essentiellement sur un élargissement du marché par des mesures de soutien des prix à la consommation, négligeant ainsi l'intensification de la production laitière à l'amont. Cependant, les résultats des aides allouées par l'Etat au secteur laitier sont mitigés en raison de faibles ressources prévues pour ce programme et l'insuffisance de nombre de bénéficiaires.

Pour les mesures d'appui à l'élevage, elles consistent généralement en la fourniture de matériel de traite et de réfrigération, mises en œuvre par les offices laitiers au profit des producteurs et la revalorisation périodique du prix du lait cru ont été largement insuffisantes pour permettre la mise en place d'un système de production intensif et engager par là-même une dynamique d'intégration, au niveau de la filière, entre l'industrie et les périmètres laitiers².

Dans le cadre d'une stratégie de diversification de l'économie, la dépendance à l'étranger pour un produit aussi stratégique et vital comme le lait n'est pas permise, une politique d'encouragement de la production laitière s'avère plus que nécessaire. Cela se fait à travers la mise en place d'une politique efficace de l'élevage laitier pour alimenter suffisamment l'industrie laitière et permettre d'éviter les fortes fluctuations des prix.

¹ BEDRANI Slimane, « L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : constat et propositions pour un débat, options méditerranéennes », *Etudes et Recherches*, n° 14, 1995. p.83-99.

² AMELLAL Rachid « La filière lait en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance », *Options Méditerranéennes*, Série B. Etudes et Recherches, n° 14 , 1995, pp. 229-238.

Les mesures de réhabilitation de cette filière devront porter sur le soutien à l'investissement, notamment à la ferme, à l'acquisition de matériel et d'équipement des laiteries, de collecte et de conservation du produit laitier, au développement des productions fourragères et réunion des conditions de leur conditionnement, et à la mise en place des équipements d'abreuvement des cheptels¹.

En effet, le rôle de l'Etat consiste à mener des politiques pour aider à une formation des prix la plus concurrentielle possible par meilleure organisation des marchés en aidant à la mise en place des infrastructures nécessaires en matière de stockage, de conditionnement et de transport du lait de l'élevage. Dans ce cadre un dispositif incitatif pour encourager les laiteries à travailler avec les éleveurs doit être mis en place.

L'Etat doit également intervenir en amont par une stratégie qui vise à augmenter la production laitière locale nécessite le renforcement de la production fourragère et les activités liées à la filière, et l'octroi des terres aux éleveurs pour cultiver l'alimentation des vaches. En outre, l'instauration d'un système de suivi de la production et l'importation de vaches laitières pour combler le déficit, en maintenant la durée de production des vaches laitières à 5 années au lieu de 2 à 3 années comme il se fait actuellement.

2. Promotion de l'élevage ovin

L'élevage ovin fournit 56% de la production de viande rouge, 100% de laine de la laine, et 30% des peaux ; de même, ce secteur contribue au revenu de plus de 80% de la population rurale et représente pour les éleveurs une source permanente de trésorerie facilement mobilisable. De ce fait, l'élevage ovin représente un facteur de base pour fixer des familles dans des zones où ce type d'élevage seule alternative.

Les ovins occupent une place de choix dans le cheptel national. Selon le bilan l'organisme français spécialisé dans les statistiques agricoles FranceAgriMer, le cheptel ovin algérien compte quelque 26 million de têtes la filière ovine en Algérie (qui est passée de 19

¹ KHIATI Mohamed, op. cit., p224.

millions têtes en 2005 à 26 millions têtes en 2015). De ce fait l'Algérie est classée au 5ème rang mondial en matière de production de la viande ovine¹.

En revanche, c'est au niveau de la consommation que l'Algérie connaît des contreperformances dans ce créneau. En effet, selon le même bilan, l'Algérie ne figure pas sur la liste des pays les plus consommateurs de la viande ovine². La viande ovine reste inaccessible pour une grande partie des ménages algériens aux revenus moyens et faibles avec des prix en constante hausse se situant dans la fourchette de 1 200 à 1 800 DA/kg. Dans ce cadre, les importations de l'Algérie de la viande sont de 233, 34 millions de dollars en 2016³.

Nonobstant les importants atouts dont dispose la filière ovine en Algérie axés essentiellement sur l'importance du cheptel ovin ainsi que la diversité de races locales bien adaptées à fort potentiel de production, ainsi que des parcours naturels offrant une grande part de l'alimentation du cheptel et un marché intérieur porteur, la production de cette filière demeure largement insuffisante. Une insuffisance due à une maîtrise insuffisante des techniques d'élevage en matière de génétique, d'alimentation et de reproduction.

La filière connaît également des contraintes, tant au niveau de la production, qu'au niveau de la commercialisation. Les facteurs limitant liés à la production sont essentiellement la forte dépendance de la production vis à vis des aléas climatiques et le faible niveau d'encadrement et d'organisation de la filière ainsi qu'un système de financement et d'incitation insuffisant et inadapté

En effet, l'élevage ovin en Algérie est confronté à plusieurs problèmes liés à la faible indépendance alimentaire des systèmes ovins. L'étude des disponibilités alimentaires montre les difficultés qu'auraient les petites exploitations, particulièrement celles de taille < 5 ha, à alimenter les troupeaux. Cela est dû également à la mal structuration de ces exploitations et la

¹ Derrière la Chine 24%, l'Australie 8%, la Nouvelle Zélande 5% et le Soudan 4%. Des pays comme le Royaume Uni, l'Inde et la Turquie se positionnent à la même place que l'Algérie avec un taux de 3% chacun de la production mondiale de viande ovine.

² Prédominée par l'Arabie saoudite avec 278 000 tonnes/an et la Turquie avec 158 000 tonnes/an, pour ce qui est de la région Afrique du nord et moyen Orient.

³ Direction Générale des Douanes, Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS), Statistiques du Commerce Extérieur de l'Algérie, année 2016, p.11.

limitation des surfaces en général et de l'espace pastoral en particulier et le coût élevé des aliments de bétails.

En Algérie, les régions steppiques constituent les terres de parcours par excellence dans lesquelles se posent les vrais problèmes liés au pastoralisme. En effet, le surpâturage en milieu aride participe grandement à la dégradation irréversible d'un écosystème déjà vulnérable¹. Pour cela, au plan des systèmes d'élevage ovin qui constituent dans ce type d'agriculture pluvial, un élément vital et essentiel de fonctionnement et de survie à fonction agro-pasrurale.

La stratégie de la diversification de l'économie algérienne impose à l'Algérie d'enregistrer un rythme de croissance plus important dans la production de viandes rouges pour élever sa part dans la ration moyenne de la population tout en essayant de réduire sa dépendance par rapport à l'importation d'alimentaire.

Parmi les stratégies qui peuvent être préconisées , il y a la création notamment dans les hauts plateaux de l'association du pâturage avec la culture. Cela permet la promotion d'un système agro-pastoral intégré qui se distingue par une contribution importante de l'exploitation agricole à l'affouragement du troupeau. Dans ce système, les résidus de cultures représentent à eux seuls la moitié des apports alimentaires. Il s'agit des chaumes et des pailles, du déprimage des céréales et d'autres sous-produits de cultures.

Quant au système de la reproduction, il y lieu d'utiliser les nouvelles méthodes pour améliorer les performances de reproduction chez les ovins. En effet, l'éleveur dispose d'un éventail de méthodes depuis la mise en œuvre de pratiques simples jusqu'à l'utilisation de techniques sophistiquées pour améliorer l'efficacité de la reproduction et de réduction de la mortalité embryonnaire et la mortalité des agneaux. A titre d'exemple, différents systèmes permettant une production d'agneaux tout au long de l'année ainsi que d'élever davantage d'agneaux nés de portées multiples.

¹ BENYOUCEF Badreddine , op. cit., pp.09-31.

Le rôle de l'Etat consiste essentiellement à la sensibilisation à l'utilisation des nouvelles techniques et nouvelles technologies dans le cycle de la reproduction et d'alimentation des troupeaux. Dans ce cadre, l'Etat doit attribuer des terrains moins fertiles et les affecter spécialement à l'activité de pâturage et de la production de l'alimentation de bétails.

3. Relance de l'élevage avicole

Au lendemain de l'indépendance, la production avicole en Algérie se reposait essentiellement dans sa quasi-totalité sur l'élevage familial et quelques exploitations et unités de petite envergure¹. Par ailleurs, depuis les années 1980, la filière avicole a connu un développement notable. En effet, l'industrialisation des élevages avicoles en Algérie s'est imposée comme une solution rapide et efficace pour résorber le déficit senti en protéine animale dans le modèle alimentaire algérien. Un modèle imposé par la croissance démographique et le changement des habitudes d'alimentation qui ont accompagné l'urbanisation de la société algérienne.

Nonobstant les avantages comparatifs importants dont dispose l'Algérie, notamment en termes de coûts de la main d'œuvre et de capacité d'absorption du marché interne cette filière reste vulnérable. En effet, selon le spécialiste D. Belaid, la filière avicole reste structurellement dépendante des importations de facteurs de production. Depuis 1988, la filière avicole algérienne demeure nettement plus atomisée et fragile que ses concurrentes des pays étrangers, structurées par des multinationales très intégrées et possédant une échelle d'intervention qui permet des coûts industriels très inférieurs à ceux obtenus en Algérie².

En effet, la filière avicole rencontre des problèmes organisationnels, techniques et économiques. En plus, l'importation de tous les éléments clés de la chaîne de production expose les opérateurs nationaux aux risques des fluctuations des cours mondiaux de ces

¹ KIROUANI Lyes, « Structure et organisation de la filière avicole en Algérie », *El-Bahith Review*, 15/2015, pp.187-199

² BELAID Djamel, « Aviculture, vers une redynamisation du secteur », *collection dossiers agronomiques*, Edition 2015, p.14 .

éléments. Cela impacte le prix de revient de la viande blanche et ce problème est amplifié lorsque les prix des céréales connaissent une flambée sur le marché international.

Le développement de l'élevage avicole est une nécessité car il relève actuellement des stratégies de sécurité alimentaire dans le pays. Cela implique de rationaliser des importations d'intrants en premier lieu, ensuite de trouver les mécanismes nécessaires pour assurer une meilleure organisation de la filière afin d'améliorer sa compétitivité et soutenir la concurrence internationale.

A ce titre, il faut poser un cadre de travail regroupant tous les opérateurs de la filière¹ pour converger dans le même sens et travailler ensemble de manière performante, assurant ainsi l'approvisionnement du marché national à des conditions satisfaisantes pour le consommateur. En effet, tous ces acteurs sont interdépendants, mais ils ne disposent pas à ce jour de cadre dynamique et interactif leur permettant de renforcer leur organisation en filière structurée pour travailler ensemble.

L'Etat doit mettre en place un cadre incitatif pour que tous les éleveurs puissent venir rejoindre des structures organisées et bénéficieront ainsi du concours de l'Etat, de la formation par la vulgarisation des techniques de production et de tous les instruments mis en place par les pouvoirs publics pour promouvoir la production et développer l'emploi. Les opérateurs auront ainsi intérêt à rejoindre des groupements d'intérêt communs agréés par les pouvoirs publics et qui leur apporteront divers avantages.

L'amélioration de l'efficacité de la filière avicole requiert également l'injection de nouveaux investissements de modernisation dans les groupes publics. Elle nécessite également que son soutien par des mesures appropriées et notamment, celles ayant trait à la valorisation des matières premières locales. Dans ce cadre, les substitutions au maïs et au soja, essentiellement importés, par le triticale et l'orge, produits localement s'avèrent nécessaires.

¹ La filière avicole comprend de nombreux intervenants : les sélectionneurs génétiques, les éleveurs de reproductrices qui fournissent les œufs à couvrir, les éleveurs qui organisent les bandes d'élevage, les fabricants d'aliments de bétail, les abattoirs qui commercialisent le produit et assurent la rémunération de l'ensemble des intervenants, les importateurs des matières premières, les commerçants et enfin les consommateurs.

Sous-section 3 : promotion de la pêche et de l'aquaculture

La pêche et l'aquaculture demeurent, pour des centaines de millions de personnes à travers le monde, une ressource de première importance, qu'il s'agisse de l'alimentation, de la nutrition, des revenus ou des moyens d'existence. En effet, le poisson continue d'être l'un des produits alimentaires de base les plus échangés dans le monde et l'un des leviers de développement de plusieurs pays.

Au titre de l'année 2016 l'Algérie a importé 44.000 tonnes pour un montant de 116 millions de dollars. Elle a produit durant la même année 102.140 tonnes de poissons, dont 2.100 tonnes ont été produits au titre de l'activité aquacole, la consommation nationale a ainsi atteint 144.268 tonnes¹. Par ailleurs, au cours de la même année, l'Algérie a exporté 2.255 tonnes de poissons (de la crevette royale et d'autres poissons nobles) pour un montant de près de 7 millions de dollars².

Dans le cadre d'une stratégie nationale de diversification de l'économie, le secteur de la pêche et de l'aquaculture revêt une importance exceptionnelle. L'ensemble des activités de ce secteur représente un formidable atout pour couvrir les besoins de la population en la matière et contribue à l'amélioration de la situation nutritionnelle et du revenu des populations ainsi que de fournir à l'Etat des sources supplémentaires en cas d'exportation.

Le gouvernement a lancé une stratégie globale pour le développement de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre du Plan Aquapêche 2020 qui a bénéficié d'un budget conséquent. Ce plan élaboré sur une vision d'avenir, basée sur l'analyse du bilan de l'évolution du secteur au cours des dernières années est une excellente approche pour parvenir à un développement cohérent du secteur.

Cependant, ces efforts déployés par le gouvernement doivent être intensifiés afin d'augmenter la production nationale des produits de pêche et d'aquaculture et l'accroissement

¹ Ces chiffres sont loin des recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) en matière de consommation minimale de poisson, l'Algérie enregistre encore un gap de 60.000 tonnes/an.

² Déclaration de M. Taha Hammouche, Directeur de la Pêche et de l'aquaculture au ministère de l'agriculture, du Développement rural et de la Pêche, lors de son passage au Forum d'El-Moudjahidle, le 05 mars 2017.

des ressources halieutiques à travers les investissements privés et le soutien de l'Etat, ainsi que l'implication des institutions universitaires et de recherche. Cela nécessite également l'intégration des méthodes novatrices à utiliser pour la promotion de ce secteur et permettre une exploitation rationnelle des plans d'eau en valorisant les potentialités existantes.

La stratégie de diversification économique nécessite d'autre part la promotion et la valorisation des industries de conditionnement et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour profiter et valoriser l'excédent qui peut être dégagé. Dans ce cadre, des ateliers de filetage et de congélation peuvent fonctionner à petite échelle, près des sites de production, y compris les sites aquacoles en eau douce. En bref, la stratégie requiert l'amélioration de la production des deux créneaux pêche et aquaculture et de leurs filières aval.

1. Valorisation de la pêche et des ressources halieutiques

La pêche est l'activité qui vise à capturer des animaux aquatiques dans leur milieu naturel (mers, lacs, océans, cours d'eau...etc.). Actuellement, la tendance mondiale est vers l'utilisation des méthodes de plus en plus industrielles et intensives dans le but d'obtenir un grand nombre de captures. Cela se fait à travers des techniques et engins de pêche très sophistiqués et de grands navires ainsi qu'une infrastructure portuaire appropriée pour débarquer et distribuer les poissons.

Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques revêt un caractère stratégique, de par ses capacités à contribuer à l'émergence d'une économie diversifiée et à participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays. L'importance de la façade maritime et des infrastructures portuaires, la diversité de la flore marine et le grand nombre de plans d'eau artificiels constituent autant de gisements importants d'emplois et de réserves de production non encore exploitées¹.

¹Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2025 Document de Synthèse, Février 2008, p.16.

Par ailleurs, l'Algérie dispose d'un potentiel biologique tant considérable que diversifié. Il est important de signaler que l'Algérie demeure l'un des rares pays en Méditerranée à disposer de ressources halieutiques à très hautes valeur marchande très prisées par les consommateurs étrangers.

Cependant, en dépit de ce potentiel considérable, le rapport élaboré par le PNUD en 2014 fait ressortir des contraintes diverses qui entravent l'intégration de la filière poisson et sa valorisation. Le dysfonctionnement du système de distribution et de commercialisation des produits de la pêche constitue un des éléments qui influent négativement sur l'essor du secteur et l'accès de la population à une protéine riche et hautement nutritive¹.

En effet, afin de garantir les conditions de performance et de développement harmonieux et durable de la filière pêche en Algérie, l'Etat doit intervenir en dédoublement les efforts et les subventions affectés à ce secteur. Ce créneau devrait s'inscrire dans le cadre d'une vaste stratégie intégrée d'aménagement de territoire et de modernisation des infrastructures portuaires.

Un des volets importants de cette stratégie de la promotion de la pêche et les ressources halieutiques consiste au renforcement et à la modernisation de la flotte, par l'acquisition de nouveaux navires sophistiqués ainsi que le recyclage de la d'une partie de la flotte immobilisée qui reste à terre ou peut être utilisée dans des activités d'aquaculture marine et de tourisme.

D'autre part, le soutien et l'accompagnement de l'Etat est indispensable dans le volet de la formation aux métiers de la pêche. Un large programme de formation doit être conçu, nécessitant l'adaptation au niveau de l'offre des formations universitaires qui devrait offrir une formation adéquate pour renforcer les métiers de la pêche, ainsi qu'au niveau des centres de formation professionnelles.

¹ OMARI Chérif, « Appui à la formulation de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture 2015.202 », Projet MPRH-PNUD-FAO, 2014, p.06.

2. Développement de l'aquaculture

L'aquaculture englobe l'ensemble des activités de l'élevage d'organismes aquatiques dans les zones côtières et intérieures appelant une intervention dans le processus d'élevage en vue d'en améliorer la production animale ou végétale en milieu aquatique. C'est probablement la filière de production alimentaire qui connaît la croissance la plus rapide, et elle produit actuellement 50 pour cent des poissons destinés à la consommation humaine dans le monde. L'aquaculture assure également la protection des écosystèmes marins et la préservation des populations de poissons sauvages.

L'Algérie dispose d'un potentiel hydrique très important, dont la quasi-totalité reste inexploitée. En effet, on note un potentiel d'environ 100 000 hectares de ressources hydriques naturelles ou artificielles à travers les 1600 km de côte que compte notre pays. Les possibilités de développement de la filière d'activité aquacole sont considérables sur les plans des ressources naturelles et humaines, l'Algérie dispose de potentialités naturelles significatives sur tout le territoire national.

En effet, l'aquaculture, qu'elle soit d'eau douce ou marine, offre de grandes perspectives. L'année 2014 est celle où, à l'échelle mondiale, la consommation humaine de poissons d'élevage dépasse celle des poissons sauvages. En Algérie, tout le secteur est encore à développer. Les rapports Piccolotti sur l'aquaculture marine et Sadek sur l'aquaculture continentale sont particulièrement utiles à la compréhension du potentiel aquacole algérien¹.

Actuellement, l'aquaculture est une réalité en Algérie, même si la plupart des fermes aquacoles en bassins et en cages flottantes sont très récentes et se trouvent toujours en phase expérimentale. Cependant, ce créneau est demandeur de grands investissements et des productions importantes pour garantir la viabilité économique, ce qui exige une intervention excessive de l'Etat.

L'Etat doit lancer de nouveaux projets d'intensification de la pisciculture marine en offshore et des projets de pisciculture d'eau douce, ainsi que le développement d'une

¹ WIEFELS Roland, *L'industrie de la Pêche et de l'Aquaculture en Algérie, Projet d'Appui à la Formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2015 -2020)*, PNUD, FAO, 2014, p18.

aquaculture intégrée au niveau des régions rurales et du Sud Algérien. Il doit doter le secteur de l'aquaculture en instruments structurants et opérationnels nécessaires à l'amorce d'une dynamique moderne et performante de l'économie de l'aquaculture.

Comme indiqué dans le rapport Piccolotti, les 1600 km de la côte algérienne comptent très peu de sites abrités, ce qui exige des équipements capables de résister à la force des vents, des vagues et des courants, comme les cages de 25 mètres de diamètre utilisées dans la ferme marine Hypone Aquacole, dans la Willaya de Boumerdès.

La promotion de cette composante nécessite également l'approvisionnement des opérateurs privés en intrants issus des stations expérimentales, ainsi que la mise à la disposition des investisseurs d'un capital de connaissances conséquent provenant des cadres techniques produits des formations universitaire et professionnelle.

L'Etat soutien également les projets privés en leur fournir l'assiette de terrain et des ressources hydriques, pour encourager notamment la pisciculture en cage flottantes au niveau des barrages et retenus collinaire, la pisciculture d'eau douce en étang, la crevetticulture et la pêche continentale au niveau des plans de l'eau.

Dans ce cadre, la stratégie préconisée est d'aller graduellement d'une espèce de poisson à autre. Cela facilite la diversification car ce n'est pas trop difficile de passer d'une espèce à une autre, quand on domine les fondements de la logique de production aquacole. En effet, il existe beaucoup d'autres espèces dont les technologies d'élevage sont également développées ou se trouvent en bonne voie de développement.

Section 2 : Réhabilitation de l'industrie et remontée de filières.

L'industrie constitue un vecteur incontournable de sortie de la spécialisation primaire. En effet, l'industrie permet d'abord de tirer parti des avantages comparatifs. Puis, avec la remontée des filières et la sophistication l'industrie, contribue à la diffusion du progrès technologique en constituant un facteur d'innovation. Elle assure grâce à la diversification quasi infinie de ses produits une meilleure insertion dans la chaîne des valeurs.

Dans le cas algérien, l'économiste S. Mouhoubi constate qu'il n'existe malheureusement pas de stratégie industrielle déclarée proprement dite, et la politique industrielle est actuellement un phénomène par défaut. Les leviers sont répartis entre une douzaine de ministères et institutions, et le ministère de l'Industrie ne maîtrise pas l'essentiel de ces leviers alors que la tendance globale est aux politiques horizontales et à la concentration des attributions (au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce). En Algérie les responsabilités institutionnelles en matière de politique industrielle sont extrêmement fragmentées¹.

C'est dans ce contexte que l'Algérie doit relancer son industrie en se basant sur une nouvelle approche innovatrice. Il ne faut pas perdre de vue que la spécificité de chaque industrie appelle des politiques spécifiques de mise à niveau : privatisation, ouverture du capital, gestion privée des entreprises publiques, partenariat et d'autres formules encore. L'enjeu de la relance de l'industrie réside également dans le lien entre l'industrie et la R&D.

Le rôle d'un Etat développementaliste est primordial, car c'est l'Etat qui choisit et identifie les secteurs et des branches d'activité qui feront l'objet de mesures d'appui. Il oriente les ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité. L'Etat a également les prérogatives d'attribuer les incitations en faveur des secteurs stratégiques pour les propulser.

¹ MOUHOUBI Salah, op. cit., p.118.

L'identification des secteurs à promouvoir ne doit pas se baser uniquement sur les avantages comparatifs. Il est nécessaire de prendre en compte parallèlement à l'exploitation des avantages comparatifs courants de l'économie nationale, l'orientation de façon sélective du développement industriel et technologique d'une façon volontariste vers des nouvelles directions technologiques et industries naissantes dont un avantage comparatif latent est estimé.

De toute évidence, l'expérience de la Corée en matière de diversification économique fondée sur l'industrialisation est riche d'enseignements à tirer. En effet, le modèle coréen est un modèle tout aussi passionnant et plus spécifique. La rapide transformation industrielle de la Corée est généralement considérée comme un modèle à suivre dans le domaine de la diversification économique : la façon dont la Corée a atteint une telle croissance miraculeuse pendant de courtes périodes de temps.

En effet, si elle s'était conformée uniquement à ses avantages comparatifs révélés par le marché, elle serait devenue un pays de grands cultivateurs de riz ou dans les meilleurs des cas un leader du textile et le cuir qui représentaient encore en Corée une part importante de sa valeur ajoutée de l'industrie. Par ailleurs, rien n'indiquait dans les années 70 que la Corée pouvait se construire des avantages comparatifs dans son choix en faveur de l'industrie lourde et de la chimie et qui lui a permis de promouvoir la sidérurgie, la construction navale, la construction automobile pour devenir par la suite le leader mondial des composants électroniques.

La réhabilitation de l'industrie en Algérie consiste donc d'une part, en l'exploitation de la dotation du pays en ressources naturelles, car le développement de ces activités permettra, dans un laps de temps relativement court, une croissance significative des exportations hors hydrocarbures (**Sous-section 1**). D'autre part, dans une démarche graduelle, il convient de promouvoir une industrie manufacturière nationale en réhabilitant les industries déjà existantes puis en jetant des bases robustes de nouvelles industries (**Sous-section 2**). Enfin, l'appui au développement des industries de connaissance est essentiel, ces industries

contribueront à la montée en gamme progressive de la production industrielle et assureront au pays une source de revenus extrêmement profitable (**Sous-section 3**).

Sous-section 1 : Valorisation et transformation des ressources primaires :

L'Algérie dispose de plusieurs atouts en matière de ressources primaires. Dans le cas où l'approche de la commercialisation à l'état brut est favorisée, ces ressources primaires constitueront un frein à la diversification économique. Cependant, si elles sont réellement valorisées elles peuvent constituer une réelle opportunité à rendre les revenus de l'Etat moins aléatoires, notamment en devise et de conforter nos réserves de change. Sur le plan national elle permet de se lancer dans des industries manufacturières locales.

La stratégie la plus adéquate pour la valorisation des ressources primaires nécessite l'engagement de nouveaux investissements, ainsi que le développement et l'encouragement de la création des entreprises autour des pôles et des gisements d'extraction des ressources. Cela nécessite de proposer à l'investissement étranger plusieurs formules de partenariat, comme option qui permettra de partager les risques technologiques et commerciaux et rendre le milieu industriel plus attractif à l'exploitation et la valorisation des richesses. En effet, le partenariat permet d'injecter plus de capitaux, plus de technologies et plus de marketing.

Le rôle de l'Etat est important, il doit proposer un programme de valorisation du potentiel existant et de veiller au développement de l'activité par les repreneurs ainsi que le renforcement de la recherche et la facilitation de l'implantation et l'investissement de sociétés étrangères. L'Etat doit également investir dans des infrastructures pour améliorer le réseau routier et augmenter les capacités portuaires et aériennes.

Les principales ressources à valoriser et à transformer sont les hydrocarbures, qui constituent actuellement la ressource principale de l'Algérie. Les ressources minières représentent un atout important pour notre pays mais elles sont sous exploitées et mal

valorisées. L'Algérie dispose également de l'une des plus grandes réserves dans le monde en matière d'énergies renouvelables.

1. Valorisation et transformation des ressources des hydrocarbures

Le secteur des hydrocarbures englobe toutes les activités liées au pétrole et au gaz. Il s'applique aux activités de l'amont qui consistent en les opérations de recherche et d'exploitation des hydrocarbures, ainsi que les opérations de l'aval pétrolier de transport par canalisation, de raffinage, de transformation, de commercialisation, de stockage et de distribution.

L'Algérie est bénie par le gaz et le pétrole en quantité et qualité suffisantes. Le gaz reste le plus propre des combustibles et le plus accessible en Algérie. De ce fait, l'Algérie, grand exportateur d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel), est classée comme le dix-huitième exportateur du pétrole au monde¹, elle dispose de la quinzième plus grande réserve du pétrole dans le monde. L'Algérie est également le sixième exportateur du gaz avec 11,5 MT en 2017.

Néanmoins, depuis l'adoption du plan de valorisation des hydrocarbures (plan Valhyd)², la valorisation des ressources d'hydrocarbures n'a plus fait l'objet de programmation, la préférence implicite ayant été donnée à la commercialisation plutôt qu'à la valorisation. L'adoption concertée d'un Schéma directeur de valorisation des hydrocarbures et des ressources minières adossée à un programme de mise en œuvre opérationnel permettra d'inverser les termes de cette équation et de donner la primauté à la dimension industrielle³.

Par ailleurs, au lieu d'opter pour la commercialisation des hydrocarbures bruts, le choix de la valorisation des hydrocarbures permet l'augmentation et la diversification des

¹Selon la revue statistique de British Petroleum sur l'énergie mondiale 13/06/2017.

²Ce plan de Valorisation des hydrocarbures (Valhyd), Elaboré par des experts de la firme américaine Bechtel, il visait à pomper et exporter (...) la totalité des réserves d'hydrocarbures contenues dans le sous-sol algérien en trente ans (1976-2005), afin de réaliser une industrialisation rapide » vise, dans l'intervalle de trente l'accroissement des taux de production de pétrole et de gaz, la récupération des gaz associés au pétrole pour les réinjecter dans le cadre de la récupération secondaire ainsi que la production maximale de GPL et de condensat, la commercialisation du gaz naturel sous ses formes gazeuse et liquide, la substitution de produits finis au brut à l'exportation et la satisfaction des besoins du marché national en produits raffinés, pétrochimiques, engrais et matières plastiques. Il a été abandonné après la mort du président Boumediène.

³ FCE, perspective de diversification de l'économie algérienne, op. cit., p62.

revenus de l'Etat notamment en devise, ainsi que l'amélioration de la disponibilité et la qualité des produits et services énergétiques. Ce qui induit le renforcement de la position de l'Algérie à l'extérieur, comme pays fournisseur fiable.

Le besoin pour l'Algérie de diversifier ses produits énergétiques (Pétrole brut, produits raffinés, GNL, condensat et GPL), de varier le mode de leur valorisation intensification de l'exploration , rentabilisation des gisements en activité , développement des gisements découverts et non exploités , promotion des services pétroliers et rationalisation de la consommation interne de l'énergie et de trouver des solution à la crise financière induite par la chute des cours mondiaux de pétrole ¹.

2. Valorisation et transformation des ressources minières

Le secteur minier englobe toutes les activités extractives destinées à produire des minerais ou des minéraux utiles : métaux, matériaux industriels et de construction. L'enjeu pour le secteur des mines est considérable, la course mondiale pour le contrôle des minerais s'intensifie jour après jour et les prix des produits miniers et leurs dérivés ne cessent de grimper. En conséquence, l'exploration minière se développe rapidement à travers le monde notamment avec l'évolution technologique récente dans le domaine de l'extraction et de la transformation.

L'Algérie possède un immense potentiel minier qui présente plusieurs avantages comparatifs à l'instar de l'abondance des ressources minérales, la variété du potentiel géologique et la quantité importante d'informations géologiques et d'études réalisées. En plus de l'existence d'outils de production ayant capitalisé une expérience non négligeable dans le domaine de l'exploitation des matières premières.

¹BENYOUCEF Farid, « enjeux pétroliers et enjeux de développement », dans *l'Algérie face à la mondialisation*, sous la dir. de T. CHENNTOUF, Dakar , CODESRIA, 2008, p.100.

Sur le plan législatif, un progrès notable a été complété par la législation minière de 2014¹ rendant la procédure plus transparente, elle permet aujourd'hui l'accès à l'exploration, au développement des ressources minières par les capitaux privés. A ce titre, des formules de partenariat sont proposées à l'investissement étranger, associées à des mesures incitatives aussi bien dans le cadre de l'exploration que dans l'exploitation minière.

La richesse et la diversité des ressources minières de l'Algérie, sont liées à ses régions aux sols divers, que ce soit dans l'Atlas saharien, dans les massifs kabyles, au sein de la chaîne de l'Ougarta, dans l'Oued El Kebir, etc. On y trouve notamment de l'argent, de l'arsenic, du baryum, du cuivre, du fer, du mercure, de l'or, du plomb, du phosphate, et une multitude d'autres minerais chers comme l'uranium et les métaux rares.

A titre d'illustration, l'énorme gisement de minerai de fer de Gara Djebilet au sud-ouest du pays est l'un des plus grands gisements de minerai de fer oolithique au monde qui pourrait alimenter la sidérurgie et métallurgie nationale et étrangère², sa capacité de production ne s'est élevée qu'à 475000 tonnes en 2014 après avoir dépassé le million de tonnes durant certaines années antérieures.

Par ailleurs, en matière de l'uranium dont les prix ont grimpé sérieusement après la signature du protocole de Kyoto, il convient de signaler que l'Algérie recèle un potentiel raisonnable en uranium, localisé essentiellement au Hoggar. Dans quatre gisements d'uranium (Timgaouine, Abankor, Tinef et Tahaggart), avec des ressources mesurées estimées à plus de 12,7 millions de tonnes ainsi 0,187 millions de tonnes au stade actuel des connaissances.

En outre, selon l'expert Farid Benyahia³, ingénieur consultant en TIC, l'Algérie renfermerait dans son sous-sol 20% des réserves des "terres rares" dans le monde, soit

¹ Loi n° 14-05 du 24 février 2014 portant loi minière, JO n° 18.

² BENACHENHOU Abdellatif, op. cit., p135.

³ Un expert dans le domaine des applications de ces nouvelles technologies dans les domaines économique et industriel. Dans le cadre d'une conférence-débat sur les nanosciences et aux nanotechnologies organisée par le Forum de Liberté-Algérie.

l'équivalent de 2 400 milliards de dollars. Alors que ce groupe de métaux aux propriétés électromagnétiques uniques, également appelé Lanthanide, (comme le scandium, yttrium ou cérium) constitue une matière indispensable au processus de fabrication de nombreuses technologies de pointe. Il est en effet à la base de l'industrie des hautes technologies, en passant de la fabrication des écrans de Smartphones aux systèmes de guidage des missiles¹.

Pour les substances non métalliques, on trouve notamment les phosphates, le sel et le marbre. Ainsi, l'Algérie est mondialement connue pour son marbre. Ses réserves prouvées sont évaluées à une vingtaine de millions de mètres cubes. L'investissement dans ce créneau est porteur. Le développement de cette branche des mines peut concourir à limiter les importations et constituer une entrée importante de devise, car l'exportation de 100 000 mètres cube de marbre, rapporterait 100 millions d'euros.

L'autre avantage indéniable est le minerai du Phosphate, dont Algérie dispose de plusieurs gisements économiques générant des réserves prouvées estimées de deux milliards de tonnes. Ce secteur est très important pour répondre aux besoins du marché local notamment avec la relance de la production des usines d'engrais existantes. Ainsi il peut répondre partiellement à l'exportation.

Compte tenu de l'importance du potentiel dont dispose l'Algérie, le secteur minier devrait entrer dans une phase de redécollage devant lui permettre de contribuer de manière plus importante à la diversification des ressources du pays et de constituer une bonne entrée de devise. En outre, il peut contribuer à alimenter les différentes industries nationales à l'instar des industries lourdes et mécaniques, la chimie et les TIC et de soutenir les grands projets de construction du gouvernement.

Enfin, la stratégie de valorisation et de transformation des ressources primaires doit permettre une intégration de la filière alliant l'extraction du minerai et sa transformation première. L'Algérie peut prendre sa place sur le marché international. Elle peut avoir un accès facile au marché européen ainsi qu'au marché asiatique (Inde, Chine). Un partenariat public-

¹ <http://www.leblogfinance.com/2015/07/large-potentiel-de-terres-rares-en-algerie.html>. [consulté le 12/12/2017]

privé avec l'Inde, par exemple, permettrait d'accéder au marché local important de ce pays et de nouer des contrats de long terme¹.

3. Valorisation des énergies renouvelables :

Les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, géothermie et biomasse) se développent intensément partout dans le monde, portées par la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre². La valorisation de ce potentiel répond à la fois aux problématiques de développement durable, d'efficacité énergétique et la rationalisation de l'utilisation des énergies fossiles traditionnelles. Même dans les pays possédant des ressources abondantes dans les énergies fossiles le mix énergétique³ devient aujourd'hui obligatoire, parce qu'il est devenu plus compétitif.

Le potentiel des énergies renouvelables de l'Algérie est l'un des plus importants au monde. Nombreuse sont les études qui ont révélé ce potentiel, qui est dominé par le Solaire, compte tenu de la localisation géographique du pays. Une étude réalisée par le Ministère de l'Energie en 2016⁴, a dévoilé que l'Algérie dispose d'un des gisements solaires les plus élevés au monde. La durée d'insolation sur la quasi-totalité du territoire national dépasse les 2000 heures annuellement et peut atteindre les 3900 heures (hauts plateaux et Sahara). L'énergie reçue annuellement sur une surface horizontale de 1m² soit près de 3 KWh/m² au nord et dépasse 5,6 KWh/m au Grand Sud (Tamenrasset).

Selon la même étude, d'autres formes d'énergie renouvelable ont un potentiel énorme, il s'agit de l'Energie Géothermique. En effet, la compilation des données géologiques, géochimiques et géophysique a permis d'identifier plus de deux cent (200) sources chaudes

¹ FCE, « Etude sur les perspectives de diversification de l'économie nationale », 2016, p.50.

² FCE, « Note conceptuelle, Réussir la stratégie nationale de Transition Energétique à l'Horizon 2030 : Le secteur privé veut s'impliquer, Alger 17-18 et 19 janvier 2018 ». <http://www.fce.dz/wp-content/uploads/2018/01/note-conceptuelle2.pdf>. [Consulté le 15 mars 2018].

³ Le mix énergétique, ou bouquet énergétique, est la répartition des différentes sources d'énergies primaires (nucléaire, charbon, pétrole, éolien, etc.) Utilisées pour produire une énergie bien définie comme l'électricité. La part de chaque source d'énergie primaire est exprimée en pourcentage (%).

⁴Ministère de l'énergie, énergies nouvelles et renouvelables, 2016, p.7, <http://www.energy.gov.dz/francais/uploads/2016/Energie/energie-renouvelable.pdf> [Consulté le 02 mai 2017].

qui ont été inventoriées dans la partie Nord du Pays. Un tiers environ (33%) d'entre elles ont des températures supérieures à 45°C. Il existe des sources à hautes températures pouvant atteindre 118°C à Biskra.

Le potentiel Hydraulique, évalué actuellement de l'ordre de 25 milliards de m³, dont environ 2/3 pour les ressources en surface. 103 sites de barrages ont été recensés. Plus de 50 barrages sont actuellement en exploitation. Ainsi que le potentiel de la Biomasse évalué à environ 37 Millions de TEP et 05 millions de tonnes de déchets urbains et agricoles ne sont pas recyclés. Ce potentiel représente un gisement de l'ordre de 1.33 millions de TEP/an. Outre le potentiel Eolien qui varie beaucoup d'un endroit à un autre dû à une topographie et un climat très diversifié.

Un programme national important des énergies renouvelables a été adopté par le Gouvernement en février 2011 et révisée en mai 2015 et placé au rang de priorité nationale en février 2016 lors de la tenue du Conseil restreint du Gouvernement. Selon le ministère de l'énergie, ce programme consiste à installer une puissance d'origine renouvelable de l'ordre de 22 000 MW à l'horizon 2030 pour le marché national, avec le maintien de l'option de l'exportation comme objectif stratégique, si les conditions du marché le permettent.

Ainsi, la stratégie de l'Algérie en la matière doit s'atteler à développer une véritable industrie des énergies renouvelables associée à un programme de formation et de capitalisation des connaissances, qui permettra à terme, d'employer le génie local algérien, notamment en matière d'engineering et de management de projets. L'application de ce programme stratégique permet de valoriser les énergies renouvelables à condition qu'il ne soit pas uniquement l'affaire du gouvernement, mais il nécessite l'implication de la société civile, des universitaires et les opérateurs économiques.

Un autre volet crucial pour renforcer cette stratégie est de travailler en partenariat avec les étrangers. Selon le Pr. Chitour, il est très important de s'allier avec les pays qui ont déjà fait leurs preuves dans le domaine des énergies renouvelables afin de réaliser les objectifs fixés en matière de transition énergétique. Pour l'auteur, la Chine et l'Allemagne sont les deux pays avec lesquels il faudrait impérativement travailler dans ce domaine. Il estime que la Chine qui est première dans le photovoltaïque et l'Allemagne occupe la deuxième position

dans cette branche, rappelant que l'expérience de ces deux pays pourrait également être exploitée dans l'éolien¹. L'auteur, attirera également l'attention sur l'importance du rôle à jouer par SONATRACH en matière de transition énergétique.

Valoriser ces énergies permet dans l'avenir d'exportation d'électricité et devenir un hub en Afrique, mais aussi vis-à-vis de l'Europe du Sud comme fournisseur d'électricité. En définitif, la valorisation des différentes ressources primaires permet l'augmentation des revenus de l'Etat notamment en devises, mais elle permet également de fournir aux industries manufacturières les intrants nécessaires.

Sous-section 2 : Réhabilitation des industries manufacturières

L'industrie manufacturière fait partie intégrante du secteur secondaire. Elle englobe l'ensemble des activités industrielles dont le principe est la transformation des biens et la fabrication des produits, ainsi que la maintenance ou l'installation d'outils et d'équipements industriels et la réparation. C'est une industrie exigeant de lourds investissements, principalement en termes d'équipements, en recherche et développement et en capital humain.

L'industrie manufacturière joue un rôle clé dans le changement structurel à long terme. Elle crée de nombreux emplois formels productifs dès les premiers stades de développement. Elle favorise également le développement technologique et l'innovation pour soutenir la croissance de sa productivité et celle d'autres secteurs. Elle a enfin des effets sur l'emploi, les salaires, la modernisation technologique et la durabilité, variables suivant le stade de développement².

Il ne fait aucun doute qu'il faut promouvoir les industries manufacturières en Algérie. Au même temps, il est préférable de découvrir les industries d'exportation prometteuses et porteuses de potentiel de diversification. Dans ce cadre, la phase de l'identification et du choix des industries manufacturières à promouvoir est porteuse de risques. L'erreur est

¹<http://maghrebemergent.info/economie/algerie/71469-1-algerie-ne-sera-pas-au-rendez-vous-de-la-transition-energetique-pr-chitour-audio.html>, [consulté le 17 décembre 2017].

² Organisation des Nations Unies Pour le développement Industriel ONUDI, « Rôle de la technologie et de l'innovation dans le développement inclusif et durable », Rapport sur le développement industriel, 2016, p.2.

intolérable dans le choix de ces filières ; puisqu'une fois l'identification est déterminée, tout un processus sera mis en marche dans lequel d'importants capitaux seront engagés.

Par ailleurs, ce qu'il faut retenir dans le choix des industries à promouvoir en Algérie est qu'il est plus simple de construire sur l'existant que de construire ex nihilo . A ce titre, l'Algérie possède déjà une base industrielle importante des années 1970 qu'elle doit réhabiliter. À l'instar des industries lourdes et chimiques stratégiquement sélectionnées par le passé et qui peuvent être réhabilitées.

En outre, ils existent d'autres nouvelles industries pour lesquelles l'Algérie dispose des avantages comparatifs et qu'il suffit d'en tirer parti avec des secteurs qui ont des liens en amont ou en aval avec les abondantes ressources naturelles de l'Algérie (gaz naturel, butane, propane, éthane, ressources minières, etc...). En plus, il suffit de faire valoir d'autres industries vue leur importance, même si l'avantage comparatif n'est pas révélé à l'instar de la construction navale.

A cet effet, le soutien de l'Etat et son implication directe ou indirecte sont requis, car même les entreprises privées les plus puissantes n'accepterait de supporter le risque inhérent aux projets sans le soutien du gouvernement. Ce soutien peut prendre plusieurs formes, il peut être direct ou indirecte par des subventions implicites, ou par l'instauration de barrières douanières élevées pour protéger les projets concernés afin de limiter la concurrence extérieure.

La stratégie la plus appropriée pour ce type d'industrie est de favoriser le développement d'entreprises championnes dans quelques-uns de ces secteurs et la création des championnes de l'économie. Ces entreprises championnes favoriseraient à leur tour l'émergence d'autres entreprises (via la sous-traitance par exemple) en jouant le rôle de locomotives.

Dans ce cadre, la puissance de l'industrie sud-coréenne s'appuie en majeure partie sur la présence des entreprises à grande échelle. En effet, la Corée du Sud a privilégié les chaebols, ces grands conglomérats familiaux qui structurent l'économie du pays et qui avaient le rôle prédominant dans l'industrialisation spectaculaire de ce pays. Elles sont spécialisées

dans des domaines tels que la sidérurgie, la chimie, l'électronique et les télécommunications, l'automobile de milieu de gamme, ou encore la construction navale.

S'agissant de l'Algérie, il faut d'abord identifier les entreprises nationales à potentiel compétitif. A hauteur de 200 entreprises qualifiées comme champions publics et privés. Ces entreprises activant dans l'ensemble des branches et secteurs doivent être réparties sur tout le territoire national, selon le tissu industriel déjà développé par l'Algérie autour duquel pourra être construits des pôles d'excellence, à l'instar de la sidérurgie (Annaba), la pétrochimie (Skikda-Arzew), l'agroalimentaire (Bejaia), l'électronique (Sétif –Bordj Bou Arreridj).

Ces champions bénéficieront du soutien effectif des pouvoirs publics en phase de démarrage et doivent obéir à un management rigoureux. Ils feront l'objet d'un suivi rigoureux et permanent, sur la base d'un plan de développement et d'objectifs à atteindre préalablement définis. Ils se développent en partenariat avec des champions étrangers.

Autour de ces champions, l'Etat doit créer des grandes écoles spécialisées et des unités de recherche et développement qui serviront après comme base pour l'industrie et les services des connaissances. Et déployer un programme d'incubateurs¹ permettant de catalyser l'accès des nouvelles entreprises locales dans les activités ciblées.

Le choix des industries porteuses de diversification peut porter sur les industries lourdes dont la base existe déjà notamment la sidérurgie et la métallurgie, ainsi que la construction navale et les industries chimiques. En plus, une remontée de filière pour les industries de pointe est requise comme c'est le cas de la Corée où le mouvement de l'industrialisation a commencé par la promotion de l'industrialisation lourde et chimique dans les années 1970 puis une sophistication a été amorcée.

Le développement des industries lourdes et chimiques est considéré comme un moyen pour l'économie de s'adapter à l'évolution du contexte international et national. Il témoigne aussi du passage à une économie plus résistante, capable de continuer à dégager de la

¹ Un incubateur est un organisme qui aide les porteurs d'un projet innovant en vue de créer une société, en leur offrant l'accompagnement nécessaire de formation, conseil et financement.

croissance et plus mature. Les secteurs ciblés, dont les machines, la métallurgie, la chimie et la construction navale, sont des industries de pointe qui conditionnent fortement le développement des autres secteurs¹.

1. Réhabilitation des industries sidérurgique, de l'aluminium et de la construction navale

L'industrie métallurgique est l'ensemble des procédés de fabrication des métaux. Elle est nécessaire dans la mesure où elle permet l'émergence d'aciéries capables d'alimenter les laminoirs existants et ceux qui naîtront dans le futur. Tandis que l'importance de la sidérurgie réside dans sa contribution au croisement de plusieurs filières susceptibles de fournir des intrants pour les industries automobiles, électroménagères, pour le secteur du bâtiment et de la construction, le secteur des hydrocarbures à travers la production de tubes d'acier.

Le potentiel de diversification porté par ce secteur est substantiel en la matière. L'objectif pour l'Algérie dans ce domaine serait de porter la capacité de production à 8 millions de tonnes d'acier dans l'horizon de 2030, permettant ainsi de satisfaire le marché local et de dégager un excès d'offre exportable sur les marchés régionaux.

En réalité, l'industrie sidérurgique dispose de nombreux laminoirs, mais elle n'offre pas assez d'acier en dépit de l'abondance du potentiel minier Algérien. Par conséquent, les pouvoirs publics doivent définir et conduire une politique claire en raison de l'importance de l'acier dans la conduite des grands projets d'équipement public et dans la construction. Il est impératif de construire de nouvelles aciéries et réduire la dépendance actuelle à l'égard du marché mondial.

Pour la Corée, la sidérurgie est l'épine dorsale de l'économie sud-coréenne car elle fournit un grand soutien à la construction automobile, navale et à nombre d'autres industries importantes. L'acier est indispensable à l'économie sud-coréenne. La Corée est le 4^{ème}

¹ <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/09484267-fr-korean-exper.pdf>. [consulté le 14 février 2018].

exportateur mondial d'acier. En 2016, le pays a exporté 30,9 millions de tonnes, l'équivalent de 7% des exportations mondiales d'acier¹.

En effet, l'enjeu économique concerne la filière de la sidérurgie et la métallurgie est énorme. A ce titre, la réhabilitation de ces industries est indispensable. Les avantages pour les relancer ne manquent pas notamment, la disponibilité du gaz naturel et de minerai de fer. Dans ce cadre, une stratégie qui aura pour moyen l'utilisation de nouvelles techniques de recyclage qui offre une efficacité énergétique de deux à dix fois supérieure à celle de la fusion des métaux à partir de minerais vierges, est préconisée.

En outre, le partenariat public/privé ainsi que national /étranger est nécessaire, dans la mesure où les investissements envisagés tant par le groupe public que les opérateurs privés nécessitent un financement important ainsi qu'un savoir-faire et des technologies avancées. Les formules de partenariat permettent donc de partager le risque et les coûts.

Il y a lieu de mettre en valeur aussi l'industrie de l'aluminium qui, constitue une industrie appropriée de substitution aux importations et de diversification de l'économie. En effet, la présence de l'aluminium se manifeste dans tous les secteurs de l'activité économique. D'autant plus que cette industrie permet de créer un tissu de sous-traitance, notamment pour l'industrie automobile, maritime et ferroviaire. Elle offre une opportunité de promotion des exportations compte tenu de son prix qui augmente rapidement sur le marché international.

L'Algérie dispose plusieurs avantages comparatifs pour cette industrie. Il s'agit notamment de sa dotation en gaz ainsi que de l'abondance de l'aluminium. Le pays doit envisager la création des entreprises de production d'aluminium en partenariat avec des leaders internationaux avec la participation de capitaux privés nationaux. Cependant ce partenariat doit être bien négocié de façon à étudier le prix de cession du gaz dans cette activité particulièrement énergivore.

La construction navale quant à elle, pourrait être l'autre forme d'industrie qu'il convient de développer. Elle est la branche d'activité qui a trait au processus de la fabrication

¹ Agence pour le commerce extérieur Étude réalisée dans le cadre de la mission économique conjointe présidée par SAR la Princesse Astrid, Représentante de SM le Roi 10 - 17 juin 2017, la république de Corée, p.58-59. http://www.abh-ace.be/sites/default/files/studies/files/aa062_landenstudie_korea_fr_lr.pdf.

et l'assemblage de bateau ou un navire qui se réalise dans un chantier naval. Cette industrie est souvent considérée comme représentative de la capacité industrielle d'un pays.

Cette industrie représente pour l'Algérie une niche de croissance qu'il ne faut pas négliger. En effet, l'Algérie possède d'un immense potentiel en matière de chantiers navals. L'économiste A. Benachenhou souligne à ce sujet qu'en dehors du marché national, dont les besoins sont énormes, la position centrale de l'Algérie en Méditerranée lui offre la chance d'accéder au marché mondial des infrastructures portuaires. Les infrastructures portuaires de la région méditerranéenne ont pris du retard sur le commerce mondial des marchandises et les armateurs sont de plus en plus enclins à rechercher des partenariats avec les pouvoirs publics pour garantir leurs accès aux ports et donc la pérennité de leurs affaires¹.

Par ailleurs, l'Algérie dispose d'un atout considérable représenté par le nombre de sites propices à l'installation de chantiers navals, à l'instar de Mers El Kébir, près d'Oran où plusieurs centaines de bateaux transitent quotidiennement. La fidélisation de seulement 20% d'entre eux pour l'entretien permanent, ferait un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de millions de dollars.

En outre, les Algériens ont aussi une petite expérience dans la construction navale et fabriquent déjà des vedettes et des patrouilleurs pour le compte des forces armées. L'industrie mondiale change rapidement avec la montée en puissance de la Chine et le recul inexorable des constructeurs européens qui se limitent actuellement à construire des bateaux luxueux de croisières.

Les technologies dans ce domaine ne sont pas simples, il faut exercer quelques 350 métiers et mobiliser quelques centaines de sous-traitants pour construire un bateau et seul un expert expérimenté pourrait se lancer dans le métier. Pour cela, dans sa stratégie, l'Algérie doit attirer ceux qui savent déjà faire comme les asiatique notamment les coréens qui ont une longue tradition dans ce domaine.

En effet, entourée presque exclusivement d'eau, la Corée est une nation océanique où le transport maritime est vital pour le pays. Dès les années 70, il paraissait logique de faire de la construction navale un secteur stratégique, étant donné que cette industrie pouvait générer

¹ BENACHNHOU Abdellatif, op. cit., p.154.

beaucoup d'emplois et booster les industries sous-jacentes, comme la sidérurgie. Cette industrie est un des piliers du développement économique spectaculaire du pays.

L'Entreprise de Réparation Navale (ERENAV), l'unique société publique spécialisée dans la construction et la réparation navale doit lancer un important programme de mise à niveau, d'extension et de modernisation de ses installations de réparation et construction navale. Le recours au partenariat notamment étranger est nécessaire. Les technologies ne sont pas simples mais pas inabordables non plus. En outre, un programme de formation dans les métiers de la construction navale est important, dans ce cadre, des spécialités de formation professionnelle doivent être lancées.

2. Promotion les industries chimiques et pharmaceutiques

L'industrie chimique regroupe les activités à fabriquer des produits par synthèse chimique contrôlée. Ce secteur regroupe entre autres la pétrochimie, la chimie phytosanitaire, l'industrie pharmaceutique, la fabrication de polymères, de peintures et l'oléo chimie. Cette industrie fabrique à la fois des produits chimiques de base, des produits chimiques intermédiaires et des produits finis. C'est la raison pour laquelle elle se présente comme « l'industrie de l'industrie » car la majorité de ses outputs alimente les autres industries.

Cette industrie est très sollicitée sur le marché mondial. Elle permettra de donner un élan rapide et décisif à la diversification de l'économie nationale. En Algérie, les atouts pour la promotion de cette industrie sont liés à la disponibilité de ressources naturelles comme des gisements importants de phosphates, la disponibilité de gaz à bon marché, ainsi que l'avantage salarial

L'industrie des engrais subit une demande soutenue par la hausse des prix des produits agricoles liée à une demande soutenue l'extension des surfaces agricoles et la recherche de rendement plus élevés tirent les prix vers le haut.

L'industrie pharmaceutique est le secteur économique stratégique qui regroupe les activités de recherche, de fabrication et de commercialisation des médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire. C'est une des industries les plus rentables et importantes économiquement dans le monde. Cette activité est exercée par les laboratoires

pharmaceutiques et les sociétés de biotechnologie et reste un secteur clé et un important moteur de croissance de l'économie mondiale¹.

Au niveau mondial, l'industrie pharmaceutique connaît des mutations afin de répondre à une restructuration profonde imposées par les exigences d'un marché en évolution rapide. Ces mutations nécessitent le déploiement de processus de fabrication et de distribution plus complexes. En conséquence, de nombreuses entreprises seront tenues de réévaluer stratégiquement et changer radicalement leur modèle de fabrication et de distribution dans la prochaine décennie.

Le marché algérien du médicament est prometteur², il se caractérise par l'existence d'un système de santé publique extensif ainsi que par la couverture d'une large partie de la population par la Sécurité Sociale. Dès lors, les capacités de développement d'une industrie pharmaceutique sont importantes. La production nationale peut contribuer à porter la couverture du marché national à 50% à moyen terme permettant d'envisager l'exportation de médicaments notamment vers l'Afrique et le Moyen Orient³.

L'objectif fixé par les autorités publiques au secteur de la production nationale pharmaceutique, à savoir celui d'atteindre les 70% de satisfaction des besoins du marché national, autrement dit le doublement en quelques années, du volume de la production assurée jusque-là, peut paraître très ambitieux et, par certains égards, irréaliste⁴. En effet, la volonté de développer une industrie pharmaceutique nationale a toujours suscité la réflexion des autorités publiques et les incité à adopter le modèle d'industrialisation par substitution aux importations

¹Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Direction Générale de l'Intelligence Economique, des Etudes et de la Prospective, « Rapport sectoriel n°1 : L'industrie pharmaceutique, Etat des lieux, enjeux et tendances lourdes dans le monde et en Algérie », Janvier 2011, p.03.

² Selon KERRAR abdelouahed, président de l'UNOP, le marché algérien du médicament est estimé aujourd'hui à quelque 410 milliards de dinars, avec une part approximative de 45% revenant à la production nationale, soit en valeur autour de 185 mds de dinars. Pour les prochaines années, les meilleures prévisions donnent, à l'horizon 2019, une estimation du marché national à hauteur de 580 mds de dinars, sur la base d'un taux de croissance prévisionnel de l'ordre de 8 à 10%. Liberté, 01 février 2016.

³ FCE, « perspective de diversification de l'économie algérienne », op. cit. ,p.51.

⁴ FCE, « le marché algérien du médicament : un investissement à rentabiliser et un potentiel à promouvoir », juin 2012, p3.

permettant au pays de produire lui-même ce qu'il importe à l'origine tout en se mettant en situation d'indépendance par rapport aux pays d'où il importait¹.

Certes, il est vital de placer le médicament dans une logique de santé publique, mais pour préserver durablement son efficacité et son dynamisme, il est tout aussi vital que l'industrie pharmaceutique soit énergétiquement orientée pour répondre aux besoins réels de santé publique et de progrès thérapeutiques. Parallèlement à une politique de santé publique, il faut mettre en place une politique industrielle de médicament qui vise à créer un environnement qui soit favorable aux entreprises et aux industriels, à la croissance économique ainsi qu'aux emplois et à la prospérité, une politique qui cherche à ce que toutes les entreprises puissent se concurrencer².

La politique de la promotion du générique est une action positive qu'il convient de valoriser. Elle doit s'accompagner par des mesures d'encouragement envers la production locale du générique. A cet effet, la diminution de l'importation du générique afin de permettre aux producteurs d'augmenter leur production est l'une des solutions qu'a adopté l'Algérie. L'Algérie doit encourager la production médicamenteuse nationale face à la forte demande sur le marché médicamenteux.

¹ En 1997, a été instaurée pour la première fois l'obligation aux importateurs d'investir. Ainsi qu'en 2002, une liste de 128 médicaments interdits à l'importation a été publiée dans le cadre de l'encouragement de la production locale.

² SNOUSSI Zoulikha, la politique publique du médicament en Algérie : ouverture versus protectionnisme, <http://www.enssea.net/enssea/moultakayat/2012/polpub/2012-35.pdf>. [consulté le 14 décembre 2017]

Sous-section 3 : La remontée vers les industries de pointe

Les industries de pointe sont des industries qui ont le plus fort contenu en sophistication permettant une montée en gamme technologique. L'enjeu pour le développement de ce type d'industrie est de préparer le terrain pour l'émergence à l'avenir d'industries basées sur la connaissance. La promotion de ces industries est essentielle pour toute stratégie de diversification économique.

L'Algérie doit d'ores et déjà orienter le tissu industriel national vers les secteurs à haute intensité technologique, en parallèle avec la promotion des industries citées plus haut, pour rattraper le retard accusé et gagner du temps et de compétitivité en bénéficiant des expériences des autres nations développées comme l'expérience coréenne, bien que la stratégie de cette dernière dans ce domaine était d'aller étape par étape .

En effet, la Corée a effectué la restructuration des structures industrielles d'un secteur industriel traditionnel au secteur industriel de pointe car il a commencé à perdre de la compétitivité sur les marchés mondiaux. Le gouvernement coréen encourage alors les industries de pointe telles que l'informatique et la bioindustrie pour souligner à la fois les effets de synergie et d'apprentissage comme moteur de croissance. Des politiques ont été préparées pour répondre aux industries fondées sur le savoir, comme la promotion de l'industrie des composites de pointe et le développement des espaces économiques de type générateur d'innovation autour de R & D¹.

Dans ce cadre, le complexe industriel composite a été promu où les fonctions logistiques, de recherche et d'habitation ont été incluses. Des méthodes de promotion rationnelles ont été mises en œuvre par le biais de nouvelles politiques d'installation sélective de l'industrie de pointe afin d'améliorer continuellement la compétitivité de la région de la capitale et des régions limitrophes. Avec la mise en œuvre des politiques de construction de clusters² industriels autour de l'industrie basée sur la connaissance.

¹Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, op. cit., p.331.

² Un cluster ou une grappe industrielle ou pôle de compétitivité est une concentration d'entreprises et d'institutions interreliées dans un domaine particulier sur un territoire géographique. Les clusters couvrent un ensemble d'industries liées et d'autres entités importantes pour la compétitivité. Elles comprennent, par exemple,

Dans le cas de l'Algérie, la promotion de ces industries axées sur la connaissance nécessite de construire des complexes scientifiques et de recherche ainsi que l'accueil du personnel de recherche et développement et les organisations de R & D. Cela nécessite en premier lieu la formation de clusters industriels.

En effet, l'Algérie peut connaître la diversification économique grâce à la formation de clusters industriels qui ont un impact important sur l'aimantation des valeurs ajoutées réalisées autour des espaces où les industries traditionnelles sont déjà installées. La concentration des usines en un même lieu n'est pas suffisante. Ces zones doivent être encouragées à veiller à ce que les entreprises ainsi regroupées dans un site puissent créer de la synergie et de former un écosystème industriel.

La construction d'un environnement propice à l'innovation grâce aux politiques de soutien à la construction d'un bon environnement et d'espace économique de haute technologie des entreprises d'activités commerciales est nécessaire. En outre, la promotion de ce type d'industrie nécessite le développement d'un grand nombre d'entreprises privées à fort potentiel d'innovation et ayant des capacités exceptionnelles.

Cela implique la création des pôles d'excellence sectoriels qui permettent la concentration de l'ensemble des parties prenantes d'une industrie : entreprises, sous-traitants, partenaires financiers, universités spécialisées...etc, dans une zone géographique permettrait de donner aux acteurs de l'industrie une grande flexibilité. Il serait facile pour une entreprise de recruter et de trouver des fournisseurs¹.

Ce sont modèles de polarisation innovante adoptés par la Corée qui ont permis de développer ses fleurons de l'industrie de la haute technologie. Même si ces modèles sont, dans les faits, plus que compensés par l'initiative des innovateurs privés, prépondérante dans le financement de la R&D dans les deux pays. Et qu'ils affichent

des fournisseurs de produits spécialisés comme des composants, de la machinerie, des services et des fournisseurs d'infrastructures spécialisées. Par exemple, la Silicon Valley contient au moins deux clusters industriels, l'une spécialisée dans la fabrication de matériel électronique et l'autre dans la production de logiciels.

¹ BOUZIDI Abdeldjellil, TOUMI Mohssen, « Nouvelle stratégie industrielle : libérer le potentiel de l'économie algérienne », *Cahiers du CREAD*, n°78, 2006, pp.05-32.

des priorités clairement définies, dans un but affiché de promouvoir la compétitivité régionale sur les marchés internationaux.

Dans ce cadre, l'émergence de certains pôles en Algérie autour de certaines industries telles que l'électronique à Sidi-Bel-Abbès pour ne citer que cet exemple est possible. En effet, la mise en place de tels pôles d'excellence permet la combinaison de stratégie de recherche et développement, d'universités et d'écoles spécialisées avec le secteur de l'industrie en construisant un cadre de vie attractif pour les ingénieurs (logements, écoles pour les enfants etc.) Cela doit être réfléchi dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, l'accompagnement de l'Etat est nécessaire à travers l'encouragement de l'innovation et la protection suffisante des droits de propriété. Son rôle est aussi évident dans la coordination du processus de développement industriel. D'autre part, même si, c'est pôles d'excellence sont composés de plusieurs partenaires privés, c'est à l'Etat d'aménager et d'équiper ces espaces et de choisir les industries à promouvoir. A ce titre, les industries électroniques et les nanotechnologies semblent être les plus adéquates à promouvoir dans le cas de l'Algérie.

1. Réinventer l'industrie électronique :

L'industrie électronique est un espace extrêmement complexe caractérisé par une large diversité de production. Elle est dominée par de grandes entreprises à l'échelle mondiale et elle connaît une croissance forte. Cette industrie regroupe deux grands volets à savoir : l'électronique grand public, et l'électronique de spécialité. Le premier se distingue par une fabrication de masse, une standardisation et acteurs très concentrés, Tandis que l'électronique de spécialité fabrique petite ou moyenne série et fragments pour les autres industries.

En effet, la fragmentation de la chaîne de valeur de la délocalisation des segments de chaque filière et très forte dans chacun des deux compartiments. Les échanges mondiaux de ces produits sont bien plus importants que leur production mondiale, ce qui est le résultat de la fragmentation de la production entre plusieurs sites de production et de délocalisation. Un

trafic intense de valeur se fait notamment entre les pays autour du Pacifique. Il s'organise progressivement entre l'Europe de l'Ouest et celle de l'Est ¹ .

Ce secteur est soumis à une concurrence intense des pays de la région à bas salaires ainsi que des pays asiatiques. Ainsi nos voisins se sont spécialisés selon une étude du FCE² dans l'exportation des câbles et la fabrication de pièces électroniques (diodes, transistors, semi-conducteurs) pour le Maroc et l'exportation de matériels électriques, de postes téléphoniques et de téléviseurs pour la Tunisie.

La Corée du Sud devenait le nouveau champion mondial des investissements de production de puces électroniques. Le pays a dépensé 17,9 milliards de dollars en 2017, plus du double du chiffre en 2016 (7,7 milliards de dollars). Taiwan, qui occupait la première marche du podium pendant les cinq dernières années, rétrograde à la deuxième place avec 12,6 milliards de dollars. La Chine reste à la troisième position avec 7,6 milliards de dollars.

Cette position de la Corée est due à l'effort exceptionnel consenti par ses deux leaders, Samsung Electronics et SK Hynix, dans l'expansion de leurs capacités de production de puces mémoires. Un segment de marché qui a connu une grande surchauffe en 2017 avec une pénurie de l'offre et une forte hausse des prix. A eux deux, Samsung Electronics et SK Hynix trustent 74,5% du marché mondial des mémoires Dram et 47% de celui des mémoires flash, selon les chiffres du cabinet Trend Force du troisième trimestre 2017.

Le potentiel algérien pour cette industrie est important mais fragmenté. L'un des potentiels de l'Algérie dans ce domaine est l'avantage du coût salarial. Ainsi que la présence de la matière première sous son sol notamment les métaux rares très sollicités par cette industrie. En outre, l'Algérie possède une base industrielle un peu ancienne mais peut être réhabilitée dans ce domaine.

L'Algérie doit procéder à l'identification de niches de spécialisation dans le cadre de relations partenariales à l'international. Ainsi, la stratégie possible pour l'Algérie serait d'attirer un ou plusieurs constructeurs d'Asie intéressés par le marché européen qui utiliseraient

¹ BENACHNHOU Abdellatif, op. cit., p.217.

² FCE, « Perspective de diversification de l'économie algérienne », op. cit. , p53.

le pays comme base de délocalisation et de valoriserait la base industrielle existante dans ce domaine autant dans le secteur public que dans le secteur privé.

La production serait destinée en premier lieu vers le marché local puis orientée progressivement vers l'export sur le marché européen. Cela nécessite de se spécialiser et développer des niches de délocalisation notamment pour des petites et moyennes séries (défense, médical, etc.) afin de toucher un espace fragmenté et complexe lié à la fabrication des composantes.

La relance de l'industrie électronique en Algérie, nécessite l'engagement des instruments financiers importants pour renforcer l'investissement public et soutenir les investissements privés et faciliter les investissements étrangers par la simplification de l'acte de délocalisation. Cela nécessite également un plan ambitieux de formation des ingénieurs, des techniciens et des opérateurs qui constituent un élément essentiel pour le succès.

2. Accéder aux industries de nanotechnologies

Le périmètre des nanosciences et des nanotechnologies est complexe à définir : Il s'agit d'un domaine de recherche pluridisciplinaire concernant la physique, la chimie, la biologie... etc. qui s'intéresse au comportement d'éléments nanométriques. Les nanotechnologies sont à la fois un ensemble d'outils, d'instruments, de techniques qui permettent aux nanosciences de progresser en offrant des moyens d'étudier, manipuler, fabriquer, mesurer, les objets nanométriques. Ce sont aussi les applications issues des nanosciences, à l'instar des nanomatériaux ou des nanocomposants¹.

Les nanotechnologies sont une technologie à l'échelle du nanomètre². Le principe de cette technologie est d'arriver à réduire au maximum les composantes et de créer des structures des dispositifs et des systèmes à une échelle moléculaire : le nanomètre. Ces techniques sont très utiles dans des milieux comme celui du médical, de la mécanique ou même de la microtechnologie.

¹ Alain Obadia, *Avis et Rapports du Conseil Économique et Social Français*, les nanotechnologies, 2008, p.11.

² Le nanomètre ou nm est une unité égale à un milliardième de mètre, il est égal à 1/1000000000 m (1 nm = 10⁻⁹ m).

En effet, depuis plus de 10 ans, la Corée fait partie des pays leader sur ce marché à l'échelle mondiale. Pour 100 brevets de nanotechnologies, la Corée du Sud en possède 27, seulement devancé par le Japon qui en a 30 et les Etats-Unis qui en ont 44. Les nanotechnologies en Corée du Sud est un marché très important nationalement.

A ce titre, le gouvernement a financé des centres et des programmes de recherche tout en augmentant le budget alloué à la Recherche et au développement. C'est d'ailleurs durant les années 2000 que la Corée du Sud a considéré les nanotech comme technologie stratégique pour le pays. En effet, les plus grandes universités du pays ont des programmes dédiés au sujet¹ avec les spécialités dans des différents domaines puisque les nanotechnologies sont utilisées dans de nombreux secteurs.

L'introduction de la nanotechnologie en Algérie nécessite la mise en place des centres de recherches spécialisés et d'appeler les experts algériens qui exercent actuellement dans les pays occidentaux, et même s'il le faut, faire appel au coaching des experts étrangers. L'appui par un centre de recherche qui rassemble toutes les compétences algériennes, dont ceux de la diaspora à l'étranger, pour réfléchir aux moyens d'introduire ces nouvelles technologies en Algérie et la préparer ainsi « à une nouvelle ère ».

Dans ce cadre , l'effort public est indispensable, il doit se maintenir à un très haut niveau, peut jouer un rôle important en ce qui concerne la création et l'essor de nombreuses PME innovantes .Un tel effort pourrait aussi valoriser le transfert des technologies et d'innovation par la mise en place de « passerelles » entre recherches publiques et privée .Le Conseil économique et social estime en effet qu'un financement public élevé et soutenu de la R&D peut susciter un effet d'entraînement auprès des entreprises.

¹ Les SKY (équivalent IVY League sud-coréenne) tel que l'Université de Yonsei, l'Université de Corée et l'Université Nationale de Séoul ont toutes un programme sur nanotechnologies. Ces trois universités sont les plus prestigieuses de Corée, celle que tous les étudiants souhaitent atteindre. Pleins d'autres écoles et universités proposent aussi des études liées aux nanotechnologies.

Section 3 : Promotion des services

Le secteur des services ou le secteur tertiaire, regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie de l'agriculture (secteur primaire) et de l'industrie (secteur secondaire). Pourtant, très hétérogène, s'affirme de plus en plus comme une source principale de croissance et de diversification économique notamment pour la catégorie des services modernes.

Les atouts naturels de notre pays (proximité géographique, linguistique et culturelle...) ne sont pas les seuls atouts mis en avant. Le secteur des services identifié comme un pilier de la stratégie de la diversification économique de notre pays doit bénéficier d'une véritable stratégie intégrée avec un cadre attractif.

Ces services sont interdépendants entre eux et dégagent des externalités positives sur les autres secteurs. En effet, le projet de doter l'Algérie d'un pôle industriel de haute technologie, dédié à la nanotechnologie et la biotechnologie s'interfère avec le projet des pôles des services. Il faut multiplier les rencontres, avec de grands groupes industriels nationaux et internationaux, chercheurs et universitaires, des bailleurs de fonds internationaux

La promotion du secteur des services en Algérie est un enjeu stratégique de la restructuration sectorielle. Ce secteur représente un domaine porteur à élargir et à y développer de nouvelles activités professionnelles, de former de nouveaux pôles d'attraction. Vu l'hétérogénéité de ce secteur, l'approche adoptée dans ce travail est de mettre la lumière sur trois (03) types de services porteurs de valeur ajoutée et dont l'Algérie dispose de plusieurs atouts. Il s'agit notamment du tourisme (**Sous-section 1**), du transport avec ses deux composantes, fret et voyageur (**Sous-section 2**) ainsi que les services supérieurs qui ont besoin d'une réelle relance (**Sous-section 3**)

Sous-section 1 : Repenser la politique touristique

Le tourisme, est la première industrie de service à l'échelle mondiale, compte tenu des entrées en devises qu'il procure. Il constitue désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays développés comme dans des pays en développement, qui en font un facteur essentiel de leur développement. En vue de le promouvoir, les grands pays en mobilisent des moyens financiers et technologiques importants. L'impact économique du secteur touristique est à souligner en évoquant l'importance de la diversification des formes de tourisme à concevoir.

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), considère qu'en dépit des soubresauts sporadiques, le tourisme a connu une croissance quasiment ininterrompue dans le temps, démontrant ainsi sa vigueur et sa résilience¹. Les arrivées de touristes internationaux ont grimpé de 25 millions dans le monde en 1950 à 278 millions en 1980, puis à 674 millions en 2000, pour atteindre 1.235 millions en 2016. De même, les recettes du tourisme international engrangées par les destinations à travers le monde ont connu une envolée, passant de 2 milliards de \$ en 1950 à 104 milliards de \$ en 1980, puis à 495 milliards de \$ en 2000, pour se situer à 1.220 milliards de \$ en 2016².

En tant que catégorie d'exportation à l'échelle mondiale, le tourisme arrive en troisième position derrière la chimie et les carburants et devant l'automobile et l'industrie alimentaire. En effet, dans de nombreux pays en développement, le tourisme est la première catégorie d'exportation. Dans le cas de l'Algérie, il pourrait faire contrepoids aux hydrocarbures, source quasi-unique des revenus en devises à l'heure actuelle. Un riche patrimoine naturel, culturel et historique et des atouts hérités. L'Algérie dispose de sites urbains où se développe progressivement un tourisme d'affaires qu'il s'agit d'organiser.

¹Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), *Faits saillants du tourisme*, Édition 2017, p.03.

² Le tourisme constitue une composante importante du commerce international de services. Outre les recettes dans les destinations, le tourisme international a également généré 216 milliards de \$ d'exportations au titre des services de transport international de voyageurs non-résidents en 2016, ce qui porte la valeur totale des exportations du tourisme à 1.400 milliards de \$, soit 4 milliards de \$ par jour en moyenne.

1. Valorisation du potentiel touristique

Le potentiel algérien dans ce domaine est indéniable. De par l'immensité de son territoire, la diversité de son climat. L'Algérie dispose d'une variété de paysages : son désert, ses plateaux et montagnes et sa frange littorale qui dépasse les 1600 Km de côte. De ce fait, l'Algérie propose aux touristes une multitude de produits, tels que le balnéaire, le saharien, le culturel, le thermal, le tourisme d'aventure etc...

En effet, le nord de l'Algérie compte 14 wilayas côtières, dotées de stations balnéaires exceptionnelles, dont certaines sont implantées à proximité de sites archéologiques, qui constituent de grandes potentialités à mettre en valeur. Le pays regorge également d'impressionnants massifs montagneux comme les monts du Djurdjura et de Chréa. Par ailleurs, l'Algérie recèle un riche potentiel de plus de 200 sources thermales et de plusieurs stations thermales relevant du secteur privé et public. Elle dispose également d'un patrimoine archéologique et historique marquant le passage de différentes civilisations.

Pour le sud de l'Algérie, le Sahara demeure l'atout majeur de l'Algérie, s'étendant sur une superficie égalant les deux millions de Km². Le Grand Sud représentant les Tassilis N'Ajjer et de l'Ahaggar, constitue le plus grand musée à ciel ouvert de la planète en abritant l'art rupestre datant de la préhistoire et un sol géologiquement vieux de plusieurs millions d'années.

Décrivant ces atouts, le professeur A.Lamiri soutient que rarement, un pays rassemblerait sur son sol autant de potentialités susceptibles de booster un secteur hautement créateur de richesses, d'emplois et d'accès à l'exportation sans transporter les produits ou les services. Nous évacuons les multiples autres aspects positifs du tourisme : promotion d'une meilleure tolérance entre peuples, fusions des cultures, création de liens humains et institutionnels internationaux durables et autres¹.

En dépit de l'importance du potentiel touristique, la contribution du secteur au développement économique est très faible (à hauteur de 1,5 % du Produit intérieur brut (PIB). A titre illustratif, l'Algérie n'a connu en 2016 que l'affluence de 2.039.444 touristes dont

¹LAMIRI Abdelhak, la décennie de la dernière chance, op. cit., p241.

716.732 algériens résidents à l'étranger (soit 35.14% de l'ensemble des touristes), soit une augmentation de l'ordre de 19% par rapport à l'année 2015. Comparativement, la Corée du Sud a occupé en 2016 la 20^{ème} position mondiale dans les arrivées de touristes internationaux, avec l'arrivée de 17,2 millions de touristes uniquement dans l'année 2016. En 2010, ce nombre était de 8,8 millions de touristes donc il a presque dédoublé en 6 ans seulement.

Face aux atouts qui sont indéniables, les différentes évaluations mettent en évidence un important retard et une absence de lisibilité des produits du tourisme algérien à l'instar de l'hébergement et une hôtellerie très insuffisante et de mauvaise qualité. Dans ce cadre, Il faut signaler que la demande est importante et peut chiffrer à quelques millions de personnes, notamment les Algériens résidant à l'étranger. Mais l'offre n'arrive pas à suivre cette demande croissante.

Ainsi, l'Office National du Tourisme dénombre en fin 2016, la capacité totale du pays en nombre d'hôtels plafonnait à 1231 totalisant une capacité de 107. 420 lits. Ces chiffres, déjà faibles, font illusion car, cette offre est théorique, puisque seul 20% des lits correspondent effectivement aux normes exigées par le classement dans leur catégorie.

Le problème de la qualité du produit et des prestations touristiques algérien et le retard dans les domaines de la normalisation des conditions d'accueil demeure également préoccupant, il résulte du manque de qualification et de performance des personnels ainsi que de celui de la maîtrise de la prospection du marché par les voyagistes ; s'ajoutant à cela la faible pénétration des technologies de l'information et de la communication et l'inadaptation des banques et des services financiers algériens aux tendances du tourisme moderne, et l'insuffisance du transport .

Néanmoins, le retard accusé dans le domaine touristique pourrait être une chance pour l'Algérie. Le professeur A. Benachenhou dévoile qu'alors que presque tous les pays de la Méditerranée ont atteint la limite physique de leurs capacités d'accueil, l'Algérie reste un site touristique quasiment vierge. Elle peut aussi tirer profit des expériences des autres pour éviter les atteintes les plus graves à l'environnement sur le plan esthétique, mais aussi en matière de consommation de ressources rares. Si une politique du tourisme privilégiant l'environnement

est mise en place, l'Algérie peut à terme rejoindre puis dépasser ses deux voisins. Mais un effort important est à entreprendre, notamment pour la protection de l'environnement¹.

La promotion du secteur du tourisme n'est plus un choix, c'est un impératif national. Une nouvelle politique touristique à la fois ambitieuse et pragmatique doit être élaborée en s'inspirant des nombreuses expériences réussies dans le monde. L'objectif envisagé dans ce secteur, sera d'atteindre une contribution plus importante dans la formation du PIB, (à hauteur de 4 à 5 % du PIB) et ce en quadruplant le nombre de touristes pour atteindre 10 millions de touristes à l'horizon 2030 et faire de l'Algérie une destination reconnue mondialement à l'horizon 2030.

Cette vision est partiellement décrite dans le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2030 », qui est l'aboutissement d'un long processus de recherches, d'enquêtes, d'études, d'expertises et de consultations et de concertations menée avec les acteurs nationaux et locaux publics et privés tout au long des assises régionales et des enrichissements qui en ont résulté. Ce schéma traduit la volonté de l'État de valoriser le potentiel naturel, culturel et historique du pays et de le mettre au service de la mise en tourisme de l'Algérie afin de la hisser au rang de destination d'excellence dans la région euro-méditerranéenne.

A ce titre, un immense effort de mise à niveau doit être mené avec l'aide de l'Etat. L'État reste le moteur du développement à la faveur de démarches qui visent à créer un environnement politique et juridique favorable et de programmes de développement adossés à la promotion de la qualité et la labellisation de la nouvelle destination Algérie. Les acteurs économiques porteurs de projets génèrent des ressources et créent les richesses et les emplois. La société qui facilite l'interaction politique et sociale en participant aux activités touristiques et au développement d'une culture touristique . Elle participe également de l'aide à la formalisation définitive des projets touristiques définis dans les différents pôles en respectant la méthode de la démarche ascendante et participative².

¹ BENACHENOHU Abdellatif, op. cit., p.149.

² Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme, *Schéma Directeur d'Aménagement Touristique "SDAT 2025"*, Livre 3 Les sept pôles touristiques d'excellence (POT), Janvier 2008, p.06.

Le tourisme nécessite aussi des acteurs qualifiés et qui n'ont pas besoin d'être étrangers, le partenariat dans ce secteur est fortement recommandé. En l'état actuel de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les investisseurs étrangers seraient fondés à importer non seulement le personnel d'encadrement, mais aussi le personnel d'exécution. Le tourisme a besoin de personnel qualifié et il est temps que le pays engage une action d'envergure de formation dans tous les métiers du tourisme¹.

2. Promotion de l'industrie touristique

La stratégie proposée en vue de diversifier le secteur du tourisme s'articule autour de deux segments : la consolidation du tourisme national et son insertion dans les réseaux du tourisme international. Les tourisms international et domestique sont deux faces d'une même activité. Le tourisme domestique (interne) représente la première destination dans le monde et il est en plein essor.

Dans le court terme, on peut viser un tourisme interne grâce à une mise à niveau des infrastructures, à un contrôle des normes concernant les conditions sanitaires, de restauration et de sécurité. Le développement du tourisme thermal est une des composantes de cette activité au plan interne². En effet, près de 3 millions d'algériens passent leurs vacances au Maroc et en Tunisie (tourisme balnéaire) en raison d'avantages liés au prix et à la qualité de l'accueil. A ce titre, il faut vraiment avoir une culture touristique dans notre pays, avec toutes les commodités et la mentalité qu'il faut, pour inciter l'algérien à passer ses vacances chez lui. Malheureusement ce n'est pas encore le cas.

La stratégie à préconiser pour la relance de ce secteur est largement identifiée par le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique. Néanmoins, elle nécessite un enrichissement et une mise en œuvre rigoureuse. Tout d'abord, il faut prendre conscience de la transversalité et de la complexité de l'industrie touristique qui se situe à la croisée de plusieurs secteurs, elle constitue un assemblage complexe de prestations : transport, hébergement, loisirs, reposant essentiellement sur la ressource humaine, sur ses qualités, sur ses aptitudes et ses qualifications.

¹BENACHENOHU Abdellatif, op. cit., p.151.

²CNUCED, op. cit., p.12.

En outre, l'essor de l'industrie touristique exige la coordination de nombreux acteurs car, beaucoup de facteurs entrent en jeu à l'instar de la préservation de l'environnement, la réalisation des grands projets infrastructures d'accueil, transport (autoroutier, ferroviaire, aéroportuaire et portuaire), de d'hydraulique , d'énergie et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), mais aussi des conditions de formation professionnelle et sanitaires, ainsi que des services adaptés à toutes les catégories de clientèle .

Partant de ce principe, la stratégie de promotion de l'industrie touristique passe en premier lieu par le renforcement des moyens d'intervention des organismes à la charge du tourisme et la redéfinition de leurs rôles. Il s'agit notamment de revoir les statuts de l'Agence nationale du développement touristique (ANDT) et de l'Office National des Activités Touristiques (ONAT) et l'Office National du Tourisme (ONT). Puis, il faudrait mettre en place de pôles d'excellences touristiques, mais le plus important c'est de miser sur la qualité et la formation.

Dans ce cadre, l'Agence nationale du développement touristique (ANDT)¹ devra assurer outre ses missions relatives à l'aménagement et à la gestion des zones d'expansion touristique, les missions d'ingénierie hôtelière ainsi que les prestations d'étude et de conseil au profit des opérateurs et des investisseurs. Elle devra également prendre en charge la valorisation des potentialités touristiques en assurant une synergie entre l'ensemble des activités à l'intérieur des zones d'expansion et des sites touristiques.

De même, le rôle de l'Office National des Activités Touristiques (ONAT)², étant une entreprise à caractère commercial en charge d'une activité d'intermédiation entre l'offre des services en Algérie et la demande potentielle à l'étranger, s'est recentré sur son activité de base d'organisateur de voyage. Cependant, son nouveau rôle doit s'étendre à l'animation, l'organisation des activités touristiques ainsi que la conception et la réalisation des programmes de manifestations touristiques.

¹Décret exécutif n°98-70 du 21 février 1998 portant création de l'agence nationale de développement du tourisme et fixant ses statuts, (JO n°11 - 1998).

²Décret exécutif n°83-208 du 26 mars 1983 modifiant et complétant le décret n°80-77 du 15 mars 1980 portant création de l'Office national de l'animation, de la promotion et de l'information touristique (ONAT). (JO du 29 mars 1983).

Par ailleurs, le rôle de l'Office National du Tourisme (ONT)¹ en sa qualité d'organe de promotion et de communication du tourisme algérien, devra être renforcé en vue d'une meilleure maîtrise des opérations, de marketing et de relations publiques. Il est urgent de procéder à la révision de son statut et au recentrage de ses attributions dans le but, notamment de privilégier les missions d'étude et prospectives, et d'adapter les actions de promotion aux évolutions des marchés touristiques, l'ONT doit également impliquer davantage les opérateurs et les professionnels du tourisme, dans la conduite d'opérations promotionnels conjointes, et d'utiliser les nouvelles techniques de communication et d'information.

La stratégie de la promotion de l'industrie touristique implique pareillement la poursuite de l'aménagement de pôles d'excellences touristiques. Ces pôles sont définis par le SDAT² comme une combinaison sur un espace géographique donné de villages touristiques d'excellences des activités et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial. Il répond à la demande d'un marché et doit avoir une autonomie suffisante pour pouvoir rayonner à l'échelle nationale et internationale. Le pôle touristique est multidimensionnel, il intègre des logiques sociales (besoins primaires de la population), culturelles, territoriales, commerciales.

Ces pôles doivent découler de la spécificité de chaque région. Ainsi, l'Etat doit veiller à la création des pôles en précisant le positionnement de chaque pôle et en identifier les filières. Les pôles sont appelés à devenir de véritables « vitrines symboles » de la nouvelle Destination Algérie ; une destination touristique durable, compétitive, innovante, originale, et de qualité.

Sept pôles touristiques d'excellence (POT) irriguent le territoire national³. Chaque POT est constitué de plusieurs composantes en fonction de ses potentialités, de son attractivité

¹Décret exécutif n°92-402 du 31 octobre 1992 modifiant et complétant le décret n°88-214 du 31 octobre 1988 portant création et organisation de l'Office national du tourisme. (JO n°79 - 1992).

² Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement, op. cit., p.5.

³Ces pôles sont : (1)Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Est (POT N.E) : Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa.(2)Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (POT N.C) : Alger, Tipasa, Boumerdès, Blida, Chlef, Ain Defal, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou, Bejaia.(3)Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest (POT N.O) : Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane.(4)Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est (POT S.E) "Oasien," : Ghardaïa, Biskra, El Oued, Menéa.(5)Le Pôle Touristique d'Excellence Sud-Ouest (POT S.O) " TouatGourara» : les Routes des Ksour : Adrar, Timmimoun et

territoriale ; ce qui a permis de l'identifier par une thématique principale et dominante qui sera son image de marque principale.

L'autre préalable de la promotion touristique réside dans l'amélioration de la qualité des prestations offertes par l'industrie touristique. En effet, afin de conquérir une place de choix parmi les destinations touristiques mondiales et renforcer la compétitivité nationale, les acteurs du tourisme doivent engager des démarches de qualité. A ce titre, les pouvoirs publics ont lancé un Plan Qualité Tourisme Algérie (PQT) dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Tourisme (SDAT - 2030), qui a pour objectif de regrouper l'ensemble des professionnels du tourisme, qui s'engagent volontairement dans une démarche de qualité attentive aux besoins de la clientèle, autour d'une marque nationale de qualité, « Qualité Tourisme Algérie ».

Considérant que la notion de qualité concerne les différents niveaux de la production touristique, le programme de la qualité doit couvrir l'ensemble des activités touristiques (Accueil, Hébergement, Restauration, Transport, Animation, Loisirs ...). Ainsi, les activités et les professions touristiques (l'hôtellerie, les transporteurs, les voyagistes, les compagnies aériennes,...), ainsi que les offices de tourisme et bureaux d'accueil et d'information, les plateformes d'entrée (Aéroports, Ports...), ainsi que l'infrastructure des technologies de l'information et de communication .

La démarche de qualité exige une ressource humaine performante qui se présente comme un impératif de la promotion touristique. La qualité doit être assurée par la formation qui implique d'aller au cœur des métiers du tourisme et de renforcer les capacités organisationnelles et des compétences et la professionnalisation des dirigeants et personnels d'encadrement. Elle nécessite également l'élaboration des normes d'excellence de l'éducation et la formation touristique. Ainsi il faut aller vers la certification et l'homologation des programmes dans les écoles. Il s'agit également d'intégrer la culture touristique dans les programmes nationaux d'éducation.

Par ailleurs, il convient d'instaurer des mécanismes de concertation permanente entre les parties prenantes et les pouvoirs publics afin de réajuster en permanence les décisions : les

Bechar . (6) Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Tassili N'Ajjer : Illizi, Djanet. (7) Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Ahaggar : Tamanrasset.

choix des politiques relèveront de décisions prises par le gouvernement mais l'instrumentation technique devrait être purement et simplement placée là où elle doit être : entre les mains de compétences avérées dans le domaine¹.

Un autre volet de la stratégie de la promotion de la destination Algérie est le démarquage et la diversification de l'offre touristique. Ainsi, il faut bannir le tourisme de masse à la tunisienne et adopter un tourisme à la marocaine, plus diversifié, saharien, balnéaire, thermal, ainsi que le tourisme culturel, selon les régions de l'Algérie. Cela nécessite la mise en place d'une stratégie de Marketing de la destination Algérie.

Par ailleurs, l'artisanat, comme la qualifier Professeur Benachenhou de grand oublié, est le complément naturel du tourisme. Victime de la vague des industries industrialisantes l'artisanat pourrait être un gisement d'emplois très important. Sa revivification bien conduite restituerait au pays son âme et une partie de sa culture². Peut être une source attractive des touristes étrangers. En effet, l'artisanat est une composante importante de l'identité du pays, creuset de beautés et de multiples talents. L'artisanat algérien, à l'instar des artisanats des autres pays, est d'une incontestable richesse et d'une étonnante variété dans les formes, les techniques et les décors. Cette richesse est rehaussée par la modestie des matériaux dont sont constituées les œuvres artisanales.

Sous-Section 2 : Développement du fret et du transport des voyageurs

Le secteur du transport, notamment dans sa composante marchandise, revêt une importance majeure dans la dynamique économique. Son importance découle de sa contribution au fonctionnement des marchés des produits et de facteurs de productions, d'une part, et de son apport en matière d'amélioration des grandeurs macroéconomiques d'autre part. Le coût élevé du transport alourdit la facture des entreprises et, par conséquent, celle des

¹ LAMIRI Abdelhak, op. cit., p.243.

² BENACHENOHU Abdellatif, op. cit., p.151.

consommateurs. Il affecte la compétitivité des entreprises nationales à l'étranger et réduit l'attractivité du pays pour les IDE¹.

Le transport de marchandise s'exerce selon les différents modes (maritime, terrestre, ferroviaire), il permet de rallier le producteur au consommateur en intervenant un très grand nombre d'intervenants qui opèrent en temps réel, dans un système complexe. Il fait appel à des techniques et technologies de plus en plus innovantes et performantes. Les ports constituent le point névralgique essentiel pour le commerce international ainsi deux modes de transport permettent de rallier les ports aux marchés : la route et le rail.

Le développement du transport à la mesure des défis nationaux de concurrence et de compétitivité pourra contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs attendus, surtout, en matière de positionnement commercial régional et international. Il s'agit de la promotion de la première composante du domaine du transport lié au fret et la logistique, qui a un impact direct sur circuit des flux de l'approvisionnement et de l'exportation ainsi que l'amélioration du climat des affaires. Mais également la deuxième composante du transport des voyageurs vue son impact direct sur la promotion touristique et l'image de l'Algérie.

1. Développement du fret et amélioration de la logistique

Dans le cadre d'une stratégie de diversification économique et de l'exportation notamment, le fret constitue un levier important de soutien à l'activité économique. En effet, les capacités de l'Algérie dans le domaine du transport de marchandises sont très limitées et loin de répondre à la demande croissante de la marchandise à transporter.

Nombreux sont les blocages qui entravent le développement intégré du fret en Algérie. Les principaux blocages sont surtout liés à l'insuffisance de l'infrastructure notamment celle portuaire et au retard en matière des services logistiques. Dans ce cadre, il y a lieu de signaler

¹AMMOUR Ramdane, « La maîtrise du transport maritime : un enjeu crucial pour l'économie nationale », Publié le 9 janvier 2016, <https://fr.linkedin.com/pulse/la-ma%C3%A9trise-du-transport-maritime-un-enjeu-crucial-pour-ammour>, [consulté le 17 septembre 2017]

que les ports algériens sont des ports de première génération complètement dépassés¹. Ils ne permettent pas de saisir les opportunités offertes à l'Algérie dans le domaine des échanges commerciaux par voie maritime.

En effet, par une position géographique stratégique avec ses 1600 kilomètres de façade maritime, sur la Méditerranée² et sa proximité de l'Europe et de l'une des routes maritimes les plus fréquentées. L'Algérie dispose d'un réseau autoroutier important, son ouverture sur les pays du sahel enclavés (Niger, Mali, Tchad) par la route transsaharienne, lui donne l'avantage d'envisager la construction d'un Hub de transbordement pour desservir son commerce intérieur et celui de ses voisins du Sud et pourquoi pas celui de la rive Nord de la Méditerranée.

Aujourd'hui, 90 000 navires fréquentent les eaux du détroit de Gibraltar chaque année, plus 17 500 celles du canal de Suez et 40 000 passent par le Bosphore. L'Algérie doit tirer profit de sa position géographique jugée stratégique pour s'insérer dans ce vaste marché de la conteneurisation pour satisfaire ses propres besoins en matière de transport maritime à moindre coût et exporter ses services vers les pays subsahariens d'abord et pourquoi ne pas capter une part de marché dans le *feeder*³ régional⁴.

Dans cette logique, l'effort qui a été consenti par l'Etat durant la période 2000-2016 est considérable, en matière de réalisation de grands projets d'infrastructures portuaires (ports de commerce et de pêche) et 4 plates-formes aéroportuaires (aérodromes et pistes d'atterrissage) ont été construites. L'État a également procédé à la levée de son monopole sur le fret aérien et maritime en vue de satisfaire les demandes d'exportation. Cette action est importante car elle

¹Dans le cas de l'Algérie, il est à remarquer que le deuxième paramètre, en l'occurrence celui relatif à la taille des navires, est extrêmement défavorisant, puisque la capacité de nos ports ne peuvent pratiquement pas recevoir des navires transportant plus de 500 conteneurs EVP. Cet handicap majeur ne permet pas d'avoir des économies d'échelle, lesquelles devraient se traduire par une baisse du prix du fret pour les chargeurs. Le coût de fret pour transporter un conteneur de 40 pieds de Marseille vers Alger revient à 1100 Euros alors que le même conteneur est transporté de Shanghai vers la méditerranée à raison 970 Euros (soit une durée de navigation Shanghai-Méditerranée de 30 jours, alors que pour Marseille -Alger la durée de voyage n'est que d'une journée). Cela illustre bien le manque de performance de nos ports et de notre chaîne de transport maritime

² La Méditerranée retrouve une place de centre du monde grâce à la consolidation de sa position sur les marchés conteneurisés. Sur les points de passage obligés, Suez, Gibraltar et Bosphore.

³ Le *feeder* est une action de transbordement entre les grands navires de ligne (navires-mères) qui font escale dans un nombre limité de grands ports (*hubs*), et les plus petits navires (*feeders*) qui acheminent les marchandises vers des ports de plus petite taille que les armateurs ne desservent pas en ligne directe.

⁴ AMMOUR Ramdane, op. cit..

permettra aux opérateurs privés d'acquérir ou affréter des avions pour les opérations d'exportation, mais elle demeure insuffisante.

Cependant, le transport notamment celui des marchandises représente 61% des importations de services non facteurs coûtant à l'Algérie quotidiennement des montants faramineux en devises, se chiffrant en milliards de dollars chaque année, ce qui pèsent lourdement sur son budget en la matière. En effet, l'Algérie fait fréquemment appel à des sociétés étrangères pour pallier au problème de l'insuffisance des pavillons maritime et aérien national, une prestation qui revient trop chère à l'Algérie qui enregistre des pertes énormes à cause des coûts particulièrement importants liés au transport et transit maritime.

L'amélioration du service du transport de marchandise est incontournable pour réduire les coûts afin de renforcer sa compétitivité. Dans ce cadre, l'encadrement des activités logistiques avec la mise en place d'un dispositif devant encadrer et renforcer les incitations au développement de l'activité logistique à l'instar des autres pays est susceptibles de permettre de créer une valeur ajoutée ainsi que des gains substantiels en matière de coût, de délai et de service offert.

La concrétisation de ce volet passe notamment par la mise à niveau de l'ensemble des maillons de la chaîne que ce soit en matière d'infrastructures, de passage en douanes, de professionnalisation des opérateurs de transport ou de formation de la ressource humaine en vue d'améliorer leur compétitivité, l'insertion et l'intégration de ces plateformes logistiques dans l'économie nationale et progressivement dans les réseaux internationaux de logistique¹.

Des efforts doivent être déployés pour la diversification des réseaux de fret maritime et aérien, pour qu'ils soient connectés à tous les pays du monde sur la base des installations physiques ainsi construites. La construction d'un téléport est nécessaire pour soutenir la disposition des réseaux Internet plus rapide et la circulation de l'information afin d'appuyer les activités économiques des multinationales². En outre, l'introduction d'un système

¹ Premier ministre, *politique gouvernementale dans le domaine des transports*, 2015, <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/transports.pdf> [consulté le 14 mai 2017]

² Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, op. cit., p.357.

d'information commun à tous les acteurs de la plateforme portuaire, s'avère nécessaire dans les meilleurs délais.

Dans le sillage du développement d'une stratégie nationale de la logistique, le think tank NABNI ¹ a proposé quelques pistes de réformes pour réduire les délais de dédouanement et la réduction du coût d'acheminement des containers pour les aligner sur ceux des meilleurs ports mondiaux (ex. Singapour). Cette réforme exige d'adopter un plan national de réalisation de plateformes logistiques intégrées, mises en concession auprès d'opérateurs de référence de la logistique et du transport. Pour y arriver, le développement de chaînes logistiques (entrepôts, zones de stockage, zones sous douanes), infrastructures environnementales, centres techniques de métrologie, d'homologation et de standardisation est nécessaire.

De fait, un Hub maritime est aussi un point d'ancrage pour attirer l'investissement étranger et des activités industrielles sur le modèle communément appelé « zones d'activités industrielles intégrées. » Le projet de Hub de transbordement doit étudier la stratégie d'organisation des lignes maritimes (rotation des lignes, nombre d'escales, taille des navires). Les armateurs évaluent un port en fonction de leurs besoins correspondants en matière de capacités d'infrastructures (linéaire de quai, espace de stockage, tirant d'eau minimum, portique de manutention etc..).

Ainsi, à partir de ce Hub dans lequel escaleront les gros navires, les marchandises pourront être transbordées sur des petits navires appelés feeders pour être déchargées dans les ports plus petits de la région ou bien acheminées par route ou voie ferrée vers l'arrière-pays ou les pays subsahariens.

2. Reforme le transport maritime et aérien des voyageurs

Compte tenu de la position géographique de l'Algérie, le transport des voyageurs représente un secteur intéressant. En effet, en sus des transports routiers, ils existent le transport maritime qui est un mode de transport de nature internationale ainsi que le

¹ NABNI, op. cit., p.99.

transport aérien qui vit des batailles sans merci à coups d'alliances et d'acquisitions à l'échelle internationale.

Le transport aérien est un secteur en pleine croissance en raison de l'augmentation des échanges internationaux. Mais, bien que ce soit une activité économique très difficile à rentabiliser, l'Algérie pourrait jouer un rôle de hub pour connecter l'Europe à l'Afrique, en nouant des alliances avec de grandes compagnies internationales pour desservir les pays d'Afrique et du Moyen Orient. Cette industrie permettra également de développer le tourisme d'affaires et pourrait être considérée comme un atout pour l'Algérie dans le but d'attirer les sièges régionaux Afrique et Moyen Orient des grandes multinationales¹.

Tandis que le trafic aérien est dominé par Air Algérie à plus de 50%. Le nombre de passagers ayant transité par les différents aéroports d'Algérie a été d'un peu plus de 6 millions de passagers au second semestre 2014. Ces infrastructures manquent, cependant, cruellement d'espaces et d'équipement (scanners dédiés) réservés au traitement des marchandises périssables (fruits et légumes)². En outre, les aéroports ne sont pas dotés d'aires adéquates pour le contrôle des marchandises à l'embarquement (équipements spécifiques).

Dans ce cadre, il faut évoquer le cas d'air Algérie. Le développement de cette compagnie qui fait partie de l'image de l'Algérie est important pour la conduite de la stratégie touristique. Nonobstant ses problèmes et sa situation fragile et les parts de marché qu'elle perd fréquemment et elle réalise de faible performance, ses atouts sont très importants, elle dispose d'une flotte récente et des ressources humaines expérimentées et un marché garanti notamment celui des administrations publiques. La stratégie pour air Algérie consiste à appliquer des mesures urgentes pour le développement d'une politique commerciale plus agressive et plus moderne.

Pour les autres compagnies aériennes algériennes notamment Tassili Airlines et Aigle Azur, un partenariat entre les trois compagnies est nécessaire afin d'optimiser l'utilisation des flottes et du personnel. C'est à l'Etat propriétaire de deux compagnies sur trois d'ouvrir un

¹BOUZIDI Abdeldjellil, TOUMI Mohssen, op.cit ., pp.05-32

² CNUCED, op. cit., p.10.

dialogue sur la question, en toute équité et en toute transparence. Air Algérie peut réussir à développer un important réseau de transport nord sud pour lier l’Afrique à l’Europe si elle opte pour une stratégie des alliances avec des compagnies européennes et africaines.

Grâce à son nouvel aéroport d’Alger, l’Algérie, pourra devenir un hub pour les flux nord sud, voire en direction du Moyen Orient. Où les hommes d’affaires marquent des arrêts de 24 ou 48 heures à Alger. Ce qui permettrait de développer des services connexes tels que le tourisme d’affaires. Alger marquerait ainsi les dirigeants des multinationales et pourra se présenter comme un choix pour l’installation des sièges régionaux. Participant ainsi à drainer les IDE (investissements directs étrangers).

Quant au transport maritime, la stratégie de la promotion de ce secteur passe par la mise en œuvre du programme de développement de la ENMTV et modernisation de la gestion pour garantir un service de qualité pour les lignes existantes (Algérie / Europe) et l’ouverture de nouvelles lignes nationales (cabotage national) et internationales (Italie, Espagne, Tunisie etc ...).

La Compagnie Nationale Algérienne de Navigation (CNAN) et l’Entreprise Nationale de Transport Maritime de Voyageurs (ENMTV) sont les acteurs fondamentaux du transport maritime en Algérie. Plusieurs transbordeurs (navire traversier) font la liaison des passagers vers les côtes européennes ainsi que le transport de marchandises à travers le monde. La quasi-totalité du commerce international est réalisé par la voie maritime¹.

Sous-section 3 : Conquête des tertiaires supérieurs

Les services supérieurs regroupent les « métiers du savoir » fondés sur des prestations intellectuelles complexes et hautement qualifiées. (FAI : Finance, assurance et immobilier), les services légaux, les activités informatiques, étude de marché, conseiller en gestion, Architecture, ingénieur conseil, laboratoire et analyse, marketing, publicité et comptabilité, la formation, la maintenance de matériel de production et les contrôles techniques). Cette

¹ Selon l’étude sur les transports maritimes 2017 de la CNUCED , le commerce maritime mondial en volume a dépassé 10,3 milliards de tonnes en 2016 contre 10 milliards de tonnes en 2015.

catégorie de services nécessite des conditions spécifiques notamment des infrastructures et des équipements sophistiqués, mais en contrepartie sa valeur ajoutée est conséquente et son impact sur le développement est considérable.

En ce qui concerne la stratégie pour développer les services supérieurs, il faut s'appuyer sur trois domaines spécifiques, à savoir la création des pôles de compétitivité, le tissu productif local qui va de pair avec ses services et la recherche et la formation ainsi que la préparation du terrain favorable notamment en matière d'infrastructures et d'équipements.

Les services supérieurs ont un potentiel de développement à la fois interne et externe. Par ailleurs, deux types de services ont un potentiel de développement jugé très important et contribueront à la diversification dans le cas de l'économie algérienne. Il s'agit essentiellement de l'offshoring ainsi que tous les autres services à forte intensité de connaissances (SFIC).

1. Lancement de l'offshoring

L'offshoring consiste à délocaliser de manière optimale des activités ou processus de l'entreprise, en s'appuyant sur les nouveaux moyens de télécommunications, dans des zones géographiques qui disposent de différentiels importants en matière de disponibilité, de qualité et de coûts de la main-d'œuvre. D'autres pays ont réalisé de bonnes performances dans le domaine de l'offshoring comme c'est le cas de l'Inde et la Malaisie. Dans ces domaines, la clé de succès est : le coût, la qualité et la fiabilité des télécommunications et des ressources humaines¹.

Les services d'offshoring que ce soit dans le BPO (Business Process Outsourcing)² ciblant la délocalisation de certaines industries de services aux entreprises, européennes en particulier, des centres d'appels aux services comptables, de facturation, ainsi que le développement d'applications informatiques) ou le KPO (Knowledge Process Outsourcing)³ ciblant des métiers comme les études de marché, les études d'investissement, les analyses

¹BENACHENHOU Abdellatif, op. cit., p.151.

² Ou externalisation des processus métiers.

³ Ou externalisation des processus de la connaissance.

comptables et financières, les études d'ingénierie, les études pharmaceutiques et légales préliminaires ¹.

Les déterminants du choix du lieu d'implantation sont les coûts, la disponibilité des compétences et la réglementation. Outre d'autres facteurs implicites tels que l'abondance de la main d'œuvre qualifiée avec de salaires faibles. Ainsi que des critères géographiques et linguistiques l'externalisation offshore permet donc le recours à des ressources abondantes et peu chères. Cette externalisation concerne notamment toutes les tâches répétitives et consommatrices de main d'œuvre. Comme les fonctions de la gestion des Ressources Humaines, les tâches financières de back office². Cependant certaines sociétés vont plus loin en externalisant des processus impactant leur cœur de métier comme la R&D, l'élaboration de tableaux de bord ou le contrôle de gestion.

Les Etats-Unis sont le pays où tout a commencé et restent aujourd'hui le pays qui utilise le plus les services offshore. Tandis que l'Inde ou « le bureau du monde » est la destination privilégiée pour les services externalisés. L'Inde assoit une grande partie de sa croissance économique sur ces activités. Elle a su dès le début prendre les mesures nécessaires pour réussir (formation, adoptions de normes qualités élevées, engagement politique). Certains pays d'Afrique du Nord tels que le Maroc et la Tunisie pensent aussi prendre leur part de ce d'avenir, en ciblant notamment les pays européens.

Pour sa part, l'Algérie peut devenir une plateforme attractive, pour accueillir les activités de services délocalisés, par les entreprises notamment européennes, pour tout ce qui concerne la conception et le traitement de l'information (conception des logiciels, centres d'appels, traitement de l'information financière et comptable, travaux d'édition.). Elle dispose de tous les atouts nécessaires pour jouer un rôle dans cette industrie où elle est largement sous représentée. Ce potentiel consiste, notamment, en le nombre important d'ingénieurs et de techniciens en informatique formés chaque année.

Les deux principaux prérequis pour le développement de cette industrie sont les actions de promotion de l'Algérie et de ses capacités auprès des investisseurs et de la qualité

¹ NABNI 2020, op. cit., p.91

²Telles que la gestion des dettes, des créances, les rapprochements bancaires, la gestion des actifs immobilisés, la comptabilité, le reporting.

de son infrastructure d'accueil et de télécommunication et l'évolution de l'environnement des affaires vers les standards internationaux.

La stratégie de l'Algérie pour l'amélioration de ce type de services consiste à développer des offres bancaires adaptées à l'activité d'offshoring : mise en place d'un mécanisme de caution bancaire vis-à-vis des donneurs d'ordre étrangers garantissant le retour d'avance (cas des marchés de réception d'appels), domiciliation des contrats/factures (spécialement pour la réception d'avance)¹.

A cet effet , en vue de la facilitation de l'exportation de services , l'Etat doit introduire des mesures complémentaires à l'exonération de certains impôts et taxe réalisé en "exportation de service" et l'affranchissement d'IBS ainsi que la facilitation de l'installation de bureaux de liaisons dans les pays partenaires, extension de la domiciliation des frais de mission aux sociétés de moins de 30 salariés prospectant à l'étranger, dérogations pour le rapatriement de dividendes, extension des produits de l'ALGEX à l'exportation de services.

Il faut par ailleurs, doter l'Algérie de zones spécialement dédiées et réservées exclusivement aux activités d'Offshoring. Ces zones doivent être localisées à proximité de grands centres urbains qui offrent une gamme complète de services d'accompagnement et d'infrastructures aux meilleurs standards internationaux et à un coût compétitif.

Les zones doivent disposer des bâtiments et bureaux pré câbles, sécurisés et qui intègrent des normes de haute qualité environnementale à des coûts compétitifs selon les meilleurs standards. L'opérateur de télécommunications doit disposer de références nationales et /ou internationales et présenter une garantie d'évolutivité technologique. Avec des services administratifs mutualisés (téléphonie, entretien, restauration, maintenance, transport en commun, services financiers et postaux, visioconférences, support au recrutement , autres services connexes tertiaires etc) . Un guichet unique dont la mission est d'assurer l'interface et l'interlocuteur unique entre les investisseurs et les autorités locales compétentes.

Dans ce cadre, le thinkthank NABNI propose de développer ces services au sein des cyber parcs, en commençant par Sidi Abdellah, d'une offre de services de

¹ NABNI, op. cit., p.93.

télécommunications de standard international à des tarifs compétitifs afin de maintenir un coût de production horaire compétitif par rapport aux pays concurrents (liaisons spécialisées locales, liaisons louées internationales (voix, data, trafic IP), etc.) : remises supérieures aux 15% sur les liaisons louées nationales et 30% pour les liaisons louées internationales par rapport aux tarifs de détail fournies par Algérie Telecom¹ .

Il recommande également la mise en place de SLAs (Service Level Agreement) sur les liaisons louées fournies conformes aux normes internationales (Garantie de Temps de Rétablissement de 4 heures – à réduire progressivement – taux de disponibilité de 0.04% en cours d'année), autorisation d'achat de minutes à l'international auprès des opérateurs algériens ou internationaux, contrôle du conseil de la concurrence sur les pratiques de prix prédateurs (ventes au-dessous des coûts) qui ont considérablement affaibli le secteur.

Quant aux centres d'appels, notamment les entreprises existantes, seront soutenus par : la suppression du cahier des charges de l'ARPT et leur retour au droit commercial commun ; et le développement de cycles cours de formation qualifiante pour les activités de téléopérateurs et télévendeurs (contractualisation auprès d'organismes de formation spécialisés dans le domaine) ; ainsi que la participation, via l'ALGEX, aux salons spécialisés² avec une prise en charge d'une partie du coût de la labellisation ISO 9014.

Le processus de développement de la stratégie offshoring en Algérie requiert également la constitution d'un vivier de compétences aux entreprises bénéficiaires. La mise en place d'une politique de formation multidimensionnelle, capable de répondre aux besoins en ressources humaines au niveau quantitatif et qualitatif, et de prendre en considération le caractère évolutif du secteur et des métiers existants et nouveaux est nécessaire.

Dans ce cadre, parallèlement à la formation annuelle des ingénieurs et techniciens supérieurs en informatique, un programme de formation sur les métiers de l'offshoring doit être lancé par le gouvernement, en partenariats avec les universités, les centres de la Formation Professionnelle et l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

¹Rapport Nabni, op. cit.,p.93.

²A l'instar de SECA - services et technologies, Cebit - technologies, SICCAM au Maroc, Vocalcom en Tunisie.

2. Maitrise des services à forte intensité de connaissances (SFIC)

Les services à forte intensité de connaissances (SFIC) désignent les activités de services dont l'activité principale repose sur le capital humain, les connaissances et les compétences, et dont le produit final est un service de consultation et/ou un transfert de connaissances. Les SFIC se basent sur le traitement de l'information et l'utilisation de la connaissance. Parmi les SFIC figurent le développement des logiciels, la RD et d'autres activités de services à forte intensité de connaissances incluant les services juridiques, de publicité et de recrutement

L'une des caractéristiques majeures des SFIC réside dans le fait que leurs prestations reposent généralement sur une expertise forte dans un domaine précis. Les activités des SFIC recouvrent typiquement des domaines tels les services liés aux technologies de l'information et de la communication, les services de R-D, le conseil dans les domaines techniques, juridiques, fiscaux, financiers ou managériaux ou encore le soutien au marketing et à la communication d'entreprise.

Les services à forte intensité de connaissances (SFIC) ont reçu relativement peu d'attention jusqu'ici en Algérie. Cependant, le retard accusé par l'Algérie dans ce domaine, peut construire une base en s'inspirant des expériences internationales. En effet, les services de connaissance dont le faible développement constitue un frein à l'upgrading technologique de l'économie nationale. Dès lors, il s'agit de mettre en place un dispositif de soutien à la production de services de connaissances.¹

La meilleure stratégie possible pour l'Algérie est la formation des clusters qui correspondent à des pôles d'activités performantes ; et qui vont en pair avec les clusters formés dans le cas de l'industrie de la connaissance ; car la frontière entre l'industrie et les services à fortes intensités de connaissances est très minime et il devient difficile de distinguer le hard et le soft.

Dans ce cadre les clusters, sont donc concernés par le développement des services comme ces derniers peuvent profiter de l'existence et du développement de clusters.

¹Ministère des Finances, *Le nouveau modèle de croissance*, op. cit. .p.17

L'organisation en cluster apparaît incontestablement comme un facteur clé de l'innovation de services. Mais, cette dynamique va au-delà, l'innovation de service pouvant devenir un levier de développement du cluster et une locomotive pour toutes les formes d'innovation tant organisationnelles que technologiques pour l'espace où est localisé le cluster.

L'avantage compétitif fourni par les clusters ne se limite pas à une simple recherche d'économies d'échelle entre entreprises concurrentes ; mais il provient surtout de la manière dont les entreprises organisent leurs échanges au niveau local et/ou global et optimisent les liens de ceux-ci avec leur environnement respectif avec une circulation accélérée des informations, savoir-faire et technologies est donc essentielle.

Le développement de services à forte intensité de connaissances peut donc être favorisé par la présence de clusters ou de pôles de compétitivité via un processus de mutualisation qui fait émerger des services spécifiques qu'aucune entreprise membre n'a les moyens de produire en propre et qui se traduit par des compétences nouvelles et des sauts de valeur qualitative.

Dans le cadre de la valorisation de ces services, il est recommandé d'encourager la création de spin-off. Les spin-off sont des entreprises créées à partir des laboratoires universitaires. Elles permettent de valoriser économiquement les activités scientifiques ou les résultats de la recherche de l'université. De plus, les spin-offs apportent une contribution à l'activité économique locale (en termes d'emplois, de développement de compétences scientifiques de haut niveau, etc.).

Puis l'encouragement de l'émergence de start-ups qui sont des entreprises en construction, en phase de développement d'un produit et en recherche de partenaires (techniques, professionnels, etc.). Elles ont un lien essentiel entre la recherche et la transition de celle-ci vers une application.

Chapitre 2 : Préalables de réussite de la stratégie de diversification économique

La mise en place d'un environnement favorable à une stratégie de diversification économique est incontournable en Algérie. Cette stratégie nécessite la réalisation des politiques économiques sectorielles adéquates, mais aussi une réforme de l'ensemble du cadre réglementaire et institutionnel régissant l'économie. La transformation du cadre de fonctionnement de l'économie constitue donc une condition sine-qua-non pour une mobilisation optimale des ressources et une croissance économique élevée.

En effet , le choix même judicieux des politiques économiques ne peut suffire à lui seul pour conduire une politique de diversification économique, le recours à d'autres instruments est impératif , en particulier , la recherche d'une bonne gouvernance qui peut être appréhendée et synthétisée à partir des aspects suivants : des institutions solides, stables et en plein osmose avec les mutations nationales , une participation citoyenne pleine et effective en vue d'atteindre les objectifs de la nation et surtout un management de qualité tant sur le plan économique que sur les plans politique et administratif ¹.

Néanmoins, l'adoption d'une réelle ambition de diversification économique s'est traduite par un ensemble de politiques économiques et de mesures qui ne peuvent être jugées que d'insuffisantes. Les déficiences observées dans l'environnement économique des entreprises sont multiples et les benchmarks internationaux ainsi que les constats documentés aux cours des années en attestent.

A titre illustratif, le constat dressé par nombreux d'observateurs à l'instar de celui levé dans le rapport NABNI, fait ressortir des carences d'ordre réglementaire et institutionnel incommodant toute ambition de diversification de l'économie ; un cadre réglementaire décourageant l'initiative, imprévisible, incohérent et arbitraire dans son application. Une administration et des institutions inefficaces et hostiles à l'initiative privée². En outre, l'environnement des affaires, fortement contraignant, évince l'investissement dans les secteurs à forte valeur ajoutée et qui ont un fort potentiel de transformation structurelle, de diversification et d'intégration de l'économie nationale dans l'économie mondiale.

¹ MOUHOUBI Salah, op.cit., 2006, p.09.

² Rapport Nabni, op. cit., p.44.

Dans cette optique, des réformes ayant trait à la qualité de gouvernance économique doivent être menées par les pouvoirs publics. Le cadre de la gouvernance publique est appelé à évoluer et s'orienter vers l'efficacité et la performance, la transparence, la reddition des comptes et la responsabilisation¹. Cela entraîne la nécessité d'une refonte de la gouvernance publique et l'adoption d'une nouvelle manière de concevoir et de conduire les politiques publiques.

La stratégie de diversification économique requiert donc une refonte de la gouvernance de l'Etat et des institutions, et plus fondamentalement de leurs rapports à l'économie et la création de l'entreprise (**section 1**). Parallèlement, d'autres politiques publiques doivent accompagner cette stratégie. Qu'il s'agisse de la politique de l'économie de la connaissance, de la mise en œuvre d'une politique d'intelligence économique ou de la politique d'aménagement du territoire ainsi que l'impératif de la valorisation de la ressource humaine (**section 2**).

¹SEDDIKI Malika, « investissement public et gouvernance en Algérie : quelle relation? » *colloque international, évaluation des effets des programmes d'investissement publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique*, université de Sétif 1, 11-12 mars 2013, p23.

Section 1 : Refonte du cadre de la gouvernance économique

La gouvernance, ou le mode de fonctionnement des institutions publiques, joue un rôle fondamental dans les explications de la disparité dans la performance économique des pays. Beaucoup d'études ont mis l'accent sur ce rôle¹. En plus de celles de la Banque mondiale qui ont contribué à introduire la notion de « bonne gouvernance » au sein des explications du processus de croissance économique.

En effet, la bonne gouvernance est au centre des préoccupations des gouvernants et des gouvernés, ainsi que des organismes au service du développement. Elle occupe au sein de la théorie du développement une place singulière. Son rôle dans l'accélération de la croissance, la transformation des économies ainsi que l'instauration du développement économique est incontournable.

La bonne gouvernance conditionnera la réussite de la transformation de l'économie algérienne en une économie diversifiée, innovante et capable de créer la richesse, et faire face à une concurrence de plus en plus féroce. D'où la nécessité de reformer le cadre de la gouvernance en Algérie pour asseoir la diversification et le développement.

En effet, plusieurs économistes affirment ce constat. Ainsi, A. Lamiri, soutient que l'application des principes de la bonne gouvernance au sein de toutes les institutions de l'Etat, quels qu'en soient leurs niveaux hiérarchiques, est une donnée incontournable de l'équation de développement². Pour sa part, M-C.Belmihoub, estime que bonne gouvernance dans le domaine économique signifie d'abord la nouvelle articulation entre l'Etat, la société et le marché permettant la réalisation d'une efficacité des structures économiques, la satisfaction des besoins sociaux et la promotion du bien être des hommes³.

¹ Cette notion a été portée par les théoriciens de la nouvelle économie institutionnelle notamment Douglas North 1990, et Olivier Williamson 1993, ainsi que des économistes comme Khan et Sen, elle a remplacé le modèle des grands équilibres véhiculé par les auteurs libéraux (Mac Kinnon 1973, Shaw 1973), qui s'est lui-même substitué aux stratégies de développement autocrates défendues par les auteurs structuralistes durant les années soixante (F. Perroux 1949, O. A. Hirschman 1958).

² LAMIRI Abdelhak, op.cit., p95.

³ BELMIHOUB Mohamed Cherif , « Gouvernance et rôle économique et social de l'Etat : entre exigences et résistances », in *Revue IDARA*, n° 21, 2002, pp.09-31.

Cependant, le mode de gouvernance algérien souffre de plusieurs défaillances, retracées par A.Temmar comme suit : « un système institutionnel fragile, une administration publique lourde, couteuse et inefficace, des systèmes judiciaires qui doivent se renforcer et se spécialiser, des comportements et des procédures de prise de décision peu efficaces et enfin des cadres techniques et de *décisions makers* souvent techniquement compétents mais dont le comportement n'est pas toujours en phase avec les exigences d'une économie de libre entreprise »¹.

Ainsi, le modèle algérien actuel de gouvernance continue de se ressourcer aux mêmes méthodes d'encadrement administratif à tous les niveaux des rapports économiques et sociaux. Le modèle de référence, héritier du « centralisme démocratique », continue à faire jouer à l'Etat un rôle pivot dans les processus d'allocation des ressources, de partition et d'arbitrage avec une main mise sur les économiques et de production².

Cet état de fait atteste de la nécessité et l'urgence d'introduire un nouveau mode de gouvernance basé sur l'efficacité des institutions, l'évaluation et la transparence dans la gestion des affaires publiques. Sur ce dernier point, il faut engager une véritable révolution dans le mode gouvernance notamment en matière de lutte contre la corruption.

La refonte de la gouvernance publique en Algérie suppose de prime abord, que l'Etat soit préalablement engagé dans un processus de réforme institutionnelle prérequis au passage d'un Etat rentier à un Etat développementaliste (**Sous-section 1**). En plus de la refonte en profondeur de l'environnement de l'entreprise et de l'investissement pour le rendre plus attractif et de l'ériger au rang des standards internationaux (**Sous-section 2**). Cela soit accompagné de la réforme de toutes les composantes du système financier (**Sous-section 3**).

¹ TEMMAR Abdelhamid, *La transition de l'économie émergente*, Alger, OPU, 2011, p.13

² BOURAS Djoudi, « les contraintes d'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation : crise du modèle de transition et prégnance des intérêts des acteurs », Sous la dir. de T. CHENNTOUF, op. cit., 2008, p18.

Sous-section 1 : Engagement des réformes institutionnelles

Dans le processus de transformation économique, les institutions prennent une importance considérable. Ce sont elles qui façonnent l'ensemble des comportements des individus en société et notamment ceux qui affectent la nature des échanges économiques qui sont réalisées et, de façon fondamentale, le processus de création de richesse¹. L'exemple des pays émergents illustre le rôle que jouent les institutions dans les processus économiques. Ce que montre l'étude sur les BRICS² est que l'émergence économique n'est pas possible tant que les institutions ne sont pas suffisamment stabilisées et cohérentes entre elles.

En effet, les institutions économiques déterminent les incitations économiques : les incitations à s'instruire, à épargner, à investir, à innover et à adopter de nouvelles technologies et ainsi de suite. C'est le processus politique qui détermine les institutions économiques sous lesquelles les gens vivent et ce sont les institutions politiques qui déterminent comment ce processus fonctionne. En bref, les institutions économique et politique forment et influencent le comportement des personnes et sans un tel cadre institutionnel, aucune transformation sociale de talent individuel en une force positive durable ne peut avoir lieu³.

L'importance des transformations institutionnelles pour la réalisation des transformations économiques est explicitement soulignée par les économistes. Ainsi, pour A. Hadj Nacer, la reconstruction institutionnelle est vitale pour le pays, y compris pour affronter le « syndrome hollandais » car ce n'est pas une ressource en soi qui en est la cause, c'est la qualité des institutions qui fait de l'abondance de ressources une bénédiction ou une malédiction⁴.

Dans ce sillage A.Lamiri estime que dans un pays en développement ou en transition, le défi des transformations institutionnelles est gigantesque. Le mode de fonctionnement de l'ensemble des organismes doit être révolutionné⁵. Il soutient également que notre tissu institutionnel est appelé à se transformer radicalement d'un système bureaucratique en un

¹ BENHAMOUCHE Zoubir, op. cit., p.56.

² VERCEUIL Julien, *Les pays émergents: Brésil – Russie – Inde – Chine... Mutations économiques et nouveaux défis*, Paris, Bréal, 2012, p.128.

³ Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, 2013, op. cit., p.268.

⁴ HADJ NACER Abderrahmane, *La martingale algérienne*, Alger, Barzakh, 2011, p.127.

⁵ LAMIRI Abdelhak, op. cit., p103.

modèle expert. La différence est de taille. Un système bureaucratique est conçu pour fonctionner en vase clos au profit de ceux qui nomment les fonctionnaires et au détriment de ceux qui créent de la richesse et de l'emploi. Il paralyse l'initiative et gèle tous les secteurs. Les décisions prises par un système administratif expert encouragent les initiatives et permettent le développement harmonieux de tous les secteurs économiques et sociaux¹.

Les vulnérabilités d'ordre institutionnel sont d'une importance cruciale car, elles peuvent représenter un handicap majeur pour le développement de l'économie et de la société. Elle peut même constituer un obstacle dirimant. Un certain nombre de pays dans le monde s'enfoncent dans le sous-développement, les crises récurrentes et même les guerres civiles à cause de la vulnérabilité de leur système institutionnel. Il ne suffit pas d'avoir des ressources pour garantir le développement sans un cadre institutionnel stable et performant.²

Au même titre, cette importance apparaît bien dans les analyses d'A. Temmar, pour qui l'efficacité de l'économie est liée à la transparence et à la fluidité du cadre de fonctionnement de l'économie qui va de pair avec la densité, l'efficacité et la cohérence du cadre institutionnel (...). La nouvelle école institutionnelle démontre que l'économie a besoin de réglementation et d'institutions efficaces pour corriger les imperfections du marché, générer des externalités positives, assurer une régulation des marchés et promouvoir la relance et le développement économique³.

Dans le contexte algérien, réformer le cadre institutionnel pour asseoir une stratégie de diversification économique requiert de repenser le rôle de l'Etat dans la vie économique d'une part, ainsi que la modernisation et la transformation radicale de l'administration en une administration plus efficace et transparente, d'autre part.

1. Repenser le rôle économique de l'Etat

Le rôle de l'Etat dans l'économie se voit transformer, réduit et rénové, l'Etat joue un rôle d'arbitre et de régulateur. En effet, C'est l'Etat qui oriente et accompagne le processus de transformation de l'économie et du développement économique. En outre, l'Etat intervient

¹LAMIRI Abdelhak, op. cit. , p107.

² MOUHOUBI Salah, op. cit. , p.99.

³ TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.511.

dans certains secteurs clés et intervient pour pallier à certaines défaillances. Un consensus semble aujourd'hui être établi sur plusieurs raisons justifiant l'intervention de l'Etat dans le processus de la diversification économique.

En effet, sans l'Etat, il ne peut y avoir un processus de développement industriel coordonné. Les transformations structurelles de l'économie sont un processus complexe mettant en jeu plusieurs dimensions (édification d'infrastructures physiques, scientifiques, financières, procédures de régulation, formation d'une main d'œuvre avec des qualifications spécifiques, etc.) ainsi que plusieurs acteurs économiques dont l'Etat assure la coordination¹.

En outre, sans l'intervention de l'Etat, l'innovation ne peut pas se développer. Faute d'une protection suffisante des droits de propriété dans les pays en développement, l'entreprise innovante se trouve pénalisée, car elle sera immédiatement imitée par ses concurrents et perdra le bénéfice de toute rente d'innovation alors qu'en cas d'échec, elle sera seule à en supporter les pertes.

En ce qui concerne la Corée du Sud, A. Rezig estime qu'on ne peut comprendre son développement économique et social sans prendre en considération le rôle clef joué par l'État. En effet, L'Etat recourt à la planification ; pour cela, il développe les études économiques et un appareil statistique performant d'une part, se dote de moyens appropriés pour contrôler l'application de ses directives, d'autre part. Le rôle de l'État est alors plus actif, plus sélectif dans la distribution des crédits, afin d'encourager investisseurs privés intéressés par les projets jugés prioritaires et dissuader les autres ; Le rôle de l'État a ainsi été essentiel dans la constitution des grands groupes privés².

Toutefois, la réalité algérienne dans ce domaine est autre. L'Etat et ses institutions ne jouent que partiellement leur rôle de régulateur en l'absence d'une stratégie claire de diversification économique. Il faut souligner que l'édifice institutionnel destiné à la consolidation de la diversification économique est inachevé. Pire encore, il constitue un obstacle à l'émergence d'une économie compétitive, efficace et transparente³.

¹ FCE, *Perspectives de diversification de l'économie algérienne*, op. cit., p.31.

² REZIG Abdelhak, op. cit., p.54.

³ Nombreux sont les institutions dont le rôle est fondamental dans la régulation de l'économie de marché et qui ont été créés mais dont l'activité a été gelée. L'exemple du conseil de la concurrence en est l'illustration. Cette

À trop vouloir tout faire seul, l'Etat a fini par s'écarter de ses missions fondamentales que sont la régulation, la santé et la sécurité publique. En effet, le gouvernement algérien a opéré un retour vers le tout état. Comme au temps de l'Algérie socialiste, l'Etat veut tout entreprendre, mais aussi tout contrôler. Il veut avoir la main sur tout, être présent en tant qu'actionnaire majoritaire des entreprises étrangères, nationaliser des sociétés privées, injecter des capitaux dans des entreprises publiques insolvables, fixer les salaires des dirigeants d'EPE, etc¹.

Force est de constater que l'Algérie tarde à se doter des institutions en pleine adéquation avec la transformation et la restructuration de son économie. A.Lamiri soutient que le diagnostic organisationnel de l'Etat fait ressortir quelques atouts mais surtout de nombreuses carences. Une des faiblesses est la trop forte centralisation. Tandis que la dynamique de l'évolution moderne repose sur l'interaction de trois niveaux ; local, régional et national, d'où l'existence de plans de développement aux trois échelons².

En revanche, pour ce qui est du "mieux d'Etat", beaucoup reste à faire. Les réformes à entreprendre dans ce sens consistent en la redéfinition du rôle de l'Etat envers l'économie et la mise en place de nouvelles méthodes de gestion et l'adoption d'une gouvernance publique moderne. Cette nouvelle gouvernance devra se caractériser par le passage de l'Etat redistributif à l'Etat régulateur. De la « guidance » publique à la coopération des acteurs publics et des acteurs privés. De la centralisation et la tutelle administrative à plus de décentralisation,

De prime à bord, la refondation de l'Etat passe par la refondation de son esprit et de ses lois pour atteindre l'Etat de droit qui selon A. Mebtoul, n'est pas un Etat fonctionnaire qui gère un consensus de conjoncture ou une duplicité provisoire, mais un Etat fonctionnel qui

institution fut créée en 1995 par l'ordonnance n°95-06 et son activité se voit gelée de 2002 jusqu'à 2014 date de son réactivation. Cette situation a induit le renforcement des monopoles et l'élargissement de la sphère de l'économie informelle.

¹ GRIM Noureddine, op. cit., p.173.

² LAMIRI Abdelhak, op. cit., p.102.

fonde son autorité à partir d'une philosophie du droit d'une part, d'autre part par une assimilation consciente des besoins présents de la communauté et d'une vision future¹.

En effet, devenir un Etat de droit renforce la crédibilité et l'efficacité de l'Etat et ses institutions, cela permettra un rayonnement, tant interne qu'externe. Sur le plan interne cela renforcera la confiance du citoyen en son Etat et créera ainsi des rapports plus responsables, basés sur le civisme et la citoyenneté, et l'émergence d'une société épanouie et développée. Sur le plan externe, le pays gagnera en crédibilité. Car il est évident que les partenaires étrangers souhaitent avoir en face d'eux un Etat fort, démocratique et dont les centres de décision sont bien définis qui agissent dans la transparence.

L'autre rôle de l'Etat dans ce contexte est l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de diversification économique, ainsi de sa promotion au rang d'une priorité nationale et une vision commune à long terme. Car, seul l'Etat a les prérogatives et les moyens nécessaires à orienter les politiques économiques sectorielles et mobiliser les conditions nécessaires afin de mener à bien ce projet stratégique, dans un cadre d'une politique globale d'une intégration dans l'économie mondiale.

D'un autre côté, l'Etat doit être plus décentralisé et surtout le partage des rôles clairement défini. Le pouvoir politique fixe des objectifs et une institution spécialisée qui joue un rôle de catalyseur pour recueillir les idées, les doléances et concevoir les politiques sectorielles. Les ministères pour lesquels la participation au processus de décision est fondamentale deviennent surtout des instances d'exécution. Mais une institution intelligente s'appuie sur l'intelligence et le potentiel de tous les citoyens².

La chose à éviter à ce niveau est de disposer d'un programme gouvernemental à partir duquel chaque ministère conçoit une réforme séparément sans une institution de coordination au sommet de l'Etat. Cela mène à la conception de plusieurs plans sectoriels qui manquent de cohérence. Comme l'expérience coréennes de développement le suggère, il est crucial de veiller à ce qu'un nouveau ministère pilote semblable au Conseil de planification économique

¹ MEBTOUL Abderrahmane, « L'Etat et le marché ; cohabitation et gouvernance », dans T. HAFSAI, op. cit., p. 698.

² LAMIRI Abdelhak, op. cit., p.101.

de la Corée (EPB, Korea's Economic Planning Board)¹, soit la principale institution pour conduire le développement à long terme de la nation et que celui-ci ait un pouvoir suffisant, de l'autorité, ainsi que les ressources humaines et budgétaires pour une mise en œuvre réussie².

La Corée du sud a un schéma très intéressant. L'Institut Coréen de Développement qui regroupe les meilleurs experts, tous secteurs confondus, joue le rôle de catalyseur dans la conception de la stratégie et des mécanismes d'exécution. Sa conception a été inspirée du MITI japonais³. On trouve dans l'institut coréen de développement les meilleurs experts nationaux dans tous les domaines. La conception est réalisée et coordonnée par une seule institution mais avec un niveau de concertation très élevé⁴.

Pour réussir cette réforme indispensable, le FCE recommande quant à lui de procéder au réaménagement des structures et des missions de l'Etat pour passer d'un Etat propriétaire-entrepreneur-autoritaire à un Etat vigile-régulateur-prospecteur⁵. Dans le sillage de cette mutation de son rôle, l'Etat doit rationaliser ses appareils d'intervention, optimiser l'utilisation de ses effectifs, mettre en place des procédures et instruments de prise de décision et d'intervention opérants organiser un contrôle non pas pesant mais efficace⁶.

En somme, le nouveau rôle de l'Etat renvoie à ce qui pourrait être qualifié de nouvelle façon de gouverner la société ou nouveau paradigme de la gestion publique. En effet, on assiste à une reconfiguration du mode de gouvernance public où, les systèmes de coordination hiérarchique de l'Etat ont cédé la place à plus d'implication des acteurs et parties prenantes (syndicat, patronat, ONG, centres d'intelligences et simples citoyens).

¹ Dans le cas de la Corée, en fait, la création du Conseil de planification économique (EPB) en Juillet 1961 s'est avéré le point crucial dans le tournant de l'histoire de la modernisation et du développement de la nation par la nouvelle direction coréenne sous Park Chung Hee.

² Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, op. cit., p.264

³ MITI : Ministry of International Trade and Industry, ou ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie, fondé en 1949, il avait pour mission de planifier le développement industriel du Japon en favorisant le développement d'industries stratégiques ou le repli de secteurs en difficulté. Ainsi d'encadrer l'activité économique pour l'État ; et d'accompagner les entreprises japonaises sur les marchés étrangers et les nouvelles technologies.

⁴ LAMIRI Abdelhak, op. cit., p99.

⁵ FCE, « Pour l'émergence de l'économie algérienne », 2015, p13.

⁶ TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p515.

Cela implique également la création d'une synergie public-privé, notamment dans le cadre des partenariats. Les partenariats publics-privés (PPP) peuvent s'avérer utiles pour gérer certains types d'investissement. Ils peuvent prendre la forme d'une entreprise commune, d'une ouverture de capital, d'un contrat de services ... etc. L'Etat doit contribuer à la création des entreprises privées, elles sont le fer de lance de la diversification économique. Ainsi qu'à l'élaboration des politiques publiques qui permettent la professionnalisation du secteur privé, Car son mode de fonctionnement est étroitement lié aux politiques publiques.

En définitive, l'application des principes de la bonne gouvernance au sein de l'Etat et toutes ses institutions, quels qu'en soient leurs niveaux hiérarchiques, est une donnée incontournable de l'équation de la diversification de l'économie.

2. Modernisation de l'administration et lutte contre la corruption

L'administration constitue la matrice des réformes économiques. Son poids, comme prolongement et instrument de l'Etat, reste impressionnant dès lors qu'elle est toujours en possession de surface de pouvoirs considérables¹. Ainsi, les formes et les mécanismes d'intervention économique des pouvoirs publics continuent de s'inscrire dans une logique administrative.

Compte tenu de la nature bureaucratique du système administratif actuel, aucune stratégie de transformation économique ne peut réussir. Le constat unanime est que notre administration n'est pas en phase avec les enjeux et défis auxquels doit faire face notre économie aujourd'hui. Cette administration n'a pas réussi sa mission pour assurer le passage d'une économie publique, administrative, d'un système gestionnaire des activités économiques et des affaires publiques à une économie dominée par le secteur privé, ouverte et productive².

¹ BOURAS Djoudi , op. cit., p19.

² LAMIRI Abdelhak, op. cit., p102.

En effet, la réforme de l'administration est supposée être un processus permanent pour améliorer le fonctionnement de l'économie et l'adapter aux réalités quotidiennes ou aux grands défis de la concurrence mondiale. Pour un spécialiste de l'administration algérienne, S.Taib, l'Algérie n'échappe pas à ce phénomène, mais les actions entreprises demeurent parcellaires, conjoncturelles, sans prise réelle sur la dégradation bureaucratique¹.

La problématique de la modernisation de l'administration est une réalité du discours depuis ces dernières années. Néanmoins, le bilan est plus que mitigé. Le mieux d'État suppose une efficacité accrue de l'administration, ce qui est loin d'être le cas. Pour mener à bien les réformes économiques et la relance économique, les besoins en compétences administratives et managériales adaptées au contexte de l'économie de marché mondialisée est énorme².

En réalité, des efforts réels ont été déployés ces dernières décennies pour réformer l'administration, mais sans de véritables succès en termes d'amélioration des services publics ou du climat des affaires. Car, comme le souligne S. Taib une intense activité législative et réglementaire ne peut occulter la réalité de l'administration algérienne qui reste largement inefficace. Encore faudrait-il s'interroger sur la manière dont ont été conduites ces réformes, car elle explique en partie leur échec³.

A l'inverse, l'administration publique a joué un rôle important dans le développement de la Corée du Sud : elle lui a permis de passer de l'état de pays du tiers monde à celui de nouveau pays industrialisé en une génération. La capacité de l'administration publique à mettre en œuvre des plans de développement national a participé à la croissance et à la transformation sociale rapide du pays, pour en faire un acteur compétitif dans l'économie mondiale⁴.

¹TAIB Said , « La réforme de l'administration en Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, volume XXIV, 1996 éditions, CNRS, pp.344-377.

²TEMMAR ABDELHAMID, op. cit., p521.

³ TAIB Said, ibid , p.349.

⁴ Pan Suk Kim, Aperçu historique de l'administration publique coréenne : discipline, éducation, association, coopération internationale et au-delà de l'indigénisation, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2012/2 (Vol. 78), P.223.

S'agissant de l'indice de transparence, l'Etat algérien apparaît comme l'un des moins transparents au monde¹. Les indicateurs de transparence mettent en effet clairement en lumière l'opacité du fonctionnement des institutions et la dégradation extrêmement rapide connue au cours des dernières années, alors même que des améliorations se réalisent dans le mode de gouvernance de l'Etat dans l'environnement immédiat maghrébin, arabe et africain.

La lutte contre la corruption ne saurait s'assimiler à pondre uniquement des lois, mais implique en Algérie une gouvernance renouvelée de loin de tout juridisme et vision administrative du passé de peu d'efficacité avec une moralité sans faille des dirigeants, impliquant les parties politiques, la société civile, des organes techniques comme l'Inspection Générale des Finances (IGF) et la cour des comptes². Aussi la lutte contre la mauvaise gestion de cette corruption implique avant tout une moralisation de la pratique des structures de l'Etat eux-mêmes³.

Dans ce cadre, le dispositif légal et institutionnel de la lutte contre la corruption a été renforcé et complété conformément à une directive présidentielle⁴ dont l'objet est d'accroître l'efficacité des mesures de prévention et de lutte. La Directive présidentielle souligne notamment que par sa gravité, ce problème interpelle autant les responsables et les différentes catégories d'agents de l'Etat que l'ensemble des citoyens affectés par les effets néfastes de ce fléau.

Par ailleurs, la lutte contre la corruption doit, en conséquence être considérée, dans sa finalité, comme relevant du devoir patriotique. Le risque de corruption est d'autant plus important que celle-ci cherche à tirer profit des capacités financières du pays, à travers ses programmes de développement qui comptent plusieurs milliers de projets, et l'exécution d'un budget de fonctionnement de l'Etat de plus en plus substantiel.

Le processus de la diversification économique exige une réforme radicale de l'administration algérienne. Il s'agira de concevoir un système administratif plus simple

¹ La 108^{ème} place pour l'indice de la perception de la corruption contre la 52^{ème} place pour la Corée du sud selon transparency international.

(https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016)

² MABTOUL Abderrahmane, op. cit., p.695.

⁴ Directive Présidentielle n°3 du 13 décembre 2009 relative à la lutte contre la corruption.

s'inspirant des modes de fonctionnement d'autres pays, qui prend en compte la réalité algérienne. Dans ce cadre, un comité d'experts doit être installé pour examiner toutes les procédures, les documents, les processus pour essayer de les simplifier à l'extrême et les automatiser.

La notion de l'administré client doit être introduite. Dans ce cadre il est nécessaire d'établir des indices de comparaison entre les administrations pour stimuler la compétitivité. Cela peut se faire par la conception des indicateurs objectifs comme le taux de satisfaction auprès des administrés qui dévoilera les administrations défailtantes qui ne respectent pas les délais et boquent la vie économique.

D'autre côté, la généralisation de l'utilisation des TIC (services en ligne, intranet, sites internet modernes) contribuera d'une manière substantielle dans la modernisation du fonctionnement de l'administration et l'instauration du gouvernement électronique. Beaucoup reste à faire dans ce domaine pour l'Algérie ; à titre de comparaison, la Corée du sud a obtenu la 3^{ème} place au rang mondial contre la position de 150^{ème} place de l'Algérie¹.

Il faut également revoir la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, rémunération, progression de carrières, incitations et exigence d'évaluation annuelle et de performance). La sélection des fonctionnaires dans l'administration économique se fera selon des critères similaires au secteur privé avec la volonté d'attirer des cadres de haut niveau, et de créer des passerelles en carrières publiques et privées².

La formation et le recyclage des fonctionnaires des administrations sont des éléments incontournables pour moderniser et améliorer la qualité de nos administrations. Ils doivent se faire d'une manière régulière et assez fréquente, notamment pour les administrations économiques qui devront être renforcées par une ressource humaine qualifiée (douanes, impôts, inspections, administrations du commerce, etc...).

Une des solutions pour assurer l'efficacité de la ressource humaine est d'effectuer un redéploiement des fonctionnaires, des centaines de milliers de postes à faible productivité vers

¹ Selon l'enquête des Nations Unies sur le Gouvernement électronique pour l'année 2016, la Corée a été même classée comme le premier pays en termes de e-gouvernance selon la même enquête pour l'année 2010.

² Rapport Nabni, op. cit., p.50.

des emplois plus productifs dans des entreprises économiques, augmentant ainsi la productivité des fonctionnaires et réduisant les coûts.

Il faut également introduire les approches axées sur les résultats. Ainsi chaque entité de l'administration centrale à l'administration locale doit être dotée d'indicateurs de performance. Les responsables auront des contrats de performance avec des objectifs bien déterminés et les moyens nécessaires pour les atteindre. A titre d'exemple le nombre d'emploi créés est un bon indicateur d'évaluation.

Sous-section 2 : Amélioration du climat des affaires

Comme bien public, offert par l'Etat, le climat des affaires est essentiel pour la croissance économique et la diversification des exportations. La facilitation d'accès aux différents marchés est conditionnée par le respect de l'Etat de droit, la présence d'un système judiciaire accessible et doté d'autorité, la possibilité de faire exécuter les contrats, le respect des droits de propriété, la facilité de faire immatriculer une entreprise ou un investissement étranger, et l'absence de corruption. L'importance de ces questions est soulignée dans le rapport annuel du *Doing Business*¹.

Il est admis aujourd'hui qu'un environnement économique favorable accroît la rentabilité de l'investissement qui en est la source et donc généralement la croissance et l'emploi et à contrario, un environnement défaillant ralentit l'activité économique et bloque l'investissement et, refreine la croissance et la création de l'emploi². Le mauvais climat des affaires peut générer des coûts externes élevés qui découragent l'investissement en réduisant sa profitabilité.

Comme l'explique le professeur M.C.Belmihoub, il n'y a pas de modèle parfait d'indices de climat d'affaires ; il y a, cependant, des méthodologies éprouvées pour conduire l'évaluation. Il existe plusieurs institutions de « production » des indices : WBI, PNUD, CNUCED, consulting group, banques d'affaires, centres de recherche et think tank. Les

¹ CNUCED, *Cadre de la politique commerciale en Algérie*, 2017, op. cit., p.32.

² TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.296.

indices de mesure du « climat d'affaires » n'ont pas une valeur absolue ou universelle, leurs poids différents d'un secteur à un autre et d'une conjoncture à une autre, néanmoins les facteurs de promotion de la confiance demeurent requis de manière continue¹.

Les indices agrégés de la Banque Mondiale ² laissent entrevoir une dégradation générale des indices, et observant encore peu de résultats significatifs pour la compétitivité comparée de l'Algérie³. Ainsi, de la 136^{ème} place en 2010, le pays passe à la 163^{ème} en 2016 selon le *Doing Business*, S'agissant de la plus ou moins grande facilité à faire du commerce aux frontières, le pays est passé durant la même période de la 123^{ème} à la 176^{ème} place sur 189 pour l'année 2016⁴.

A titre de comparaison, la Corée a décroché la quatrième 4^{ème} position en termes de la facilité de faire des affaires⁵. Elle a même été classée la première au niveau mondiale en termes de l'indice de l'exécution des contrats⁶. La position attractive de la Corée est la résultante de plusieurs facteurs. En effet, la Corée est reconnue par des capacités avancées de R&D, des Infrastructures de haute qualité, un secteur bancaire performant. Des infrastructures développées pour le fret aérien et maritime ainsi qu'une main-d'œuvre hautement qualifiée grâce à un système éducatif performant.

Tandis que, l'environnement économique en Algérie est toujours caractérisé par la persistance de réflexes bureaucratiques et une relative opacité due à la généralisation de la corruption. Les règles de la concurrence ne sont pas rigoureusement respectées conformément

¹ BELMIHOUB Mohamed Cherif, « Comment améliorer le climat d'affaires pour une croissance durable ? » *panel sur le développement de l'entreprise privée Algérie*, 24 février 2011.

² *Doing Business* évalue plusieurs aspects importants de la réglementation des affaires qui s'applique aux entreprises locales. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation applicable dans les domaines suivants : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Il évalue également certains aspects de la réglementation du marché du travail.

³ ALIOUAT Boualem, « La régulation comme méta management ; quelques grands repères », dans T. HAFSI, op. cit., p.660.

⁴ CNUCED, *cadre de la politique commerciale en Algérie*, 2017, op. cit., p.32.

⁵ *Doing Business*, rapport 2016, op. cit., p21, p.05.

⁶ Cet indice mesure le temps, le coût pour la résolution d'un litige commercial par un tribunal de première instance ainsi que l'indice relatif à la qualité des procédures judiciaires qui évalue si chaque économie a adopté une série de bonnes pratiques qui favorisent la qualité et l'efficacité du système judiciaire

aux lois du marché. D'où le développement de la fraude et de l'évasion fiscales, du marché informel grâce à l'émergence d'activités illicites et des importations sauvages et échappant à tout contrôle¹.

En raison du retard important affiché par le pays par rapport aux standards internationaux, la stratégie de la diversification de l'économie nationale requiert la mise en œuvre d'une série de réformes ayant trait à la qualité de la réglementation en vigueur. À ce titre, des mesures d'ordre législatif et réglementaire doivent être prises par l'Etat pour promouvoir l'investissement et rendre le climat des affaires plus attractif.

1. Attractivité du système juridique

L'acte d'investir nécessite aussi bien un climat des affaires adéquat qu'un optimisme sur le devenir de l'économie. Ainsi, une réglementation astreignante empêche les entreprises de prospérer, alors qu'une réglementation efficiente, transparente et facile à appliquer permet aux entreprises d'innover et de se développer et aux entrepreneurs d'affronter la concurrence sur un pied d'égalité.

La mise en œuvre d'une stratégie de diversification économique nécessite de revoir en profondeur le cadre de fonctionnement de l'économie nationale, outre un système bancaire efficient et un marché financier actif, un cadre de concurrence libéré des privilèges des monopoles de fait et des obstacles imposées notamment par la rigidité administrative². La mise en place d'un cadre juridique et réglementaire devant assurer l'émergence d'un cadre d'action de l'entreprise flexible et stimulant.

Pour la littérature économique, une bonne réglementation est un élément clé de l'inclusion sociale. Pour promouvoir la croissance et permettre à tous, quel que soit leur niveau de revenu, d'en bénéficier également il faut créer des conditions dans lesquelles les nouveaux venus qui sont dynamiques et inventifs peuvent monter leur propre affaire et les entreprises efficientes peuvent investir et prospérer.

¹ MOUHOUBI Salah, op. cit., p.105.

² TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.15.

En effet, de nombreux pays désirant de créer les conditions de transformation et de diversification économique, commencent par l'amélioration du climat des affaires et la mise en œuvre d'un cadre juridique attrayant et favorisant l'initiative. Ensuite, c'est les entrepreneurs qui choisissent librement les secteurs où ils sont les plus compétitifs. Cette manière de faire consiste à libérer les initiatives, le dynamisme de la diversification et du développement suivront.

Dans cette optique, le rapport *Doing Business* met l'accent sur les règles et réglementations qui peuvent contribuer à l'expansion du secteur privé car, en l'absence d'un secteur privé dynamique, aucune économie ne peut assurer un niveau de vie décent et durable à ses citoyens. Ledit rapport évalue l'existence de règles qui clarifient les droits de propriété, réduisent le plus possible le coût du règlement des litiges, améliorent la prévisibilité des interactions économiques et assurent aux parties contractantes des protections essentielles contre les abus¹.

L'objectif d'attractivité juridique nécessite la modernisation du cadre juridique et institutionnel relatif à l'investissement étranger direct et le renforcement de suivi en matière d'application de la législation existante. À ce sujet, l'amélioration de la prévisibilité et de la transparence de la législation nationale demeure primordiale, afin de combler les vides juridiques existant au niveau des textes et de renforcer la coordination entre les différentes institutions chargées de l'investissement.

Dans le cadre de la promotion des réglementations efficaces, accessibles à tous et faciles à appliquer, la stabilité du cadre institutionnel et des politiques économique est, selon A.Tammar² un élément crucial de promotion de l'investissement. Dans les enquêtes sur le climat des affaires, les entreprises, publiques et privées, nationales et étrangères, citent l'incertitude des politiques économiques en matière d'affaires comme une contrainte majeure à l'investissement.

En effet, la qualité des textes législatifs et réglementaires et un cadre institutionnel efficace permettent un comportement cognitif et une participation des agents économiques à la réalisation des objectifs de croissance souhaités³. Car, l'investisseur est demandeur de

¹ Doing Business, op. cit., p.21.

² TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.297.

³ *Ibid* .p.512.

stabilité du cadre législatif et réglementaire, de mécanismes transparents d'accès au foncier et au financement, d'une égalité de traitement et de protection contre les abus d'autorité¹.

Cependant, tout en ambitionnant de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs par la réduction des dépenses en devises, l'Algérie a fait preuve à plusieurs occasions d'instabilité juridique. A titre d'illustration, nous pouvons citer les revirements enregistrés dans la politique économique à travers les mesures adoptées par les lois de finances complémentaire de 2009 et 2010 qui, ont opéré une rupture assez brutale avec la logique les nouvelles orientations entreprises depuis les années 90.

Dans le même contexte, l'étude menée par la CNUCED en 2017 considère que le climat des affaires en Algérie qui continue à être appréhendé de plus en plus négativement dans le rating international n'a pas reçu l'attention souhaitable. L'incohérence de la LFC 2009 vient du fait qu'elle installe l'entreprise nationale dans un climat de moins en moins propice à la création de richesse, et à la substitution des importations tout en se donnant pour objectif de les réduire et de limiter la participation du capital étranger².

Par ailleurs, d'après les critiques véhiculées par la même étude de la CNUCED, la règle du 51/49 est trop générale et exprime assez clairement que le pays ne dispose pas de politique d'investissement articulée à une politique globale de développement intégrant les opportunités liées à la mondialisation³. Ainsi, les dispositions de la LFC 2009 et 2010 remettent en cause le principe du traitement national tout en s'inscrivant en faux par rapport aux engagements bilatéraux, régionaux et multilatéraux signés par l'Algérie en matière d'investissement.

Ajoutant à cela, l'héritage de la période coloniale qui a engendré une inflation de lois et de règlements amplifiée par des réformes et la recherche d'une doctrine en décalage par rapport à la pratique. Cette inflation juridique qui se prolonge par des incohérences qui

¹ BENACHENHOU Abdellatif, op. cit., p.344.

² CNUCED, *Cadre de la politique commerciale en Algérie*, 2017, op. cit., p.32.

³ *Ibid*, p. 31.

impliquent des modifications répétées des lois et règlements pour les adapter à un environnement évolutif¹.

Dans ce cadre, il sera opportun de citer les observations de N. GRIM qui, évoque les ravages de l'instabilité juridique, ou des ordonnances et des lois régissant l'économie sont, subitement remises en cause par de simples dispositions introduites dans les lois de finances annuelles ou complémentaires². Selon le même auteur, les lois et réglementations relatifs à la fiscalité, aux formalités d'enregistrement, au droit du travail constituent également des causes non négligeables d'abandon de projets de création d'entreprises et autant de motifs d'incitation à prendre le chemin de l'informel³.

Pour une meilleure attractivité du système juridique cadre juridique nécessaire pour asseoir la stratégie de la diversification économique, l'Algérie doit donner des signaux clairs aux investisseurs avec le réajustement de la législation et de la réglementation. Cela implique d'uniformiser les règles du jeu pour tous les investisseurs favorisant ainsi la concurrence par la suppression des barrières formelles et informelles à l'entrée et à l'élargissement de l'accès aux crédits.

Ainsi, la discrimination entre les investissements doit se faire en fonction de leur nature et non en fonction de leur nationalité. Les critères pour favoriser un investissement doivent être objectifs comme du taux de valeur ajoutée, du taux d'exportation, de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et du transfert du savoir et de la technologie et non national et étranger.

Pour N.GRIM, plutôt que de chercher à encadrer de façon autoritaire et souvent très maladroite, l'éclosion sans précédent des entreprises privées, le challenge des pouvoirs publics algériens devrait plutôt consister à créer un environnement favorable aux mutations

¹. BOUKRAMI Sid Ali, *Questions énergétiques et politique économique, le modèle algérien*, OPU, 2014, p.26.

² GRIM Nouredine, op. cit., p.107.

³ *Ibid*, p.115.

souhaitées en accompagnant, notamment, les entrepreneurs dans leur quête de formation qualifiante et adaptée aux enjeux mondiaux de la performance et de la compétitivité¹.

A ce titre, un rapport de la Banque mondiale insiste sur l'importance que revêt le facteur de sécurité juridique dans l'attractivité des investissements et le développement du secteur privé en Algérie. Il considère que « la sécurité juridique et son application rigoureuse et régulière c'est un facteur essentiel de la compétitivité d'un pays et permet d'augmenter son attractivité comme marché d'investissement »².

De même, le rapport de la CNUCED sur la politique de l'investissement en Algérie, recommande quant à lui aussi pour l'Algérie la nécessité d'améliorer la prévisibilité et la transparence de la législation relative à l'investissement pour créer un cadre convivial pour l'investissement en planifiant et en mettant en œuvre les réformes nécessaires³.

En somme , un vaste exercice d'inventaire et de cohésion des textes règlementaires devra être accompli : création d'entreprise, code des investissements, droit commercial, droit des faillites, système des inspections, propriété intellectuelle et transparence pour l'obtention de permis, de licences, de permis de construire et d'autorisations d'exercer, droit du travail flexible, administration fiscale, procédures de connexion aux services publics d'infrastructure (électricité, gaz, eau, téléphonie fixe), information statistique fiable et complète⁴.

2. Simplification des procédures de l'investissement

Les indicateurs d'appréciation du climat des affaires dans son volet procédural permettent, en fonction d'une série d'indices, de classer les pays ou les régions, du meilleur, c'est-à-dire un environnement qui facilite la création d'entreprises et permet d'investir sans contraintes, au plus mauvais ; un environnement contraignant où la bureaucratie fait loi et où l'instabilité politique et économique est omniprésente.

¹ GRIM Nouredine, op. cit., p.164.

² Banque Mondiale, *Le droit des affaires et le développement du secteur privé en Algérie*, avril 2005, p.26.

³ CNUCED , *Examen de la politique de l'investissement en Algérie* , Genève, 2004, p.95.

⁴ Rapport Nabni , op. cit.,p.73.

S. Mouhoubi met en évidence le "parcours du combattant" pour créer une entreprise, obtenir un terrain, bénéficier d'un financement bancaire, dédouaner une marchandise, payer ses impôts...etc. Rien n'est facilité pour encourager les initiatives, la création de richesses. Tout est soumis à autorisation d'ordre administratif d'où le développement de la corruption et du laxisme¹.

En effet, en Algérie, comme dans bien des pays du sud, l'environnement économique et institutionnel des entreprises reste largement inadapté avec des systèmes fonciers sclérosés, des organismes bancaires et financiers davantage intéressé par le financement des activités commerciales de court terme que par les activités de production et les investissements de moyen et long terme, et des systèmes fiscaux obsolètes et subissant toutes sortes d'évasions et de fraudes².

La bureaucratie s'avérera d'autant plus tatillonne que le secteur des PME est fortement dominé par les opérateurs privés, envers lesquels l'administration publique algérienne, formatée par des dizaines d'années d'économie à domination étatique, continue à entretenir une certaine méfiance, pour ne pas dire, hostilité³.

Dans le cadre de la promotion de l'investissement, il y a eu lieu de la création l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) qui a pour objectif de faciliter l'acte d'investissement grâce à la création du guichet unique. Cependant, cette agence n'a pas assez de pouvoir pour résoudre les problèmes du foncier et du financement bancaire. Ajoutant à cela le manque de communication entre les structures chargées de faciliter l'acte d'investissement, et l'absence d'une vision commune du développement stratégique du pays.

S'il est vrai que les pouvoirs publics ont déjà pris bon nombre d'initiative destinées à faciliter la création de PME, à réduire le poids de la fiscalité et mettre en œuvre certaines mesures incitatives, il n'en demeure pas moins que sur le terrain la bureaucratie continue toujours à sévir quand il s'agit de mettre en œuvre ces initiatives⁴. A. Lamiri, estime que bien

¹ MOUHOUBI Salah, op. cit., p.109.

² GOUMEZIANE Smail, *L'Algérie et le nouveau siècle*, Alger, Edif, 2000, p.195.

³ GRIM Nouredine, op. cit., p.105.

Ibid., P.104.

qu'on ait essayé de réduire le nombre d'intervenants dans la chaîne décisionnelle, le processus demeure long, complexe et très incertain¹.

Même s'il faut saluer certaines mesures positives, l'Algérie ne constitue pas encore un substrat favorable à l'émergence d'un entrepreneuriat dynamique et innovant qui permettrait au pays de substituer au modèle de captation de la rente fondée essentiellement sur l'exploitation des énergies fossiles, une économie entrepreneuriale créatrice de richesse en complément et en renforcement de la rente pétrolière².

Les indicateurs³ de coûts, de temps de procédures et de dépôts de capital minimum nous permettent de conclure qu'en Algérie les procédures (CNRC, dépôt de capital, documents administratifs d'état civil, IRG, IBS, CNAS, CASNOS, CNAC, permis de construire, etc...) sont dense rigides et longues comparées aux pays de l'OCDE, même si elles demeurent comparativement moins prohibitives que celles des pays Nord-africain et Moyen Orient⁴.

A titre d'exemple, pour l'année 2016, le rapport *Doing business* classe l'Algérie à la 163^{ème} place sur 189 pays pour l'indice de la facilité de faire des affaires et la simplification des procédures. ce classement a été obtenu suite à la suppression par l'Algérie de l'obligation de présenter un titre de propriété certifié pour obtenir un permis de construire.⁵

¹ LAMIRI Abdelhak, op. cit., p.77

² ALIOUAT Boualem, op. cit., p.661.

En sus de la méthodologie de *Doing business* Il y a lieu d'indiquer que pour sa part le FCE a adopté une démarche propre concernant les procédures liées à la création de l'entreprise. L'IFPE 40 conçu par le FCE se donne comme objectif d'évaluer l'amélioration ou la détérioration concernant 40 préoccupations. Ces préoccupations sont liées à des contraintes considérées par le forum comme les causes essentielles qui ont des effets négatifs sur la création, l'activité et le développement de l'entreprise. Les 40 contraintes en annexe touchent sept fonctions ou facteurs fondamentaux dans la vie d'une entreprise : le commerce, les finances et les banques, l'industrie, les exportations, l'investissement, la législation et le dialogue économique. L'indice évalue quarante obstacles, notamment la visibilité dans la politique économique du gouvernement, la concertation, l'information, sa disponibilité et sa fiabilité, les contraintes et tarifs douaniers, l'environnement économique, la législation et les contraintes administratives liées aux importations et aux exportations, les procédures de création d'entreprises, la fiscalité et autres charges patronales, la gestion des zones industrielles, la bourse et la lutte contre la corruption.

⁴ Ibid., p.660.

⁵ Doing business, op. cit., p56.

La première étape devrait être de mettre en œuvre des politiques qui donnent des signaux clairs aux investisseurs privés et de renforcer la crédibilité des politiques en égalisant le terrain de jeu pour tous les investisseurs favorisant ainsi une compétition par la suppression des barrières d'entrée formelles et informelles et à élargir l'accès aux crédits. Cela permettra d'améliorer l'environnement des affaires et conduire à l'émergence de nouvelles industries ou à la création de nouvelles entreprises dans les industries existantes¹.

Dans ce sillage, le rapport NABNI propose une panoplie de mesure visant à simplifier davantage le cadre légale et réglementaire du climat des affaires peut se réaliser à travers les trois axes à savoir, de procéder d'abord à la simplification et la réduction des coûts afférant à la création d'entreprise. Puis à la Simplification de l'environnement des entreprises en activité, en particulier les exportateurs. Ensuite à la réduction de l'arbitraire et les comportements discrétionnaires dans l'administration au service des entreprises.

En effet, pour ce qui est de simplification et de réduction des coûts afférant à la création d'entreprise, plusieurs mesures sont à préconiser comme l'unification de tous les paiements lors de la création d'une entreprise à 10.000 DA, indépendamment de la taille ou des caractéristiques de l'entreprise ; ainsi la réduction du nombre minimum d'actionnaires d'une SPA de 7 à 3. Aussi, il est préférable d'éliminer *l'extrait de naissance* et *le casier judiciaire* du dossier de création d'une société commerciale et charger le CNRC d'obtenir ce dernier directement du site du Ministère de la Justice.

Quant à la Simplification de l'environnement des entreprises en activité, en particulier les exportateurs. Cela suscite comme recommandation de permettre la télé-déclaration de la TVA et de l'IBS sans seuil minimum de chiffre d'affaires ; ainsi d'unifier les taxes, frais et impôts en un seul paiement dans les transactions foncières ; et de réduire la fréquence de déclaration de la TVA à chaque trimestre au lieu de la déclaration mensuelle.

Parmi les recommandations à fournir aussi, le remplacement de l'obligation de procéder à l'ouverture d'un nouveau registre de commerce en cas de déploiement régional

¹Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, 2013, op. cit., p.28.

d'une entreprise existante par une délivrance de registres annexes par l'antenne d'affiliation du CNRC suite à une simple déclaration (l'antenne se chargeant d'informer les antennes régionales concernées) et autoriser le dédouanement sur site et le couloir vert (un couloir de dédouanement rapide des conteneurs) en douane pour les exportateurs agréés.

Pour la réduction de l'arbitraire et les comportements discrétionnaires dans l'administration au service des entreprises, l'administration doit fixer des délais pour répondre aux demandes des entreprises, pour les principaux actes qui demandent une autorisation. Passé ce délai (qui sera spécifique à chaque procédure), la demande est considérée comme ayant reçu une réponse positive, délivrée automatiquement par le site de l'administration en question ; sous peine de pénalisation la non délivrance d'un accusé de réception ou récépissé par tout agent administratif responsable de la réception des demandes. Aussi, en cas de refus les services administratifs doivent les motiver systématiquement aux demandes des entreprises.

Les voies de recours précises et opérationnelles doivent être précisées tant en termes de procédures, de compétences, que de mécanismes d'application des arbitrages. La communication sur les voies de recours existants et leur simplification (en permettant en particulier des procédures en ligne) seront renforcées. Aussi, il faut identifier nommément les fonctionnaires d'application ou d'autorité qui traitent les demandes des usagers, en publiant les horaires auxquels ils doivent répondre à ces demandes.

Sous-section 3 : Réforme du système financier et fiscal

Théoriquement, le système financier permet de mettre en relation les agents à capacité de financement avec ceux à besoin de financement. Cette mise en relation peut se faire directement par le biais des marchés financiers (on parle de financement direct) ou indirectement par le biais d'intermédiaires financiers (on parle de financement indirect). Fonctionnellement, le système financier est « un réseau constitué par les intermédiaires financiers, le marché financier et l'ensemble des institutions et mécanismes institutionnels

(réglementation, système de compensation, régime de change etc....) qui rendent possibles les échanges financiers et qui participent à leur bon déroulement »¹.

En effet, le secteur financier moderne peut promouvoir la diversification et le développement de l'économie de quatre manières différentes. D'abord, en mettant en commun l'épargne par le biais de la diversification et de la gestion des risques. Ensuite, en facilitant l'échange de biens et de services grâce à la réduction des coûts de transaction. Puis, en améliorant la répartition du capital grâce à la production d'informations ex ante sur les opportunités d'investissement. Et en augmentant la propension des investisseurs à financer de nouveaux projets par le biais de contrôles ex post et d'une gouvernance d'entreprise².

Dans ce sens, un système financier doit être un moyen de catalyser le « décollage » des pays en développement et de conforter la croissance dans les pays les plus avancés. L'efficacité d'un système financier dépend de la concurrence et de la transparence qui y règnent. Un système financier, quelle que soit sa taille ou sa dimension, est composé d'un secteur bancaire et d'un marché de capitaux. Le système financier contribue à une bonne allocation de capitaux favorable à l'essor économique.

Dans le cas de l'Algérie, la réforme du système financier et la modernisation de ses instruments de gestion et d'intervention sont rendues nécessaires par la nécessité d'accompagner les autres réformes économiques ainsi que de fournir à l'économie algérienne des sources et instruments de financement efficaces, transparents, concurrentiels et diversifiés sans que l'Etat soit sollicité au-delà de ce qu'il peut faire. Un secteur financier dynamique exerce des effets d'entraînement et de structuration considérable sur l'activité économique.

Par ailleurs, l'une des priorités du secteur financier est les mécanismes d'affectation des ressources. Il s'agit selon A. Lamiri³ de mettre en avant les grands préceptes qui guident

¹ ARROUDJ Halim, *Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010*, thèse doctorat en sciences économiques, Université d'Oran 2, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, 2014/2015, p.20.

² PANIZZA Ugo. « La finance et le développement économique ». *Revue Evolution des politiques de développement*, 2012, p.2, <https://journals.openedition.org/poldev/966>, [consulté le 13 juin 2017].

³ LAMIRI Abdelhak, op. cit., p.253.

ces réformes. Le principe numéro un devrait être le financement prioritaire des entreprises privées et publiques productives efficaces sans aucune discrimination. Le second devrait être la mise en place d'une ingénierie managériale pour traiter les entreprises publiques budgétivores de sorte à conserver l'outil de production.

Dans ce cadre, les réformes à engager auront pour objectif l'instauration d'un système bancaire moderne capable d'améliorer la bancarisation de l'économie, et de mieux drainer l'épargne. Ainsi la dynamisation du marché financier reste rudimentaire en Algérie. La réforme du système fiscal est aussi incontournable car elle permet d'augmenter les ressources de la fiscalité ordinaire par rapport à la fiscalité pétrolière.

1. Réforme et modernisation du système bancaire

Le système bancaire algérien a observé des améliorations ces dernières années grâce à l'adoption de l'ordonnance n°03-01 modifiant et complétant la loi sur la monnaie et le crédit ¹ ainsi que les efforts menés par les autorités publiques à l'effet de moderniser le secteur bancaire tant sur le plan organisationnel que managérial. Cependant, ce système souffre encore de plusieurs carences et reste marqué par des archaïsmes à la fois dans les méthodes de gestion et dans la gamme des produits offerts aux opérateurs économiques.

En effet, la situation du secteur bancaire apparaît plus qu'alarmante tant sur le plan structurel que fonctionnel. Sur le plan structurel, force est de constater la présence d'une domination du secteur public et par conséquent une forte présence de l'État. Avec une part marginale de banques privées, ce qui donne une image de très négative du secteur bancaire algérien auprès des investisseurs potentiels. Fonctionnellement, le système bancaire ne semble pas être en mesure de garantir les opérations financières relatives aux investissements.

L'étude réalisée par la CNUCED en 2017², révèle que le secteur bancaire apparaît comme le premier obstacle au climat des affaires. En effet, les banques sont le plus souvent

¹ La réforme de 1990 dite « loi sur la monnaie et le crédit » a constitué le socle sur lequel reposent les tendances réformatrices du secteur bancaire.

² CNUCED, *Cadre de la politique commerciale en Algérie*, op. cit., p.32.

montrées comme le chaînon bloquant alors qu'elles-mêmes subissent l'environnement global et réglementaire. Les banques sont objectivement attirées vers le financement des importations qui est plus rémunérateur et sans risque et encouragées à s'éloigner du financement de l'investissement dont le risque de rentabilité est plus élevé.

Par ailleurs, les banques ne semblent pas remplir leur fonction principale de financement de l'économie, et notamment le financement du secteur privé et des PME/PMI en particulier. L'activité bancaire s'exerce essentiellement en direction des grandes entreprises publiques, les grandes entreprises privées y ayant également un accès beaucoup plus facile que les PME. Cela nuit au développement de la PME.

En somme, le système bancaire algérien souffre de la faible bancarisation, la taille réduite des banques en Algérie et leur faible rentabilité et faible spécialisation et rigidité de l'offre de crédit, en dépit de la taille de marché en principe favorable. Cela à voir avec la structure juridique de l'industrie bancaire massivement largement dominée par le secteur public.

Le professeur Benachenhou estime que les banques publiques restent principalement des banques d'entreprises, sinon de grandes entreprises publiques ; c'est en fonction des besoins de celles-ci, de leur évolution et de leurs requêtes que les services engagements des banques ont été organisés, que les chartes des responsabilités et de comptabilité ont été structurées et que les modèles de gestion et de qualification des personnels ont été développées. Il en a résulté de faibles stratégies et des capacités commerciales limitées en direction des PME et des particuliers¹.

Le problème principal des banques publiques selon le même auteur est lié à leur mode de gouvernance. L'Etat est à la fois propriétaire, administrateur, dirigeant, emprunteur, déposant et parfois régulateur. Cette situation a évidemment conduit à des dysfonctionnements². Ce qui a rendu le système rigide, avec un contrôle des changes qui demeure tatillon, et une complication des transferts de fonds et les rapatriements de dividendes et des bénéfices.

¹BENACHENHOU Abdellatif, op. cit., p.78.

²*ibid.*, p.311.

Cependant, le problème ne réside pas dans le fait que le système bancaire algérien soit formé majoritairement des banques publiques et contrôlé par l'Etat. Mais d'autres éléments déterminent son efficacité. Comme les opportunités réalisables sur le marchés bancaire et leur niveau d'attractivité, ainsi que la suffisance de capitaux pour financer les projets. Le système bancaire coréen en est la parfaite illustration mais c'est un système très efficace.

En effet, l'une des caractéristiques centrales du modèle de développement coréen est que le secteur financier coréen est contrôlé par le gouvernement. Ce qui a permis l'attribution ciblée de crédits à de grands groupes coréens, qui ont constitué l'épine dorsale de l'économie sud-coréenne et le fer de lance de son développement à l'international¹. Le gouvernement coréen était indirectement responsable de la distribution des ressources financières, effectuée à des taux d'intérêt très bas afin de soutenir les entreprises sud-coréennes.

En Algérie, même l'intervention de banques privées sur le marché du crédit n'ait pas changé substantiellement les modalités de financement du crédit à l'investissement. Au contraire, il observe non seulement un renchérissement de crédit, mais aussi des conditions strictes de prise de garantie par les opérateurs². Selon la CNUCED Les banques privées restent prudentes et prennent peu d'engagements³. Ainsi la politique adoptée par les banques privées étrangères est de ne pas de prendre de risque sur l'investissement et concentration sélective sur le commerce extérieur et le crédit à la consommation. Cela a conforté leur rentabilité mais amoindri leur participation à la croissance. Cela est l'un des facteurs de rigidité de l'offre de crédit.

Dans la perspective de la mise en œuvre d'une stratégie de diversification économique, une réforme du secteur bancaire est plus qu'indispensable. Les objectifs envisagés par la réforme bancaire visent à améliorer, notamment, la gouvernance des banques ainsi que l'accroissement de l'efficacité de l'intermédiation financière. Cela nécessite le renforcement de la stabilité et de la rentabilité du secteur bancaire, le développement substantiel du crédit immobilier et par la modernisation et le renforcement de l'infrastructure technique et

¹ Juliette Schwak, « Privatisation des entreprises publiques coréennes : le cas de la Korea Development Bank », *Korea Analysis*, n° 3, Asia Centre, juin 2014, p.15.

² BENACHENHOU Abdellatif, *op. cit.*, p.82.

³ CNUCED, *op. cit.*, p.20.

matérielle des banques pour améliorer la bancarisation de la population et la qualité des services bancaires. Et par la restructuration bancaire et l'amélioration de la capacité d'engagement des banques.

Au plan de l'amélioration du management, et de la mise à niveau des principales fonctions bancaires au niveau des banques publiques, il y a lieu de relever la mise en œuvre des plans de mise à niveau institutionnel et financier, effectuée sur la base des audits institutionnel et financier, la signature de contrats d'assistance renforcée et de coopération avec des banques étrangères et par l'élargissement de la formation bancaire en partenariat avec des experts étrangers.

Par ailleurs, pour augmenter la capacité d'engagement des banques, il faut procéder à l'amélioration du niveau des fonds propres des banques, un niveau cible de fonds propres a été arrêté par la banque en corrélation avec son plan de développement, et le financement des grands projets dans le secteur de l'énergie.

Il faut également donner la priorité au développement et la valorisation des ressources humaines dans l'allocation des ressources. Ainsi, la signature de contrats d'assistance renforcée et de coopération avec des banques étrangères et par l'élargissement de la formation bancaire en partenariat avec des experts étrangers. Cet axe sera approfondi par une professionnalisation accrue des membres et l'amélioration du management par l'élaboration d'une charte des responsabilités managériales et d'un code d'éthique.

La transformation du secteur bancaire implique selon A.Temmar, outre la libération des décisions de banques de pressions extérieures et la mise sur pied d'un système de paiement efficient, deux types de mesures ; la consolidation du système , et notamment l'assainissement des entreprises bancaires, le redéploiement du secteur bancaire nationale à travers des actions de concentration, l'ouverture du capital des banques publiques, la politique d'implantation des banques étrangères et , parallèlement, la mise en place d'un cadre de

régulation et de contrôle qui respecte le marché, promet la concurrence mais assure le stricte respect des règles prudentielles tout en renforçant la flexibilité de gestion des banques¹.

Une banque publique doit financer des programmes stratégiques comme les PME. Il est inconcevable que les institutions bancaires étatique finances l'importation. Il est donc urgent d'élaguer le domaine d'activité de l'importation en l'état à banques privées. Et transformer la majorité des banques commerciales publiques en banques d'investissement. D'autre part, le financement bancaire doit être orienté uniquement vers les entreprises publiques et privés qui réalise de bon résultat. Dans ce cadre A. Lamiri² préconise de traiter une fois pour toutes les entreprises déstructurées impossibles de redresser.

2. Réforme du marché financier

La croissance économique ne peut se suffire d'une situation d'endettement dont le seul système bancaire est le pourvoyeur essentiel de fonds d'investissement. Le développement progressif d'un marché des capitaux efficient revêt ainsi un caractère stratégique. C'est en ce sens que la réforme financière est la mère des réformes³. Il faut impérativement, à côté de cette source de financement, bâtir un mode de financement désintermédié, c'est à dire non bancaire, reposant sur la mobilisation de l'épargne disponible des ménages.

Cependant, en aucun cas, le développement du marché financier ne devrait aboutir au déclin de l'intermédiation financière. La frontière même entre les deux formes de financement apparaît de plus en plus perméable dans les pays développés. En effet, il existe une relation forte entre intermédiaires financiers et marché financier : ce dernier a besoin des premiers pour collecter l'information, conseiller leurs clients, gérer à leur place leurs investissements alors que les intermédiaires en bourse ont besoin du marché pour se refinancer⁴.

¹TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.139.

²LAMIRI Abdelhak, op. cit. , p.253.

³TEMMAR Abdelhamid, *ibid.* , p.129.

⁴ KOUDRI Ahmed, « Le marché financier en Algérie : situation et perspectives », *Les cahiers du CREAD*, n°101-2012, pp.05-20

Le marché financier algérien a été créé dans les années 1990¹ dans un contexte de libéralisation et d'ouverture de l'économie algérienne vers l'extérieur pour répondre aux besoins accrus en matière d'investissement et soutenir la mise en œuvre du processus de privatisation des entreprises publiques. En d'autres termes, il s'agit de contribuer à lever des fonds durables directement auprès du public et de ne pas recourir systématiquement au financement par endettement (banques, Trésor), qui prédomine².

Cependant, après une phase de démarrage satisfaisante et encourageante à travers l'émission de plusieurs titres obligataires, le marché financier a montré des limites pour se retrouver par la suite dans une situation presque léthargique. Selon Benachenhou, le sous-développement du marché des capitaux, en ses trois segments (obligataire, hypothécaire, boursier), est un héritage de l'étatisme économique qui concentre la propriété entre les mains de l'Etat et le met à la charge de celui-ci le financement des entreprises publiques³.

Selon les statistiques contenues dans le rapport annuel de la COSOB pour l'année 2017, le volume cumulé des transactions, en 2017, se chiffre à 468145 titres échangés et la valeur cumulée des échanges s'élève à 302.261.260 DA, contre respectivement 788860 titres et 805.500.430 DA en 2016. Le nombre de transaction par intermédiaire en opérations de banque (IOB) reste insignifiant⁴, ce qui dénote de l'ampleur du travail à faire en termes de démarchage et de conseil de la clientèle.⁵

Le marché des actions cotées à la bourse d'Alger compte actuellement cinq sociétés cotées : la Chaîne EGH El Aurassi, le groupe SAIDAL, Alliance Assurances, NCA Rouïba et

¹ La Bourse d'Alger est instituée par le décret législatif n° 93-10 de 1993, modifié et complété par la loi n°03-04 du 17 Février 2003 qui a permis le renforcement des missions de l'autorité, l'institution d'un dépositaire central en 2003 et l'agrément des six banques publiques en qualité d'IOB et de teneurs de compte conservateur en 2004.

² BOUZAR Chabha, « Les contraintes de développement du marché financier algérien », *Revue Campus*, n°18, pp.02-22, <http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/finances/marche-financier/les-contraintes-de-developpement-du-marche-financier-algerien>, [consulté le 18 mai 2017].

³ BENACHENHOU Abdellatif p, op. cit., p.73.

⁴ L'IOB BNP PARIBAS El Djazair domine clairement le marché depuis plusieurs années. En effet, en 2017, il a réalisé 84% des achats en volumes et 86% des achats en valeur. Il a réalisé également 62% des ventes en volumes et 48% des ventes en valeurs, ce qui lui a valu le titre de meilleur IOB pour l'année 2017. Les banques publiques quant à elles n'ont contribué qu'à raison de 15% des achats en volume et à raison de 12% des achats en valeurs. Les ventes sur le marché par les banques publiques représentent 35 % environ, du total des ventes en volumes et 46% du total des ventes en valeur

⁵ COSOB, rapport annuel 2017, p.40.

Biopharm. Le marché a connu un fléchissement rapide depuis 2009, notamment avec l'arrivée à l'échéance d'une dizaine de titres obligataires, dont trois cotés en bourse. À partir de l'année 2011, nous avons assisté à l'introduction de deux sociétés sur le marché actions : Alliance Assurances et NCA Rouiba portant le nombre de titres de propriété cotés en bourse à cinq actions¹.

La capitalisation boursière est passée de 45.778.197.740 DA à fin 2016 à 40.587.792.120 DZD à fin 2017 (0,2% du PIB) soit une régression de l'ordre de 11,34% sur une année. Cela ne peut se comparer à la capitalisation financière tunisienne (20% du PIB) et marocaine (60% du PIB). La léthargie largement observée sur les marchés primaires et secondaires ne peut être imputable à un seul acteur ; la responsabilité de l'ensemble des acteurs se trouve engagée².

S'agissant de la valeur des transactions, ledit rapport dévoile que l'année 2017 a été marquée par une forte régression des échanges sur le marché des actions, de l'ordre de 62,47 %, en clôturant l'exercice avec une valeur transigée de 302.261.260 DZD contre 805.500.430 DZD en 2016. Quant au volume de celles-ci, il a connu pour l'année 2017 nette régression de l'ordre de 40,66 % par rapport à l'exercice 2016, en passant de 788 860 titres à 468 145 titres en 2017.

La vulnérabilité du marché financier découle de son organisation et de son mode de fonctionnement. On note à ce titre, les conditions d'entrée, l'évaluation des entreprises à coter, l'absence de découplage et le manque de transparence de l'information. À titre illustratif, la capitalisation boursière demeure marginale, elle n'a guère dépassé 0,60% du PIB. Cette faiblesse est liée au nombre minimal d'actions cotées mais aussi à leurs cours qui fluctuent peu³.

¹ COSOB, op. cit., p.56.

Il est utile de signaler qu'une demande de visa d'admission au compartiment PME de la bourse d'Alger a été présentée par une société exerçant dans l'hôtellerie et le tourisme, laquelle demande fut examinée par les services techniques de la COSOB et dont la Commission a décidé d'ajourner l'attribution du visa au motif que l'émetteur doit revoir la présentation et le contenu du projet exposé dans la notice d'information.

² COSOB, *ibid.*, p.58.

³ BOUZAR Chabha, op. cit., pp.02-22.

Les entreprises publiques monopolisent pratiquement le marché obligataire en ce sens qu'elles récupèrent la majorité du montant global des emprunts émis au cours de la période considérée. Mais elles le font d'une manière très inégale. On observe une concentration importante des emprunts obligataires au profit de grands groupes publics en situation de quasi-monopole sur leurs marchés respectifs.

Dans ce cadre, le Conseil des Participations de l'Etat (CPE) a pris une résolution pour ouvrir le capital par introduction en Bourse de huit (08) entreprises publiques. Après l'infructuosité de l'opération d'introduction de la cimenterie de Ain El Kebira, aucune demande d'introduction n'a été enregistrée durant l'année 2017. Toutefois, des actions de sensibilisation et de sollicitation auprès de différentes instances ont été entreprises en vue d'augmenter le nombre de titres au niveau de la Bourse d'Alger, notamment auprès du Forum des Chers d'Entreprises (FCE) ainsi qu'auprès des pouvoirs publics pour ce qui est de la sortie du Fonds National d'Investissement (FNI) du capital des sociétés dont il est actionnaire via la Bourse¹.

Les entreprises privées quant à elles n'interviennent que de façon marginale sur le marché obligataire avec une part marginale du volume global des emprunts. Il faut remarquer que ces entreprises privées familiales en situation de croissance soutenue, pratiquent une politique de rétention des dividendes ; elles conservent le maximum de ressources financières et rémunèrent peu ou pas leurs actionnaires sous forme de dividendes.²

Dans le cadre de la mise en œuvre une stratégie de diversification de l'économie et afin de favoriser l'alimentation du marché financier à travers l'introduction de valeurs mobilières, il est question notamment d'inciter les entreprises à s'introduire en bourse en leur octroyant des avantages fiscaux renforcés. Des entreprises, des secteurs des télécommunications, de l'agroalimentaire, des banques ainsi que les concessionnaires automobiles pourraient dégager de bons candidats à la Bourse d'Alger, un marché qui a besoin d'animation et de sociétés performantes³.

¹ COSOB, op. cit., p.21.

² KOUDRI Ahmed, op. cit., p.11.

³ HAMADACHE Mohand, « Le marché financier algérien », *Revue challenges*, n°01,2014 p.08.

La relance du marché financier passe par l'association de tous les intervenants de ce même marché : les animateurs de l'offre et ceux de la demande, les intermédiaires, et les produits de ce marché. Cependant, la dynamique du marché est également tributaire des organismes du marché et de leur capacité à assurer leur mission : ainsi le dépositaire central des titres (Algérie Clearing) tient à jour dans ses comptes les volumes de transaction de titres et assure la compensation. Il doit déterminer le système de cotation (continu, fixing) et la forme des valeurs mobilières (matérialisée, dématérialisée). Quant à l'organisme de régulation du marché (COSOB), son action doit s'orienter vers la promotion d'un marché financier actif et organisé, gage de sa dynamique et de sa transparence.

La dynamique du marché financier reste tributaire des entreprises et particulièrement de la qualité de leur gouvernance ; le marché ne pourra répondre à leurs besoins en matière de financement que si elles font montre d'une attitude résolument ouverte, transparente en matière de gouvernance. D'un autre côté, les investisseurs (actionnaires, créanciers) sont toujours soucieux du renforcement de leurs droits ; les marchés financiers les plus dynamiques se trouvent dans les pays les plus ardents défenseurs des droits de propriété¹.

Enfin, il convient d'observer l'importance de l'élaboration d'un schéma de fonctionnement et d'organisation cible et directeur du marché financier sur la base d'objectifs stratégiques clairs, de responsabilité affichée et de relations formalisées entre les différentes autorités et marchés (marché monétaire, de change, hypothécaire.). L'importance de la mise en place de nouvelles conditions sur le plan légal, réglementaire et fiscal pour permettre l'émission de nouveaux titres de capital et de créances, provenant des sociétés privées et publiques pour donner un nouvel essor du marché financier.

En somme, le marché Financier en Algérie est à ses premiers développements. L'avenir du marché financier en Algérie dépend fortement de la réorganisation de l'exercice de la prestation des services d'investissement au niveau de la place².

¹ KOUDRI Ahmed, op. cit., p.16.

² ISMAIL Noureddine, « Réforme du marché financier en Algérie », *Atelier Marché Financier*, Ministère des Finances, 2008.

3. Réforme du système fiscal

Le système fiscal est un élément essentiel dans une stratégie de diversification de l'économie. Il contribue à l'amélioration du climat des affaires, l'incitation à l'investissement et l'augmentation des recettes de la fiscalité ordinaire. Un système fiscal performant contribue au renforcement de l'autonomie de l'économie en lui procurant des sources conséquentes de financement en dehors de la fiscalité des hydrocarbures.

Les réformes fiscales ayant touché le système fiscal algérien remonte à 1992¹, ainsi que des mesures importantes ont déjà été prises ces dernières années : introduction de l'identifiant fiscal, criminalisation de la fraude fiscale, exclusion des personnes condamnées pour fraude fiscale de la soumission aux marchés publics, adoption d'une fiscalité spécifique aux groupes de sociétés. Néanmoins, elles doivent être renforcées et surtout pleinement appliquées².

Par ailleurs, l'administration fiscale a réalisé beaucoup de progrès sur plusieurs axes. Notamment en termes du renforcement de sa structure à travers la mise en place graduelle des nouvelles structures³. Ainsi que la création et la généralisation d'un système d'immatriculation NIF un numéro unique d'identification attribué à chaque contribuable et repris dans tous les fichiers⁴. En plus d'autres efforts pour la simplification du système par la réduction de certains impôts et l'élaboration de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU)⁵ et

¹ La réforme fiscale engagée à partir de 1987 et parachevée en 1990 dont les dispositions ont été introduites dans la loi de finances pour 1991 et entrées en vigueur à partir de l'année 1992 a concerné principalement les dispositions législatives régissant les impôts directs et taxes assimilées et celles régissant les taxes sur le chiffre d'affaires.

² CNUCED, op. cit., p.8.

³ Comme la création, en 2008, d'une Direction Centrale chargé des relations publiques et de la communication et la mise en œuvre de la DGE pour la gestion de la fiscalité pétrolière, et les centres des impôts CDI, qui prennent en charge les travaux d'immatriculation et le suivi des obligations déclaratives et de paiement, la comptabilisation des recettes, l'ouverture des premiers 11 CPI en 2011 chargés notamment de la fiscalité des petits contribuables et des revenus des personnes physiques.

⁴ Cette immatriculation est centralisée et constitue une aide à la vérification. Le NIF ainsi généralisé dans tous les fichiers permet de constituer le casier fiscal du contribuable et la création une carte fiscale magnétique, pour tous les contribuables résidents sur le territoire algérien et cette carte est utilisée dans toutes les transactions.

⁵ Cette taxe a été créé par l'article 2 de la loi de finances 2007, modifié par les articles 23 de la loi de finances

l'allégement de la pression fiscale, par notamment, la suppression du versement forfaitaire.

Ces réformes n'ont pas permis sa restructuration, souvent l'augmentation des recettes fiscales est due à l'évolution de la conjoncture économique et sans relation avec l'efficacité de ce système. C'est la raison pour laquelle il paraît nécessaire d'adopter le chemin de la réforme fiscale réelle.

En effet, l'amélioration substantielle des recettes fiscales ordinaire se voit entravée par la dominance des transactions informelles et de l'utilisation du cash qui favorisent la corruption. Cela constitue un frein à la généralisation des transactions par chèques ou carte électronique. La dialectique des liens entre la logique rentière et l'extension de la sphère informelle favorise l'évasion fiscale et constitue un véritable frein au véritable développement hors hydrocarbures.

Une réforme fiscale réelle implique une bonne connaissance des règles de l'art de prélèvement en l'occurrence la politique fiscale dont le système fiscal est la concrétisation de celle-ci. Par ailleurs, l'expression « une bonne connaissance des règles » s'étend aux objectifs de l'efficacité économique et de l'équité sociale, comme elle s'étend aux effets engendrés par les composantes du système fiscal sur l'ensemble de l'économie nationale, ce qui permet de dégager des repères spécifiques pour la conception de la structure du système fiscal¹.

L'objectif de la réforme fiscale est de réduire progressivement la dépendance du budget de l'Etat envers la fiscalité pétrolière. Cela implique de baisser sa part à des proportions acceptables. Tout en maintenant le budget de l'Etat à des niveaux qui permettent de financer les politiques de diversification et de redistribution proposées, une augmentation conséquente des recettes ordinaires est nécessaire.

Il s'agit d'approfondir les réformes entamées depuis déjà quelques années, notamment les réformes fiscales, domaniales, douanières, parafiscales et des finances locales, pour

Complémentaire 2015 et 13 de la loi de finances 2017. Sa création vise la simplification du régime fiscal puisque les différents impôts des petits contribuables ont été fusionnés en ce seul impôt.

¹ FELLAH Mohamed, « Problématique du choix du système fiscal entre efficacité économique et équité sociale », *Revue Recherches économiques et managériales*, n°3, Juin 2008, pp.51-66.

rapprocher nos systèmes des standards internationaux et améliorer le développement et la compétitivité du pays. Les moins-values financières qui seront conjonctuellement générées par un processus de révision à la baisse de la pression fiscale pourront être contrebalancées sans grande difficulté par les importantes et récentes augmentations des recettes fiscales pétrolières¹.

Ce chantier fiscal ne peut être appréhendé que dans le cadre plus global d'une diversification économique qui aura été amorcée et d'une croissance accélérée. L'assiette d'impôts s'élargira en conséquence, le nombre de contribuables augmentera ainsi que la création de richesse et donc, les revenus fiscaux. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation généralisée des impôts dans un contexte de faible croissance, mais d'identification de nouvelles sources de recettes pour soutenir la transition fiscale et réduire la dépendance à la fiscalité pétrolière.

Le redéploiement du système d'imposition doit entraîner un élargissement rapide de l'assiette, un meilleur recouvrement et une diminution des fraudes, des fausses déclarations et de la corruption². Cela doit intégrer une véritable politique de développement qui doit concilier l'efficacité économique et une profonde justice sociale.

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales nécessite la mise en œuvre des mécanismes et des pratiques capables de cerner les déperditions fiscales, et donc, d'atténuer les pertes en matière de recettes fiscales. Une telle mission de contrôle doit être accompagnée d'une mise en place d'un système de gestion fiscale efficace nécessitant des outils de travail modernes en matière de recouvrement.

Un des chantiers de la réforme est de réduire le poids des démarches administratives qui pèsent sur les moyennes et petites entreprises, c'est un gain de temps et d'argent pour tous (les entreprises comme pour les administrations), plus d'efficacité et de compétitivité au service de la croissance. La simplification de la relation avec les usagers s'appuie aussi

¹ CHIHA Khemici, La fiscalité comme levier de développement économique dans les pays en développement: Cas de l'Algérie, *Revue Algérienne de la mondialisation et des politiques économiques*, n° 03 , 2012. pp.31-45

² TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.622.

largement sur la réduction des délais de traitement du contentieux et l'amélioration des procédures de contrôle fiscal¹.

Concrètement plusieurs mesures pourraient être prises dans le sens d'introduire une réforme de la fiscalité locale, de simplifier et harmoniser les procédures fiscales ainsi que la révision de certains prélèvements tels que la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP), en vue de leur suppression totale et de Modernisation de l'administration fiscale et fournir aux contribuables et aux entreprises une information complète et toujours actualisée.

Enfin, les pouvoirs publics s'orientent vers une soumission partielle des IDE à la fiscalité de droit commun. Dans la mesure où par le truchement du traitement national, l'investisseur étranger est soumis aussi à ce droit pendant et après la période d'exonération, les pouvoirs publics ont entamé une réforme en vue de l'allègement de certains impôts. L'objectif stratégique à long terme serait de réduire progressivement les régimes dérogatoires, d'instaurer un droit commun performant aussi attractif que les législations spécifiques tant en termes de taux qu'en simplicité et en transparence des procédures.

¹ Ministère des finances, La lettre de la DGI, n°61, 2012, p.05.

Section 2 : Les politiques transversales d'accompagnement

Les politiques sectorielles ont souvent besoins pour leur mise en œuvre des politiques d'accompagnement pour les appuyer , puisque c'est aux politiques transversales que relève la capacité à rassembler l'ensemble d'acteurs institutionnels et professionnels, à tous les échelons du territoire et autour d'une même objectif .Ainsi, le processus de la diversification de l'économie requiert un certains nombres de politiques nécessaires qui permettent la facilitation aux parties prenantes d'opérer et de gérer la transition .

En effet, les chantiers relatifs aux politiques sectorielles proposés porteront uniquement sur les approches à suivre pour entamer le virage de la diversification tandis que l'Algérie a besoin d'une réforme globale et structurelle pour l'amélioration de l'efficacité de toute l'économie. Il convient d'envisager en complément et en parallèle à la mise en œuvre de la politique économique de diversification, la mise en œuvre de politiques publiques efficaces afin d'accompagner la stratégie de transformation requise.

Dans ce cadre, la stratégie de diversification économique aura besoins pour sa mise en œuvre de s'inscrire dans une politique de l'économie de la connaissance et ce, à même d'accomplir dans une démarche fondée sur l'innovation et la recherche ainsi que l'utilisation stratégique de l'information (**Sous-section 1**), en sus d'une politique de valorisation tant spatiale qu'humaine. Cela nécessite une politique d'aménagement du territoire national qui répond amplement aux besoins de la diversification économique, ainsi qu'une valorisation de la ressource humaine l'une des impératifs de toute stratégie de transformation économique (**Sous-section 2**)

Sous-section 1 : Intégrer l'économie de la connaissance

Bien que la terminologie de l'économie fondée sur la seule connaissance soit relativement nouvelle, la connaissance a longtemps été un facteur important dans la croissance économique. A.Lamiri¹ estime que l'économie de la connaissance est comme le sang qui érige le corps humain. Elle contribue à améliorer la productivité de tous les autres

¹LAMIRI Abdelhak, op. cit., p.249.

secteurs. Elle constitue aussi de nos jours un facteur clé de succès incontournable pour les nations qui souhaitent accéder à l'émergence et au développement.

En effet, l'économie de la connaissance est une économie dans laquelle la part des emplois intensifs en connaissance est considérable et le poids économique des secteurs liés à l'informatique et son traitement jouent un rôle déterminant. Elle est basée sur la maîtrise technologique et l'innovation. C'est pour ces raisons que l'économie de la connaissance est devenue un des facteurs critiques de la compétitivité et de la croissance économique.

La Banque mondiale confirme dans une étude le rôle d'une utilisation efficace de la connaissance dans le déclenchement du développement et le lancement d'une croissance durable. Elle a effectué une comparaison de l'évolution de revenus par habitant entre deux pays : la Corée du Sud et le Ghana sur une période de 40 ans avec comme point de départ un revenu par habitant identique pour les deux pays en 1960. Pendant que la Corée du sud réalise une augmentation de son revenu par habitant de l'ordre 8,9 fois en valeur réelle, le revenu par habitant du Ghana diminue de presque 0,1 fois¹.

Le développement spectaculaire qu'a connu la Corée du Sud est dû en grande partie à son inscription dans une démarche basée sur la connaissance. L'Etat est le principal architecte et l'artisan de cette orientation. En effet, la Corée du Sud a un ministère de l'Economie de la Connaissance, autonome et indépendant du ministère de l'Economie qui veille sur le développement de cette économie fondée sur la connaissance et l'émergence d'une société de type informationnelle.

A l'étape où nous en sommes, le développement de l'économie de la connaissance constituerait un pilier essentiel de notre diversification économique. Cela nécessite la mise en œuvre d'une politique publique d'innovation et de promotion de la recherche et développement d'une part, et le développement d'une politique publique d'intelligence économique, d'autre part.

¹ SALMAN Asim., op. cit., p.25.

1. Promouvoir l'innovation et la recherche et développement

La consécration d'une économie fondée sur la connaissance obéit à la préoccupation de placer la recherche et l'innovation au cœur de la société par une large diffusion du progrès et d'adhésion de l'ensemble des acteurs. En veillant à mettre ces talents au service de la collectivité et non pas les limiter à des actions ponctuelles ou isolées, les changements liés à l'innovation profitent ainsi à tous.

En effet, l'innovation est omniprésente aujourd'hui dans l'économie et dans la société. Elle se manifeste dans tous les secteurs de la vie. Le concept de l'innovation s'est enrichi au fur et à mesure de l'évolution économique. La plupart des études théoriques se focalisaient au début sur l'innovation technologique dans l'industrie. Mais avec le progrès scientifique, l'innovation a commencé à toucher de plus en plus les activités de services¹.

Le développement des économies, voire leur survie, dépend largement de leur capacité à s'adapter et à innover dans un contexte globalisé, marqué par une concurrence de plus en plus rude. L'innovation permet de booster la diversification de l'économie dans la mesure où l'impact de l'investissement en R&D sur l'économie sera triple ; rentabilité financière de l'entreprise, rentabilité économique de la nation et qualification des ressources humaines.

Ainsi, l'innovation devient un facteur critique qui permet aux économies nationales d'accéder à des sentiers où la croissance est endogène et durable, et de s'extraire des situations de fragilités permanentes. L'ouverture des marchés, l'intensification de la croissance, le redéploiement des entreprises sous de nouvelles formes et la diffusion des technologies de l'information et de la communication lui confèrent sa nature critique de facteur de croissance².

L'exemple de la Corée est édifiant en la matière. En effet, la Corée a une large tradition dans le domaine de l'innovation en accompagnant la croissance économique par un effort colossal dans la recherche, ce qui l'a propulsée, en quelques décennies seulement, à des rangs très avancés dans les différents classements.

¹SALMAN Asim, op. cit., p.102.

²TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.417.

En effet, classé en 2016 comme deuxième pays de l'OCDE en termes de dépenses de R&D (4,2 % du PIB), la Corée est un poste d'observation privilégié en matière de technologies de l'information et de la communication. Elle est devenue en moins de 20 ans un leader mondial avec 40% du marché mondial des écrans à cristaux liquides et un quart dans la téléphonie mobile¹. Les autorités tentent de promouvoir l'innovation à travers le soutien aux nouvelles technologies de la « 4ème révolution industrielle »², dans le but d'identifier de nouveaux moteurs de croissance.

Par ailleurs, les augmentations rapides en R&D en Corée ont été rendues possibles grâce à une expansion active de l'investissement du secteur privé. Au cours des premières années de l'industrialisation, les dépenses en R&D du secteur privé étaient négligeables. Cependant, après que la croissance rapide de l'économie ait été réclamé des investissements appropriés dans le développement des technologies, les entreprises privées ont continuellement augmenté la R-D.³

En ce qui concerne l'Algérie, S.Mouhoubi⁴ compare les parts relatives du secteur public et privé dans les dépenses de R & D. Il constate par ailleurs, que le domaine de la R & D de l'Algérie ne fournit pas suffisamment de données pour établir une comparaison avec d'autres pays. A ce stade, les seules données qui puissent être utilisées pour une comparaison sont les données sur le nombre de chercheurs en R & D par million d'habitants fournies par l'UNESCO. Selon l'auteur, il y a 170 chercheurs en R & D par million d'habitants en Algérie, soit un taux de seulement 3,4% de celui de la Corée (4947).

Ce faible nombre de chercheurs en R & D signifie que le niveau social global de l'offre et de la demande en chercheurs est faible. Du côté de la demande, les instituts de recherche publics et certains collèges n'ont pas besoin de chercheurs en R & D. Dans la plupart des pays

¹ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/Pays/coree-du-sud>, [consulté le 11 mai 2017].

² Les technologies de la 4ème révolution industrielle sont essentiellement l'intelligence artificielle, le big data, les véhicules autonomes ou l'internet des objets.

³ Ji Hong Kim, (s/dir) , L'expérience coréenne et le développement économique de l'Afrique, Banque africaine de développement ,Tunis, Tunisie du 22 au 24 novembre 2006 , p26 . <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/09484267-fr-korean-exper.pdf>. [Consulté le 22 juin 2017].

⁴ MOUHOUBI Salah, op. cit., p.148

de l'OCDE, dont la Corée, la demande en chercheurs de R & D du secteur privé rivalise avec les instituts gouvernementaux et publics de recherche¹.

Le secteur privé en Algérie n'est pas encore capable d'utiliser d'excellents chercheurs de R & D, la demande du secteur privé est forcément faible. Les collègues qui normalement doivent fournir le personnel de recherche ne sont pas intégrés à l'environnement actuel de l'industrie, c'est pourquoi il est difficile pour eux de former d'excellents chercheurs en R & D. Seule une réforme simultanée dans les secteurs de l'éducation et de l'industrie peut améliorer le secteur de la R & D.

Pour l'innovation, certes les ingrédients étatiques d'une compétitivité économique sont en voie d'amélioration, mais l'innovation ne semble pas non plus être au cœur d'une économie qui reste encore fondée sur la captation de rentes. L'Algérie ne favorise pas encore l'émergence d'indicateurs de Start up et de pépinières d'entreprises privées orientées vers l'innovation industrielle ou servicielle. Les entrepreneurs et les projets innovants ont à surmonter des contraintes d'environnement qui engendrent des coûts prohibitifs².

En effet, parler d'un système algérien d'innovation demeure prématuré. Les entreprises sensées être des acteurs pivots dans le système sont en grande majorité peu utilisatrices de connaissances et faiblement génératrices d'innovation. Leurs caractéristiques adossées à un environnement non incitateur à l'innovation engendrent une situation de cloisonnement et d'enfermement sur soi³.

Ce constat est nettement lié à l'environnement de l'innovation en Algérie qui ne pousse pas les entreprises à investir dans la connaissance. La majorité des entreprises perçoivent leur environnement scientifique et technologique comme stable, c'est à dire où le

¹ Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, 2013, op. cit., p.88.

² ALIOUAT Boualam, op. cit., p.660.

³ MANCER Ilyes, « L'entreprise algérienne et l'innovation : un essai d'analyse », *Les Cahiers du CREAD*, n°98-99 /2011-2012, pp.31-47

progrès technique est lent et ne représente aucun danger pour eux. Ceci peu largement s'expliquer par le fait d'une absence quasi-totale d'activité de veille technologique¹.

Une stratégie de la diversification économique nécessite l'élaboration d'une politique d'innovation. Cette politique portera sur trois principaux domaines d'action ; d'abord sur l'adaptation aux standards internationaux du système de formation pour un développement de ressources humaines expertes. Puis une évaluation du niveau de R&D et de diffusion de la technologie. Ensuite, la promotion de la coopération entre parties prenantes à l'innovation.

L'objectif général est l'élaboration et la mise œuvre d'un cadre d'action combinant des mesures de maîtrise de l'offre telles que le soutien à la R&D, à l'innovation, à la qualification des ressources humaines, et des dispositions visant à orienter et à encourager la demande des produits innovants sur le marché et de promouvoir les forces qui servent d'appui au développement de la demande d'innovation².

Compte tenu des externalités positives que dégagent l'innovation et la recherche sur l'ensemble de l'économie, une amélioration novatrice dans le domaine de la R & D est nécessaire. Dans ce cadre, l'Algérie doit créer une plateforme juridique et institutionnelle incitative au développement de l'innovation et à la recherche.

Mettre sur pied un programme de développement de l'innovation et la recherche nécessite la mise à niveau du système éducatif, des universités et centres de recherche, et l'utilisation de ses réseaux constitués de la diaspora algérienne implantée dans beaucoup de pays développés dans le but de constituer une offre de chercheurs compétents et disponible.

Il est nécessaire également de donner un appui financier massif de l'Etat, à une dizaine de grandes écoles ou d'universités nationales dans des spécialités à définir en liaison avec les priorités du développement économique national ; ces grandes écoles et universités devront devenir, à échéance d'une dizaine d'années, des pôles d'excellence de niveau mondial.

¹ Selon une étude menée par DJEFLAT Abdelkader (2007) 67% des entreprises perçoivent le progrès technique comme lent, ne représentant aucun danger pour eux. Alors que 25% seulement le perçoivent comme instable et sujet à d'importants changements sans avertissement préalable.

²TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.426.

Afin de propulser ce domaine, une demande de R & D doit d'abord être créée. Puisque l'Algérie a un problème pour créer de la demande pour les chercheurs de R & D dans le secteur privé, il faut d'abord créer et pérenniser une demande de R & D dans le secteur public. Au même temps, une offre de chercheurs compétents doit être en permanence disponible via une réforme de l'éducation¹.

Sous cet angle, promouvoir l'enseignement supérieur est vu comme un avantage comparatif de poids pour les pays qui ont un impact économique substantiel sur l'innovation. En effet, il est susceptible de créer des activités nouvelles et de moderniser les activités existantes. L'enseignement supérieur attire également les entreprises grâce à des liens avec l'école ou les laboratoires de recherche des écoles et il stimule la recherche à travers de laboratoires de recherche dans les établissements.

2. Mise en œuvre d'une politique d'intelligence économique

L'intelligence économique peut être définie comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques. Elle implique l'interaction entre tous les niveaux de l'activité : depuis la base (internes à l'entreprise) en passant par des niveaux intermédiaires (interprofessionnels, locaux) jusqu'aux niveaux nationaux (stratégies concertées entre les différents centres de décision), transnationaux (groupes multinationaux) ou internationaux (stratégies d'influence des États-nations)².

Elle représente également une forme intelligente d'intervention des États, d'orientation et d'anticipation des industries, utilisée par les pouvoirs publics pour créer les interactivités indispensables à la relance et au développement des activités économiques en mettant à la disposition des acteurs, l'information nécessaire à la prise de décision pour une création de valeur optimale³.

¹Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, 2013, op. cit., p.93.

² MARTRE Henri, *Intelligence économique et stratégie des entreprises*, Commissariat Général du Plan, Février 1994, p.11.

³ TEMMAR Abdelhamid, op. cit., p.471.

L'intégration de plus en plus de l'information économique, scientifique, et technologique dans le processus de prise de décision est devenu plus qu'indispensable, pour appréhender l'environnement, pouvoir anticiper et être toujours prêt à s'adapter et innover. De ce fait, l'intelligence économique devient de plus en plus un enjeu stratégique pour les nations. C'est ainsi qu'existent des intelligences économiques japonaise, américaine, coréenne et allemande, etc...

En dépit de son importance et des besoins exprimés à tous les niveaux, en information stratégique, il est très clair que l'intelligence économique est mal assumée au niveau de l'Etat qu'au niveau des entreprises algériennes. Un retard conséquent est accusé par l'Algérie par rapport aux d'autres pays dans ce domaine qui résulte de plusieurs facteurs.

Certaines études ont révélé des résultats alarmants et ont démontré que l'activité intelligence économique n'a pas pu émerger faute de maîtrise de concepts, de formation adéquate, de moyens consacrés, d'accompagnement efficace dans la conduite du changement et l'inexistence d'un cadre institutionnel favorisant son développement¹. Ajoutant à cela, les caractéristiques culturelles des organisations algériennes qui ne permettent pas d'atteindre un nouvel état d'esprit en la matière. Globalement le cloisonnement et la faible concertation freinent l'avènement d'un système collectif et national d'intelligence économique².

Au niveau de l'Etat, l'intelligence économique est caractérisée par l'absence d'une politique nationale cohérente, ce qui se traduit par le manque de coordination entre les différents acteurs. La question de l'intelligence économique a été abordée pour la première fois en conseil de gouvernement le 20 décembre 2006³, à la faveur de l'examen du document portant stratégie industrielle. Les objectifs de l'intelligence économique tels qu'ils sont définis lors de ce conseil sont d'adopter officiellement l'intelligence économique comme une démarche d'anticipation et de projection dans le futur. Néanmoins, ce projet est rentré en léthargie.

¹ BAAZIZ Abdelkader, QUONIAM Luc, REYMOND David. « Quels modèles d'Intelligence Economique pour l'Algérie ? Quelques pistes de réflexion ». Séminaire International sur l'Intelligence Economique : Un Enjeu majeur de Compétitivité, Mai 2014, Alger, Algérie.

² BENDIABELLAH Abdessalam, DJENNAS Mustapha, « Veille stratégique et système d'intelligence économique en Algérie : évaluation et perspectives », *les cahiers du CREAD*, n°111, pp.05-45.

³ Voir le communiqué intégral sur <http://eger-ie.blogspot.com/2008/01/1a-partie-consacre-au-dossier-strategies.html> et sur <http://intelligenceeconomiquealgerie.blogspot.com/2008/04/communique-du-conseil-du-gouvernement.html> [consulté le 11 janvier 2016].

La Corée semble avoir été précurseur en intelligence économique, son modèle s'inspire du modèle japonais, l'un des plus puissants en la matière. En effet, le modèle coréen d'intelligence économique se caractérise par une culture offensive du renseignement dans un but de bâtir les fondements d'une économie industrielle. Mais également d'une l'intervention excessive de l'Etat dans sa création et son développement.il se converge vers l'utilisation des outils de « soft power », permettant à la Corée du Sud d'impacter diverses régions du monde notamment par le biais de ses programmes de l'aide pour le développement¹ qui lui ont de gagner de l'influence dans le monde.

L'élaboration de politiques publiques en matière d'intelligence économique, constitue un levier stratégique pour la diversification économique et un excellent instrument du développement Economique. Elle permet de renforcer la créativité et la compétitivité des entreprises, elle permet également de s'approprier les bonnes pratiques, accompagner les changements en fournissant l'information nécessaire, que faire de l'influence à l'international.

L'autre dimension de l'intelligence économique qui sert la diversification économique est la diplomatie économique. En effet, la diplomatie économique regroupe les actions de négociation, et d'influence relatives au commerce, l'investissement, les marchés internationaux, la sécurité économique et aux activités économiques à l'international.

Dans le cadre d'une transformation structurelle de l'économie algérienne, l'État est appelé à élaborer une politique publique d'intelligence économique, afin de mieux maîtriser l'incertitude de l'environnement extérieur et de disposer de l'avantage concurrentiel. Quant aux entreprises, elles doivent s'intéresser à l'intelligence stratégique. Ce qui nécessite une combinaison de convergence, interaction et articulation entre le monde de l'entreprise et celui de l'administration².

¹ En 2004, la Corée du Sud a développé une plateforme intitulée « Knowledge Sharing Program » (KSP) sur laquelle le pays propose des solutions d'aide au développement basé sur les leçons de sa propre expérience. Cela paraît à première vue incroyable, tant la Corée du Sud est peu connue pour de tels engagement, et que son histoire de développement est généralement peu connue. Cependant, la plateforme du KSP révèle que des programmes d'aide sont en cours dans de nombreuses zones dans le monde.

²CHIKH Rahma, « Réflexions sur les Potentialités d'une Politique Publique d'Intelligence Économique au Service d'une Stratégie Économique Performante », *AL-IJTIHED Revue des études juridiques & économiques*, n°06,2014, pp.01-30.

La nécessité d'une action de l'État se justifie par le poids du secteur public dans l'économie nationale ; ainsi que l'importance de ses structures dans ce domaine (appareil statistique, ambassades, chambres de commerce...). De ce fait, l'Etat doit insister sur la vulgarisation et la diffusion de la culture de l'intelligence économique, mais également à la mise en place de dispositif de veille capable de faire face aux enjeux de l'ouverture du marché national à la concurrence.

En plus, la réadaptation de l'action de la diplomatie en l'orientant vers la diplomatie économique est indispensable pour permettre à l'Algérie de jouer pleinement son rôle à l'international. Cela implique de constituer et gérer une banque de données économiques actualisées et normalisées fonctionnant en réseaux informatisés reliant les administrations et les organismes algériens concernés et les représentations diplomatiques de l'Algérie à l'étranger. Ainsi que la diffusion des actions de promotion du tourisme, des opportunités d'investissement en Algérie et le développement des échanges extérieurs.

Sous-section 2 : Valoriser l'espace et le capital humain

La stratégie de diversification économique ne peut être efficace en l'absence d'une conception projective des politiques spatiale et humaine homogènes. En effet, le facteur territoire est un élément essentiel sur lequel les Etats doivent s'investir pour mener à bien leur politique économique de développement et pour y garantir un développement équilibré de l'ensemble des secteurs économiques. En outre, l'aménagement du territoire est un gage de pertinence et prévisibilité des politiques sectorielles qui doivent s'y inscrire pour assurer leur cohérence.

C'est dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, que les pouvoirs publics peuvent encourager le développement des activités économiques, qui entraînera à son tour, une meilleure répartition de la population¹. Pour sa leurs parts, les politiques de la ville ne peuvent remplir pleinement leurs rôles dans la création et l'aménagement des espaces

¹ MOUHHOUBI Salah , op. cit., p.194.

attractifs sur les plans économique et sociale, qu'en présence d'une meilleure implantation des activités urbaines, culturelles et touristiques.

En effet, une politique d'aménagement du territoire performante entend créer les conditions de la compétitivité et de l'attractivité des territoires. En affirmant leurs capacités à produire et échanger selon les règles de l'économie moderne et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements étrangers (IDE), qui les accompagnent. Cette politique peut être concrétisée à travers des pôles d'attractivité et des grandes villes ainsi que dans les collectivités territoriales.

Dans le domaine de valorisation des ressources humaines, il est communément admis qu'une stratégie de diversification vaut peu de chose par rapport à la qualité des hommes et des femmes qui sont supposées la réaliser. Il est impossible de gagner la bataille de la mondialisation avec un bataillon de fonctionnaires démotivés, sous qualifiés, mal payés et sous gérés. Toute relance macroéconomique sera mise à mal par cette armée administrative qui jouerait contre son camp, lorsque les conditions indispensables à leur épanouissement et leur efficacité ne sont pas mises en places¹.

Dans cet esprit, c'est la qualité de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui conditionnera la réussite de toute stratégie de diversification économique. La qualité du capital humain est considérée dans l'ère de la mondialisation comme un facteur clé de compétitivité internationale sur lequel dépend la conduite des politiques publiques. Un pays ne peut pas se développer par une ressource humaine peu compétitive.

1. Mise en place d'une stratégie d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est l'action de restructurer et d'utiliser rationnellement l'espace et les ressources, en exploitant les atouts et limitant les contraintes afin d'assurer l'équité et le développement territorial. Cela implique de favoriser les points forts à la croissance en visant une distribution optimale de la population, des villes, des activités et des infrastructures sur l'ensemble du territoire.

¹ LAMIRI Abdelhak, op. cit., p.100

Par ailleurs, l'aménagement du territoire vise la mise en valeur de plusieurs volets dont la finalité est de donner à l'espace une organisation stratégique au même titre que de minimiser les coûts. En effet, le développement d'un territoire requiert un ensemble de stratégies mises en œuvre par les acteurs territoriaux qui peuvent être économiques, institutionnels (l'Etat), privés ou publique ; contribuent, à travers une démarche participative, à une considération meilleure du territoire (valorisation du territoire).

Toutefois, en Algérie, les principaux problèmes qui se produisent au niveau du territoire national et régional sont les suivants : Tout d'abord, il y a eu une augmentation rapide de la densité de population ainsi qu'une concentration croissante dans les régions de développement industriel. Ensuite, l'utilisation insuffisante de la zone du plateau et du Sahara démontre que la majorité des terres nationales n'est pas utilisée efficacement. Enfin, l'infrastructure de l'Algérie est faible avec le territoire national étant insuffisamment lié¹.

En effet, l'Algérie se caractérise par une mal structuration de son territoire et une inadéquation du développement entre les diverses régions du pays. La répartition de la population des industries et des activités est profondément déséquilibrée entre les différentes régions. Le nord du pays contient la quasi-totalité du peuplement et souffre d'une structure urbaine anarchique et mal conçue, un littoral étouffé, et une écologie menacée auxquels s'ajoute un déficit en matière d'habitat. De l'autre côté les zones du Plateau et la région du Sahara sont sous-utilisées.

Par ailleurs, l'autre volet qui caractérise l'aménagement du territoire en Algérie est l'insuffisance de l'infrastructure connectant l'ensemble du pays. En effet, la grande superficie de l'Algérie et la diversité de ses reliefs, et quelquefois la mauvaise planification ont engendré des carences dans les infrastructures, que ce soit les infrastructures de base ou les infrastructures socioéconomiques².

¹Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, op. cit., p.313.

² L'infrastructure de base est essentiellement infrastructures de communication : ports, aéroports, routes, etc ; Infrastructures de télécommunication : le téléphone, internet, etc ; Infrastructures énergétiques comme : gaz, électricité, etc. Tandis que les infrastructures socioéconomiques peuvent être représentées par les universités, les centres de recherches, les centres de formation, les établissements sanitaires, les différents centres culturelles et sportifs, les équipements urbains, le transport urbain de voyageurs... etc.

Par ailleurs, force est de constater que les villes algériennes ne sont pas encore matures et souffrent de plusieurs problèmes. Outre, la vétusté apparente des villes déjà établies dont le renouvellement est de plus en plus impératif, certaines carences sont apparues dans la construction de nouvelles villes et la formation des villes basées sur l'industrie. Cela indique que le nombre de villes ayant un potentiel de conduire le développement de l'économie nationale est insuffisant.

Pour les zones non urbaines, elles sont confrontées aux problèmes de l'insuffisance de la population pour la mise en œuvre des équipements collectifs et des infrastructures liées notamment à l'accès aux ressources en eau et à l'électricité. Le niveau de vie dans les zones non-urbaines est moins favorable de celui des zones plus urbanisées.

Plusieurs méthodes ont été élaborées par le gouvernement algérien visant à porter des améliorations sur les différentes structures socioéconomiques du territoire national et de le rendre ainsi plus attractif. Tels que la promotion des universités de chaque région et ville, la spécialisation des industries, la construction et l'offre de logements, l'expansion des équipements collectifs, ainsi que la mise en œuvre de mesures contre l'expansion urbaine autour des grandes villes.

Par ailleurs, pour lutter contre les inégalités territoriales entre les différents espaces nationaux, tout en ambitionnant un développement durable et intégré en mesure d'hisser l'Algérie au rang des territoires les plus compétitifs, des plans directeurs d'aménagement du territoire ont été élaborés tel que requis par la loi de 2001 sur l'aménagement du territoire¹. Cette démarche a été enrichie, affinée et systématisée dans le cadre d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire pour 2010-2030 (SNAT).

Le SNAT a été adopté à l'issue d'un processus d'élaboration à la fois minutieux et inclusif². Il se présente en 20 programmes d'action territoriale (PAT), 19 schémas directeurs

¹ Loi n° 2001-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, JORA n° 77.

² Puisqu'il a impliqué sur quatre années plus de cinquante mille participants couvrant l'ensemble des acteurs gouvernementaux au niveau central et local, ainsi que les acteurs économiques, sociaux et de la société civile.

sectoriels (SRAT), 4 schémas directeurs d'aménagement du territoire et 48 plans d'aménagement de wilaya. La mise en œuvre du SNAT reposera sur la création de nouvelles structures administratives, les DRAT (Délégations Régionales d'Aménagement du Territoire), le Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire ainsi que la Caisse d'Equipement et d'Aménagement du Territoire (CEAT).

En effet, c'est la loi 10-02¹ qui a porté sur l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) Ce Schéma est un outil de prospective territoriale. Il vise essentiellement la préservation des équilibres environnementaux et la garantie de l'efficacité économique. L'ensemble des secteurs est ainsi impliqué dans la concrétisation des grands projets. Le SNAT a rendu ainsi, lisible les faiblesses et forces du territoire ; il a identifié les opportunités et les menaces, ainsi que les enjeux qui encadrent les dynamiques territoriales en mouvement².

La mise en chantier des vingt (20) programmes d'action territoriale que constituent le SNAT prend compte, en effet, d'une série de paramètres dans le souci de concilier l'impératif de développement aux spécificités environnementales. La protection des écosystèmes et la considération de la nature du sol sont deux éléments ainsi soulignés dans l'action de mise à niveau de l'ensemble du territoire³.

En réalité le SNAT mentionne expressément que l'enjeu majeur pour l'Algérie est de rejoindre les pays émergents en diversifiant sa production et ses exportations, préparer ses territoires à la compétitivité et à l'attractivité. Il s'agit dans ce cadre, d'identifier les territoires les plus déterminants où croissance et excellence sont les mieux à même de se conjuguer et d'impulser le développement du pays et d'accueillir à cet effet les pôles d'excellence et de

¹Loi n° 10-02 du 16 du 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire. JO n° 61.

² Mécanisme Africain d'Evaluation entre Pairs (MAEP), Programme d'action nationale en matière de gouvernance, Juillet 2012, p.72.

³ KHEROUAA Hind, H. BENTAYEB Hidayet Khadidja , « Aménagement du territoire et développement durable en Algérie », *Revue des Sciences Economiques de Gestion et Sciences Commerciales*, 02/2008, pp.21-37.

compétitivité ; les Villes Nouvelles de Sidi Abdellah, de Bouinan et de Boughzoul accueilleront les premiers pôles de compétitivité et d'excellence¹.

L'expérience de la Corée dans le domaine de l'Aménagement du Territoire est riche d'enseignement. En effet, la Corée est une péninsule d'une superficie de 99 678 km² et d'une population de 51 755 habitants en 2017. Affichant une densité globale de près de 515,72 habitants/km² habitants par kilomètre carré². Tandis qu'avec une superficie de 2 381 741 km² et 41 267 046 habitants en 2017 soit une densité de 17,33 habitants / km² ³, l'Algérie est environ 24 fois plus grande que la Corée tandis que la densité démographique de l'Algérie est beaucoup plus faible que celle de la Corée.

En dépit de son territoire exigü, accidenté et quasiment dépourvu de ressources naturelles dont la plus grande partie du territoire est occupée par des montagnes, pratiquement inhabitées et couvertes de forêts, la Corée a su bâtir une économie spectaculaire. Cela s'explique en partie par les efforts consentis pour aménager son territoire de la façon la plus optimale.

La Corée a pris conscience très tôt de la nécessité d'aménager les principaux réseaux d'installations nécessaires à la croissance économique et ce dans les endroits où s'accumulent des industries stratégiques pour encourager la base industrielle d'exportation. Elle a établi une stratégie de croissance pour l'industrialisation et a utilisé le développement de parcs industriels comme moyen pour fournir rapidement des terrains industriels qui étaient insuffisants. ⁴

Par ailleurs, la Corée a veillé au choix de l'emplacement des sites industriels pour que les industries de connexion en amont et en aval puissent être idéalement situées dans le développement de l'espace industriel stratégique. La bonne coordination lui a permis de développer les industries de liaison situées à proximité les unes des autres.

¹ Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2025 Document de Synthèse, Février 2008, p.10.

² <https://www.populationdata.net/pays/coree-du-sud/>. [Consulté le 02 mars 2018]

³ <https://www.populationdata.net/pays/algerie>. [Consulté le 02 mars 2018]

⁴ Ministry Of Strategy And Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, op. cit., p.306.

En outre, la Corée a développé des infrastructures de communications électroniques parmi les plus performantes du monde, il est vrai que la répartition de la population a aidé au déploiement de réseaux à très haut débit. En effet, les Coréens privilégient l'habitat collectif au sein de vastes complexes d'immeubles caractéristiques en forme de barres (tanji), dans lesquels l'installation de la fibre optique est plus aisée que dans des quartiers résidentiels diffus.

Suivant les expériences coréennes, l'une des exigences de la stratégie algérienne d'aménagement du territoire est qu'elle doit se réaliser étape par étape. La première étape serait une période de l'aménagement de base pour établir l'infrastructure, le système et le plan directeur nécessaires à la croissance nationale. La deuxième étape, doit être une période conduisant vers le Hub et le Noyau de la région MENA.

Ensuite, pour une meilleure efficacité du développement, les experts coréens¹ recommandent de poursuivre la stratégie de « Sélection et Concentration ». L'Algérie doit développer intensivement l'axe Alger-Oran ayant un potentiel de croissance plus grand dans l'étape 1 après l'avoir élevé en un espace compétitif au niveau international, puis développer l'axe Alger-Annaba en étape 2, afin d'élever la zone côtière en Méditerranée comme un espace économique de base dans la région MENA.

En outre, rattraper le retard nécessite l'expansion et la modernisation de tous équipements collectifs requis dans l'économie. En effet, les équipements collectifs jouent un rôle important dans l'amélioration de la compétitivité de l'industrie nationale et le développement économique en plus elle dégage des externalités positives. Dans ce cadre, construire les réseaux nationaux d'information pour établir un territoire numérique national est un impératif au 21ème siècle.

¹ Ministry Of Strategy And Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, op. cit., .p.308.

Dans le but d'atteindre l'attractivité¹, l'objectif d'équilibrer le territoire national, en termes de population et de bases productives est essentiel. Cela nécessite un freinage de la littoralisation et le développement des zones rurales. Ainsi le système urbain devra assumer le rôle de moteur du développement économique national avec une répartition aussi équitable que possible de l'activité économique.

Le freinage de la littoralisation ne peut se réaliser que si le développement des Hauts Plateaux et du Sud est suffisant pour maintenir les populations sur leur territoire, voire s'il peut attirer les populations telliennes. En effet, Le développement des Hauts Plateaux implique une croissance égale en satisfaisant ses demandes économiques et sociales, en particulier celles concernant l'emploi et l'eau.

Comme pour les Hauts Plateaux, l'importance du développement du Sud constitue un enjeu spécifique. Le Sud, dont les principaux handicaps sont la dureté du climat et l'accessibilité, possède des potentiels importants à valoriser. Cependant, il s'agit plutôt d'une conquête que d'une reconquête car ces espaces n'ont pas bénéficié de programme de développement économique et humain à la mesure des potentiels importants qu'ils recèlent.

Le rôle central des collectivités locales comme animateur du développement est largement sous-estimé², pourtant ces collectivités sont des partenaires importants du développement territorial. Dans ce cadre, il faut permettre aux communes d'utiliser les bureaux d'étude pour concevoir des plans de développement locaux, régionaux et favoriser l'utilisation des potentialités locales.

Suivant l'expérience coréenne, il est constaté que les politiques d'implantation industrielle de l'Algérie n'ont pas été suffisamment développées par l'industrie connexe en amont et en aval. Ainsi, le développement de l'industrie connexe (amont / aval) pour l'industrie pétrolière qui est l'industrie la plus importante, est très urgent.

¹ L'attractivité se définit comme la capacité pour un territoire d'offrir des conditions qui convainquent les acteurs et opérateurs de localiser leurs projets sur ce territoire plutôt que sur un autre. C'est donc la capacité d'un territoire à attirer les populations et les entreprises et à les retenir dans un contexte de mobilité croissante au plan national et international.

² BENACHNHOU Abdellaif, op. cit., p.345.

Il est nécessaire de promouvoir le développement de l'industrie pétrochimique qui fabrique des produits dérivés confectionnés au cours du raffinage du pétrole. Maximiser l'effet cumulatif est souhaitable en favorisant les complexes industriels spécialisés autour des usines de raffinage de pétrole. En outre, les efforts politiques pour la distribution des installations industrielles actuellement concentrées dans la région du Tell doivent être considérés en conjonction avec des exemples de la Corée¹.

En sus de la création de nouvelles zones industrielle pour mieux répondre aux attentes des investisseurs, dans des emplacements spécifiques s'appuyant sur la stratégie basée sur la croissance, l'aménagement des zones industrielles déjà existantes, par des travaux d'entretiens, et d'élargissement est du même ordre d'importance. Par ailleurs, il est impératif de mener à bien les préparatifs des politiques de soutien pour le transfert de types industriels non appropriés à d'autres régions.

2. Politique de valorisation des ressources humaines

L'éducation a toujours constitué un investissement clé pour l'avenir, pour les individus, pour l'économie et pour la société dans son ensemble. En outre, les facteurs incitant les individus à poursuivre leur formation sont susceptibles de se multiplier dans les années à venir. La relation positive entre la croissance et éducation s'appuie sur de multiples travaux micro-économiques².

Le niveau de formation sert souvent d'indicateur pour rendre compte du capital humain c'est-à-dire du niveau de compétence de la population et de la main-d'œuvre. La mondialisation et le progrès technologique ne cessant de modifier les besoins du marché du

¹ Ministry Of Strategy And Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, op. cit., p.306.

² Les travaux micro-économiques de Becker (1964), mais aussi de Mincer (1958). Pour ces derniers, l'éducation est un investissement puisqu'elle procurera des gains de salaires. Des gains de salaires aux gains de productivité et donc à la croissance, il n'y a qu'un pas, franchi tardivement par Romer (1986) et Lucas (1988) d'un point de vue théorique alors que la relation éducation-croissance avait déjà été testée des 1962 par Denison (1962). Selon la théorie économique de la croissance endogène, la croissance économique repose très fortement sur l'accumulation du capital humain l'idée fondamentale est la façon dont l'éducation peut constituer un élément fondateur de la croissance et du développement économique dans un pays ayant un niveau faible de développement. De tout façon les modèles de croissance endogène mettent l'accent sur l'explication du progrès technique par les facteurs de qualité de la main-d'œuvre

travail mondial, la demande d'individus qui possèdent des connaissances plus vastes, des savoir-faire plus spécialisés, continue d'augmenter¹.

L'éducation est un thème sensible dans un pays comme la Corée du Sud, où l'école constitue une institution centrale non seulement en tant que creuset de l'identité nationale mais aussi comme vecteur essentiel de promotion sociale. L'éducation des enfants demeure une valeur familiale fondamentale².

A ce titre, la recherche et l'enseignement supérieur sont des vecteurs cruciaux de cette société en devenir. Les autorités ont pris la mesure de l'enjeu et mis en place des programmes volontaristes qui tentent de dépasser certaines limites, dont le déficit de communication entre les institutions nationales de recherche et les entreprises. Les autorités mobilisent le média électronique de manière croissante. Ainsi, dans le cadre de l'e-government, tout inventeur peut, depuis janvier 1999, remplir sur Internet une demande d'enregistrement de brevet auprès du Korea Intellectual Property Office.

Dans son rapport sur le développement humain 2013-2015, le CNES indique que l'évolution de l'indice d'éducation est l'expression des efforts consentis par l'Etat en direction de la démocratisation de l'accès à l'éducation depuis une cinquantaine d'années. Le niveau de l'indice est de 0,659 en 2013, soit une progression annuelle de 2,8% par rapport à 2012 et de 2,45% par rapport à 2000. La valeur estimée de l'année 2014 est de 0,673.³

Globalement, au niveau de tout le cursus de l'enseignement, la performance de l'Algérie paraît assez favorable au plan de la couverture quantitative globale. Néanmoins, l'enseignement supérieur appelle un regard plus ciblé en ce sens que pour la mesure de la performance de ce dernier, ce n'est plus la couverture universelle qui est posée comme indicateur mais c'est plutôt la référence du marché du travail.

¹ OKACHA REZINE, « Capital humain et croissance économique », *Revue Roa Iktissadia*, n°9, 2015, pp. 331-342.

² MILELLI Christian, « La Corée du Sud, nouveau modèle de la nouvelle économie ? » *Les études du CER I*, n° 98, 2003, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, p.26. <https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude98.pdf>, [consulté le 05 février 2017].

³ CNES, *Rapport national sur le développement humain 2013-2015*, p.36.

Dans une démarche comparative, l'efficacité du système éducatif est approchée par l'espérance de vie scolaire mise en relation avec le volume des dépenses publiques, en pourcentage du Produit Intérieur Brut, montre que la situation de l'Algérie apparaît plutôt favorable comparativement à d'autres pays, en ce sens que le pays obtient un niveau de couverture (13,6 années) un peu supérieur à la moyenne des pays de l'échantillon (13,1 années) moyennant une dépense inférieure à la moyenne (4,3 % contre 4,5 % du PIB).

Pour cela, l'Unesco publie, régulièrement, la statistique du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, qui mesure l'équivalent du taux de scolarisation pour les premiers niveaux d'études. Sur la base de cet indicateur évalué en 2012, le développement quantitatif de l'enseignement supérieur, avec 3 235 étudiants pour 100 000 habitants, comparativement à des pays ayant un niveau du PIB par habitant similaire, apparaît dans une position médiane. Toutefois, il convient de signaler que ce taux de couverture est proche, voire même supérieur, à ceux enregistrés dans des pays qui ont une économie plus forte et plus diversifiée¹.

L'Etat doit veiller au recyclage de toutes les personnes opérationnelles au même titre qu'à la moderniser le système éducatif. Il faut toute une ingénierie pédagogique mettre au niveau mondial les universités et les centres de formation professionnelle. Les dépenses injectées par l'Etat pour qualifier les ressources humaines selon les standards internationaux seront recyclées sous forme d'externalités positives. Ainsi, le potentiel humain des institutions publiques et privées s'améliore, et l'économie productive se réactive et se rénove.

Les analyses macro et microéconomiques révèlent trois mythes qu'il faut absolument remettre en causes et dépasser pour espérer dégager des améliorations substantielles. Le premier consiste à dire que l'Algérie est un pays qui dépense quantitativement beaucoup pour le développement des ressources humaines. La seconde stipule que nous formons des ressources humaines de qualité puisque nombreux sont ceux qui réussissent à l'étranger. Et le troisième consiste à dire que tout est perdu puisque la refonte des qualifications humaines nécessite des décennies voire plus d'un siècle².

Selon des statistiques de la UNESCO reprises par le professeur A. LAMIRI, la France, les USA et la Corée du sud dépensent plus de 6% de leur PIB pour les divers secteurs de

¹ CNES, *Rapport national sur le développement humain 2013-2015*, op. cit., p.74.

² LAMIRI Abdelhak, op. cit., p.112.

l'éducation. Si on inclut les dépenses privées, on arriverait facilement à 8%. L'Algérie consacre 4.5% de son PIB à l'éducation. La productivité du travail est un indicateur de la qualité des ressources humaines. Le rendement par heure de travail est de 28 dollars en Corée du sud, 20 au Mexique, 32 au Portugal, 12 en Tunisie et 6,2 en Algérie. Ainsi va le mythe de la qualité des ressources humaines en Algérie¹.

L'amélioration du capital humain passe d'abord par l'éducation. Dans ce cadre, une politique éducative cohérente doit être mise en œuvre en réglant définitivement les problèmes du système éducatif. Ensuite, pour son rôle multiplicateur l'université algérienne nécessite également une valorisation et une modernisation de ses programmes. Enfin, la formation professionnelle a également besoins d'une stratégie pour répondre aux besoins de l'économie nationale.

En effet, il n'a pas plus important pour un pays plus que son système éducatif. Il a un effet de multiplicateur et des externalités sur tous les secteurs. Il faut s'ouvrir sur le monde pour maîtriser les sciences et la technologie, le savoir-faire et les sciences modernes ainsi une professionnalisation du secteur avec l'introduction du maximum de transparence dans le domaine par des mesures de contrôle de qualité .il faut également encourager les instituts de formation privée à tous les niveaux.

L'autre volet de la valorisation des ressources humaines consiste en la mise sur pied des passerelles entre le système de formation et le monde de l'entreprise de sorte à mieux intégrer les préoccupations des entreprises dans la formation et les prendre en charge et de mieux orienter les politiques de formation en général, vers les besoins spécifiques des entreprises.

Remettre le travail au cœur de la société signifie l'émergence d'une classe d'entrepreneurs créant des entreprises avec des organisations modernes. Il faut « libérer le travail » et les capacités créatrices des algériens en menant les réformes nécessaires pour que le rendement du travail, d'investissement privé et de réduction s'accroissent considérablement. Il est nécessaire de créer une véritable culture du travail dans toutes les sphères de la société.

¹LAMIRI Abdelhak, op. cit. , p.113.

CONCLUSION

Dans notre quête de savoir, nous avons eu à constater que le concept du développement constitue une problématique centrale et fondamentale pratiquement dans toutes les sciences sociales, de l'anthropologie à l'économie en passant par la sociologie, la politologie et le droit. Ainsi que, la diversification de l'économie est une condition incontournable dans un processus de développement économique. Ceci constitue l'un des résultats essentiels auquel nous avons pu arriver au terme de cette recherche.

Par ailleurs, notre hypothèse selon laquelle les ressources naturelles ne sont pas une malédiction, et qu'une croissance accélérée et diversifiée menant au développement est possible est confirmée lors de cette étude. Toutefois, la réalisation de cet objectif est conditionnée par l'adoption judicieuse d'une stratégie pertinente de diversification économique basée sur le choix des secteurs prioritaires à promouvoir ainsi que l'amélioration de la qualité de la gouvernance des institutions.

En outre, la diversification de l'économie n'est pas un résultat spontané des mécanismes du marché, ni de l'injection massive des sommes colossales à travers les investissements publics. La diversification économique est un processus qui nécessite l'implication et la participation de tous les acteurs économiques et sociaux sous l'égide de l'État suivant un plan stratégique bien échafaudé.

L'échec de l'instauration d'une économie diversifiée en Algérie, démontré dans cette étude, et ce en dépit des multiples tentatives depuis l'indépendance, est lié à plusieurs contraintes et obstacles de nature différentes. En effet, cet échec ne dépend pas seulement du caractère de l'économie algérienne, riche en ressources naturelles, mais aussi des facteurs structurels déterminant le système socio-institutionnel. Car la rente en soi n'est ni une malédiction, ni une bénédiction pour l'économie d'un pays. Son impact varie selon les formes institutionnelles régulatrices du pays, du mode de répartition des richesses, ainsi que de la manière dont est menée la politique économique.

De ce point de vue, les ressources naturelles ne sont pas une fatalité, une croissance accélérée et diversifiée est possible dans des économies riches en ressources naturelles. La Malaisie, l'Indonésie, le Chili et même la Norvège en sont la parfaite illustration. En effet, l'Algérie dispose de ressources abondantes qui pourraient être utilisées intelligemment pour créer de meilleures conditions de développement économique et social.

Dans ce sillage, il est nécessaire pour l'Algérie de stimuler les secteurs pourvoyeurs de valeurs ajoutée et d'élargir la gamme de produits et d'exportations hors hydrocarbures, en créant des activités agricoles et industrielles non traditionnelles et en développant des services tels que le tourisme et le numérique, dans le cadre d'une vision novatrice telle que présentée dans cette étude.

A ce titre, l'Algérie possède des avantages indéniables de par sa stabilité politique, une infrastructure relativement modernisée grâce aux investissements colossaux, une pression fiscale parmi les plus bas dans la région. Ces avantages, associés à l'abondance des ressources naturelles et humaines, offrent une excellente opportunité pour l'Algérie de promouvoir une stratégie de diversification économique.

Par ailleurs, la transformation de l'économie algérienne en une économie fondée sur le savoir est cruciale, afin de parvenir à une croissance économique durable à long terme et de réaliser sa vision selon laquelle l'Algérie deviendra un pays développé. Le passage à une économie fondée sur la connaissance propulsera la diversification industrielle et technologique.

S'agissant du volet inhérent à l'intégration régionale et internationale, il est difficile à percevoir une stratégie de diversification en dehors de la chaîne des valeurs mondiales. Dans cette optique, l'Algérie devra réinventer son rapport avec le monde et ce, en élaborant une stratégie d'intégration adéquate, précisant la nature des relations qu'entend entretenir le pays vis-à-vis de ses proches voisins (les pays du Maghreb), de ses voisins régionaux (l'Europe et le monde arabe) et vis-à-vis du reste du monde. Sans une clarification de ses rapports avec ses partenaires, sa région et le monde, la stratégie de développement de l'Algérie risque d'échouer.

Dans le même ordre d'idées, l'accèsion à l'OMC pourra constituer une garantie fondamentale permettant d'asseoir l'intégration de l'économie algérienne dans la chaîne des valeurs mondiales. En effet, les changements institutionnels et de l'environnement induits par une l'accèsion à l'OMC créeront probablement un effet catalyseur qui augmentera la confiance de l'investissement privé national et étranger.

En outre, la diversification économique comme toute stratégie de développement national est au même temps une stratégie de compétition internationale. Cela dit, pour pouvoir tirer profit des biens faits de la mondialisation, l'Algérie doit s'intégrer dans les réseaux d'échanges de produits et des capitaux mondiaux et saisir les opportunités offertes par le mouvement international de capital à travers la captation d'investissements directs à l'étranger (IDE).

Dans ce cadre, l'activité d'exportation ne deviendra attractive que si le régime d'incitation la concernant permet de la discriminer positivement par rapport aux autres activités. A cet effet, il faut instaurer des mesures incitatives importantes en faveur de l'exportation, qui se focalisent principalement sur l'espace laissé libre par les règles de l'OMC (recherche et développement, banques spécialisées, bonification des taux d'intérêt, allègements fiscaux, etc..).

Force est de constater que la diversification économique nécessite une consolidation de plusieurs facteurs, elle est le produit d'un environnement favorable aux affaires, des politiques publiques d'investissement, commerciales et industrielles cohérentes, une politique économique responsable, une stabilité macroéconomique, cependant nous restons convaincus que la "mère de toutes les batailles" reste la bonne gouvernance et la réforme du cadre institutionnel.

A ce titre, le recours à la démarche politico-institutionnelle révèle quant à elle des carences incontestables enregistrées en matière de gouvernance économique ainsi qu'au niveau du mode de conduite des politiques publiques. Ainsi, la conception et la réalisation des politiques économiques se voient attribuée à des structures qui fonctionnent selon un mode purement administratif en l'absence d'une vision économique visant à optimiser

l'utilisation des ressources et d'atteindre des niveaux d'efficacité élevés. Ce mode de fonctionnement est intimement lié à la nature de l'Etat rentier- centralisateur et au caractère subsidiaire des institutions.

Pour pallier aux déficits constatés en matière de gouvernance, une réforme de l'Etat s'avère indispensable. Les objectifs envisagés par cette réforme doivent porter essentiellement sur l'efficacité de l'intervention publique, la modernisation de l'appareil étatique et le renouvellement du mode de fonctionnement des institutions. En outre, le processus de diversification économique nécessite un passage du mode de régulation traditionnel basé sur la contrainte par le biais de la norme juridique aux nouveaux modes de gouvernance moins contraignants et fondés sur la concertation, la contractualisation et le partenariat.

Par ailleurs, l'apparition de nouveaux acteurs tels les firmes multinationales, les groupements régionaux, les institutions monétaires et financières internationales, repose la question de la gouvernance économique sur de nouveaux terrains. Dans cette tendance mondiale, l'Algérie est appelée à repenser son système politico-économique de manière à répondre efficacement aux besoins d'insertion dans l'économie mondiale. Ainsi, les exigences de transparence, d'égalité de traitement des opérateurs et de sécurité juridique deviennent une condition sine qua non pour la réussite d'une telle politique.

L'adaptation qualitative et permanente de la législation économique aux standards internationaux constitue quant à elle un levier important pour favoriser l'émergence d'une économie attractive des investissements étrangers. L'Algérie devrait aussi se préoccuper de son image de marque à l'étranger. A l'ère de la mondialisation, c'est un paramètre important, voire vital pour les IDE et les touristes.

Nous pensons qu'il ne peut plus être question d'occulter les mutations économiques et technologiques actuelles et leurs implications sur le devenir des Etats. Dans ce cadre, l'innovation constitue un outil incontournable pour asseoir une stratégie de diversification économique. Par ailleurs, la valorisation du capital humain ainsi que l'investissement massif

dans la recherche et le développement sont de nature à propulser cette stratégie, Cela permet la prospection de nouveaux créneaux susceptibles de diversifier l'économie.

En conclusion, c'est bien grâce à la conjugaison d'un ensemble de facteurs structurels et institutionnels, que l'Algérie pourra mener à bien sa stratégie de diversification économique afin de s'insérer dans le marché mondial et s'ériger au rang de grandes nations. Dans cette optique, l'Algérie doit être consciente de son retard, convaincue de ses choix et surtout déterminée à prendre son destin en main.

BIBLIOGRAPHIE

I.OUVRAGES :

- ADDI Lahouari, *Algérie, chronique d'une expérience post coloniale de modernisation ; débat et réflexion*, Alger, éditions Barzakh, 2012.
- BENACHENHOU Abdellatif, *Pour une meilleure croissance*, Alpha, Alger, 2008.
- BOUKRAMI Sid Ali, *Questions énergétiques et politique économique, le modèle algérien*, Alger, OPU, 2014.
- BENBITOUR Ahmed, *L'Algérie au Troisième Millénaire, Défis et potentialités*, Alger, Editions Marinoor, 1998.
- BENBITOUR Ahmed, *Radioscopie de la gouvernance algérienne*, Alger, EDIF, 2000, 2006.
- BENHAMOUCHE Zoubir, *Algérie : l'impasse*, Paris, Publisud éditions, 2001.
- CHENNTOUF Tayeb (s/dir) , *L'Algérie face à la mondialisation*, Dakar , CODESRIA, 2008.
- DEUBEL Phillip, *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*, France, Pearson Education, 2008.
- GOUMEZIANE Smail, *L'Algérie et le nouveau siècle*, Alger , Edif, 2000.
- GRIM Noureddine, *Entrepreneurs, pouvoir et société en Algérie*, Alger, Casbah éditions, 2012.
- HADJ NACER Abderrahmane, *La martingale algérienne*, Alger, Barzakh, 2011.
- HAFSI Tayeb (s/dir), *le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, Alger, Casbah Editions, 2011
- HELAME Esoh, « Contribution pour une approche intellectuelle du développement durable », dans *Le développement durable sous le regard des sciences et de l'histoire*, sous la dir. de F. CRUMIAUX et P. MATAGNE, France, l'Harmattan.
- KHIATI Mohamed, *L'agriculture algérienne*, Alger, éditions ANEP, 2008.
- LAMIRI Abdelhak, *La décennie de la dernière chance, émergence ou déchéance de l'économie algérienne*, Alger, Chihab éditions, 2013.

- LINDAUER David, DWIGHT Perkins, STEVEN Radelet, *Economie du développement*, 3^{ème} édition, Paris, de Boeck, 2008.
- MEKIDCEHE Mustapha, *L'économie algérienne à la croisée des chemins*, Alger, Editions Dahlab, 2008.
- MOUHOUBI Salah, *Les vulnérabilités : Cas de l'Algérie*, Alger, ENAG édition, 2009.
- PERROUX François, *L'économie du XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.
- QUANDT William, *Société et pouvoir en Algérie*, Alger, éditions Casbah, 1999, traduit par BENABDELAZIZ Mutapha ,
- RAFFINOT Marc, *économie du développement*, Paris, DUNOD, 2015.
- REZIG Abdelhak, *Algérie Brésil Corée du sud, trois expériences de développement*, Alger, OPU, 2006.
- RIST Gilbert, *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.
- TEMMAR Abdelhamid, *La transition de l'économie émergente*, Alger, OPU, 2011.
- TEBANI Amel, *Privatisation des entreprises publiques économiques*, Alger, éditions Belkeise, 2011.
- VERCEUIL Julien, *Les pays émergents: Brésil – Russie – Inde – Chine... Mutations économiques et nouveaux défis*, Paris, Bréal, 2012.

II. ARTICLES :

- BEDRANI Slimane, « L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : constat et propositions pour un débat », in options méditerranéennes, Série B. Etudes et Recherches ; n° 14,1995, pp.83-99.
- BELLAL Samir. « Problématique du changement institutionnel en Algérie. : une lecture en termes de régulation », Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, nouvelle série 2011 (01), pp.43-71.
- BELMIHOUB Mohamed-Cherif, « Gouvernance et rôle économique et Social de l'Etat : entre exigences et résistances », in revue IDARA, N° 21, 2002, pp.09-31.

- BELMIHOUB Mohamed-Cherif, « comment améliorer le climat d'affaires pour une croissance durable ? » panel sur le développement de l'entreprise privée Algérie, 24 février 2011.
- BENABDALLAH Youcef, « Rente et désindustrialisation », Confluences Méditerranée, n°71,2009/4, pp.85-100.
- BENDJABELLAH Abdessalam, DJENNAS Mustapha, « Veille stratégique et système d'intelligence économique en Algérie : évaluation et perspectives », Les cahiers du CREAD n°111, pp.05-45.
- BEN HAMMOUDA Hakim, « Trade liberalization and development: Lessons for Africa », ATPC Work in progress n°6, United Nations. Economic Commission for Africa. African Trade Policy Centre, Addis Ababa, Ethiopia , September 2004, pp.269-280.
- Ben HAMMOUDA Hakim, Oulmane Nassim et Sadni Jallab Mustapha, « D'une diversification spontanée à une diversification organisée. Quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ? » Revue économique 2009/1, Vol. 60, pp.133-145. <https://www.cairn.info/revue-economique-2009-1-page-133.htm>.
- BERTHELEMY Jean-Claude, « Commerce international et diversification économique », Revue d'économie politique, Vol. 115, 2005/5, p. 591-611.
- BENYOUCEF Badreddine, « Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie ? » Revue Agriculture. Numéro spécial 1 (2016), pp.09-31.
- BOUALAM Fatima. « Les Institutions et Attractivité des IDE », Colloque International : Ouverture et émergence en Méditerranée , (17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc). Université de Montpellier I Sciences Economiques, LASER, 2008, pp.15-40.
- BOUHOU Kassim, « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », in Politique étrangère, 2009/2, pp.323-335.
- BOUKLIA-HASSANE Rafik, « l'économie algérienne face à la diversification : quelles perspectives », Les cahiers du CREAD n°105/106-2013, pp.37-62.
- BOUSSA Rafik, « l'introduction des entreprises privées en bourse ne se décrète pas », El Watan économie du 27 mai au 2 juin 2013.
- BOUZAR Chabha, « Les contraintes de développement du marché financier algérien », Revue Campus, n°18,2010, pp.02-22, <http://www.abhato.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/finances/marche-financier/les-contraintes-de-developpement-du-marche-financier-algerien>, [consulté le 18 mai 2017].

- BOUZIDI Abdeldjellil, TOUMI Mohssen , « nouvelle stratégie industrielle : libérer le potentiel de l'économie algérienne » , Cahiers du CREAD n°78, 2006. pp.05-32.
- CHEBBI Houssem Eddine, LACHAAL Lassad, « L'agriculture et la Sécurité Alimentaire: Une étude comparative des Pays du Maghreb », New Medit, n° 3, 2004, pp. 4-11.
- CHIHA Khemici, « La fiscalité comme levier de développement économique dans les pays en développement: Cas de l'Algérie », Revue Algérienne de la mondialisation et des politiques économiques, n° 03 , 2012, pp.31-45.
- CHIKH Rahma, « Réflexions sur les Potentialités d'une Politique Publique d'Intelligence Économique au Service d'une Stratégie Économique Performante », AL-IJTIHED, Revue des études juridiques & économiques, n°06,2014, pp.01-30.
- DE BERNIS Destanne Gerard, « Développement durable et accumulation », in Tiers-Monde, tome 35, n°137, 1994 , pp. 95-129.
- DE BERNIS Destanne Gérard, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », Tiers-Monde, tome 12, n°47, 1971, pp. 545-563.
- DERRAS Omar, « Place du secteur privé industriel national dans l'économie algérienne », Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales Insaniyat, n°1, 1997, pp. 156-174.
- FELLAH Mohamed, « problématique du choix du système fiscal entre efficacité économique et équité sociale », Revue Recherches économiques et managériales, n°3, Juin 2008, pp.51-66.
- GELB Alain, « Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », Contribution préparée pour le séminaire de haut niveau du FMI Ressources naturelles, finance et développement, Alger, 4-5 novembre 2010.
- HAMADACHE Mohand, « Le marché financier algérien », Revue challenges, n°01,2014, pp.07-08.
- HUGON Philippe, « La pensée française en économie de développement. Évolution et spécificité », Revue d'économie politique, Paris, vol. 101, n° 2, 1991, pp. 171-229.

- IMBS Jean, Wacziarg Romian, Stages of diversification, American Economic Eeview, vol. 93, n°1, 2003, pp. 63-86. http://www.jeanimbs.com/papers2_files/Stages.pdf , . [Consulté le 18 septembre 2016].
- -ISMAIL Noureddine, « le secteur public doit se préparer à accepter de nouveaux actionnaires, El Watan économie, 27 mai au 2 juin 2013.
- ISMAIL Noureddine, « Réforme du marché financier en Algérie », Atelier Marché Financier, Ministère des Finances, 2008.
- JOYAL André, CHERIFI Kahina, « Les produits du terroir : une alternative au modèle dominant. Exemples québécois et kabyle », Proceedings du 3eme colloque international du CIST, Grenoble, France. Mars 2016, pp. 246-251.
- KHEROUAA Hind, H. BENTAYEB Hidayet Khadidja , « Aménagement du territoire et développement durable en Algérie, Revue des Sciences Economiques de Gestion et Sciences Commerciales, 02/2008, pp.21-37.
- KIROUANI Lyes, « Structure et organisation de la filière avicole en Algérie », El-Bahith Review, 15/2015, pp.187-199.
- KOUDRI Ahmed, « Le marché financier en Algérie : situation et perspectives », Les cahiers du CREAD n°101-2012, pp.05-20.
- LAMIRI Abdelhak, « Quelle doctrine macroéconomique pour notre pays ? » El Watan économie du 10 au 16 décembre 2012.
- LAMIRI Abdelhak, « Les deux mondes parallèles de l'investissement en Algérie », El Watan économie, du 25 juin au 1^{er} juillet 2012.
- LAMIRI Abdelhak, « Scenarios d'évolution possibles de l'économie algérienne », El Watan 25 fevrier 2013.
- LATOUCHE Serge, « l'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement», revue Mondes en développement, 2003/1 n° 121, pp-23-30.
- LAUGHLING Lawrence, « Industrial diversification in American cities », Quarterly journal of economics, vol 45, novembre 1930, p.131-149.
- LEGOUTE Jean Ronald, « Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque», in Economie Politique Internationale, Cahier des recherches vol 1, n° 1, Février 2001, pp.1-45.

- MANCER Ilyes, « L'entreprise algérienne et l'innovation : un essai d'analyse » , Les Cahiers du CREAD n°98-99,2011-2012, pp.31-47.
- MARTINEZ Louis, « Algérie : les illusions de la richesse pétrolière ». Etudes du CERI, 2010, pp.1-36.
- MERROUCHI Lounes, « Le fonctionnement de la filière dattes dans la région de Touggourt Sud-est Algérien », El-Bahith Review 15/2015, pp.201-211.
- MOHELLEBI Dalila, « Intelligence compétitive et clusters innovants : Modèle adapté aux entreprises industrielles », Revue Maghrébine d'Economie & Management, n°02 Septembre 2015, pp.81-96.
- MOULAI Kamel, BENABDALLAH Youcef, « le changement institutionnel dans une économie de rente : cas de l'Algérie », dans Algérie : cinquante ans d'expériences de développement état -économie-société , colloque international - Alger , revue du CREAD, 2012, pp.85-100.
- OMARI Cherif, JEAN-YVES Moissoner, ARLENE Alpha, « l'agriculture algérienne face aux défis alimentaires, Trajectoire historique et perspectives », Revue Tiers Monde, N° 210, avril-juin, 2012, pp.123 -141.
- OUCHICHI Mourad, « Aux origines du caractère rentier de l'économie Algérienne » , El-Bahith Review, 15/2015,pp.133-148.
- PREVOST Paul, « Du développement coopératif au développement régional », L'Actualité économique Vol.57, n° 3, Montréal, 1981, pp.290-307.
- QUONIAM Luc, BAAZIZ Abdelkader, REYMOND David, « Quels modèles d'Intelligence Economique pour l'Algérie ? Quelques pistes de réflexion », Séminaire International sur l'Intelligence Economique : Un enjeu majeur de Compétitivité, Mai 2014, Alger, p.02-20.
- REZINE Okacha, « capital humain et croissance économique », Revue Roa Iktissadia, n°9, 2015. pp. 331-342.
- Romer Paul « Endogenous Technological Change » The Journal of Political Economy, Vol. 98, No. 5, Part 2: The Problem of Development: A Conference of the Institute for the Study of Free Enterprise Systems. (Oct., 1990), pp. S71-S102.
http://web.stanford.edu/~klenow/Romer_1990.pdf , [consulté le 13 juin 2016].

- SAHLI Zoubir, « Produits de terroir et développement local en Algérie », Options méditerranéennes, n°89, 2009, pp.305-338.
- SEDDIKI Malika, « investissement public et gouvernance en Algérie : Quelle Relation ? » Communication au colloque international, évaluation des effets des programmes d'investissement publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique, université de Sétif 1, 11-12 mars 2013.
- SNOUSSI Zoulikha, « la politique publique du médicament en Algérie : ouverture versus protectionnisme », <http://www.enssea.net/enssea/moultakayat/2012/polpub/2012-35.pdf>. [consulté le 14 décembre 2017].
- TAIB Said, « La réforme de l'administration en Algérie, annuaire de l'Afrique du Nord », volume XXIV, 1996, éditions CNRS, pp.344-377.
- TALAHITE Fatiha, « L'économie algérienne depuis 1962 : Le poids croissant des hydrocarbures », Revue Tendances Economiques, 2006, pp.82-85.
- WLADIMIR Andreff, « Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie : point de vue d'un outsider en 1988-1994 », dans Confluences Méditerranée, automne 2009, pp 41-62.

III.THESES :

- BELLAL Samir, *Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie, une approche en termes de régulation*, thèse de doctorat en sciences de l'homme et société, université lumière, Lyon 2, mars 2011, 255 p.
- BOURAHLI Ahmed Toufik, *Problématique de l'Etat dans les transitions à l'économie de marché : Essai d'approche théorique avec référence à l'Algérie*, thèse de doctorat en sciences économiques, faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales, université de Constantine 2, 2014, 508 p.
- KASMI Djamila, *Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne*, thèse de doctorat en sciences économiques et de gestion, université de Lyon Lumière, novembre 2008, 197 p.
- OUCHICHI Mourad, *L'obstacle politique aux réformes économiques*, thèse de doctorat en science politique, université Lumière, Lyon 02, mai 2011, 296 p.

- TALAHITE Fatiha, *Réformes et transformations économiques en Algérie*, rapport pour l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches, université Paris 13- nord, janvier 2010.146 p.
- ACHOUR TANI Yamna, *L'analyse de la croissance économique en Algérie*, Thèse de doctorat en finances publiques, Université de Tlemcen, 2014, 205p.
- LAMANI Ouassila, *Institutions et acteurs locaux dans la valorisation des produits de terroir*, Thèse en cotutelle internationale délivré par Montpellier SupAgro et école nationale supérieure d'agronomie Supérieures El Harrach, Alger, décembre 2014, 338 p.

VI. ETUDES ET RAPPORTS:

- Banque Mondiale, *Le droit des affaires et le développement du secteur privé en Algérie*, avril 2005.
- Centre africain pour les politiques commerciales, *vers un nouveau paradigme pour le développement de l'Afrique*, n°36, Juin 2006.
- CNUCED, *Examen de la politique de l'investissement en Algérie*, Genève, 2004.
- CNUCED, *Concevoir des approches permettant de stimuler la diversification économique et de promouvoir une production à valeur ajoutée* », Genève, 14 et 15 décembre 2015
- CNUCED, *Cadre de la politique commerciale en Algérie*, 2017.
- CNES, *Rapport national sur le développement humain*, 2006.
- CNES, *Rapport national sur le développement humain 2013-2011* .
- Direction Générale des Douanes, Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS), *Statistiques du Commerce Extérieur de l'Algérie, les années 2000-2016*.
- FCE, *Pour l'émergence de l'économie algérienne*, 2015.
- FCE, *Etude sur les perspectives de diversification de l'économie nationale*, 2016.
- FCE, *Etude sur la sécurité alimentaire*, Juillet 2016.
- OCDE, *L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts*, Paris, 2002.
- OCDE, *Perspectives économiques en Afrique*, 2003.
- OECD, *Economic diversification in Africa a Review of Selected Countries*, A joint study by the United Nations Office of the Special Adviser on Africa and the NEPAD-OECD , Africa Investment Initiative, United Nations, OSAA 2011.

- Ministry of Strategy and Finance et Korea Development Institute, Knowledge Sharing Programme KSP, Mise en place de la vision nationale de l'Algérie 2030 , 2013.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2025 Document de Synthèse, Février 2008.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme, Schéma Directeur d'Aménagement Touristique "SDAT 2025", Livre 3 , Les sept pôles touristiques d'excellence (POT), Janvier 2008.
- Ministère de l'énergie, Energies nouvelles et renouvelables, 2016, <http://www.energy.gov.dz/francais/uploads/2016/Energie/energie-renouvelable.pdf> [Consulté le 02 mai 2017].
- Ministère des Finances, « Le nouveau modèle de croissance », Juillet 2016.
- Ministère de l'Industrie et des Mines, Politiques gouvernementales dans le domaine de l'industrie et des mines, Septembre 2015.
- Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, les investissements directs étrangers dans le monde benchmarking, 2010.
- Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement, Direction Générale de l'Intelligence Economique, des Etudes et de la Prospective, Rapport sectoriel n°1 : L'industrie pharmaceutique, Etat des lieux, enjeux et tendances lourdes dans le monde et en Algérie, Janvier 2011.
- Premier ministre, politique gouvernementale dans le domaine des transports, 2015, <http://www.premierministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/transports.pdf> [consulté le 14 mai 2017]
- Ministère des finances, La lettre de la DGI, n°61, 2012, p.05.
- Mécanisme Africain d'Evaluation entre Pairs (MAEP), Programme d'action nationale en matière de gouvernance, juillet 2012.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2025 Document de Synthèse, Février 2008.
- Premier Ministère, Plan de relance économique 2001.

- Projet MPRH-PNUD-FAO, Appui à la formulation de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture 2015.
- NABNI, cent mesures pour l'émergence d'une Algérie nouvelle au 5 juillet 2012, Vers un plan d'actions de rupture pour l'année du Cinquantenaire, 2012.
- NABNI 2020, cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020, Janvier 2013.
- UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet - 6 août 1982, Paris, Rapport final, 1982.

V. TEXTES JURIDIQUES :

- Loi n°16-09 du 03 aout 2016 relative à la promotion de l'investissement. JORA n° 46.
- Loi n° 14-05 du 24 février 2014 portant loi minière, JORA n ° 18.
- Loi n ° 10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, JORA n° 46.
- Loi n°10-02 du 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire, JORA n°61.
- Loi n°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009. JORA n°44.
- L'ordonnance n°08-01 du 02 mars 2008 complétant l'ordonnance n° 01-04, portant sur l'organisation, la gestion et la privatisation des capitaux marchants de l'Etat.
- Loi n°2000-02 du 27 juin 2000 portant loi de finances complémentaire pour 2000. JORA n° 37.
- Décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement, amendé et complété par l'ordonnance de 2001 et l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001.
- Décret exécutif n°02-67 du 06 février 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-103 intitulé « fond de régulation des recettes ». JORA n°11.

LISTES DES GRAPHE ET FIGURES :

Graphe n° 01 : Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB) et Produit Intérieur Brut hors hydrocarbures (HH) sur la période 2000-2016.....	86
Graphe n° 02 : Evolution annuelle de la structure de Croissance 2000-2016.....	87
Graphe n° 03 : Evolution moyenne de la croissance sectorielle sur la période 2000-2016.....	88
Graphe n° 04 : Ventilation sectorielle moyenne de la valeur ajoutée de la période 2000-2016.....	89
Graphe n° 05 : Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée pour les années 2000 et 2016.....	89
Graphe n° 06 : Evolution annuelle des recettes budgétaires sur la période 2000-2016.....	96
Graphe n° 07 : Structure moyenne des recettes budgétaires sur la période 2000-2016.....	97
Graphe n° 08 : Structure des recettes budgétaires des années 2000 et 2016.....	97
Graphe n° 09 : Evolution annuelle des dépenses publiques sur la période 2000-2016.....	100
Graphe n° 10 : Evolution annuelle de la balance commerciale sur la période 2000-2016.....	102
Graphe n° 11 : Evolution annuelle des exportations globales et des exportations des hydrocarbures sur la période 2000-2016.....	104
Graphe n° 12 : Structure moyenne des exportations par Groupe d'Utilisation durant la période 2000-2016.....	105
Graphe n° 13 : Evolution annuelle des exportations selon le nombre de produits exportés de certains pays 2000-2016.....	106
Graphe n° 14 : Evolution annuelle des importations corrélées aux exportations des hydrocarbures 2000-2016.....	108
Graphe n° 15 : Structure moyenne des importations sur la période 2000-2016.....	109
Graphe n° 16 : structure des importations des années 2000 et 2016.....	110
Figure n° 01 : Articulation entre l'économie nationale et internationale dans l'utilisation des recettes des hydrocarbures.....	112

Tableau n° 01 : Evolution des exportations de marchandises par région économique 2000-2016...	116
Graphe n° 17: Evolution des flux d'IDE (entrant à destination d'Algérie (2000-2016).....	123
Graphe n° 18: Evolution des flux d'IDE à destination des pays d'Afrique du Nord et de la Corée de sud (2000-2016).....	124
Graphe n° 19 : Evolution de la structure juridique de la valeur ajoutée (2000-2016).....	127
Graphe n° 20 : Evolution annuelle des valeurs des secteurs privé et public 2000-2016.....	128
Graphe n° 21 : Structure sectorielle moyenne privé /public de la période 2000-2016.....	129
Graphe n° 22 : Evolution de la structure sectorielle moyenne privé/public des années 2000 et 2016.....	130
Graphe n° 23 : Répartition moyenne sectorielle des entreprises privées sur la période 2000-2016.	131

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
Première partie : Examen de la politique de diversification économique en Algérie	12
Chapitre 1 : Les stratégies de diversification économique en l’Algérie entre théorie et réalité.....	14
Section 1 : La diversification économique au service du développement	17
Sous-section 1 : La diversification économique : genèse et déterminants	18
1. Définition et origine du concept de la diversification	18
2. Principaux déterminants de la diversification.....	21
3. Diversification, croissance et développement économique	26
Sous-section 2 : Le développement économique sous l’angle de la mondialisation	31
1. Les acceptions du concept de développement.....	32
2. Développement humain et le développement durable : nouveaux paradigmes engendrés par les effets négatifs de la mondialisation.....	37
Sous-section 3 : Les principales stratégies de développement basées sur la diversification.....	41
1. Les stratégies d’industrialisation	42
2. Le tournant libéral des modèles de développement	47
Section 2 : Les tentatives algériennes de la diversification économique depuis l’indépendance	51
Sous-section 1 : Une stratégie de diversification axée sur l’investissement public	52
1. Le choix de l’industrie comme vecteur de diversification en Algérie	53
2. Les nouvelles orientations de la politique économique durant les années 1980.	58
Sous-Section 2 : La transition inachevée en Algérie 1988-2000	61
1. Des réformes hésitantes	61
2. La stratégie imposée par les institutions internationales (PAS) 1994 – 1999.....	63
Sous-section 3 : Le retour du protectionnisme et de l’investissement étatique.....	65
1. La stratégie de développement par les programmes d’investissement public	66
2. Les tentatives récentes de diversification économique	73
Chapitre 2 : Diagnostic de l’état de la diversification de l’économie Algérienne	80

Section 1 : Etat des lieux de la diversification de l'économie algérienne	83
Sous-section 1 : Configuration sectorielle de la croissance économique.....	84
1. Une croissance dominée par les hydrocarbures :	84
2. Distorsions sectorielles du PIB :	88
Sous-section 2 : Une dépendance budgétaire aux hydrocarbures	95
1. Prépondérance de la fiscalité pétrolière dans les recettes budgétaires.....	96
2. Expansion de la dépense publique et sa corrélation directe aux revenus des hydrocarbures :	99
Sous-section 3 : Echanges extérieurs réduits aux hydrocarbures.....	102
1. Des exportations dominées par les hydrocarbures	103
2. Recyclage des revenus des exportations des hydrocarbures en importations	107
Section 2 : Contraintes et obstacles de la diversification économique	114
Sous-Section 1 : Les contraintes induites par l'environnement international	114
1. Une insertion marginale et passive dans le commerce mondial :	115
2. Insuffisance des flux des IDE.....	121
Sous-Section 2 : Les contraintes liées à l'environnement interne.....	126
1. Une contribution marginale du secteur privé dans l'économie	127
2. Aggravation des problèmes structurels avec la crise financière	133
Partie 2 : Conception d'une nouvelle stratégie de diversification économique en Algérie	139
Chapitre 1 : Elaboration des politiques économiques sectorielles de diversification économique	142
Section 1: Redynamisation de l'Agriculture	145
Sous-section 1 : Repenser les politiques culturelles.....	146
1. Promotion de la céréaliculture pour garantir la sécurité alimentaire	148
2. Valorisation des produits de terroir	151
3. Recours à l'agriculture saharienne	154
Sous-section 2 : Réaménagement des filières d'élevage.....	157
1. Encouragement de l'élevage bovin et de l'industrie laitière.....	157
2. Promotion de l'élevage ovin.....	161
3. Relance de l'élevage avicole	164
Sous-section 3 : promotion de la pêche et de l'aquaculture	166

1. Valorisation de la pêche et des ressources halieutiques	167
2. Développement de l'aquaculture	169
Section 2 : Réhabilitation de l'industrie et remontée de filières.	171
Sous-section 1 : Valorisation et transformation des ressources primaires	173
1. Valorisation et transformation des ressources des hydrocarbures.....	174
2. Valorisation et transformation des ressources minières	175
3. Valorisation des énergies renouvelables	178
Sous-section 2 : Réhabilitation des industries manufacturières	180
1. Réhabilitation des industries sidérurgique, de l'aluminium et de la construction navale.....	183
2. Promotion les industries chimiques et pharmaceutiques.....	186
Sous-section 3 : La remontée vers les industries de pointe	189
1. Réinventer l'industrie électronique :	191
2. Accéder aux industries de nanotechnologies	193
Section 3 : Promotion des services.....	195
Sous-section 1 : Repenser la politique touristique	196
1. Valorisation du potentiel touristique	197
2. Promotion de l'industrie touristique.....	200
Sous-Section 2 : Développement du fret et du transport des voyageurs	204
1. Développement du fret et amélioration de la logistique	205
2. Reformuler le transport maritime et aérien des voyageurs	208
Sous-section 3 : Conquête des tertiaires supérieurs	210
1. Lancement de l'offshoring.....	211
2. Maîtrise des services à forte intensité de connaissances (SFIC)	215
Chapitre 2 : Préalables de réussite de la stratégie de diversification économique	217
Section 1 : Refonte du cadre de la gouvernance économique	220
Sous-section 1 : Engagement des réformes institutionnelles	222
1. Repenser le rôle économique de l'Etat	223
2. Modernisation de l'administration et lutte contre la corruption.....	228
Sous-section 2 : Amélioration du climat des affaires.....	232

1. Attractivité du système juridique.....	234
2. Simplification des procédures de l'investissement	238
Sous-section 3 : Réforme du système financier et fiscal.....	242
1. Réforme et modernisation du système bancaire	244
2. Réforme du marché financier.....	248
3. Réforme du système fiscal.....	253
Section 2 : Les politiques transversales d'accompagnement	257
Sous-section 1 : Intégrer l'économie de la connaissance	257
1. Promouvoir l'innovation et la recherche et développement.....	259
2. Mise en œuvre d'une politique d'intelligence économique	263
Sous-section 2 : Valoriser l'espace et le capital humain.....	266
1. Mise en place d'une stratégie d'aménagement du territoire.....	267
2. Politique de valorisation des ressources humaines.....	274
CONCLUSION.....	278
BIBLIOGRAPHIE	283
LISTES DES GRAPHES ET FIGURES.....
ANNEXES :	293